FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XX

31-B-30

31.B.39

Palchetto

Num.° d' ordine 11

NAZIONALE

B. Prov.

11

VITT. EM. III

R. BIBLIOTECA

NAPOLI

1097

63. Gro
II
1097-1130

Officio Topografico

SBN
610.93

HISTOIRE ROMAINE;

AVEC DES RÉFLEXIONS

CRITIQUES, POLITIQUES ET MORALES,

à l'usage des jeunes gens.

Par M. l'Abbé Tailhié.

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA PROVINCIALE DI NAPOLI
TOPOGRAFICA
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

A PARIS,
Chez DAMONNEVILLE, Libraire, Quay des Augustins, à Saint Etienne.

MDCCLV.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

PRÉFACE.

DE tous les peuples du monde dont l'hiſtoire ſoit parvenue juſqu'à nous, il n'en eſt point qui puiſſe être comparé au Peuple Romain, ni pour l'étendue de ſon Empire, ni pour le bonheur conſtant de ſes armes, ni pour le ſuccès de ſa Politique, ni enfin pour le nombre de grands hommes en tout genre de mérite qu'il a produit.

Rien de ſi petit & de ſi foible dans ſes premiers commencemens que la Colonie de Romulus; rien de ſi lent dans ſes progrès; mais rien de plus grand, de plus vaſte, & de plus majeſtueux dans ſon âge parfait. Pour écrire l'Hiſtoire de ce peuple, unique en ſon genre, d'une manière digne de lui, il faudroit écrire comme il agiſſoit; c'eſt-à-dire éga-

BIBLIOTECA PROVINCIALE DI NAPOLI

ler par la force, la beauté & la magnificence de l'expreſſion, l'héroïſme de ſes armes, & de ſa ſage Politique. Sans cela on déprécie ſes beaux faits; on ternit l'éclat de ſes vertus; & ſes actions héroïques perdent beaucoup de leur valeur dans la main d'un Ecrivain médiocre. Mais quel Auteur peut ſe flater d'y atteindre ? Salluſte, & Tite-Live en ont approché de plus près; mais on peut aſſurer, ſans leur faire tort, qu'ils ſont demeurés bien en arrière.

L'hiſtoire Romaine a toujours été, & ſera toujours, le déſeſpoir des Ecrivains. Et cela par la raiſon générale & propre à l'Hiſtoire Romaine, que plus le fonds d'une hiſtoire eſt riche & fécond, moins elle a à gagner de la plume d'un Ecrivain. Il en eſt d'une belle hiſtoire, comme de la belle Nature. Celle-ci ne tire aucun ſecours de l'Art du peintre. Et quelque parfaitement qu'elle ſoit traitée, la copie reſte toujours infiniment au-deſ-

ſous de ſon original. Mais faut il pour cela ſe décourager, & ceſſer d'écrire? Le peintre qui eſt intimement perſuadé qu'il n'atteindra jamais à la perfection de la nature, ceſſe-t-il pour cela de travailler? La difficulté du ſuccès pique ſon émulation, & l'encourage à faire des généreux efforts pour parvenir à la perfection de ſon original. Voila ce que doit faire un Ecrivain. La difficulté du ſuccès de ſon entrepriſe ne doit ni le rebuter, ni le décourager. Au contraire il doit ſe roidir contre les obſtacles, & viſer à égaler, s'il eſt poſſible, ou à ſurpaſſer même ſon ſujet: il eſt vrai que cela demande des talens que je reconnois ſincèrement n'avoir pas. Mais comme il eſt permis à un chacun d'eſſayer ſes forces, je me hazarde d'entrer dans cette carrière, abandonnant au Public le ſoin de juger du ſuccès & très-diſpoſé à me ſoumettre à ſa judicieuſe Cenſure. Il ne me reſte plus qu'à expoſer les motifs

qui m'ont engagé à lui donner, ſous une nouvelle forme, l'Hiſtoire de ce peuple de Héros.

Le public n'eſt pas dans l'indigence d'une hiſtoire des Romains ſuivie & complette, il eſt vrai. Les Catrou, les Rollin & les Echard ont rempli ſes vœux à cet égard. Mais au milieu de cette abondance, le dirai-je, nous ſouffrons une eſpéce de diſette. Aucune de ces Hiſtoires n'eſt à la portée du commun des hommes. Celle du Pere Catrou, par le nombre de ſes gros volumes chargés d'une multitude de Notes Hiſtoriques & Critiques, ne peut guères convenir qu'aux Sçavans & aux curieux, avides de l'antiquité Romaine. L'Hiſtoire de M. Rollin, ſans être profonde, ni chargée de notes d'aucun genre, quoique d'ailleurs parfaitement bien écrite, eſt d'un diffus capable d'effrayer du premier coup d'œil. En effet qui ſe ſent aſſez de courage pour entreprendre la lecture de ſeize vo-

lumes, de ſix cents pages chacun? Laurent Echard auroit écrit d'une maniè-re plus proportionnée au commun des Lecteurs; mais il faut l'avouer, ſon abrégé de la République eſt trop ſuccinct. Ce n'eſt préciſement qu'une légère eſquiſſe de l'Hiſtoire Romaine fautive en beaucoup d'endroits. D'ailleurs elle eſt d'une ſéchereſſe à dégouter pour toujours ſon Lecteur. C'eſt, à proprement parler, un Squelette ſans traits, ni beautés. Cela pouvoit-il être autrement? Un Ecrivain peut-il ſe flater de renfermer l'hiſtoire de la République en trois petits volumes, qui contiennent au plus un millier de pages d'aſſez gros caractère, de donner aux faits & aux événemens l'étendue néceſſaire, & de répandre dans ſa narration les aménités, pour plaire en inſtruiſant.

Il faut des Ecrivains pour tous les Etats & pour toutes ſortes de perſonnes; pour les Sçavans, & pour ceux qui déſirent de s'inſtruire, ſans vou-

loir trop approfondir les matières. La plûpart des hommes ſont dans cette dernière claſſe. Ils veulent lire, mais non pas long-temps, ni avec degoût. Une hiſtoire abrégée, depouillée de mille circoſtances inutiles, d'un nombre infini de menus faits, & de réflexions trop longues & trop fréquentes, eſt de leur goût & à leur portée. C'eſt ce qui leur convient & ce qui convient aux jeunes gens pour qui j'écris principalement. Mais il ne faut pas que cet abrégé ſoit ſec, décharné & dépourvû de tout ornement. C'eſt l'inconvenient ordinaire des abréviateurs; & dans lequel eſt tombé le traducteur de Laurent Echard. Pour éviter moi-même ce défaut, j'ai tâché de donner une juſte étendue au récit des faits importans, & qui méritent d'être connus. J'ai ſupprimé en entier les événemens que j'ai cru inutiles, & les menus faits. Je fais peu de réflexions morales, me renfermant à fournir à mon Lecteur la ma-

tiére de les faire lui-même. En un mot, un choix judicieux des faits, la clarté de la narration, la vivacité des peintures, & la ſimplicité du ſtile, qui eſt tout ce que les gens ſenſés cherchent dans une Hiſtoire, ſont le but que je me ſuis propoſé en écrivant celle-ci. Les ſoins & les attentions que j'ai apportés à remplir cette idée, me donnent une juſte confiance que cet ouvrage pourra plaire au Public & mériter ſon approbation.

Au ſurplus le plan de mon Hiſtoire n'eſt pas tant le mien, que celui qu'a tracé M. de Fleuri d'un abrégé d'hiſtoire, & que j'ai tâché de ſuivre comme un modéle. Ecoutons-le parler lui-même.

» Quant aux menus faits ſans liaiſon entr'eux, ou ſans rapport au but principal de toute l'Hiſtoire, j'eſtime qu'on doit hardiment les négliger..... Autant qu'il faut retrancher les faits inutiles, autant faut-il avoir ſoin de circonſtancier

» les faits utiles. L'Hiſtorien doit re-
» cueillir ſoigneuſement toutes les
» circonſtances qu'il trouve dans les
» originaux, afin de peindre les faits
» importans, & les remettre, autant
» qu'il peut, devant les yeux. Quand
» je n'écrirois qu'un abrégé, je vou-
» drois raconter ainſi les faits que je
» jugerois dignes d'y entrer, retran-
» chant les autres abſolument, pour
» leur faire place. C'eſt principale-
» ment le défaut de cette obſerva-
» tion qui rend tant d'Hiſtoires, ſé-
» ches & ennuyeuſes.

Au ſujet de la réſerve de l'Ecrivain pour les réflexions ; voici comment s'exprime ce premier des Hiſtoriens François.

» Pour peu que l'Auteur ſoit ju-
» dicieux, il doit penſer que plu-
» ſieurs de ſes Lecteurs le ſeront
» plus que lui. Il ne doit pas les
» prévenir, ni leur ôter le plaiſir
» de faire leurs réflexions. Son de-
» voir eſt ſeulement de leur en four-

nir

» nir la matière. » Voila la régle que je me ſuis preſcrite, & le plan que j'ai tâché de ne pas perdre de vûe.

Je n'examine point ſi les événemens des quatre premiers ſiécles de la République, ont des caractères ſuffiſants de vérité. Mon plan me diſpenſe d'entrer dans cette diſcuſſion. Je rapporterai ces événemens tels que je les trouve dans les Hiſtoriens Grecs & Latins. Je n'ignore point qu'on a tenté de répandre un Pyrrhoniſme ſur ces temps reculés, qui ont été comme l'enfance de Rome Mais ſur quoi ne repand-on pas des doutes ? Il y a des caractères d'eſprit qui doutent de tout, & qui ne veulent rien croire de ce qu'ils n'ont point vû ou touché. Je laiſſe aux Sçavans le ſoin de faire voir clair ces aveugles & de les retirer de leur erreur.

Comme mon deſſein eſt de rendre ſervice au Public, & que je n'ambitionne point la gloire d'être Auteur, j'avertis mes Lecteurs que j'ai fait uſa-

ge de tous les matériaux que j'ai trouvés ſous ma main. J'ai fait entrer dans mon Ouvrage tout ce que j'ai cru propre à ſon édifice & à ſon embelliſſement. J'ai puiſé dans les ſources Grecques & Latines & dans nos Hiſtoriens modernes. Souvent même j'ai fait uſage des uns & des autres ſans les citer. On criera au plagiat, & on aura raiſon; je me denonce pour tel. Mais qu'importe pourvû que mon Hiſtoire plaiſe, & qu'elle ſoit utile? Les Livres dont le public eſt en poſſeſſion ſont des richeſſes qui lui appartiennent, & dont chacun eſt en droit de faire uſage ſoit pour ſoi-même, ſoit pour le public.

Mon Hiſtoire étant écrite en François, & pour des François, j'ai habillé à la françoiſe tous les noms propres des villes, des Provinces & des fleuves. Pour ce qui eſt des Harangues dont Denys d'Halicarnaſſe & Tite-Live ont rempli & orné leurs Ouvrages, j'en ai ſupprimé le plus grand nombre, ne donnant dans mon Hiſtoire que celles que

j'ai cru être plus pleines de raiſonnement & qui peuvent ſervir de modéles d'éloquence. Comme les digreſſions fréquentes rendent l'Hiſtoire languiſſante, & affadiſſent le goût du Lecteur, j'ai mis au bas des pages toutes mes notes Hiſtoriques & Critiques. Par la même raiſon, j'ai fait un traité à part, qui eſt à la fin du quatriéme Tome, de tout ce qui concerne les mœurs, les coutumes, la Religion, le gouvernement, &c. où je renvoye quand il eſt néceſſaire. Cette précaution donne à l'Hiſtoire une rapidité qui plaît; forme une chaîne de faits dont le tiſſu captive agréablement l'attention du Lecteur, & répand dans la narration, je ne ſçais quels agrémens qui charment & qui entraînent le lecteur malgré lui.

Comme la Vérité eſt l'ame de l'Hiſtoire; la Chronologie & la Géographie en ſont les yeux. Pour lire l'Hiſtoire avec fruit, il faut des époques fixes & certaines qui conduiſent l'eſ-

prit & qui ſoulagent la mémoire du lecteur; c'eſt l'effet d'une Chronologie exacte. La connoiſſance de la poſition des lieux, des Provinces & des Villes n'eſt guères moins eſſentielle pour ſe former des idées claires & diſtinctes. La négligence dans cette partie ne manque jamais de répandre la confuſion dans l'eſprit, le déſordre dans la narration, & d'arrêter le progrès que l'on feroit dans la connoiſſance de l'hiſtoire. Pour éviter ces défauts & procurer à nos Lecteurs l'avantage de lire notre hiſtoire avec ſuccès, nous n'avons négligé aucune de ces parties eſſentielles.

Nous diviſons notre Hiſtoire en huit époques, qui préſentent en gros aux yeux du Lecteur le corps de l'Hiſtoire Romaine.

La première renferme le gouvernement Monarchique de Rome, ſous les ſept Rois qui ont été aſſis ſur ſon Thrône. Cet eſpace eſt de 244 ans.

La ſeconde préſente le gouverne-

ment Ariſtocratique de Rome ſous l'autorité de deux Conſuls ou des Tribuns Militaires. Cet eſpace s'étend juſqu'à la création du Tribunat Plébéien, & renferme une durée de 17 ans.

La troiſiéme contient l'eſpace de temps qui s'eſt écoulé depuis la création du Tribunat juſqu'à la création des Décemvirs, ce qui fait une eſpace de 43 ans.

La quatriéme eſt depuis l'établiſſement du Décemvirat, juſqu'à la priſe de Rome par les Gaulois. Cet eſpace eſt de 62 ans.

La cinquiéme s'étend depuis la priſe de Rome, juſqu'à la premiére guerre Punique; ce qui fait un temps de 123 ans.

La ſixiéme comprend l'eſpace qui s'écoula depuis le commencement de la premiére guerre Punique juſqu'à la ſeconde. Il ſe paſſa 50 ans.

La ſeptiéme commence à la fin de la ſeconde guerre Punique, & s'étend juſqu'à la troiſiéme guerre de Cartha-

ge, qui ſe termina par la ruine de cette Capitale de l'Afrique. C'eſt ce qui forme un eſpace de 70 ans.

Enfin la huitiéme comprend le reſte du temps depuis la ruine de Carthage juſqu'à la bataille d'Actium. Epoque mémorable par le changement de la République Romaine en Monarchie. Cet eſpace eſt de 116 ans.

HISTOIRE ROMAINE,

AVEC

DES RÉFLEXIONS CRITIQUES, POLITIQUES ET MORALES, à l'usage des jeunes gens.

AVANT-PROPOS.

De l'Origine de Rome.

IL est très-peu important pour la connoissance de l'Histoire Romaine, de sçavoir quels peuples habitoient le territoire de Rome avant la fondation de

cette ville. Auſſi-bien tout ce qu'on pourroit en dire eſt ſi peu fondé, ſi peu intéreſſant & ſi peu propre à ſatisfaire la curioſité d'un lecteur ſenſé, qu'il ne mérite pas la peine qu'on le recueille. En effet, ce qu'on en trouve dans les auteurs Grecs & Latins, bien loin de répandre une lumière agréable & utile ſur ces temps éloignés, n'eſt qu'un cahos ténébreux, qu'on ne ſçauroit pénétrer. Je crois donc rendre un ſervice à mon lecteur de lui épargner la lecture déſagréable des conjectures ou des ſuppoſitions qu'ont fait ſur ce ſujet les différens auteurs, qui ont plus travaillé de génie que d'après de bons mémoires. Ainſi je commence mon Hiſtoire à la fondation de Rome.

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE DE ROME

sous les Rois (ou) depuis sa fondation, jusqu'à l'établissément des Consuls.

PREMIERE EPOQUE.

Qui renferme l'espace de 244 ans.

PARAGRAPHE I.

Romulus premier Roi de Rome.

ROME doit sa naissance à Romulus. Ce fondateur de la future Maîtresse du monde étoit le fruit des débauches de Rhéa Silvia sa mere, fille de Numitor Roi d'Albe. Il fut élevé furtivement, comme sont ordinairement tous les enfans de prostitution. Devenu grand, il s'exerça dans les bois & dans les forêts à faire la guerre aux bêtes, pour la faire dans la suite avec succès aux hommes. Cet exercice le rendit non-

AN M. 3256. AV. J.C. 748. AN. R. 1.

Fondation de Rome par Romulus.

Dion. Halicarn. pag. 73. 270.

Plut. in Romul.

Tit. Liv. Lib. 1.

Flor. Lib. 1. cap. 1-9.

ſeulement vigoureux, mais hardi & intrépide à attaquer & à détrouſſer les voyageurs. Déja à la tête d'une troupe de bandits, comme lui, qu'il avoit aſſociés à ſa fortune, il forme le noble & louable deſſein de jetter les fondemens d'un nouvel Empire. La ville, qui doit être le centre & la capitale de cette domination naiſſante, eſt bâtie & appellée Rome de ſon nom. Déméſurement ambitieux, & ne voulant partager ſon autorité avec perſonne, il a la cruauté de tremper ſes mains dans le ſang de Rémus ſon frere jumeau, en qui il rédoutoit un rival. Telle fut la victime qu'il immola pour célébrer la dédicace de ſa ville. Les auteurs racontent différemment la mort de Rémus. Mais je ne penſe pas qu'il faille en chercher d'autre cauſe que l'ambition du nouveau Roi ſon frere.

Romulus fonde la Religion; partage ſa Colonie, & établit un Sénat,

Demeuré ſeul maître de Rome, il s'appliqua avec une ardeur incroyable à perfectionner ſon ouvrage. Sa ville faute d'habitans pour la peupler, étoit plutôt une ombre ou une figure de ville, qu'une véritable ville. Pour remédier à cet inconvénient, Romulus ouvrit les portes de Rome, en quoi conſiſtoit tout ſon Royaume, à toutes ſortes

de gens, nobles & roturiers, libres & eſclaves. Les bandits, les voleurs & les brigands qui trouvoient dans cette ville un aſyle aſſuré contre la vigueur des loix de leur pays, y coururent en foule, & groſſirent extrêmement le nombre des ſujets de ce nouveau Roi. Romulus voulant donner à la ville dont il venoit de jetter les premiers fondemens, une aſſiette ſtable & durable, fit des loix, établit le culte des Dieux, & conſacra des ſacrificateurs & des prêtres : il preſcrivit des cérémonies, érigea des temples & dreſſa des autels. Du conſentement de ſes ſujets, il partagea ſa colonie en trois corps qu'il nomma Tribus. Il diviſa chaque Tribu en dix Curies, ce qui faiſoit en tout trente Curies. Puis il forma un Conſeil de cent hommes qu'il appella Sénat *. A ce Tribunal étoit porté la connoiſſance des grandes affaires. Le Roi y préſidoit, mais il n'avoit que ſa voix, & tout ſe décidoit dans cette auguſte compagnie à la pluralité des ſuffrages. On donna à ceux qui compoſoient ce Corps vénérable le nom de *Peres*. Leur âge, leur ſageſſe, leur dignité, & plus encore les ſoins qu'ils devoient prendre de leurs concitoyens, leur firent don-

* *Voyez au Tome IV Art. du Sénat.*

ner ce nom reſpectable. Les enfans de ces premiers Magiſtrats s'appellèrent *Patriciens*. Telle eſt l'origine de la première nobleſſe parmi les Romains. Ce fut toujours un honneur dans Rome d'en être deſcendu ; & quoique dans la ſuite on confondit ſous le même nom de *Peres conſcripts* tous les Sénateurs, on ſçut toujours diſtinguer ceux de cette première création de ceux qui étoient d'une date plus nouvelle.

Autorité que le peuple ſe réſerve.

Tout le reſte de la colonie fut du ſimple peuple ; & tous y portèrent le nom de Plébéiens. Il ne faut pas s'imaginer que ce dernier Ordre fut dans un tel mépris, qu'il n'eût ni autorité, ni puiſſance. Il s'étoit donné par ſon choix & de ſa pleine volonté un Roi & un Sénat ; mais il s'étoit réſervé la meilleure part dans l'adminiſtration. Dès ce moment cette troupe d'aventuriers, de bandits, de pâtres & d'eſclaves ſe crurent deſtinés au gouvernement & à l'Empire. Ce peuple, tout peuple qu'il étoit, voulut connoître & décider des affaires les plus importantes. Le Prince & le Sénat rédigeoient les loix, les traités de paix & les déclarations de guerre ; mais ni les uns ni les autres n'avoient de force & de vigueur qu'au-

tant qu'ils étoient ratifiés par le conſentement de l'ordre des Plébéiens.

C'eſt ainſi que le peuple Romain montra dès ſon origine un goût décidé pour le gouvernement & pour la liberté : goût qu'il a conſervé pendant tout le temps qu'il s'eſt maintenu dans l'amour de la pauvreté ou de la ſimplicité ; mais qu'il a perdu dès qu'il a ceſſé de cultiver ces vertus. Il ſemble en effet que l'amour des richeſſes & l'amour de la liberté ſont incompatibles. Qu'on parcoure l'hiſtoire de toutes les Républiques, & on ſe convaincra que la perte de la liberté eſt l'effet de cette exécrable faim des richeſſes. Lacédémone & Athènes ſont devenues eſclaves du moment qu'elles ont donné entrée dans leurs villes à cette paſſion, & qu'elles ont ceſſé de vivre dans une ſage médiocrité. Dans un Etat libre l'amour des richeſſes eſt le tombeau de la liberté.

Gouvernement de Rome.

Par ce que nous venons de dire de la conſtitution fondamentale de ce nouvel Etat, il eſt aiſé de remarquer que le gouvernement n'étoit ni purement Monarchique, ni purement Ariſtocratique, ni entièrement Démocratique. C'étoit un mêlange & un com-

posé de ces trois espéces de gouvernement, qui mettoit un juste équilibre d'autorité entre le Roi, le Sénat & le peuple; & qui assuroit en même temps la liberté du peuple contre les entreprises injustes du Sénat ou du Prince; & le pouvoir légitime de ceux-ci contre les usurpations du peuple. Pour obvier aux dissensions que la jalousie auroit pu faire naître entre les Patriciens & les Plébéiens, à cause que ces derniers étoient exclus par leur état de toute charge honorable, tant militaire que civile & sacerdotale; toutes ces grandes dignités étant par la constitution du nouvel Empire attachées à la noblesse, Romulus établit le droit de Patronage, & régla les devoirs mutuels des Patrons & des Cliens.

Loix Civiles qui réglent le mariage.

Le nouveau Roi ne fit pas un grand nombre de Loix civiles. Aussi-bien le peu d'étendue de sa petite colonie ne demandoit pas un grand Code. Il se contenta de régler le mariage, & d'assurer l'autorité des peres sur leurs enfans. Quant au premier chef, il voulut que le mariage fut, selon l'institution primitive, l'union d'un seul homme avec une seule femme. Il est vrai que cette honorable société n'étoit pas ab-

ſolument indiſſoluble ; mais hors le cas d'illégitimes amours, d'attentat ſur la vie de ſon mari, de ſes enfans, & de ſuppoſition d'enfans étrangers, le mari ne pouvoit répudier ſa femme. Faire divorce avec ſa femme pour toute autre raiſon, c'étoit un crime qu'on puniſſoit dans les premiers temps de la République, par la confiſcation d'une bonne partie des biens du mari au profit de la femme répudiée, pour la dédommager de l'affront qu'elle recevoit. Mais deux fautes parurent irrémiſſibles dans les femmes au fondateur de Rome ; la foi conjugale violée, & l'ivreſſe. Le jugement de la coupable étoit dévolu au mari, qui de concert avec les proches parens de ſa femme, la condamnoit à une peine proportionnée à la grandeur de ſon crime. Cette peine pouvoit aller, ſelon les loix, juſqu'à la mort. Car le Légiſlateur Romain regardoit ces deux fautes, comme les plus griéves dont les femmes ſoient capables. L'adultère, diſoit-il, eſt l'excès de l'incontinence ; & le vin y conduit naturellement. On ne peut diſconvenir de la ſévérité de la loi, mais il faut avouer auſſi qu'elle fit une telle impreſſion ſur les femmes, qu'il ſe paſſa

pluſieurs ſiécles ſans qu'on entendit un mari ſe plaindre de la ſienne, ni les Tribunaux retentir de la mauvaiſe conduite des Dames Romaines. Cela n'eut qu'un temps, il eſt vrai; & on n'en doit pas être ſurpris. Les meilleures choſes ſont ſujettes au changement. L'intrigue des femmes & la foibleſſe naturelle des hommes pour elles fit d'abord perdre à la loi quelque choſe de ſa vigueur : & par le laps du temps elle tomba tout-à-fait ; deſorte qu'il fut permis dans Rome aux femmes de boire du vin, de s'enivrer même, & d'être coquettes, ſans que les loix puſſent y trouver à redire.

Autorité des peres ſur leurs enfans.

Romulus ne donna aucune borne à la puiſſance des peres ſur leurs enfans. Il fit de chaque pere de famille un petit ſouverain dans l'enceinte de ſa maiſon. Un pere avoit ſur ſon fils droit de vie & de mort, de l'exhéréder & de le vendre. Aucun âge, aucune dignité, & le mariage même ne donnoit aucune atteinte à ce droit paternel.

Occupation des Romains.

Notre Légiſlateur, qui méditoit de faire de ſes ſujets des conquérans, voulut les appliquer à des profeſſions propres à ſoutenir ou à relever leur courage : celle des armes & de la culture

des terres furent les ſeules qu'il permit aux Romains d'exercer. Les arts & les métiers furent regardés comme des occupations baſſes & capables d'énerver le courage : on les abandonna aux étrangers, aux eſclaves, & à ceux du peuple qui avoient moins d'élévation.

Marques extérieures de la dignité royale.

Après que Romulus eut établi dans ſa République l'ordre que nous venons de rapporter, il crut devoir à ſa dignité quelque extérieur pour la faire reſpecter & en relever l'autorité. Perſuadé que ce peuple encore brute & groſſier n'auroit de reſpect pour lui & pour les loix qu'autant qu'il ſçauroit lui en imprimer par l'éclat & la pompe de la Majeſté ſouveraine ; il ſe donna un habit convenable à ſa dignité, une garde de trois cents jeunes gens, qui étoient l'élite de la nobleſſe, & douze licteurs armés de haches & de faiſceaux, qui marchoient toujours devant lui, pour écarter la foule, & faire place au Roi. Par cet appareil pompeux il ſe concilia le reſpect de ſes peuples, mit ſa perſonne en ſûreté & la rendit plus auguſte ; mais il n'augmenta pas d'un dégré de plus ſon autorité, qui ne s'étendoit qu'à être le chef du Sénat, & le Général né des armées.

Accroiſſement du nouvel Empire.

Soit nouveauté, ſoit légèreté, ou ſageſſe du gouvernement de Romulus, qui attiroit les peuples à Rome, il eſt certain qu'il s'y réfugia une infinité de gens de toute eſpéce & de toute condition des villes des environs. Cet accroiſſement, qui ſembloit annoncer la perpétuité de la colonie, la rendoit dès ces premiers commencemens redoutable à ſes voiſins, qui voyoient ces progrès d'un œil jaloux & inquiet. En effet il ne manquoit aux Romains que des femmes pour aſſurer la durée du nouvel Empire. Car le nombre des femmes dans la colonie étoit bien plus petit que celui des hommes. Le fondateur de Rome penſa ſérieuſement à remédier à cet inconvenient, qui auroit détruit dans ſa naiſſance une ville, qui devoit être un jour la maîtreſſe du monde.

Romulus envoye chez les peuples voiſins demander leurs filles en mariage.

Il n'étoit pas cependant facile d'avoir des femmes. Ce nouvel établiſſement devenu ſuſpect & formidable aux peuples du voiſinage, il n'y avoit nulle apparence qu'ils vouluſſent donner leurs filles à des hommes dont la ruine devoit faire leur ſûreté. Cependant pour n'avoir pas à ſe reprocher d'avoir manqué aux bienſéances, que l'honnêteté & la juſtice preſcrivent dans ces

ſortes de cas, Romulus, de l'avis du Sénat, ſon Conſeil ordinaire, leur envoya des Ambaſſadeurs pour leur demander leurs filles, & les engager de s'allier avec Rome par des mariages réciproques. Aucune des nations ne fut tentée d'accepter la propoſition que leur faiſoient les Députés Romains. Toutes la rejettèrent avec mépris: & les Sabins ajoutant au refus l'inſulte & l'outrage, leur répondirent: » Pour- » quoi votre Roi n'ouvre-t-il auſſi un » aſyle en faveur des femmes liberti- » nes, eſclaves & fugitives? Une ſem- » blable multitude de femmes de cette » eſpéce lui fournira des ſujets conve- » nables pour faire des mariages, où » de part & d'autre on n'aura rien à ſe » reprocher. »

Il eſt refuſé avec inſulte par les Sabins.

La plaiſanterie des Sabins ne plut pas à Rome. On en ſentit toute la malignité; & Romulus piqué au vif, réſolut de s'en venger d'une manière qui fût auſſi utile à ſa colonie qu'elle ſeroit déshonorante pour ces mauvais plaiſants. Il forme le deſſein d'enlever les filles des Sabins, & le communique à ſon Conſeil, qui ne manqua pas de louer un projet dont l'exécution dépendoit de l'audace & de la violence

Il penſe à en tirer vengeance.

auxquelles la plûpart d'entre eux étoient accoutumés de longue main. Cependant Romulus qui ne vouloit pas employer la force ouverte pour conquérir des femmes, dissimula quelque temps son ressentiment. Un jour de divertissement & de réjouissance lui parut plus propre à cette nouvelle espéce de conquête, qu'une bataille. Il indique une fête solemnelle, la fait proclamer dans tous les pays d'alentour, & invite les villes voisines aux jeux qu'il vouloit célébrer en l'honneur du Dieu Consus ou Neptune.

La nouveauté de la fête, la curiosité & le désir de voir la nouvelle ville, y attira une grande multitude de spectateurs. Les Sabins s'y rendirent en foule avec leurs femmes & leurs enfans. Les Romains qui se piquoient déja de noblesse reçurent leurs hôtes avec toutes les démonstrations d'une aimable hospitalité. Ils les régalèrent de leur mieux, & les amusèrent de même jusqu'au dernier jour de la fête, qui en avoit déja duré plus de quinze. Ce jour qui étoit destiné pour l'enlevement des filles étant arrivé, dans le moment que le spectacle attiroit les yeux & l'attention de tout le monde, les jeunes Romains au

AN. M. 3259. AV. J. C. 745. AN. R. 4.

Enlevement des filles Sabines.

ſignal que leur donne Romulus, paroiſſent dans l'aſſemblée armés de fer, enlevent toutes les filles étrangères, & chaſſent de Rome leurs parens, qui étant venus à la fête ſur la foi publique & ſans armes, ne firent aucune réſiſtance. Ils ſe contentèrent en ſe retirant d'implorer le ſecours des Dieux vengeurs de l'hoſpitalité, & de faire des ménaces qui ne reſtèrent pas ſans effet.

Les filles qui avoient été enlevées eurent d'abord quelque peine à s'accoutumer dans une terre étrangère. Mais le temps qui dévore les chagrins les plus cuiſans adoucit peu-à-peu l'amertume de leur juſte douleur. Les bons traitemens de leurs raviſſeurs devenus depuis leurs maris par un mariage contracté dans les formes, acheva de les gagner, & de les attacher à leur fortune & à leur ville. Il n'en étoit pas de même du reſſentiment de leurs parens. Il croiſſoit de jour en jour dans la perſuaſion où ils étoient que le délai de la vengeance de l'affront reçu dans la perſonne de leurs filles, augmentoit tous les jours leur déshonneur. Comme les filles enlevées n'étoient pas toutes Sabines, & qu'il s'en trouvoit parmi

elles un bon nombre des autres nations, il étoit de la prudence de se liguer tous ensemble pour tirer des Romains une vengeance plus pleine & plus sûre, d'autant plus que Rome étoit redoutable par la valeur de ses armes. On perdit néanmoins beaucoup de temps en pour-parlers & en délibérations.

AN. M. 3260. AV. J. C. 744. AN. R. 5.

Acron Roi des Céniniens que le voisinage formidable de ce nouvel établissement, autant & plus peut-être que le désir de venger l'honneur de filles enlevées rendoit impatient, se mit le premier en campagne; & alla faire le dégat des terres des Romains. Romulus sort à la rencontre de son ennemi, le charge en bataille rangée & le tue de sa propre main. La fuite des Céniniens suivit de près la mort de leur Roi. Le victorieux profitant de son avantage, poursuit les fuyards & entre avec eux pêle-mêle dans Cénine, & s'en rend le maître. Romulus ne voulut point ternir la gloire de ses premiers lauriers par le carnage & le meurtre des vaincus. Il préféra le titre de héros doux, modéré & politique à celui de héros sanguinaire. Il se contenta de raser la ville de Cénine; & en emmena

Guerre à l'occasion de cet enlevement.

Victoire de Romulus.

tous les habitans à Rome, dont il fit autant de citoyens, avec les mêmes droits & les mêmes priviléges que les anciens. La ſuite de l'hiſtoire nous apprendra que cette modération contribua autant au moins à l'agrandiſſement de l'Empire de Rome, que la valeur de ſes citoyens mêmes.

Son triomphe.

Romulus déſirant de piquer l'émulation de ſes ſujets, & les animer par l'ardeur de la gloire à ſe ſignaler dans la profeſſion des armes, ſe décerna à lui-même l'honneur du triomphe *. Il rentra dans Rome, la tête couronnée de lauriers, & revêtu d'une robe de pourpre, tenant d'une main un trophée qu'il avoit habillé des armes & des dépouilles du Roi Acron; & de l'autre, une pique. Dans cette pompeuſe marche il étoit ſuivi de ſes troupes victorieuſes, qui par des chanſons & des hymnes de joye célébroient la gloire du triomphateur. Il marcha droit au Capitole, pour aller conſacrer à Jupiter *férétrien* *, le trophée de ſa victoire, pour ſervir de monument à la poſtérité. C'eſt ici le premier des triomphes, qui ſervit de modéle à ceux qui furent célébrés dans la ſuite. Mais ils ne tardèrent pas à dégénérer

* *Voyez au Tome IV Art. de la Guerre.*

* Du mot *feretrum* qui marque le préſent que Romulus porta & conſacra lui-même à Jupiter.

en une vaine oſtentation de luxe & d'opulence contre l'intention de Romulus, qui n'avoit prétendu qu'exciter ſes ſujets à la vertu par l'établiſſement de cette brillante & auguſte cérémonie. Au reſte, des dépouilles auſſi glorieuſes que celles du Roi Acron, furent honorées d'un nom diſtingué. On les appella dépouilles opimes, *ſpolia opima*. On voulut marquer par une dénomination auſſi faſtueuſe, que des dépouilles de cette nature renfermoient un genre d'excellence que n'avoient point les dépouilles ordinaires. C'étoit un Général d'armée, un Roi qui les avoit conquiſes ſur un autre Roi, ſon rival, en le tuant de ſa propre main. Des trophées d'une diſtinction ſi glorieuſe, & marqués par des circonſtances ſi flatteuſes pour le vainqueur furent extrêmement rares. On ne connoit que deux ou trois Romains *, qui depuis Romulus ſoient parvenus à cet honneur.

* Coſſus & Marcellus.

Nouveaux ſuccès de Romulus.

Ceux des autres peuples qui voulurent ſe meſurer avec les Romains, n'eurent pas un meilleur ſuccès que les Céniniens. Ils furent défaits & tranſportés à Rome aux mêmes conditions que ceux-ci. Romulus en habile poli-

tique ne raſa pas leurs villes comme il avoit fait de celle de Cénine. Il y envoya des Colonies Romaines pour les habiter. Cette modération lui procura un double avantage ; celui d'étendre les terres de ſa domination, & celui d'avoir des places capables d'arrêter les incurſions des ennemis.

Il ne reſtoit plus que les Sabins * dont la ſage lenteur ſoutenue de beaucoup de courage donna plus d'inquiétude aux Romains, & dont la victoire leur couta plus cher. Tatius leur Roi, homme de tête & qui ſçavoit parfaitement la guerre, ſe prépara à celle qu'il méditoit de faire aux Romains, de manière à vouloir s'aſſurer le ſuccès de ſon entrepriſe. Dès qu'il eut fait tout

Guerre des Sabins.

* La Sabinie conſerve encore ſon nom. On la diviſe en deux parties, la nouvelle Sabinie, & la vieille Sabinie : celle-là, *Sabina Nuova*, eſt dans le Duché de Spolette, & fait partie du patrimoine Eccléſiaſtique ; celle-ci eſt dans l'Abruze ultérieure au Royaume de Naples. La principale place de la Sabinie eſt la ville de Magliano près du Tibre, où a été transféré l'Evêché de la Sabinie. Cette Province étoit anciennement plus étendue que la Sabinie d'aujourd'hui. Mais il eſt très difficile d'en fixer d'une manière préciſe la juſte étendue.

les préparatifs, il se mit en campagne & marcha droit à Rome, dont il surprit par fraude la Citadelle, qui étoit bâtie sur le mont Capitolin. La fille du Gouverneur nommée Tarpéïa, s'étant laissée corrompre par des présens, ouvrit la porte de la forteresse aux Sabins, qui delà pénétrèrent jusques dans le cœur de la ville. Dans la place, il se livra un combat qui fut des plus sanglants, & dans lequel les deux partis éprouvèrent une alternative continuelle de bons & de mauvais succès sans rien décider, & sans que la victoire se déclarât ouvertement pour aucun des deux peuples.

Victoire douteuse.

Dans le moment que les combattans étoient le plus acharnés les uns contre les autres, les Sabines dont l'enlevement étoit la cause d'une guerre, qui leur emportoit & leurs peres & leurs maris, pénétrées de la grandeur de leurs maux, se jettent entre les deux armées; & par leurs prières & leurs discours pathétiques désarment les combattans. Le premier fruit de la démarche généreuse de ces femmes, fut une suspension d'armes, au moyen de laquelle les deux chefs, Tatius & Romulus, eurent la liberté de se voir, &

AN. M. 3263. AV. J. C. 741. AN. R. 8.

Traité de paix.

de discuter à l'amiable leurs prétentions réciproques. On ne tarda guères d'en venir à un accommodement, qui des deux peuples n'en fit qu'un seul. Les conditions du traité furent que les deux Rois regneroient dans Rome avec une puissance égale & avec les mêmes honneurs; que la ville conserveroit le nom de son fondateur, mais que le peuple prendroit celui de *Quirites* de la patrie & de la capitale de Tatius, appellée *Cures*; que les Sabins viendroient s'établir à Rome, & y entreroient en participation des droits, priviléges, emplois & charges civiles & sacrées des citoyens. Par ce traité il en couta à Romulus une partie de sa souveraineté: mais il en fut amplement dédommagé par le bien de la paix qu'il procura aux deux nations, & par les avantages infinis qui revinrent à sa colonie de l'incorporation des Sabins à sa ville. L'accroissement des citoyens donna occasion à l'augmentation du Sénat. On admit dans cette compagnie cent des plus illustres de la nation des Sabins, qui eurent le nom *de Peres* & de *Patriciens*, comme les cent plus anciens. Les deux peuples se communiquèrent leurs mœurs, leurs intérêts, leurs cou-

Augmentation des Sénateurs,

Union des deux peuples & des deux Rois.

tumes, leurs loix, leur religion & leurs dieux mêmes. Leur concert devint parfait : & on ne peut assez admirer, comment deux peuples ennemis, & acharnés à se détruire réciproquement l'un l'autre, changent si promptement de disposition, & font succéder à la haine mortelle qui regnoit entre eux l'amitié la plus sincère. Au reste ce que nous venons de dire de l'incorporation des Sabins à Rome, doit s'entendre seulement de cette partie de la Sabinie dont Tatius étoit Roi. Le reste des Sabins persista toujours dans la haine contre les Romains jusqu'à son entière ruine.

Pendant les six années que dura le régne de Tatius avec Romulus, on jouit à Rome d'une profonde paix. Romulus, qui ne souffroit que malgré lui cet associé au Thrône, n'étoit pas d'humeur de partager avec ce rival les lauriers qu'il auroit pu acquérir dans les combats. Ce temps fut utilement employé à agrandir la ville, à l'embellir & à la policer. Il n'y eut que les brigandages & les pillages que faisoient les Caméricns sur les terres des Romains, qui vinrent troubler la douceur de ce calme. Les deux Rois marchèrent ensemble contre ces peuples. Leur dé-

faite ne couta ni beaucoup de temps, ni beaucoup de peine. Pour les punir de leur témérité, les Romains ſe mirent en poſſeſſion de leurs terres & de leur ville, dont les habitans furent transférés à Rome, & diſtribués dans les Tribus & dans les Curies. Camérie leur ville devint une Colonie Romaine.

Défaite des Camériens.

La ruine des Camériens fut ſuivie de fort près de la mort de Tatius. Ce Prince qu'une aveugle & injuſte complaiſance pour ſes proches & pour ſes amis, rendoit plein de zèle & d'activité pour les défendre de ſon autorité, juſques dans leurs crimes & les excès les plus criants & les plus noirs, s'attira l'indignation non-ſeulement des Romains & des peuples léſés, mais de tout le voiſinage où ſa foibleſſe étoit connue. Les habitans de Lavinium porterent leurs plaintes à Rome pour demander juſtice des dégats que ces brigands, courtiſans de Tatius, avoient faits dans leur pays. Romulus, ſoit par amour pour la juſtice, ſoit par une haine ſecrete contre ſon collégue, fut d'avis de livrer les coupables aux députés des Laviniens. Tatius intervint & s'oppoſa à cette juſte ſentence. Ce procédé, tout injuſte qu'il étoit, n'au-

AN. M. 3269.
AV. J. C. 735.
AN. R. 14.

Mort tragique de Tatius.

roit peut-être révolté perſonne contre lui : mais ce Prince acheva de ſe rendre entièrement odieux par la faveur qu'il accorda à ces brigands, qui à leurs déprédations paſſées ajoutèrent l'aſſaſſinat & l'infraction des droits des gens dans la perſonne des ambaſſadeurs de Lavinium, qu'ils maſſacrèrent à leur retour dans leur pays. Le droit des gens violé d'une manière ſi cruelle, & que rien ne pouvoit pallier, excita les cris des Laviniens. Ils firent retentir tout le pays de leurs juſtes plaintes, & du déni de juſtice que leur faiſoient les Romains. Ils avoient déja mis dans leurs intérêts quelques villes voiſines, & ils méditoient de tirer vengeance d'une infraction ſi odieuſe des droits les plus reſpectables. Tatius, qui étoit l'objet & la cauſe de la guerre qu'ils avoient deſſein de faire à Rome, leur en épargna les préparatifs, & les allarmes que cauſe l'incertitude du ſuccès. Par une imprudence qu'on ne ſçauroit caractériſer, il eut l'audace d'aller avec Romulus à Lavinium pour y offrir un ſacrifice aux dieux de leurs peres. Les habitans de Lavinium plus irrités de ſon imprudence que de la protection qu'il avoit accordée aux ravageurs de leurs

leurs terres, & aux assassins de leurs députés, fondirent sur lui pendant le sacrifice : & des mêmes couteaux qui avoient servi à égorger les bêtes, ils le tuèrent, & mêlèrent son sang avec celui des victimes. Telle fut la triste & funeste fin de ce Prince. On est étonné que Romulus laissât impuni l'attentat de son Collégue. Peut-être qu'il étoit intimement persuadé qu'il avoit bien mérité ce traitement ; ou ce qui me paroît très-vraisemblable, c'est que son ambition ne lui ayant pas permis de souffrir un frère pour concurrent, elle s'accommodoit encore bien moins d'un Collégue sur le Thrône. Le conseil qu'il donna à Tatius de se rendre à Lavinium pour y offrir un sacrifice, dans un temps qu'il sçavoit que ce Prince étoit extrêmement odieux aux Laviniens, suivi de l'impunité qu'il accorda ensuite à ses assassins, & du traité de paix qu'il renouvella avec eux, porteroit à croire qu'il étoit le principal auteur de la tragédie.

Par le meurtre de Tatius les Laviniens furent pleinement vengés de la mort de leurs Ambassadeurs ; & Romulus fut rétabli selon ses vœux dans tous ses droits. Il devint une seconde

fois le ſeul maître de Rome, & réunit en ſa perſonne toute l'autorité Royale. Pendant que tout ſembloit réuſſir à Romulus, une cruelle peſte qui fut accompagnée d'un famine horrible, vint déſoler ſa colonie; les Villes voiſines jalouſes de la grandeur de Rome ſe perſuadèrent, que le moment étoit arrivé de ruiner & d'anéantir un établiſſement, qui les ſubjugueroit un jour elles-mêmes, ſi elles lui laiſſoient prendre de nouveaux accroiſſemens. La déſolation extrême où étoit alors Rome, fut regardée par ces peuples comme une invitation du Ciel à s'armer contre une Ville dont les Dieux avoient réſolu la ruine. Les Fidénates furent de tous les peuples conjurés ceux qui montrèrent le plus de zèle pour ſeconder les deſſeins, qu'ils prêtoient aux Dieux, parcequ'ils s'accordoient avec leurs vues & leurs intérêts particuliers. Ils pillèrent les terres des Romains; & dans un temps d'une grande diſette qu'ils ſouffroient, ils attaquèrent un convoi que leurs amis leur envoyoient, battirent & mirent en fuite les troupes Romaines qui l'eſcortoient, & ſe ſaiſirent des vivres.

Nouvelles Guerres.

Romulus, qui vouloit donner une

apparence de juſtice & de modération aux guerres qu'il entreprenoit, demanda aux habitans de Fidènes une réparation proportionnée à la grandeur de l'inſulte. Ceux-ci ayant refuſé la ſatisfaction que Rome exigeoit d'eux, Romulus ſemit en campagne, & commença les hoſtilités. Les Fidénates de leur côté, pleins de mépris pour un ennemi, que la peſte & la famine avoient exténué, ſortirent de leur Ville & vinrent au-devant des Romains. Il ſe donna un combat, qui fut rude & ſanglant de part & d'autre. La victoire reſta aux Romains qui pourſuivirent les fuyards juſque dans leur Ville, y entrèrent avec eux & la prirent d'emblée. Romulus ſe conformant toujours aux maximes de ſa politique, fit de la Ville de Fidènes une colonie Romaine, & emmena les Fidénates à Rome.

Entrepriſes & ſuccès de Romulus.

La conquête de Fidènes ne mit pas fin à la guerre. Elle lui attira de nouveaux ennemis. Les Véïens, peuples de l'Etrurie, le plus puiſſant, le plus riche & le plus courageux, voyant ce nouveau Conquérant s'approcher de trop près de ſes frontières, voulut lui oppoſer une digue, & lui preſcrire

des bornes. L'oppreſſion de Fidènes dont ils réclamoient le rétabliſſement & ſa liberté, fut la cauſe ou le prétexte de la guerre des Véïens. On ſe mit en campagne des deux côtés : il y eut entre eux pluſieurs combats fort meurtriers, mais qui ne décidèrent rien. Un dernier, dans lequel Romulus eut une ſupériorité marquée, termina cette guerre ; les Véïens devenus plus ſages par leur défaite, envoyèrent à Rome demander la paix. Le Vainqueur auſſi facile à ſe laiſſer fléchir par les ſoumiſſions, que prompt & habile à vaincre les orgueilleux, leur accorda la paix qu'ils demandoient : un petit territoire qu'on appelloit *Septem Pagi* avec les ſalines, que les Véïens avoient à l'embouchure du Tibre, & qui étoient l'un & l'autre à la bienſéance de Rome, furent le prix du traité de paix & d'une tréve de cent ans que Romulus jura avec eux.

Mort tragique de Romulus.

Cette dernière guerre fut le terme des victoires & de la vie de Romulus. Ebloui par l'éclat de ſes proſpérités, il livra ſon cœur au faſte & à l'orgueil. Aſſis ſur le thrône, il ſe perſuada qu'il devoit régner impérieuſement, attirer

à lui toute l'autorité, & régner d'une manière arbitraire & deſpotique. Un Gouvernement ſi contraire à la Conſtitution primitive de l'Etat, ne pouvoit manquer de déplaire extrêmement à un peuple, à qui la liberté étoit pour le moins auſſi chère que la vie. Le Sénat ſur-tout ne put ſoutenir de ſe voir mépriſé, & dominé avec hauteur & deſpotiſme par un Prince, qui dans l'origine de la Monarchie n'étoit que leur Chef & le premier d'entre eux; il ſe défit d'un Roi, qui devenoit trop abſolu : on n'a jamais ſçu au juſte la manière dont ce parricide fut exécuté. Le Sénat pour cacher au peuple un attentat auſſi énorme, fit courir le bruit que Romulus avoit été enlevé au Ciel; il lui dreſſa des autels, & fit un Dieu ſous le nom de *Quirinus*, de celui qu'il n'avoit pu ſouffrir pour Souverain.

AN. M. 3292.
AV. J. C. 712.
AN. R. 37.

Telle fut la fin tragique du Fondateur de Rome, & du premier Roi des Romains. La perſuaſion de ſa divinité fut ſeule capable de conſoler le peuple de ſa perte, & de changer en tranſports de joye ſa triſteſſe & ſes larmes. Ce Prince étoit âgé de cin-

quante-cinq ans, dont-il avoit régné trente-ſept à Rome : il mourut ſans laiſſer de poſtérité. On ne peut nier que ce Prince n'eut de grandes qualités : ſa paſſion favorite étoit l'ambition, le déſir de faire des conquêtes, & de dominer deſpotiquement ; mais ce n'étoit pas une paſſion aveugle, il vouloit monter ſur un thrône, & ſans en faire deſcendre un autre : il étoit Conquérant, mais la modération & la ſageſſe régloient l'uſage de ſes conquêtes ; on ne les vit jamais ſouillées par les horreurs de la mort, du carnage & du pillage, ſuites trop ordinaires des victoires : il gouvernoit avec deſpotiſme, mais ſans tyrannie, avec fermeté, mais ſans cruauté. La nature lui avoit donné un génie ſupérieur, & une vaſte étendue de lumières : politique profond, il pénétroit les vues des autres, mais ſans ſe laiſſer appercevoir lui-même ; il avoit le courage élevé, & les ſentimens nobles : en un mot il poſſédoit en un degré éminent toutes les qualités, qui font les grands Rois, les Conquérans & les Héros. Ces belles qualités n'étoient pas exemptes de grands crimes ; le meurtre de Rémus ſon

Portrait & Eloge de Romulus.

frère fruit de ſon ambition, l'enlevement des Sabines & l'uſurpation de l'Autorité Souveraine ſont des tâches dans la vie de ce Prince, que rien ne ſçauroit effacer.

PARAGRAPHE II.

Numa, ſecond Roi de Rome.

PAR la mort de Romulus qui n'avoit point laiſſé d'enfans pour lui ſuccéder, le Thrône ſe trouva vacant, & l'Autorité Souveraine entre les mains du Sénat. Le choix d'un ſucceſſeur qui pût remplir avec dignité cette première place, & ſoutenir l'honneur & la réputation de la nation, cauſa des diſſenſions & des diſputes entre les Sabins devenus Romains par aſſociation & les anciens Romains. Ces deux peuples vouloient tous les deux ſe donner un Roi de leur nation : ceux-ci ne pouvoient ſe réſoudre a voir paſſer entre les mains d'un étranger un Royaume, qu'ils avoient fondé & cimenté de leur ſang : ceux-là ne vouloient pas non plus re- Interregne.

noncer au droit qu'ils s'étoient réſervé d'avoir dans Rome un Roi de leur Nation ; ces brouilleries durèrent un peu plus d'un an, pendant lequel le Sénat avide de régner ſouverainement, ſongea à perpétuer dans ſon corps l'Autorité Royale : ils convinrent donc de la partager entre eux. Chacun ſous le nom d'entre-Roi gouvernoit à ſon tour pendant cinq jours & jouiſſoit de tous les honneurs de la Souveraineté. Ce Corps s'accommodoit très-bien de ce genre de Gouvernement : mais le peuple, qui s'apperçut, & qui ſentoit qu'au lieu d'un Roi & d'un Maître, il étoit aſſujetti à deux cents, fit éclater ſon mécontentement, & voulut abſolument qu'on mît fin à un interrégne ſi onéreux pour lui ; le Sénat, qui vit que ſon autorité alloit lui échapper, ſe prêta de bonne grace à la demande du peuple : on convint que ce ſeroit les Romains qui feroient l'élection d'un Roi de Rome, mais qu'ils le prendroient chez les Sabins.

Diviſions dans Rome.

AN. M. 3294. AV. J. C. 710. AN. R. 39. Election de Numa.

Après cet accord on procéda à l'élection : un Sabin de la Ville de Cures, d'une naiſſance & d'un mérite diſtingués, réunit tous les ſuffrages en ſa

faveur ; ce reſpectable Sabin s'appelloit Numa Pompilius : il étoit gendre de Tatius Roi des Romains. La Princeſſe ſa femme étant morte après treize ans de mariage, Numa voulant profiter de ſa liberté, ſe livra tout entier à la ſolitude, & à l'étude de la ſageſſe. Sa réputation étoit ſi parfaitement bien établie dans Rome, tout étranger qu'il étoit à cette Ville, qu'au moment que ſon élection fut devenue publique, ce fut un applaudiſſement univerſel de tous les Ordres. On ſe trouvoit trop heureux d'avoir pour Roi & pour ſucceſſeur de Romulus un perſonnage ſi accompli : la difficulté étoit d'obtenir ſon conſentement. On ne pouvoit guères ſe flatter d'arracher du ſein de la retraite, un Philoſophe de bonne foi, par goût, par réflexion, & livré ſans réſerve à la contemplation. *Plut. in Num.*

Ce fut dans ſa rétraite que Numa apprit de la bouche de deux Sénateurs Romains, le choix qu'on avoit fait de lui à Rome pour le placer ſur le Thrône de Romulus : cette nouvelle l'étonna, mais elle ne fut pas capable d'ébranler ſa Philoſophie. Une Couronne que les hommes recherchent Sa réſiſtance.

avec tant d'ardeur, & qu'ils regardent comme le comble du bonheur auquel un mortel puiſſe aſpirer, n'étoit pas aux yeux de notre Philoſophe un objet digne de ſon ambition, & qui méritât qu'il lui fît le ſacrifice de l'eſpèce de félicité, qu'il goûtoit dans le genre de vie qu'il menoit depuis long-temps. Des ſentimens ſi nobles ravirent d'admiration les Députés de Rome, & les engagèrent à faire de nouvelles inſtances, mais en pure perte, pour le déterminer à ſe rendre aux vœux de tout un peuple dont ils étoient perſuadés qu'il feroit par la ſageſſe de ſon Gouvernement la joye & le bonheur. Mais ce que les Ambaſſadeurs de Rome ne purent obtenir de Numa, ſon pere, & les habitans de Cures l'obtinrent : ils lui repréſentèrent avec tant de force la néceſſité de ſe rendre à l'empreſſement d'une Nation, qui le déſiroit pour Roi, qu'il ne lui fut plus poſſible de tenir contre la ſolidité des raiſons qu'on lui alléguoit.

Il accepte enfin la Couronne qu'on lui offre.

Numa, vaincu par les raiſonnemens & les prières de ſon pere & de ſes compatriotes, ſe rendit & accepta le poids de la Royauté qu'on lui offroit.

Il se mit en marche pour se rendre à Rome ; il eut la consolation de voir tous les Ordres de l'Etat venir au-devant de lui avec empressement, & lui mettre sur la tête une Couronne qu'il refusoit par modestie. La cérémonie de son couronnement se fit avec toute la pompe & toute la magnificence, que le comportoient des siécles où la belle nature & la simplicité faisoient tout l'éclat des appareils somptueux de ce temps-là. Le plus bel ornement de la cérémonie fut la modestie de Numa & la joye universelle de toute la Ville. Tous les états, tous les sexes & toutes les conditions y prirent part ; n'y ayant personne qui ne crut son bonheur attaché au gouvernement du nouveau Roi.

Il s'applique à former les Mœurs & la Religion des Romains.

Numa, à qui la nature avoit refusé les talens bruyants de la guerre, & d'ailleurs porté par goût & par caractère à cultiver les vertus & les arts pacifiques, mit tous ses soins à se distinguer par un genre de gloire, qui est en même temps plus solide & plus honorable pour le Héros, & plus utile pour ses peuples : d'abord il eut à combattre l'humeur guerriére d'un peuple, qui dès son établissement avoit tou-

jours eu les armes à la main. Mais l'amour qu'il ſçut leur inſpirer pour le culte des Dieux, & pour la juſtice, adoucit peu-à-peu la férocité naturelle des Romains, & amortit leur vivacité pour les hoſtilités & les combats : il les amuſa par différens ſpectacles de Religion qu'il leur donna. Aux anciennes cérémonies de Religion qu'il trouva établies, il en ajouta de nouvelles & y mit l'ordre & la décence convenable. Il commença par faire bâtir en l'honneur de Janus un Temple dont l'ouverture des portes fut un ſigne public de la guerre ; & la clotûre un ſymbole de la paix.

Voyez au Tom. IV. art. de la Religion.

A ce premier ſoin, auquel la politique avoit autant de part que la Religion, Numa fit ſuccéder l'établiſſement des Prêtres, des Pontifes & des Miniſtres pour le ſervice des Temples & des Autels : il inſtitua des Fêtes & des Proceſſions, des Sacrifices & des nouvelles Divinités. Comme il avoit à gouverner un peuple auſſi groſſier que féroce, & dont toute la Religion étoit une reſpectueuſe ſoumiſſion aux réponſes des Oracles & aux prédictions des Devins, ſa religieuſe politique lui ſuggéra d'inſtituer des Augures

Il crée des Prêtres, & fonde le Collége des Veſtales.

& des Aruſpices pour diſpoſer ce peuple à recevoir favorablement les Réglemens, qu'il jugeroit à propos de lui donner. Il ne ſe fit pas même un ſcrupule d'appeller à ſon ſecours l'impoſture & la fourberie : il ſe donna comme un homme favoriſé du Ciel, & qui avoit des ſécrets & fréquens entretiens avec les Dieux, qui lui apprenoient, diſoit-il, la manière dont-ils vouloient être honorés dans Rome. Il n'a pas la gloire d'être l'inſtituteur des Veſtales ; mais il a celle d'avoir réglé leur miniſtère, leurs fonctions, & d'avoir accordé à leur vertu de grands Priviléges & de grands honneurs, & établi des punitions contre les fautes de celles qui avoient le malheur de s'oublier elles-mêmes.

* *Voyez au Tom. IV. art. de*

Un autre ſtratagème qu'il inventa, ne contribua pas peu à lui donner de la conſidération & de l'autorité parmi ſon peuple ; il fit courir le bruit que dans le moment qu'il s'entretenoit avec la Nymphe Egérie, il étoit tombé du Ciel entre ſes mains un bouclier d'airain d'une forme extraordinaire : il ajouta que la Nymphe Egérie l'avoit aſſuré que la proſpérité de Rome & ſon ſalut étoient attachés à la con-

ſervation de ce précieux dépôt : qu'il étoit d'avis d'en faire fabriquer onze tout ſemblables pour ôter à ceux, qui voudroient l'enlever la facilité de le faire par la difficulté de le reconnoître. Les douze Boucliers furent ſuſpendus au Temple de Mars ; & la Garde en fut confiée à douze jeunes Romains des bonnes familles de Rome. On appella Saliens ces nouveaux Prêtres : ce nom étoit ajuſté aux fonctions de leur ridicule miniſtère. Une danſe aſſez bizarre dans la Proceſſion ſolemnelle, qui ſe faiſoit tous les ans en mémoire du Bouclier miraculeux, en étoit la principale fonction.

Toutes ces pieuſes fraudes lui réuſſirent : par ce moyen, Numa fit tomber les armes des mains d'un peuple, qui ne ſçavoit & qui ne reſpiroit que la guerre ; & en fit un peuple pacifique, juſte & religieux juſqu'à la ſuperſtition ; ainſi Rome, qui auparavant étoit moins une Ville qu'un Camp, toujours prêt à voler à l'ennemi, devint comme un ſanctuaire de paix, de modération & d'équité.

Réglemens de Police. La réforme des mœurs & de la Religion n'occupa pas tellement Numa, que ce Prince ne donnât une partie de

ſon attention aux Réglemens de la Police. En montant ſur le Thrône, il trouva ſa Capitale diviſée en deux factions, dont l'une étoit des Sabins, & l'autre des Romains. Le nouveau Roi comprit tout le danger d'une Ville ainſi diviſée, & l'importance de bannir ſans délai cet eſprit de parti. Comme la diverſité de nation & d'origine étoit la ſource de ce funeſte partage, il les mêla & les confondit tous. Il établit des Sociétés d'Artiſans auxquelles il accorda des Droits & des Priviléges : il obligea tous ceux du peuple, qui avoient quelque métier d'entrer dans celle de ſa profeſſion, & de s'y faire inſcrire. Cette Loi eut tout le ſuccès qu'il déſiroit ; les deux peuples, ſe trouvant confondus & aſſociés dans un même corps de métier, dont les intérêts leur étoient communs, oublièrent inſenſiblement leur origine & leurs anciennes partialités pour s'unir parfaitement entre eux.

Agriculture devenue en honneur.

Un autre mal, tout auſſi pernicieux que celui dont nous venons de parler, & auquel Numa remédia par ſa ſageſſe, étoit l'oiſiveté de ſes nouveaux ſujets ; accoutumés aux exercices continuels des armes, cette Milice, de-

puis que la paix régnoit dans Rome, étoit devenue oisive & indigente ; il étoit à craindre, qu'elle ne devînt vicieuse, & qu'elle ne se livrât au pillage, sa première & favorite profession. Pour éloigner un tel malheur de sa Ville, notre Héros répartit dans la campagne ces Romains désoccupés ; il partagea entr'eux les terres conquises qu'on avoit négligé de cultiver. Cette occupation aussi noble qu'utile, conserva dans les soldats la louable habitude du travail, & les rendit même plus propres pour tous les exercices militaires. La culture des terres n'étoit pas le seul avantage que Numa espéroit de retirer pour sa Ville & pour sa Colonie. Outre cette ressource infaillible contre l'indigence, il enviſageoit dans cette innocente occupation, la bonne éducation de la jeunesse, l'augmentation des sujets de l'état, & la bonne discipline des Troupes ; ce n'est pas tout, en Philosophe sage, & expérimenté, il regardoit la vie champêtre comme la fidèle gardienne de l'innocence, & comme une école de simplicité, de frugalité, de justice & de toutes les vertus morales.

L'événement a pleinement justifié

ſes vues ; l'agriculture, comme tout le monde ſçait, a été non ſeulement en grand honneur chez les Romains ; mais elle en a fait le peuple le plus ſage, le plus vertueux, & le plus habile dans la profeſſion des armes ; c'étoit une choſe ordinaire à Rome dans les temps difficiles, de tirer de la charrue des Dictateurs, des Conſuls & des Généraux d'armée, qui après avoir triomphé des diſſenſions, qui diviſoient & déchiroient l'Etat, ou des ennemis extérieurs, jaloux de la gloire de la République, retournoient à leur campagne pour cultiver, de leurs mains triomphantes, leurs terres & leurs champs : & ſi j'oſois, j'ajouterois d'après un Ancien, que ces terres glorieuſes de l'honneur qu'elles recevoient d'être labourées par des mains auſſi honorables, par un juſte retour prodiguoient à leurs illuſtres laboureurs, leurs fruits & leurs richeſſes. Cette penſée qui frappe d'abord par ſon brillant n'a de ſolidité, qu'en ce qu'elle nous montre la ſuperiorité des talens de ces grands hommes dans tout ce qu'ils entreprenoient.

La réformation du Calendrier l. eſt

Il réforme le Calendrier.

pas ce qu'il y a de moins important dans le régne de Numa. Romulus qui n'avoit aucune connoiſſance de l'Aſtronomie avoit compoſé l'année de dix mois ſeulement : cette manière de compter n'étoit réglée ni ſur le cours du Soleil, ni ſur celui de la Lune ; auſſi s'étoit-il gliſſé tant de coufuſion dans le Calendrier Romain, que l'on n'y comprenoit plus rien, il ajouta deux mois à l'année, Janvier & Février;& voulut qu'elle commencât par ces deux mois qu'il venoit d'ajouter. Son année étoit réglée ſur le cours de la Lune, & par conſéquent de 355 jours : pour l'égaler au cours du Soleil, il fit uſage des intercalations, ajoutant de deux ans en deux ans un jour à l'année.

Reſtraint la puiſſance des Peres.

Par ſa ſageſſe la puiſſance exceſſive & illimitée des peres ſur les enfans fut bornée, & non reſtrainte aux enfans non mariés. Ce Prince (car ſa vigilance s'étendoit à tout) reſſerra dans des juſtes bornes, le temps du deuil & la ſumptuoſité des obſéques. Pour mettre en ſûreté la pudeur, dont les Dames Romaines faiſoient alors profeſſion, il fit de l'inceſte un crime de Religion ; & renouvella en leur

Régle, les Obſéques & le Deuil.

faveur tous les Priviléges que Romulus leur avoit accordés ; il établit des peines très-sévères contre les homicides, les criminels de Leze-Majesté, & les soumit au même supplice que les Parricides.

Numa, après un régne de quarante-trois ans, qu'il passa dans une paix qui ne fut troublée par aucune dissension intérieure, ni aucun guerre extérieure, mourut âgé de quatre vingt-trois ans. Il termina sa longue course par le genre de mort le plus doux, c'est-à-dire, par une pure défaillance de la nature. Un Empire conquis par la force & par la violence, mais gouverné avec justice & modération ; des hommes féroces & guerriers, mais rendus sous la conduite de Numa doux, modérés & pacifiques ; un pays inculte & stérile, devenu par sa sage politique, riche & abondant : en un mot le culte des Dieux rétabli dans Rome, la Religion respectée, la vertu chérie, l'agriculture en honneur, Rome policée & humanisée font l'éloge de Numa : mais ce qui acheve cet éloge, ce sont les larmes qui coulèrent des yeux des Romains & des peuples des environs, qui accou-

AN. M. 3337.
AV. J. C. 667.
AN. R. 82.

Mort de Numa. Son éloge.

rurent à Rome chargés de parfums & de couronnes pour célébrer ſes funérailles. On le pleuroit moins comme un Roi qu'on venoit de perdre, que comme le père commun de la Patrie, & l'ami de tous & de chacun en particulier. Tel eſt le ſort des bons Princes, amateurs de la paix & du bien public : leur vie & leur mémoire eſt également précieuſe, parce qu'ils font des ſujets heureux ; au lieu que la mémoire des Princes, peu occupés de faire le bonheur de leurs peuples, qui ſont turbulens, inquiets, & qui ont la folle ambition de devenir des Conquérans, eſt déteſtée & en horreur à tous les ſiécles, parce qu'ils laiſſent par-tout des traces de leur fureur, & qu'ils ne font que des malheureux.

PARAGRAPHE III.

Tullus-Hoſtilius, troiſiéme Roi de Rome.

LE Thrône étant demeuré vacant par la mort de Numa, qui n'avoit laiſſé qu'une fille nommée Pompilie, mariée à Marcius ſon parent, & mère d'Ancus-Marcius, qui fut dans la ſuite Roi de Rome, l'Autorité Royale revint pour la ſeconde fois au Sénat. Elle n'y demeura pas long temps : le peuple, par ordre de cette auguſte Compagnie, s'étant aſſemblé pour élire un Roi, fit choix de Tullus-Hoſtilius. L'élection du peuple ayant été confirmée par un Décret du Sénat, le nouveau Roi prit poſſeſſion de ſa dignité. Tous les Ordres de l'Etat, prévenus en faveur de ſon mérite perſonnel, & de celui de ſes Ancêtres, le virent monter ſur le Thrône avec une ſatisfaction & une joye, qui faiſoient ſon éloge. Il étoit originaire de Médullie, & petit-fils d'Hoſtus, qui étoit venu s'établir à Rome, & y avoit apporté tous les

AN. M. 3338.
AV. J. C. 666.
AN. R. 83.
Son élection.

Plut. in Tull.

grands biens qu'il poſſédoit dans ſa Patrie. Cet Hoſtus s'étoit fort diſtingué ſous Romulus dans pluſieurs Batailles, & ſur-tout dans celle qui ſe donna dans Rome même contre Tatius Roi des Sabins, où notre Guerrier fut tué, après avoir fait des prodiges de valeur, & donné des preuves de ſon courage, c'eſt de cet illuſtre perſonnoge que deſcendoit Tullus-Hoſtilius, dont les talens avoient réuni en ſa faveur tous les ſuffrages.

Action de généroſité de Tullus.

Tullus ſçavoit parfaitement de quelle importance il eſt pour un Prince de ſe concilier la confiance & l'amitié de ſes ſujets : c'eſt dans cette vue qu'il fit partager entre les pauvres citoyens le fond des terres deſtinées pour l'entretien des Rois: ſes propres fonds, diſoit-il, étant ſuffiſans pour la dépenſe de ſa Maiſon, & pour fournir même à celles de la Religion. L'amour d'un Roi pour ſes ſujets eſt un fond bien riche pour l'Etat : cette action de généroſité lui gagna l'affection de ſon peuple, ſignala les commencemens de ſon régne, & fut d'un bon augure pour la ſuite du gouvernement. Le mont Cœlius renfermé par ſes ſoins & par ſes ordres dans

l'enceinte de la Ville pour procurer à ſes Habitans des logemens & plus vaſtes & plus commodes, acheva de mettre le peuple dans ſes intérêts, & le diſpoſa à entrer dans ſes vues.

Le tempérament vif & fougueux de Tullus ; & ſon caractère hardi, & ambitieux n'annonçoient rien moins qu'un régne tranquille & pacifique. On remarqua d'abord que ſon plan n'étoit pas de marcher ſur les traces de ſon prédeceſſeur, mais de ſe former ſur le modéle de Romulus ; perſuadé qu'un honteux repos n'étoit propre qu'à ralentir ſon ardeur pour les armes, & à énerver le courage des Romains ; il déſiroit avec impatience une occaſion de ſortir de cette langueur, d'ouvrir le Temple de Janus, & de prendre les armes ; elle ne tarda pas à ſe préſenter.

AN. M 3338. Av.J.C.666. AN. R. 83. Guerre contre la Ville d'Albe.

Albe la lui fournit ; cette Ville métropole de Rome & de tout le *Latium*, jalouſe à l'excès des proſpérités de ſa Colonie, que les conquêtes de Romulus & la ſage modération de Numa avoient rendue ſupérieure à toutes les Villes d'Italie, entreprit de l'humilier, & de ſe l'aſſujettir même, ſi le ſuccès répondoit à ſes vœux : on ne

manque guères de prétextes pour déclarer la guerre à ſon voiſin. L'ambition ſeule & l'eſprit de conquête en fourniſſent aux Princes, des plus plauſibles, & des mieux colorées. Il paroît que les Albains n'en avoient point d'autre ; ils entrèrent les premiers en campagne, & vinrent camper à cinq milles de Rome, où Tullus vint les recevoir avec ſes Romains.

Evénement de cette Guerre.

Quand les deux Armées furent en préſence l'une de l'autre, & qu'on n'attendoit plus que le moment critique qui devoit décider de l'Empire, & de la liberté ; Metius-Suffétius, ſoit crainte du ſuccès, ſoit qu'il voulût épargner l'effuſion du ſang, ſort de ſon camp, va droit à celui des Romains, & demande une entre-vue à Tullus : dans l'entretien qu'il eut avec le Roi, le Général des Albains lui fit enviſager, que puiſque les deux peuples vouloient courir les riſques de la domination, ou de la ſervitude, il falloit chercher une voie, qui, ſans couter de part ni d'autre beaucoup de ſang, décidât de leur ſort. Le Roi des Romains goûta le projet du Général des Albains. Un combat ſingulier de trois Champions des deux camps parut

parut aux deux Chefs: le ſeul & unique expédient pour éviter ce qu'on craignoit, & mettre en ſureté l'avis d'une infinité de braves gens, qui ſeroient tués dans le fort du combat : il fut arrêté entr'eux que la deſtinée des deux peuples ſeroit celle des Champions, & que l'Empire ſeroit le prix du Victorieux.

Combat des trois Horaces & des trois Curiaces.

L'accord fait, on ſe ſépare ; chacun des Généraux va porter dans ſon camp, la nouvelle du genre de combat, qui doit décider du ſort des deux Villes rivales. Les Romains de leur côté jettent les yeux ſur trois freres nommés les Horaces, & les Albains également ſur trois autres freres nommés les Curiaces : ce fut au courage de ces nobles & braves Champions, que Rome & Albe confièrent leur ſort. La nouvelle d'un combat ſi ſingulier, & qui intéreſſoit ſi fort les deux Villes, attira une foule de Spectateurs, qui ſe rendirent aux camps pour être témoins de la bravoure de ces nouveaux héros. Le moment du combat étant arrivé, les Athlétes pleins de courage par eux-mêmes & animés par tout ce qui eſt le plus propre à l'inſpirer, l'amour de

la gloire & de la patrie, la préſence des parens & de tous les Citoyens; qui ont remis leur fortune au ſuccès de leurs armes, s'avancent fièrement les uns contre les autres & en viennent aux priſes. Cependant on étoit agité dans les deux camps d'une pareille inquiétude, parce qu'on avoit un égal ſujet de crainte & d'eſpérance : l'adreſſe & le courage des Combattans rendirent le combat long & indécis; les ſpectateurs furent long-temps dans une cruelle incertitude de leur ſort : enfin deux des Horaces tombent morts aux pieds de leurs rivaux. Un ſi triſte ſpectacle fit différentes impreſſions dans les ſpectateurs intéreſſés au ſuccès du combat; des cris de joye ſe firent entendre dans le camp des Albains : au contraire dans celui des Romains régnoit un morne ſilence.

La victoire reſte aux Romains.

Il ne reſtoit plus ſur le champ de Bataille du côté des Romains, qu'un ſeul Combattant; heureuſement qu'il étoit ſans bleſſure & dans tout ſa force, & que les Curiaces étoient dangéreuſement bleſſés. Trop foible pour ſe battre contre trois, il prend la fuite, dans l'eſpérance de ſéparer les trois Combatans, pour revenir ſur eux lorſqu'il

les verroit à une distance raisonnable. Cette ruse lui réussit ; lorsqu'il les vit séparés, il vient fondre sur chacun d'eux en particulier, les tue tous les trois l'un après l'autre, & leur arrache des mains une Victoire qu'ils regardoient comme assurée : & par ce succès inespéré, il fait triompher Rome d'Albe sa rivale, & lui assujettit ses Peuples.

Horace chargé des dépouilles & des armes de ses rivaux, entre dans le camp des Romains. Il y fut reçu avec des acclamations & des cris de joye, qui étoient d'autant plus vifs, qu'ils prenoient la place des sentimens de tristesse & d'allarme que leur avoit causé le prochain danger où ils s'étoient vus de perdre la victoire. Après que de part & d'autre on eut enterré les morts, glorieuses victimes de la patrie, les armées levèrent le camp, & prirent leur route, l'une celle d'Albe & l'autre celle de Rome. Ce jeune Héros Romain marchoit à la tête de l'armée, portant sur ses épaules la glorieuse dépouille des trois Curiaces. Sa marche avoit plus l'air d'un triomphe, que de l'entrée d'un simple particulier. En effet la gloire du jeune

Héros étoit au plus haut dégré d'élévation. Albe vaincue & asservie par son courage ; & Rome victorieuse & Reine d'Albe étoit le fondement de son triomphe. Mais il n'en conserva pas long-temps la gloire dans sa pureté.

Le jeune Horace tue sa sœur.

Dès le même jour il la souille par un parricide horrible. Sa sœur qui étoit fiancée à un des Curiaces, impatiente de sçavoir quelle avoit été la destinée de son futur époux, sort de la Ville seule & sans compagne pour en apprendre des nouvelles. La cotte d'armes teinte du sang de son amant qu'elle avoit travaillée de ses mains, & qui servoit d'ornement au triomphe de son frere, lui apprit la mort de l'objet de son amour. Cette jeune & passionnée Amante oubliant alors ce qu'elle devoit à sa patrie, à son frere & aux bienséances de son sexe, se livre sans mesure aux transports de sa douleur, dechire ses habits, se frappe la poitrine & verse un torrent de larmes en prononçant tristement le nom de Curiace. Puis la rage succédant aux sentimens d'affliction, elle aborde son frere avec des yeux étincelans & l'apostrophe de la manière la plus ré-

voltante. Le jeune Héros également piqué de l'indécente douleur que ſa ſœur témoignoit au milieu de la joye publique, & des invectives odieuſes dont elle le chargeoit, dans le tranſport de ſa colére, lui paſſe ſon épée au travers du corps : *Va*, lui dit-il, *ſœur dénaturée, qu'un amour aveugle rend inſenſible au malheur de tes freres morts ; à la gloire de celui qui vit, & au bonheur de la patrie ; va joindre celui pour qui ſeul tu marques des ſentimens, & portes lui ta folle paſſion. Qu'ainſi périſſe toute Romaine, qui préférant ſon bien & ſes intérêts à la gloire de ſa patrie, pleure la perte de l'ennemi de Rome.*

Une action auſſi inhumaine & auſſi cruelle révolta tout le monde contre le libérateur de Rome. Peu s'en fallut que le jour de ſon triomphe ne devint auſſi celui de ſon ſupplice. Horace eſt arrêté & conduit devant les *Duumvirs*, Juges naturels de ces ſortes de crimes. Celui-ci étant notoire & public, le coupable fut condamné à perdre la vie. Déja les Licteurs le ſaiſiſſoient pour le lier, & l'attacher au poteau, lorſque par le conſeil & à l'inſtigation de Tullus, qui déſiroit de le

Suite de cet évenement.

ſauver, il appella de la Sentence des *Duumvirs* au Tribunal du peuple.

Le pere d'Horace parut dans l'aſſemblée pour y défendre ſon fils. La circonſtance étoit extrêmement défavorable pour lui. Ce vénérable vieillard ne pouvoit demander la grace de ſon fils qu'en approuvant & en autoriſant le meurtre de ſa fille. Il ne pouvoit ſe montrer bon & tendre pere pour l'un, ſans ſe montrer pour l'autre un pere cruel & dénaturé. Il prit ce dernier parti y étant porté par la paſſion qu'il avoit de ſauver ce ſeul reſte de ſa famille; & par l'amour de la patrie qui dominoit en lui ſur tous les autres ſentimens. Il repréſenta que ſa fille étoit une ingrate, qui n'eut jamais le cœur Romain, & dont les ſentimens étoient pernicieux à la Republique: que ſon fils revêtu de ſon autorité avoit purgé ſa maiſon & l'Etat d'un mauvais ſujet: & que bien-loin de vouloir le punir, ſon zèle lui paroiſſoit très-louable & digne de récompenſe. « Mon fils, ajouta-t-il, a remporté à la gloire & à l'avantage de » Rome une double victoire; la première ſur les Curiaces, qui la rend » maîtreſſe d'Albe; & l'autre ſur un

» ingrate Citoyenne dont la vie, les » conſeils & l'exemple euſſent été plus » pernicieux & plus funeſtes à la nation, » que la guerre la plus opiniâtre de la » part d'un ennemi étranger. « Puis apoſtrophant le peuple : *Quoi ! Romains*, dit-il, *pourrez-vous vous déterminer à voir attaché à un bois infâme : ce même vainqueur que vous venez de voir marcher glorieux & triomphant au milieu de vos applaudiſſemens & des cris de joye ? Verrez-vous de ſang froid, & ſans vous reprocher votre ingratitude le libérateur de Rome expirer ſous les coups & dans les tourmens ? Les Albains même ne pourroient ſoutenir un ſpectacle ſi odieux.* Enſuite ſe tournant du côté du Bourreau, *vas Licteur*, dit-il, *lies ces mains victorieuſes, qui ont donné l'Empire au peuple Romain. Couvres d'un funeſte voile la tête du ſauveur de la patrie. Frappes-le de verges, ou dans l'enceinte de la ville, pourvu que ce ſoit à la vue des glorieux trophées qu'il a remportés ſur les ennemis de Rome, ou hors des murs, pourvu que ce ſoit proche les tombeaux des Curiaces. Car en quelque lieu que ſe donne la tragédie de ſon ſupplice, il y trouvera des monumens de ſa gloire, qui le laveront de l'ignominie du*

ſupplice. Vous pouvez le faire mourir, mais vous ne pouvez le déshonorer.

Un diſcours ſi pathétique, & ſoutenu juſqu'au bout de la dignité & de la fermeté convenable à un rigide & auſtère Romain, ne pouvoit manquer d'emporter les ſuffrages : le peuple eut honte de faire mourir un jeune Héros à qui il étoit redevable de ſa liberté & de la ſupériorité qu'il venoit d'acquérir ſur Albe. Un ſi grand ſervice parut à ſes Juges mériter que la Patrie modérât en ſa faveur quelque choſe de la ſévérité de la Loi. Cependant l'auſtérité dont on faiſoit profeſſion dans ces temps reculés, ne permit pas à ſes Juges de le renvoyer entièrement abſous & ſans lui infliger quelque punition humiliante. On ne fit que commuer la peine de mort en une cérémonie ignominieuſe, & en une amende pécuniaire que ſon pere paya pour lui. Telle étoit dans ces premiers temps de la République la ſévérité de Rome. Elle fit paſſer ſous le Joug * un

* C'étoient deux ſolives, ſur leſquelles on en mettoit une troiſiéme en travers. Ce joug fut appellé *ſororium tigillum* ſolive de la ſœur.

jeune Héros qui triomphoit pour l'en avoir preſervée elle-même. Horace fut ſauvé par admiration pour ſon courage, mais il ne put échapper une flétriſſure, qui fut d'autant plus déſhonorante, qu'elle fut perpétuée & tranſmiſe à la poſtérité par le ſoin, qu'on avoit de réparer tous les ans la ſolive, qui avoit ſervi d'inſtrument à ſon ignominie. Ce monument qui ſubſiſtoit encore du temps de Tite Live dément ouvertement Florus, qui nous dit d'un ton aſſuré, que ce parricide d'Horace tourna à ſa gloire.

Guerre contre les Véiens & contre les Fidénates.

Les Fidénates & les Véïens, qui ne pouvoient voir ſans jalouſie & ſans inquiétude les proſpérités de Rome, prirent une ſeconde fois les armes dans l'eſpérance d'un ſuccès plus heureux. Ces peuples étoient déterminés d'arrêter à quelque prix que ce fût, les progrès d'une rivale ambitieuſe; & d'abbattre par quelque coup éclatant, qu'ils ſe promettoient de frapper ſur elle, la paſſion déméſurée qu'elle avoit d'étendre ſa domination au détriment de ſes voiſins. On croit même que Métius-Suffétius Dictateur d'Albe, étoit l'auteur de leur révol-

te. Du moins eſt-il certain, qu'il les encouragea, & qu'il les confirma dans leur pernicieux deſſein par les aſſurances poſitives qu'il leur fit donner ſecrettement, qu'au fort de la mêlée, il tourneroit ſes forces contre les Romains. Une promeſſe auſſi préciſe, & dont l'éxécution devoit donner la victoire aux peuples ligués, qui vouloient ſecouer le joug de Rome, les détermina tout-à-fait. Ils ſe mettent en campagne, & vont chercher les Romains. Ceux-ci qui avoient prévu le coup allèrent au-devant d'eux, avec les Albains, leurs nouveaux ſujets.

Trahiſon de Métius.

Comme on étoit des deux côtés fort ardens pour en venir aux mains, le combat ne fut pas différé longtemps. Au milieu de l'action, ou plutôt au premier choc, Suffétius, pour remplir ſes engagemens ſecrets avec les ennemis de Rome, ſe retire avec ſes troupes, du poſte qu'il occupoit, pour donner la facilité aux ennemis d'envelopper les Romains. Cependant comme il n'étoit pas plus décidé pour les Fidénates, que pour les Romains; & que ſon deſſein étoit de ſe déclarer pour le parti victorieux, il ne fit

aucun acte d'hoſtilité. Pendant le combat, il ſe contenta d'être ſimple ſpectateur. L'inaction du Général des Albains étonna également les deux partis. Mais elle fit une vive impreſſion de crainte ſur les ennemis des Romains, que ne doutant point d'être trahis par Suffétius, ils lachèrent pied, s'enfuirent, & laiſsèrent aux Romains leur camp & la victoire. Dès que Métius vit les Romains victorieux, de ſpectateur qu'il avoit été juſqu'alors, il voulut devenir acteur. Il s'ébranle, & va tailler en piéces un corps des Véïens.

Ce nouveau mouvement du Général des Albains en faveur des Romains, ne fit pas prendre le change à Tullus. Il ne fut pas diſſuadé de l'idée qu'il s'étoit formée avec juſtice que Métius étoit un traître, qui l'avoit voulu livrer lui, & Rome à ſes ennemis. Cependant pour s'aſſurer de ſa perſonne, il diſſimula ſon juſte reſſentiment juſqu'au lendemain. Dans le moment il lui fit des complimens de félicitation de ſon ſuccès, & en reçut de lui ſur la victoire qu'il venoit de gagner.

Dès le lendemain, & de grand

matin, le Roi de Rome convoque l'assemblée, où se trouvèrent les deux armées des Romains, & des Albains. Tullus exposa avec tant de force & de vivacité l'énormité de la perfidie de Métius, que personne n'osa prendre ouvertement sa défense. Le crime parut si noir & si avéré, qu'on laissa à Tullus une liberté entière de le punir, comme il le jugeroit convenable. Celui-ci fait arrêter à l'instant l'illustre Criminel, lui prononce son Arrêt de mort, & le fait tirer par quatre chevaux. Ainsi périt ce perfide politique. Une fin malheureuse est assez souvent la récompense des cœurs doubles. L'histoire tant ancienne que moderne nous fournit des exemples de Princes, qui haïssant également les deux partis ennemis, & résolus de profiter de leur défaite mutuelle, sont devenus eux-mêmes la proye du parti victorieux, & ont souvent perdu la vie avec leurs Etats.

Son jugement.

Il est tiré par quatre chevaux.

Le Dictateur d'Albe ne fut pas la seule victime que Tullus immola à son ressentiment. Pendant qu'il travailloit de son côté a faire punir Métius, il avoit détaché le jeune Horace, le vainqueur des trois Curia-

ces avec une troupe d'élite de Cavalerie & d'Infanterie pour aller ruiner de fond en comble la ville d'Albe, & à transférer les Habitans à Rome. Cette tranſmigration couta beaucoup aux Albains. Ils ne virent qu'avec une douleur infinie les murs de leur chère patrie renverſés, & les maiſons où ils étoient nés, abattues. Telle fut la fin de la ville d'Albe; ville illuſtre par une antiquité de près de cinq cents ans, floriſſante par le nombre, les richeſſes & la nobleſſe de ſes Habitans, & qui auroit dû, ce ſemble, être reſpectée de ſes deſtructeurs dont elle étoit la mere.

Tullus, pour adoucir l'amertume que ces nouveaux Habitans reſſentoient de leur tranſmigration, donna tous ſes ſoins pour les conſoler, les dédommager de ce qu'ils avoient perdu & pour leur faire trouver dans Rome une autre patrie. Tous furent incorporés dans les Tribus, & mis au nombre des Citoyens. Les pauvres reçurent de ſa libéralité des fonds de terres pour les cultiver, & des maiſons pour ſe loger. Les familles illuſtres furent admiſes au rang des patriciennes; & Tullus leur donna pla-

ce dans le Sénat. Enfin le Roi de Rome n'omit rien de ce qui dépendoit de lui pour faire oublier à ſa nouvelle Colonie, ſon ancienne demeure, & pour l'affectionner à la Ville qui étoit devenue ſa patrie.

Les Fidénates & les Sabins vaincus.

La réunion de la ville d'Albe à Rome accrut extrêmement les forces de cette derniére. Tullus s'en ſervoit avec avantage pour abbattre entiérement les Fidénates, & les ſoumettre à l'Empire de Rome. Cette expédition fut le fruit d'une ſeule campagne. La ſoumiſſion des Fidénates fut ſuivie d'aſſez près de celle des Sabins. Mais ils la firent acheter bien chèrement aux Romains. Ce ne fut qu'après pluſieurs combats fort ſanglans & fort meurtriers qu'ils cédèrent la ſuperiorité à Rome, & qu'ils ſubirent ſon joug.

Ces heureux ſuccès enhardirent extrêmement le peuple Romain. Ils lui inſpirerent un goût décidé pour les conquêtes, & une ambition démeſurée pour étendre ſa domination dans un pays où il auroit dû s'eſtimer trop heureux qu'on le ſouffrît. Tullus leur Roi, qui étoit l'ame de ces projets ambitieux, peu content

d'avoir détruit la ville d'Albe, voulut ſe ſoumettre les trente Colonies dépendantes de cette ancienne Métropole. Il prétendoit que les filles devoient ſubir le ſort de leur mere commune, & reconnoître les Romains pour leurs Souverains. Fondé ſur un droit auſſi chimérique, il les fit ſommer de venir à Rome lui rendre hommage, & le reconnoître pour leur Roi. Une propoſition auſſi révoltante, fut reçue des peuples du *Latium* avec tout le mépris & toute la hauteur qu'elle méritoit. Ce refus fut ſuivi d'une déclaration de guerre de la part des Romains. Elle dura cinq ans; mais on la fit avec tant de modération qu'aucun des deux peuples n'eut ſujet de ſe repentir d'avoir pris les armes. Il n'y eut que la ville de Medullie, ancienne Colonie des Romains, qui paya, pour ainſi dire, les frais de la guerre. Cette ville entraînée dans le parti des Latins, fut aſſiégée & priſe dans le cours de ces diſſenſions. Tullus pour la punir de ſa révolte, la livra au pillage du ſoldat, & la réduiſit à une ſi déplorable ſituation, qu'elle perdit pour toujours le goût & le pouvoir de pren-

Guerre contre les Latins.

dre une ſeconde fois les armes contre Rome. Cette expédition fut le terme de la guerre : car comme les eſprits n'étoient pas fort aigris de part ni d'autre, on parla de paix ; & elle ne tarda pas à être conclue entre des peuples qui la déſiroient mutuellement.

Seconde peſte & famine dans Rome.

Pendant que Rome, ſous la conduite d'un Roi belliqueux, accroiſſoit ſes conquêtes par ſes victoires ; & qu'elle voyoit avec une ſecrette complaiſance ſon autorité établie & reſpectée dans tous les pays d'alentour, elle fut atteinte tout-à-coup d'un mal plus terrible que la guerre même. On comprend que je veux parler de la peſte & de la famine, fleaux ordinaires de la juſtice divine. Ces calamités engourdirent tous les bras & énervèrent tous les courages. Le Roi fut le ſeul, qui malgré ſon grand âge, conſerva toujours ſon humeur guerrière parmi tous ces malheurs publics. La maladie contagieuſe dont il fut atteint, fut ſeule capable de lui faire quitter les armes. Durant le cours de ſa maladie, qui fut longue, ſoit foibleſſe d'eſprit ſoit petiteſſe naturelle, il tomba dans

un défaut assez ordinaire aux vieux Rois & aux esprits-forts. Il n'y eut point de superstition & de travers en fait de Religion, auxquels il ne se livra aveuglement & sans réserve : les opérations magiques, les sacrifices nocturnes & les évocations des morts; en un mot tout ce qu'il y a de plus puérile, & de moins sensé fut inutilement mis en usage pour rétablir une santé délabrée & ruinée par la vieillesse. Tullus mourut après un régne de trente-deux ans, frappé, dit-on, d'un coup de foudre, que Jupiter irrité de ses impiétés lança contre lui. Mais il est plus vraisemblable qu'il périt lui & toute sa famille, par l'ambition d'Ancus-Marcius, petit-fils de Numa par Pompilia fille unique de ce second Roi de Rome. Ce jeune Prince trouva le moyen d'ensevelir & de tenir caché son parricide sous les ruines du Palais auquel il mit le feu, après avoir égorgé le Roi, sa femme & ses enfans. Le thrône sur lequel il fut placé par l'élection du peuple & par la confirmation du Sénat, fut le fruit de son crime. Il est assez ordinaire, par une conduite de la Providence que nous

AN. M. 3369.
AV. J. C. 635.
AN. R. 114.
Mort de Tullus Hostilius.

devons reſpecter & adorer en ſilence, que les méchans proſpèrent dans cette vie. Tullus ne fut ni religieux ni pacifique. La guerre étoit ſon élement naturel ; & il faut convenir de bonne foi qu'il excella pour le temps dans cette profeſſion ; qu'il en poſſédoit les talens dans un dégré peu commun, & que par une ſuite continuelle de victoires, il mit Rome en état de ſe faire craindre & reſpecter des nations voiſines.

PARAGRAPHE IV.

Ancus-Marcius, quatriéme Roi de Rome.

AN. M. 3369. AV. J. C. 635. AN. R. 114. LE parricide horrible qui avoit frayé à Ancus la voie au thrône, n'annonçoit rien moins qu'un Prince doux & pacifique. Cependant le nouveau Roi, héritier des vertus & de la Religion de Numa ſon ayeul, ſe fit un devoir de ſuivre ſon exemple, & de marcher ſur ſes traces. Dans ce deſſein, il renouvella les cérémonies, rétablit les Sacrifices négligés, & rendit à la Religion, qui avoit été dans le mépris ſous le régne

Douceur du Gouverneur de Marcius.

précédent, ſon ancienne Majeſté. Pour inſpirer au peuple ces mêmes ſentimens de piété dont il étoit lui-même pénétré, il lui perſuada que la famine, la peſte & les autres calamités publiques, qu'on avoit eſſuyées ſous ſon prédéceſſeur, étoient une juſte punition de la colère des Dieux vengeurs de leur culte mépriſé. Le peuple épuiſé par tous ces fleaux, & par là plus diſpoſé à recevoir les impreſſions qu'on vouloit lui donner, entra ſans peine dans tous les ſentimens de ſon Roi. Ainſi on vit refleurir à Rome la Religion; les Temples furent fréquentés, les Sacrifices multipliés, & les Dieux honorés; & par une ſuite néceſſaire chacun rentra dans l'ordre d'où il étoit ſorti ſous un Prince, qui avoit toujours les armes à la main. Le labourage reprit ſon ancienne vigueur, les terres furent cultivées, & les arts mis en honneur.

Il rétablit le culte des Dieux.

Plut. in Anc. Mart.

Un régne auſſi doux & auſſi tranquille ne pouvoit manquer de concilier à Ancus l'affection de ſes ſujets, mais il lui attira en même temps le mépris des nations rivales & ennemies, qui le regardoient comme un idiot, &

Il fait la guerre aux Latins ; & à pluſieurs autres peuples.

comme un Prince ſans élévation, & ſans cœur. Les Latins * qui croyoient n'avoir rien à craindre du caractère d'un Roi dévot ſe répandoient dans le territoire de Rome, l'infeſtoient par leurs incurſions & le ravageoient impunément. Ancus qui étoit né pour faire le bonheur de ſes peuples dans le ſein de la paix, vit avec peine que la fortune ne fut point d'accord avec ſes inclinations pacifiques ; & qu'elle vint l'arracher du repos dans lequel il vouloit vivre à l'imitation de Numa ſon ayeul. Cependant ne pouvant ſe diſſimuler le tort que lui cauſoit ſa patience & dans l'eſprit des nations ennemies de Rome & dans le cœur de ſes ſujets, il reconnut que la piété n'eſt pas la ſeule vertu du thrône ; qu'un Roi doit réunir en ſa perſonne, le courage guerrier, avec la Religion. Ancus ſortit donc de ſon repos & ſe détermina à la guerre.

---

* Le Latium eſt ce qu'on appelle la Campagne de Rome. La ville d'Albe, Métropole des Romains étoit la principale place des Latins. Il ne reſte plus aucune trace de cette ancienne ville.

Mais par reſpect pour la mémoire de Numa, pour maintenir ſa réputation de juſtice, & pour intéreſſer les Dieux dans ſa cauſe, il ne prit les armes qu'après avoir tenté les voies d'accommodement, & obſervé toutes les cérémonies préſcrites pour la déclaration de guerre; & ce ne fut que ſur un refus précis & réitéré que firent les ennemis de réparer les torts qu'ils avoient faits aux Romains, qu'il la leur déclara dans toutes les formes.

Ses victoires.

Après ces préliminaires dont on ne doit jamais ſe départir avec ſon ennemi, Ancus ſe mit en campagne, & alla mettre le ſiége devant Politoire. Le ſuccès répondit à la juſtice des bons procédés du Roi. La ville fut priſe d'aſſaut, & les Habitans furent transférés à Rome ſelon la coutume, & incorporés dans les tribus. Cet échec ne rebuta point les Latins. L'année ſuivante ils envoyèrent une puiſſante & nombreuſe Colonie à Politoire dont le Roi de Rome avoit par modération épargné les murs. Marcius alla l'aſſiéger de nouveau, la prit une ſeconde fois; mais pour ôter aux ennemis l'eſpérance de

faire désormais de cette place le théâtre de la guerre, il la rasa & la démolit entièrement. Une pareille précaution prise d'abord lui auroit épargné la peine & les frais d'un second siége; mais elle l'auroit privé de la gloire de signaler de nouveau sa modération, & d'une seconde victoire. Depuis la ruine de Politoire, les deux nations tournèrent tous leurs efforts du côté de Médullie, les Latins pour la défendre & les Romains pour s'en rendre maîtres. Mais comme la résistance des assiégés étoit égale aux efforts des assiégeans, l'attaque dura trois ans. Pendant cet espace de temps il se livra plusieurs combats dont aucun ne fut décisif. Enfin un dernier, dans lequel les Romains remportèrent une victoire pleine & entière, décida du sort de la ville, & les en rendit maîtres.

Sa modération.

Les Latins ne furent pas le seul peuple que Marcius soumit aux Romains. Ficane, Fidènes, les Sabins, les Véïens, & les Volsques éprouvèrent chacun à leur tour, la valeur & le bonheur de ses armes. Ce Prince bien éloigné de mésuser des droits que lui donnoit sur ces peuples vaincus sa qualité de

Conquérant, ſignala ſa clémence à leur égard. Après les avoir châtiés, & reçu d'eux des ſatisfactions équivalentes, ſa bonté naturelle le porta à les mettre au nombre des amis & des alliés de Rome.

Il agrandit & embellit Rome.

Les guerres preſque continuelles, que Marcius eut à ſoutenir contre tous ces différens peuples ne firent pas perdre de vûe à ce Prince, l'embelliſſement, l'utilité & la ſûreté de ſa Capitale. Le repos que lui donnoient les intervalles d'une guerre à l'autre étoit ſcrupuleuſement employé à des ouvrages de cette nature. Pour loger les peuples vaincus dont il avoit tranſferé un grand nombre à Rome, il enferma le mont Aventin dans l'enceinte de la ville. Ce fut par ſes ſoins que le Janicule, qui étoit au-delà du Tibre fut fortifié, entourré des foſſés & réuni à la ville par un pont de bois qu'il fit jetter ſur le fleuve. Pour réprimer la licence des ſcélerats, qui ſe multiplioient dans Rome à meſure que la ville croiſſoit en nombre d'habitans, il fit bâtir dans le centre une priſon, afin que la vûe de ce lieu deſtiné aux châtimens des malfaiteurs, pût intimider ceux que l'a-

mour du bien, & le reſpect pour les loix n'étoient pas capables de contenir. Un autre ouvrage, qui fut d'une toute autre utilité à Rome, & qui contribua autant à éterniſer ſa mémoire que ſes victoires, fut la fondation du port & de la ville d'Oſtie. Cette ville procura dans Rome l'abondance de toutes choſes, lui ouvrit le commerce maritime, & lui montra le chemin au-delà des mers. Ce fut du milieu de tous ces ſoins & de tous ces travaux ſi avantageux à l'Etat que la mort vint enlever un Prince qui faiſoit tout à la fois & l'ornément du Thrône & le bonheur de ſes ſujets.

AN. M. 3395. AV. J. C. 611. AN. R. 138. Sa mort.

L'hiſtoire ne nous dit rien de l'âge de Marcius. On convient aſſez qu'il n'étoit pas extrêmement vieux, & que le cours de ſon régne fut de vingt-quatre ans. Dire, comme le fait Tite-Live, que la gloire que s'acquit ce Prince, ſoit dans la guerre, ſoit dans la paix, fût égale à celle de ſes prédeceſſeurs, cet éloge me paroît trop modeſte. Pour rendre juſtice à Ancus il faut le placer au-deſſus de ſes prédeceſſeurs & de ſes ſucceſſeurs. En effet Rome ne vit jamais de Roi aſſis

assis sur son Thrône, qui réunit en sa personne plus de grandes & belles qualités. Car outre celles qui font l'honnête-homme, & l'homme religieux, la nature lui avoit donné celles qui font les grands Rois. Par caractère il aimoit le repos & la tranquillité en montant sur le Thrône il n'avoit d'autre vûe que de rendre ses sujets heureux, dans le sein de la paix & de l'abondance. Forcé de quitter son repos, il se montre à la tête des armées comme un guerrier consommé dans la profession par une longue expérience. Sage & modéré dans ses conquêtes, le peuple vaincu n'eut jamais à se plaindre que de sa supériorité. Il est le premier des Rois de Rome, qui ait sçu donner aux bâtimens publics, je ne dis pas de l'élégance, mais de la régularité, de la solidité & de la décence. Ce fut sous son régne que le commerce prit naissance à Rome, par la construction du Port d'Ostie, dont la commodité invitoit les nations étrangères à porter dans cette Capitale de l'Italie leur argent, & leurs denrées. Son éloge.

PARAGRAPHE V.

Lucius-Tarquinius, cinquiéme Roi de Rome.

AN. M. 3393. AV. J. C. 611. AN. R. 138. Origine de Lucius-Tarquinius. *Plut. in Tarq.*

LUCIUS-TARQUINIUS étoit Grec d'origine, fils de Démarate, de la race de Bacciades. Cette maiſon étoit une des plus puiſſantes de Corinthe, & y avoit long-temps occupé le Thrône. Le tyran Cypſéle, non content d'avoir enlevé à cette famille la Couronne, tenta d'en anéantir juſqu'aux moindres rejettons. Démarate échappa à ce cruel maſſacre, & prévint par une fuite ſecrete & précipitée les deſſeins funeſtes du tyran. Il ſe retira avec ſes richeſſes à Tarquinie, ville alors des plus floriſſantes de l'Etrurie. Il n'y fut pas long-temps ſans s'y établir. Sa naiſſance & ſes grands biens lui firent épouſer une femme de la premiére qualité. De ce mariage vint un enfant à qui ſon pere donna le nom de Lucomon. Démarate étant mort, le jeune Lucomon ſe trouva héritier de richeſſes immenſes. Il épouſa Tanaquil, Dame

d'un vrai mérite, & d'une grande diſtinction ; mais qui avoit plus d'ambition, que de vertu.

Il vient à Rome.

Lucomon couloit ſes jours tranquillement à Tarquinie dans une vie oiſive & privée. Le caractère de ſa femme ne pouvoit ſe faire à ce genre de vie obſcur. Elle piqua l'ambition de ſon mari, & lui perſuada de quitter Tarquinie pour aller fixer ſon ſéjour dans Rome où ſes grandes qualités & ſes rares talens ne pouvoient manquer de l'élever aux premières dignités, qui ſe donnoient alors dans cette ville au mérite perſonnel. Lucomon, qui n'étoit guères moins ambitieux que ſa femme, n'eut pas grande peine à ſe laiſſer perſuader par ſes diſcours ſéduiſans. Il ſort de Tarquinie & part pour aller s'établir à Rome. Dès qu'il parut ſur ce nouveau théatre, la magnificence de ſon train, ſa généroſité, ſes manières nobles & gracieuſes, la douceur de ſa converſation attirèrent d'abord ſur lui les yeux de tous les habitans de Rome. Mais bientôt ſes rares qualités & ſes talens brillans firent oublier & perdre de vûe tout cet éclat

extérieur pour s'occuper uniquement de ſon mérite perſonnel.

Il s'y fait une grande réputation.

La réputation d'un mérite ſi univerſellement applaudi ne pouvoit manquer de pénétrer juſqu'à la Cour. Ancus voulut connoître un perſonnage auſſi recommandable. Lucomon ſe préſenta à la Cour, mais ſous le nom de Lucius-Tarquinius, affectant de paroître Romain juſqu'au nom. Tarquin, car c'eſt ainſi que nous l'appellerons dans la ſuite, ne perdit rien à être connu de près, ou plutôt il y gagna beaucoup. L'épreuve qu'en fit Ancus ne ſervit qu'à mettre ſes talens dans un plus grand jour, & à lui mériter une nouvelle eſtime. Le Roi, ce qui eſt aſſez rare dans les Têtes couronnées, qui ſçavoit rendre juſtice au mérite, avoua publiquement, que la réputation de Tarquin étoit de beaucoup inférieure à ſon mérite.

L'ambitieux & habile étranger ſe diſtinguoit dans Rome par toutes ſortes de vertus. Il étoit bon Citoyen, profond politique, brave guerrier & grand Magiſtrat. Il brilloit dans les Conſeils par la ſageſſe de ſes avis;

dans les combats il déterminoit par ſon courage, & par ſa prudence la victoire à ſe déclarer pour ſes nouveaux compatriotes. Le Roi étoit charmé du rare mérite de ce nouveau venu. Il mit en lui une telle confiance, qu'en mourant, il lui laiſſa la tutelle de ſes deux fils encore enfans. Tel étoit l'homme qui ſuccéda à Ancus : & voici les reſſorts qu'il fit jouer pour monter ſur un Thrône d'où ſa qualité ſeule d'étranger ſembloit l'éloigner.

On ne peut refuſer à Tarquin les vertus royales. Mais comme il n'étoit point du ſang Royal ; qu'il reſtoit deux enfans du feu Roi, dont l'aîné, qui approchoit de quinze ans, pouvoit fixer ſur lui les cœurs & les ſuffrages ; & qu'en outre il étoit étranger, il ſentit bien que ſon mérite ſeul ne pouvoit parer à tous ces obſtacles ſans le ſecours de la brigue & de l'artifice. Il y eut recours. L'argent qu'il répandit à pleines mains lui acquit la pluralité des ſuffrages. Lorſqu'il en fut aſſuré il convoque l'aſſemblée, & s'y préſente avec une confiance qu'auroit à peine montré un héritier préſomptif de la Couronne.

AN. M. 3393. AV. J.C 611. AN. R. 158. Il eſt élu Roi.

Alors ne dissimulant plus ses desseins ambitieux, il ose demander le Sceptre pour lui; & dans une long discours qu'il fit, il tente de leur persuader qu'il en étoit digne; & que les Romains devoient à ses services une telle récompense. Ce discours hardi & insolent, qui dans tout autre temps, & dans la bouche de tout autre, auroit fait un effet tout contraire, eut dans celle de Tarquin le succès qu'il souhaitoit. Il fut élu Roi d'un commun consentement.

Commencement de son régne.

Dès que Tarquin fut monté sur le Thrône, il se crut obligé de récompenser ceux dont il avoit acheté les suffrages, & qui s'étoient portés avec zèle à lui mettre la Couronne sur la tête. Il fit choix de cent Citoyens, qu'il fit entrer dans le Sénat. Par ce genre de récompense il ne travailla pas moins pour ses intérêts que pour ceux des personnes qu'il récompensoit. Cent Sénateurs étoient cent créatures attachées à lui, qui lui faisoient dans le Sénat un parti considérable. Par cette augmentation cette auguste Compagnie se trouva composée de trois cents membres. Elle demeura fixée à ce nombre pendant plu-

Il fait une augmentation dans le Sénat.

sieurs siécles, sans souffrir aucune diminution, ni augmentation. Le nouveau Roi, pour ne pas indisposer contre lui les deux cents anciens Sénateurs, & ne point trouver de l'opposition de leur part, mit une distinction entre les Sénateurs de cette nouvelle création & les Anciens; ceux-ci furent appellés *patres majores gentium*, peres du premier ordre; & les nouveaux venus *patres minorum gentium*, peres du second ordre. Cette distinction étoit un peu humiliante pour les nouveaux Sénateurs, mais elle ne donnoit pas la plus legère atteinte à leur autorité, qui égaloit celle des plus anciens.

Ses Guerres.

Tarquin signala la première année de son régne par des conquêtes qu'il fit sur les Latins. Ces peuples jaloux de l'agrandissement & de la puissance de Rome prenoient les armes contre elle sur le plus léger prétexte. Ils furent punis de leur audace par la perte de plusieurs places que le nouveau Roi de Rome leur enleva, & qui furent pour lui, comme un juste dédommagement des frais de la guerre; mais elles n'en furent pas le terme. Elle dura l'espace de près de

Contre les Latins.

vingt ans, & avec un tel acharnement des deux nations qu'il ſembloit que cette guerre ne pouvoit finir que par la ruine de l'une des deux. Elle fut en effet très-pernicieuſe à l'une & à l'autre. Outre le dégat des terres, & la déſolation des pays réciproques, des villes priſes d'aſſaut & livrées au pillage du Soldat, il y eut quantité d'attaques, des rencontres fréquentes; & il ſe livra un grand nombre de Batailles ſanglantes, & long-temps diſputées. Il eſt vrai que le ſuccès final tourna à l'avantage des Romains : mais on ſent fort bien qu'ils achetoient chèrement ces victoires, & qu'elles devenoient leur ruine par les pertes conſidérables qu'ils faiſoient. Heureuſement que Tarquin remporta ſur les ennemis un avantage marqué & déciſif, qui les mit hors d'état de pouvoir ſoutenir plus long-temps la guerre, & qui les détermina à implorer la clémence du vainqueur, & à lui demander la paix, aux conditions qu'il lui plairoit d'impoſer. Le vainqueur content de leur ſoumiſſion leur accorda la paix qu'ils demandoient ſans exiger d'eux aucune condition dure ni ſervile. La mo-

dération parut à Tarquin une victoire plus glorieuse que celles qu'il avoit remportées par la force des armes. Les Latins furent admis à l'amitié & à l'alliance du peuple Romain.

Contre les Sabins.

Tarquin ne jouit pas long-temps de la paix, qu'il s'étoit acquise par sa valeur & par son habileté dans le métier de la guerre. Les Sabins, peuples inquiets, mais très-courageux, & qui à ce courage naturel réunissoient une haine implacable contre le peuple Romain, entrèrent en armes l'année suivante dans le territoire de Rome. Il se livra un combat très-meurtrier pour les deux nations. La nuit sépara les combattans. Chacun rentra dans son camp, très-affoibli, & sans aucun avantage marqué. La campagne suivante fut plus heureuse pour les Romains. Mais ce fut moins à leur courage, qu'à un stratagème que le Roi mit en œuvre, qu'ils furent redevables de la victoire. Comme on en étoit aux mains, Tarquin qui étoit fécond en ressources, fit mettre le feu à un pont de bois que les ennemis avoient jetté sur le Téveron pour faciliter leurs convois & leur retraite en cas de malheur. Cet événement

auquel les Sabins ne s'attendoient pas jette la terreur dans leur cœur. Ils prennent la fuite, les uns vers les montagnes, mais la plus grande partie courut au ſecours du Pont dans l'eſpérance de le ſauver de l'embraſement & de paſſer la riviere, qu'ils vouloient mettre entre eux, & les Romains. Tous leurs efforts furent inutiles; le pont fut brûlé & la plus grande partie des ennemis périrent par le fer, le feu & l'eau. Un échec auſſi conſidérable ne permit plus aux Sabins de continuer la guerre. Ils demandèrent la paix au vainqueur, qui la leur accorda avec ſa généroſité ordinaire. La paix étant conclue, le Roi retourna à Rome, où il rentra en triomphe.

Contre les Etruſques.

Il n'eut pas le temps d'y gouter les douceurs du repos. Une puiſſante ligue des douze cantons de l'Etrurie * l'occupa aux préparatifs néceſſaires pour une guerre auſſi importante. Le refus que fit le Roi des Romains de

* L'Etrurie renfermoit dans ſon territoire le pays que nous appellons aujourd'hui la Toſcane.

leur rendre leurs prisonniers fut pour ces peuples un prétexte spécieux de prendre les armes ; mais leur haine & leur jalousie contre Rome, aigries par un grand nombre d'avantages considérables que les Romains avoient remportés sur eux, étoient la véritable cause de la rupture. Ils entrèrent les premiers en campagne, passèrent le Tibre, & firent impunément le ravage du territoire des Romains. La campagne ne pouvoit leur être plus heureuse. La ville de Fidènes, dont ils se rendirent maîtres, moitié par force, moitié par trahison, en fut le fruit & le terme.

La prise d'une place aussi importante, qui laissoit la campagne de Rome en proye à l'ennemi, donna à Tarquin une nouvelle ardeur pour achever ses préparatifs de guerre. Dès que le Printemps fut arrivé, il sort de Rome à la tête de son armée, & prévient son ennemi. Les événemens de cette campagne, & des suivantes, (car la guerre dura plusieurs années) ne furent, ni considérables ni décisifs. Ils tournèrent alternativement tantôt à l'avantage d'un peuple, tantôt à l'avantage de l'autre. La ville de Fi-

Siége & prise de Fidènes.

dènes * devint l'objet principal de la guerre. Les deux nations avoient un intérêt égal de tenir cette place sous leur domination ; car comme elle servoit de clef aux Etrusques pour entrer librement dans la campagne de Rome, & qu'elle tenoit pour ainsi dire bloquée cette ville, elle servoit aussi aux Romains de boulevart contre les incursions des ennemis. Une conquête aussi importante attira sur elle tous les efforts des deux puissances. On employa des deux côtés, les uns pour la défendre, & les autres pour la prendre ; tous les moyens dont la valeur & l'habilité sont capables : sorties vives & fréquentes, assauts vigoureux, combats sanglants, & meurtriers. Tout fut mis en usage : mais enfin la constance des Romains triompha de tous les obstacles ; & ils reprirent par leur courage une ville que la trahison leur avoit fait perdre.

* Fidènes, ville du Latium. Elle étoit à quarante stades de Rome. Cette place a été ruinée plusieurs fois, & plusieurs fois rebâtie sur ses propres ruines. Il n'en reste plus qu'une forme qu'on appelle *Castel-Siub loco* qui appartient au Chapitre de saint Pierre.

Tarquin contre ſon penchant naturel, qui le portoit à la clémence, jugea à propos de faire un exemple éclatant de ſévérité; & il étoit néceſſaire pour contenir les peuples voiſins, pour châtier les traîtres, & pour ôter à cette ville rebelle l'envie de ſe révolter encore. Tous ceux des habitans qui furent ſoupçonnés d'avoir trempé dans la rébellion furent battus de verges & décapités. Le reſte fut chaſſé de la ville, & envoyé dans un exil perpétuel. Traitement rigoureux de Fidénes.

Les Etruſques ne ſe croyant pas vaincus pour avoir perdu une ville qu'il avoient conquiſe ſur les Romains, voulurent décider la quérelle en raſe campagne par une action qui abbattit un des deux peuples. Ils eurent contentement : les deux armées s'étant rencontrées auprès de la ville d'Erite dans le pays des Sabins, rendirent cette ville le théatre de la bataille la plus meurtrière qui ſe fût donnée juſqu'alors en Italie. Elle fut auſſi la plus glorieuſe pour Tarquin par la victoire la plus ſignalée & la plus complette qu'il eut jamais remportée. Un échec auſſi conſidérable ruina entièrement les forces des

Etruſques. Ils ne trouvèrent d'autre reſſource dans une ſituation auſſi déplorable, que d'avoir recours à la clémence du vainqueur. Tarquin reçut favorablement leurs ambaſſadeurs. Il leur accorda la paix ſur la déclaration nette & préciſe qu'ils lui firent de ſa ſupériorité, de leur défaite & de leur ſoumiſſion.

Tarquin voyant que la victoire l'accompagnoit par tout, & qu'il étoit toujours reſté ſupérieur aux différens peuples contre qui il avoit fait la guerre, conçut le deſſein de ſoumettre les Sabins. Cette conquête devenoit tous les jours & plus importante & plus néceſſaire pour Rome. L'étendue du riche pays qu'ils occupoient, le voiſinage incommode de ces peuples, leur courage naturel & leurs grandes forces tenoient Rome dans une eſpèce de crainte & d'allarme continuelle dont il vouloit la délivrer. Il falloit des motifs pour attaquer un peuple dont il n'avoit aucun ſujet de plainte. Son ambition fertile en expédients ne manqua pas de lui en ſuggérer. Il leur fait demander tous ceux de leur nation qui avoient conſeillé aux Etruſques de lui

Contre les Sabins.

faire la guerre. Ce ton de maître indigna les Sabins, qui regardèrent sa proposition comme une déclaration de guerre ; & ils ne se trompoient point. Ils entrent en armes dans le territoire de Rome, & le ravagent. Le Roi de Rome ne tarda pas d'aller au-devant d'eux. Les deux armées s'étant rencontrées, il se livra un combat qui dura jusqu'au soir. On se battit de part & d'autre avec un égal courage & un égal avantage. Pendant le cours de cette guerre qui fut de cinq ans, les événemens furent variés. Un dernier combat qui dura tout le jour avec une intrépidité & une constance égale ; & qui tourna à l'avantage des Romains, termina une guerre si opiniâtre. Les Sabins devenus sages par leurs pertes dépêchèrent des ambassadeurs à Rome pour demander la paix au Roi. Celui-ci ne fut ni difficile à leur accorder la paix qu'ils demandoient, ni dur dans les conditions qu'il leur imposa. Il ajouta au bienfait de la paix qu'il leur accordoit gratuitement celui des prisonniers qu'il leur remit sans exiger aucune rançon.

Toutes ces victoires remportées sur

les peuples du voiſinage de Rome procurèrent à Tarquin un repos après lequel il ſoupiroit depuis long-temps. Il déſiroit mettre la dernière main à pluſieurs ouvrages qu'il avoit entrepris dans les intervalles des guerres. De ce nombre ſont les murailles de Rome qui furent rétablies à neuf, & conſtruites de belles & larges pierres dans toutes les régles de l'art : le *forum*, (la place publique) où on rendoit la juſtice, où ſe tenoient les aſſemblées publiques & les marchés, fut par ſes ſoins décoré de galeries, de portiques & de boutiques commodes & belles. Les égouts publics, les aqueducs, les chemins pavés de pierres furent encore les fruits du noble & utile loiſir de Tarquin. Mille Talens * que reçurent dans la ſuite les Cenſeurs pour les frais qu'il falloit faire pour réparer les égouts & les nettoyer, peut nous aider à nous former une idée de l'immenſité de cet ouvrage. Et c'eſt avec beaucoup de juſtice que Denys d'Halicarnaſſe, touché & ravi d'admiration de la magnificence & de l'utilité de ces édifices, qui procuroient à la ville la pro-

Il fortifie Rome & l'embellit de pluſieurs beaux ouvrages.

* Trois Millions de notre monnoye.

preté, les commodités de la vie & la sûreté des voyageurs, avoue que rien ne lui donnoit une plus haute idée de la grandeur & de la puissance des Romains que ces grands ouvrages.

Ce Prince, attentif à tout, & même à procurer des plaisirs au peuple, fit construire le cirque de pierres avec des siéges pour les spectateurs. La naissance, & les emplois marquoient les places. Chacun y étoit assis selon le rang de sa dignité. Le Capitole, le plus célébre monument de la magnificence Romaine, & l'objet le plus respecté des Romains, est encore un des ouvrages de Tarquin. Il est vrai que ce temple ne fut pas achevé de son vivant; & qu'il ne fut conduit à sa dernière perfection que sous les Consuls, trois ans après l'expulsion des Rois: mais ce n'en est pas moins son ouvrage; puisqu'il en a donné le dessein, & le plan: & que c'est lui qui a jetté les fondemens de ce superbe édifice, & qui en a préparé les matériaux.

Cependant Tarquin devenoit vieux; & l'âge l'avertissoit de songer à se donner un successeur. Comme il n'avoit point d'enfant mâle en état de lui suc- Sa mort.

céder, il préparoit de loin les voyes à son gendre, Servius-Tullius, pour monter après lui sur le thrône, qu'il laisseroit bientôt vacant. Une prédilection si marquée irrita l'envie & la jalousie des deux fils d'Ancus-Marcius. Ces Princes n'avoient vû qu'avec une véritable peine Tarquin assis sur un thrône qu'ils croyoient leur appartenir par leur naissance, & dont ils avoient été écartés par celui-là même, qui par sa charge de tuteur auroit dû les y placer & les y maintenir. L'espérance de régner après Tarquin avoit suspendu les effets de leur haine contre lui; mais quand ils virent qu'il prenoit dès son vivant des arrangemens à leur préjudice en faveur de son gendre, Ils se persuadèrent qu'il y alloit également de leur intérêt & de leur honneur de prévenir l'exécution de ses desseins. Ils forment le détestable complot de le faire périr par le fer. Deux jeunes gens de leur faction, déguisés sous l'habit de buchéron, leur prêterent leurs bras, & exécutèrent ce détestable parricide. Les meurtriers ayant été arrêtés, & mis à la torture, avouèrent tout le complot. Ils déclarèrent qu'ils n'étoient que les

instrumens des fils d'Ancus qui les avoient mis en œuvre. Cet aveu fit perdre aux conspirateurs non-seulement le fruit de leur parricide, mais il les força de s'exiler de Rome & de chercher leur sûreté dans le pays des Volsques. Telle fut la fin tragique d'un des plus grands Rois de Rome. Il mourut âgé de quatre-vingt ans *, après un règne de trente-huit.

AN. M. 3431.
AV. J.C. 573.
AN. R. 176.

* On ne peut se dispenser de relever un anacronisme considérable dans lequel est tombé Echard au sujet de l'âge de Tarquin. Cet Historien fait régner ce Prince trente-huit ans, & borne le cours de sa vie à cinquante-six ans. Prétention qui est absolument fausse, & même contre toute vraisemblance. En effet peut-on se persuader, & y a-t-il quelque apparence, que les Romains aussi sages & aussi attentifs à se donner un Roi dont la maturité de l'âge & du mérite eut gagné leur confiance, se fussent départis de cet usage pour placer sur le thrône un jeune homme, âgé seulement de dix-huit ans, & en outre étranger, & d'un mérite naissant? Mais laissons là les conjectures, & ne nous arrêtons qu'à l'évidence.

1°. Il est certain que Tarquin étoit marié avec Tanaquil avant que de sortir de Tarquinie pour se transplanter à Rome; &

qu'ainſi il avoit alors vingt, ou vingt-cinq ans. 2°. Il n'eſt pas moins vrai qu'il lui fallut du temps pour ſe faire connoître ſur ce nouveau théatre, & avant que l'éclat de ſon mérite pénétrât juſqu'à la Cour pour lui attirer les regards, la confiance & les bienfaits du Roi. 3°. Il eſt également certain qu'il donna à Rome pendant pluſieurs années des preuves de ſon habilité & de ſon mérite dans le Conſeil & à la guerre; & que ce ne fut que par une longue ſuite de ſervices de toute eſpèce, qui marquoient ſon attachement, que le Roi Ancus ſe détermina à lui laiſſer la Tutelle de ſes deux fils encore mineurs. Tout cela demande du temps; & il en réſulte que Tarquin avoit ſûrement plus de dix huit ans quand il fut appellé au Thrône de Rome, & qu'il étoit au moins âgé de quarante ans, & plus.

PARAGRAPHE VI.

Servius-Tullius, ſixiéme Roi de Rome.

SERVIUS-TULLIUS avoit cela de commun avec Tarquin ſon prédéceſſeur & ſon beau-pere, qu'il étoit étranger de Rome; mais il lui étoit particulier d'être eſclave. Il étoit originaire de la ville de Corniculum dans le pays des Latins deſ

Origine de Servius Tullius.

cendant néanmoins d'une famille illuſtre. Sa mere devenue eſclave de Tarquin par la priſe de la ville fut conduite à Rome, pour ſervir Tanaquil. Comme cette nouvelle eſclave de la Reine de Rome étoit enceinte, lorſqu'elle y fut menée, elle ne tarda pas d'accoucher. Elle mit au monde un fils qu'elle nomma Tullius, du nom de ſon pere, avec le ſurnom de Servius pour marquer ſon état de ſervitude. Le jeune eſclave fut élevé dans le Palais du Roi avec les mêmes ſoins que s'il eut été ſon propre fils. Un prodige (car il y a toujours du merveilleux dans la naiſſance ou dans l'éducation des héros) donna occaſion, dit-on, à la tendre affection, que Tarquin & Tanaquil avoient pour le jeune Servius. Mais le véritable prodige eſt l'attention de Servius à mettre à profit les inſtructions qu'il reçut, pour ſe former l'eſprit & le cœur, & mériter par-là de remplir avec dignité les premières charges auxquelles il voyoit que le Roi ſon bienfaiteur le deſtinoit.

Plut. in Serv.

Son éducation.

Il ſe conduiſit en effet avec tant de ſageſſe & de modération, que le Roi charmé des rares qualités qu'il décou-

Son Mariage.

vroit dans Servius, le choisit pour son gendre. Il lui donna en mariage Tarquinie une de ses filles. Cette nouvelle qualité de gendre d'un Roi déja vieux, & qui n'avoit que deux petits-fils en bas âge, réveilla l'ambition de Servius. Il conçut dès lors l'espérance de pouvoir lui succéder au Thrône. Il travailla à s'en rendre digne, & s'appliqua surtout à mériter l'amitié des Romains. Il réussit dans l'un & dans l'autre, & se fraya par là le chemin à la Royauté. Le Roi étant mort de la manière tragique que nous avons racontée, Servius par les conseils de Tanaquil prit en main les rênes du Gouvernement. Cette Princesse, pour lever les difficultés que Servius auroit pu rencontrer du côté du Sénat & de la part de la Noblesse, se met à la fenêtre, & déclare au peuple, qui étoit assemblé en foule à la porte du Palais, que la volonté du Roi est qu'on obéisse à Servius comme à lui-même; & qu'il établit Viceroi pendant le cours de sa maladie. Tanaquil ajouta, pour rassurer le peuple, que le coup que le Roi avoit reçu n'étoit ni mortel ni dangereux, & que dans peu de jours le

Son ambition.

peuple Romain auroit la consolation de voir son Roi en public, le remercier lui-même de ses empressemens.

L'artifice, ou si l'on veut la sage dissimulation de la Reine sur la mort du Roi, réussit. Il donna à Servius le temps de s'assurer de la bonne volonté des Romains à son égard. Dès que le Viceroi crut son autorité assez affermie pour n'avoir rien à craindre ni des competiteurs, ni des différens ordres de l'Etat, il déclare publiquement la mort du Roi son beau-pere; il lui fait des funerailles magnifiques, & lui éléve un superbe monument. Après avoir rendu à Tarquin ces devoirs de Religion & d'humanité, il se montre en public bien escorté & revêtu des ornemens Royaux. Il n'eut pas besoin de mandier les suffrages de la populace. Le Sénat de sa pleine autorité lui ordonna de monter sur le Thrône & de régner; ou plutôt de continuer à gouverner, comme il avoit fait depuis la mort de Tarquin. Il est le premier, & le seul des Rois de Rome, qui soit monté sur le Thrône par cette voye. Tous les autres y ont été appellés par la voye

AN. M. 3431. AV. J. C. 373. AN. R. 176. Son usurpation du Thrône.

de l'élection & par la pluralité des ſuffrages du peuple.

Le Peuple ratifie par ſes ſuffrages ſon uſurpation.

Parmi un grand nombre de vertus que Servius porta ſur le Thrône, il fit admirer une rare & profonde politique. Elle lui fut d'un grand ſecours pour ſe ſoutenir contre la cabale du Sénat qui vouloit faire deſcendre du Thrône celui qu'il y avoit lui-même placé. Le nouveau Roi détourna adroitement l'orage. Le peuple gagné par ſon habileté, par ſes largeſſes & par ſes promeſſes ratifia l'élection du Sénat; & le maintint par ſon autorité dans la place éminente, qu'il avoit uſurpée.

Ses Guerres & ſes victoires ſur les Veïens.

La guerre qui ſurvint fort à propos, ne contribua pas peu à diſſiper les troubles que le Sénat n'auroit pas manqué de faire naître & de nourrir dans un temps de paix. Servius lui-même, quoique d'un caractère naturellement pacifique, & plus porté à s'occuper des arts & des ouvrages, qui ſe cultivent dans le ſein de la paix, que des exploits militaires, ſaiſit néanmoins avec plaiſir l'occaſion de la guerre que les Véïens lui déclarèrent les premiers. Le nouveau Roi

Roi marcha contre eux, les attaque, les bat & leur fait ſentir le poids de ſa valeur. Cette victoire procura à Servius l'honneur du Triomphe; mais il s'en fallut bien qu'elle mît fin à la guerre. La défaite des Véïens & des autres peuples qui avoient fait avec eux cauſe commune, fit ſoulever toute la nation des Etruſques. Ces peuples croyoient ſe déshonorer en reſtant ſoumis à un Roi, dont l'origine n'avoit rien, diſoient-ils, que de bas, d'obſcur & de mépriſable.

Et ſur les Etruſques.

Ils prennent les armes & s'avancent vers les terres des Romains. Servius, à la tête de ſes légions, marche à eux. L'ardeur des deux peuples pour le combat, ne permit pas aux Généraux d'être long-temps en préſence ſans ſe meſurer. Les Etruſques eurent lieu de ſe repentir de leur révolte. Leur défaite fut ſi entière & la victoire des Romains ſi complette, que les ennemis ne pouvant plus tenir la campagne poſèrent les armes pour avoir le temps de ſe remettre de leurs pertes. Cependant Servius retourna à Rome comblé de gloire & d'honneur. Il y reçut un ſecond Triomphe. Dès que les Etruſques ſe crurent en

état d'attaquer avec ſuccès les Romains, ils mirent ſur pied une nouvelle armée plus nombreuſe que les précédentes. Le Roi des Romains, qui ne les perdoit pas de vûe & qui étoit attentif à tous leurs mouvemens, ne ſe laiſſa pas ſurprendre. Il ſe met en campagne & va à l'ennemi. Le ſuccès de cette guerre ne fut pas plus heureux pour les Etruſques, que dans les années paſſées. Servius ſoutint la gloire de ſes armes : les Etruſques firent des pertes, qui les épuisèrent ſi conſidérablement, que malgré leur acharnement contre Rome & contre ſon Roi, ils ſe virent réduits à la triſte & humiliante néceſſité de demander humblement la paix au vainqueur. Le Roi de Rome, qui n'étoit ni fier, ni inhumain la leur accorda aux mêmes conditions que ſon prédéceſſeur. Il n'excepta de cette paix que les chefs de la rébellion, les Véïens, les Cérètes, & les habitans de Tarquinie qu'il punit par la confiſcation de leurs biens. Cette dernière victoire de Servius fut couronnée d'un troiſiéme Triomphe. Elle l'affermit immuablement ſur le Thrône, & procura à l'Etat une paix qui lui fut très-utile.

Servius débaraſſé d'une guerre, qui à différentes repriſes avoit duré plus de vingt ans, conſacra les prémices du repos dont il jouiſſoit à bâtir des Temples à la Fortune, déeſſe à laquelle il ſe croyoit redevable de ſon élévation. Après avoir ſatisfait à ces devoirs, que la reconnoiſſance demandoit, il s'appliqua à agrandir la ville de Rome, à l'embellir & à la diſcipliner. Il enferma dans l'enceinte de la ville le mont Eſquilin & le mont Viminal. Par ce nouvel agrandiſſement, Rome ſe trouva renfermer dans ſon ſein ſept collines; ce qui lui fit donner le nom fameux de *Septicollis*.

Il bâtit des Temples à la Fortune.

Juſqu'ici les contributions aux beſoins publics s'étant payées avec une entière égalité ſans aucune diſtinction du riche, & du pauvre, du Citoyen aiſé ou du Citoyen mal-aiſé, Servius crut qu'il étoit de ſon équité Royale de remédier à un abus ſi criant. Il établit le Cens, *Cenſus*, qui veut dire eſtimation ou apprétiation des biens de chaque Citoyen, afin que dans les impoſitions publiques on pût taxer chacun ſelon ſes facultés. Il eſt vrai qu'on étendit la ſignification pri-

Il établit le Cens & le Luſtre.

mordiale de ce mot ; & qu'on lui donna celle de dénombrement, récenſion ou rôle de tous les ſujets de la République. Le peuple dont les vûes ne portent jamais que ſur le moment préſent, reçut la loi du Cens avec joye, pénétré de reconnoiſſance pour la juſtice du Roi, & pour ſon attention à ſes intérêts.

Servius, en donnant la loi du Cens, vouloit à la vérité procurer au peuple mal-aiſé un ſoulagement que la juſtice demandoit. Mais ſous ces belles apparences, il cachoit un deſſein que ſa politique ſeule pouvoit mener à bien. Tout Roi qu'il étoit, ce Prince avoit une ame d'une trempe Républicaine. Mais malgré ce penchant naturel pour la Démocratie, il ſouffroit de voir le Gouvernement de la République dépendre du caprice d'un vile peuple ; les élections des Rois, & des Magiſtrats, la guerre, la paix, les jugemens dans le Civil & dans le Criminel ſoumis & abandonnés aux idées d'une populace ignare, pauvre, & par cela même facile à corrompre. Il entreprit d'arracher au peuple cette autorité, & de la tranſporter dans le corps de la Nobleſſe,

qui ſe trouveroit par cette prérogative dédommagée des taxes onéreuſes qu'il vouloit leur faire porter dans la juſte répartition qu'il méditoit.

Le peuple, qui ne découvroit dans la loi du Cens que ſon propre ſoulagement, donna tout pouvoir au Roi d'établir dans le Gouvernement l'ordre & la forme qui lui ſembleroient les plus utiles au bien de l'Etat. Le Roi, muni de cette autorité ſans bornes, fait le dénombrement du peuple, établit une répartition fidèle des taxes, diviſe le peuple Romain en trente Tribus, quatre à la ville, & vingt-ſix à la campagne. Ce peuple, qui ſelon le dénombrement montoit à plus de quatre-vingt mille Citoyens en âge de porter les armes, fut partagé en ſix Claſſes, & ces ſix Claſſes furent elles-mêmes partagées en cent quatre-vingt-treize Centuries. La première Claſſe, qui étoit compoſée de tout ce qu'il y avoit de nobles & de gens diſtingués par leurs richeſſes, en renfermoit elle ſeule quatre-vingt dix-huit.

Il partage le Peuple Romain en claſſes.

Voyez au Tom. 4. art. du Cens.

Après ce partage du peuple en Tribus, Claſſes & Centuries, tel que

nous venons de le rapporter, on convint que dans les assemblées du peuple Romain où il s'agiroit de faire la guerre, ou d'un traité de paix, d'élire les Rois & les Magistrats, d'accepter ou de rejetter une loi, de condamner ou d'absoudre un criminel, on recueilleroit les suffrages par Centuries, & non pas par tête, comme on faisoit auparavant. Cette nouvelle manière d'opiner rendoit la première Classe, plus nombreuse elle seule en Centuries que les cinq autres ensemble, maîtresse de toutes les délibérations importantes, & du Gouvernement de l'Etat. Le peuple, soit qu'il ne s'apperçut pas du coup mortel, que cette nouvelle police donnoit à son autorité, soit qu'il se trouvât dédommagé de cette perte, par une exemption entière d'imposition pécuniaire, ne fit aucune réclamation. Il faut bien que cela soit ainsi, puisqu'il a souffert ce changement durant tant d'années, non-seulement sans se plaindre, mais sans donner la moindre marque de mécontentement & d'improbation. C'est cette loi qu'on appelle *Census* Cens, que tous les politiques ont admirée

comme le chef-d'œuvre de l'habileté de Servius, que les Hiſtoriens ont comblée d'éloges, & qu'aucun Légiſlateur n'a pu imiter.

Utilité de la Loi du Cens.

On ne peut diſconvenir qu'il ne ſoit revenu à l'Etat des avantages très-conſidérables de ce nouveau Réglement. Car outre l'ordre qu'il établit pour toujours dans tous les membres de la République, ſoit pour la guerre, ſoit pour les Finances, ſoit pour le Gouvernement, ſoit enfin pour les Suffrages; objets de la dernière importance, il en réſulta un bien infini pour la défenſe, pour l'agrandiſſement & pour la gloire de Rome. Il eſt hors de doute que des Citoyens qui tiennent à la République par les liens de l'intérêt, de la gloire & de la Nobleſſe, ſe portent à la ſervir avec plus de zéle & de courage, ſoit dans les combats, ſoit dans le Conſeil, que ceux qui n'ont ni biens à conſerver, ni honneurs à en attendre.

Le Roi de Rome voulut conſacrer par la Religion le ſuccès de ſa politique. Il termina ce premier dénombrement par un Sacrifice ſolemnel de trois victimes, d'un Taureau, d'un Bélier & d'un Ver-

rat. Tout le peuple Romain, chacun dans ſa Claſſe & dans ſa Centurie, ſe trouva à cette ſolemnité. On appella cette cérémonie luſtre, *Luſtrum*, luſtration ou purification. Elle revenoit de cinq ans en cinq ans, & terminoit toujours la ſolemnité du Cens. Ce fut dèſlors que l'on commença à Rome à compter par luſtres, comme en Grèce on comptoit par des Olympiades. Ce grand événement arriva l'an de Rome 197.

AN. M. 3453. AV. J. C. 552. AN. R. 197.

Il fait marquer la Monnoie.

On eſt redevable à Servius d'avoir fait marquer la monnoie à un certain coin ; juſqu'alors on ne s'étoit ſervi dans le commerce que de morceaux de cuivre, ou de plomb, d'un poids fixé & déterminé, mais ſans aucune empreinte. Pour bannir ou prévenir dans le commerce la fraude qui pouvoit facilement s'introduire à la faveur de ces ſortes d'eſpèces informes, Servius y fit graver l'image d'une brebis ; ce qui fit donner le nom de *Pecunia* à cette monnoye.

Loi de l'affranchiſſement des eſclaves.

La condition d'eſclave d'où Servius par un coup unique de la fortune étoit ſorti pour monter ſur le Thrône, attendrit ſon cœur ſur le ſort de ceux que le malheur de leur naiſ-

ſance, ou celui d'avoir été pris en guerre avoit réduits à cette triſte & infortunée condition. La compaſſion ne fut pas la ſeule raiſon, qui détermina le généreux Servius à procurer la liberté aux eſclaves. Il conſidéroit que parmi ce grand nombre de gens de condition ſervile, qui étoient renfermés dans l'enceinte de Rome, il y en avoit une grande quantité qui étoient diſtingués par leur naiſſance, par leurs biens, par leur mérite & enfin par les grands ſervices qu'ils avoient rendus à leur patrie; & à qui il ne manquoit que la liberté pour ſe rendre utiles à la République. Touché par tous ces motifs, il réſolut de leur rendre la liberté & de les admettre au nombre des Citoyens. Un ſi louable deſſein trouva beaucoup d'oppoſitions. Le Sénat blâma la conduite du Prince, les Nobles s'en ſcandaliſèrent, & les riches en murmurèrent. Servius écouta les plaintes de tout le monde; & par ſa douceur, ſoutenue de ſon autorité Royale, il fit goûter & paſſer la Loi de l'affranchiſſement.

Par cette Loi il étoit permis aux maîtres d'affranchir leurs eſclaves ou

de leur rendre la liberté. Cette cérémonie se faisoit, ou en inscrivant sur le Regiſtre public l'esclave qu'on vouloit affranchir ; & cette manière de donner la liberté s'appelloit *Census* : ou bien en donnant un coup de baguette sur la tête de l'esclave, *Vindicta* : ou enfin par Testament, *Testamento*. Cette loi releva le courage & ranima le zèle des esclaves pour le service de leurs maîtres. La double espérance de devenir libres & Citoyens Romains étoit pour eux un point de vue, qui adouciſſoit tout à la fois les peines de leur état, & qui leur faisoit tout entreprendre pour mériter d'y parvenir.

Traité avec les Latins & les Sabins.

Servius mit le comble à la gloire de sa politique par un traité qu'il fit avec les Latins & les Sabins. Ces peuples avoient été domptés ou par lui ou par ses prédécesseurs ; mais ils vivoient selon leurs loix & coutumes ; & sans aucune dépendance de Rome, qu'ils ne voyoient même subsiſter qu'avec chagrin. Le plan de Servius étoit de faire de Rome le centre & la Métropole du Latium. C'étoit une entrepriſe extrêmement délicate & d'autant plus difficile à faire réuſ-

ſir qu'on ne pouvoit en faire la propoſition ſans révolter ces peuples jaloux de la gloire de Rome. Il fallut les tromper adroitement, & les porter à faire d'eux-mêmes ce qu'ils auroient refuſé de faire par invitation. Voici le piége qu'il leur tendit. Plein de ce grand projet il invite les Villes Latines & les Villes des Sabins d'envoyer leurs Députés à Rome pour y délibérer ſur une affaire des plus importantes. Les Commiſſaires du Latium & de la Sabinie, étant arrivés, Servius les entretint en préſence du Sénat des grands avantages qui reſulteroient pour tout le Latium, ſi les Latins & les Sabins, vouloient réunir leurs intérêts à ceux de Rome, n'avoir d'autres ennemis que les ſiens; travailler de concert avec elle à maintenir dans tout l'Empire la paix & l'union. » Votre ſécu-
» rité & votre gloire feroit la nôtre,
» comme la nôtre feroit la vôtre. Pour
» exécuter un ſi beau projet, ajouta-
» t-il, il faudroit à l'amiable déterminer un lieu, qui ſeroit le rendez-
» vous des peuples réunis, & y bâtir un
» Temple pour y ſacrifier aux Dieux.
» Ce lieu deviendroit le conſeil com-

» mun de toute la nation où on trai-
» teroit toutes les affaires importantes,
» on termineroit les différends ſurvenus
» entre les villes, & où on cimenté-
» roit l'union par le ſang des victimes.

Pour faire gouter ſon projet aux Députés, il n'oublia pas l'exemple de la Gréce, qui étoit devenue invincible depuis l'établiſſement du Conſeil commun des Amphictyons, qui ſe tenoit à Delphes, où tous les Députés des villes Grecques ſe rendoient pour y travailler à maintenir & à reſſerrer le nœud de l'union qui étoit entre elles.

Les Commiſſaires, qui ne ſoupçonnoient dans ce beau diſcours de Servius aucune vue d'intérêt, ni d'ambition, & qui croyoient appercevoir des avantages réels dans l'exécution d'un pareil projet, donnèrent les mains pour eux & pour leurs villes à tout ce que le Roi de Rome déſiroit. Il choiſit lui-même le mont Aventin auprès de Rome pour y bâtir à frais communs un Temple magnifique en l'honneur de Diane. Il dreſſa les réglemens qui devoient s'obſerver dans ces aſſemblées, & les fit graver ſur une table d'airain. Enfin le Temple

achevé, on s'y assembla tous les ans. L'assemblée étoit des plus solemnelles. C'est ainsi que Servius amèna adroitement ces peuples à reconnoître Rome pour leur Souveraine.

» La Royauté, après de si beaux » établissemens, parut à Servius com- « me une piéce hors d'œuvre & inu- » tile dans un Etat Républicain. On » prétend que pour achever son ou- » vrage, & pour rendre la liberté » entière aux Romains, il avoit ré- » solu d'abdiquer généreusement la » Couronne, & de réduire le Gou- » vernement en simple République » sous la régence de deux Magistrats » annuels, qui seroient élus dans une » assemblée générale du peuple Ro- » main. Mais un dessein si héroïque » n'eut point d'effet par l'ambition » de Tarquin, gendre de Servius, » qui dans l'impatience de régner, fit » assassiner son Roi, son beau-père, » & son tuteur «. Cette tragique Histoire mérite d'être reprise de plus haut, & d'être un peu circonstanciée. *Vertot Revol. Rom.*

Servius eut deux filles de son mariage avec Tarquinie fille de Tarquin l'ancien. Elles portoient toutes deux Mariage de ses deux filles.

le même nom, *Tullie*. Leur père ne crut pas pouvoir leur procurer des établiſſemens plus convenables à leur naiſſance, & mieux aſſortis que de les marier aux petits-fils de Tarquin, dont il avoit été tuteur pendant leur minorité. Il faut avouer qu'ici ſa politique l'abandonna; & que ce double mariage fut l'écueil de ſa ſageſſe. Tullie l'aînée épouſa Lucius Tarquin l'aîné des deux frères; & la jeune Tullie fut jointe à Aruns, qui étoit le cadet. On ne vit jamais de mariages plus mal aſſortis pour le caractère & pour les inclinations que ces deux-ci. Le caractère doux, ſage, modéré & tranquille de Tullie l'aînée ne convenoit en aucune façon à celui de Tarquin, qui étoit hardi, fier, cruel & ambitieux; de même que celui du jeune Prince, porté naturellement à faire ſes délices d'une vie privée & tranquille, ne ſympathiſoit pas avec la hauteur, la fierté, & l'ambition de la jeune Tullie. Pour aſſortir ces deux mariages, il auroit fallu unir la jeune Princeſſe avec le Prince aîné, & le jeune Prince avec la Princeſſe aînée.

Leur caractère.

La conformité de naturel, de

mœurs & de ſentimens cimenta bientôt une union intime entre Tarquin & la jeune Tullie. La proximité du ſang contint pendant quelque temps cette amitié dans les bornes de l'honnêteté. Mais enfin la paſſion fut plus forte, elle franchit & les bornes de la pudeur & celles du ſang. Les fruits d'un crime ſi ſcandaleux furent le meurtre d'Aruns, & de Tullie l'aînée. L'un ſe défait de ſa femme & l'autre de ſon mari. C'eſt par ce double parricide qu'ils ſe frayèrent la voie à un mariage dont les ſuites n'annonçoient rien que de funeſte aux Romains. Servius, ſoit foibleſſe de l'âge, ſoit un reſte de tendreſſe pour une fille criminelle, mais qui toute coupable qu'elle étoit, étoit ſa fille & la ſeule eſpérance de ſa poſtérité, n'oſa s'oppoſer à ce mariage inceſtueux, qui excitoit les murmures de toute la ville. Ils n'en demeurèrent pas là. Il falloit porter la ſcélérateſſe juſqu'à ſon comble. Leur ambition, fatiguée d'attendre après la mort d'un vieillard, qui vivoit à leur gré trop long-temps, les détermina à lui arracher un reſte d'u-

Complot horrible de Tarquin & de Tullie la jeune.

ne vie languiſſante pour avoir ſa Couronne.

Tarquin uſurpe le Thrône & fait aſſaſſiner ſon beau-pere.

Tarquin, aſſuré de la protection du Sénat qui avoit toujours été oppoſé à Servius pendant ſon règne, paroît un jour dans la place publique revêtu des ornemens royaux, précédé des licteurs & ſuivi d'une vile populace, qu'il avoit gagnée à force d'argent. Il monte au Sénat & prend ſa place ſur le Thrône Royal. Servius informé du procédé violent & de l'injuſte uſurpation de ſon gendre y accourt ſans ſuite & preſque ſeul. Ne conſultant que la juſtice de ſon droit ſans faire attention à ſa foibleſſe, il entreprend de chaſſer du Thrône l'uſurpateur & de le précipiter. La partie n'étoit pas égale. Tarquin qui étoit jeune & vigoureux, ſaiſit le vieillard par le milieu du corps, le tranſporte hors de l'aſſemblée, & le jette du haut du perron dans la place. Servius ſentant qu'il falloit céder à la force, ſe réleve le corps tout froſſé & grièvement bleſſé. Il prend ſa route vers ſon Palais avec un ou deux amis qui ne l'avoient point abandonné. Mais la fureur de Tarquin, animée par celle

de Tullie ſa femme, ne lui donna pas le temps d'y arriver. Cette Princeſſe étant ſurvenue dans ce moment dans la place publique, inſpire à ſon mari la penſée d'envoyer des Satellites pour tuer le Roi. Ce qui eſt exécuté ſur le champ. Cependant elle ſalue ſon mari Roi, & ſon exemple eſt ſuivi des Sénateurs qui le proclament Roi de Rome. Tullie, au comble de ſes ſouhaits, remonte ſur ſon Char comme en triomphe, pour s'en retourner chez elle ſe féliciter du ſuccès de ſes crimes. Lorſqu'elle fut arrivée au haut de la rue de Cypre ou Cyprienne, le Cocher qui la conduiſoit, arrête tout court & ſans oſer paſſer outre. La Princeſſe lui en demande la cauſe : le Cocher ne pouvant lui répondre que par ſes larmes, lui montre le corps du Roi ſon père, nageant dans ſon ſang, & palpitant encore. Cette vue qui pénétroit de douleur les étrangers, ne fit qu'irriter Tullie, & la rendre plus furieuſe. Elle ſaiſit le ſtrapontin de ſon char, & ménace le Cocher de le lui jetter à la tête, s'il perſiſte à ne vouloir pas avancer. *Ne crains point*, dit-elle, *de fouler un mort aux pieds*

Mort tragique de Servius.

AN. M. 3475. AV. J.C. 529. AN. R. 220.

de tes Chevaux. Le Cocher obéit, à la honte éternelle de ſa maîtreſſe, qui s'en retourna chez elle, les habits teints du ſang de ſon père. Quelle horreur ! Il ne faut pas s'en étonner, elle eſt le fruit de l'ambition. De cet excès de ſcélérateſſe, la rue appellée autrefois *Cyprienne*, ou *bonne rue*, prit le nom de *rue ſcélerate*.

Son éloge. Telle fut la déplorable fin du meilleur des Rois de Rome. Son régne fut celui de la juſtice, de l'équité, de l'humanité & de la bonne foi. Ce Prince mourut après avoir régné quarante-quatre ans, également comblé de gloire militaire & de celle qu'un Roi ſage & attentif au vrai bien de ſes Etats peut s'acquérir dans le ſein de la paix. Pendant ſa vie il fut aimé de ſes ſujets, reſpecté & admiré de ſes alliés, & craint de ſes ennemis. L'hiſtoire n'a pu reprocher d'autre défaut à Servius, que celui d'une première uſurpation du Thrône, toujours odieuſe à la vérité ; mais qui le fut beaucoup moins en lui par la douceur de ſon Gouvernement, par l'éclat de ſes vertus, qui le rendoient digne de régner ſur le Thrône du monde entier,

& par l'élection libre du peuple, qui couvrit & anéantit le vice de son usurpation. Ainsi le nom de Servius est celui de tous les Rois de Rome, qui à certains égards mérite le mieux d'être gravé dans le Temple de Mémoire.

PARAGRAPHE VII.

Tarquin, surnommé le Superbe, septiéme & dernier Roi de Rome.

LES CRIMES atroces dont Tarquin s'étoit souillé pour parvenir à la Couronne lui méritèrent à juste titre le surnom de *Superbe* dont la signification réunit la double idée de cruel & d'orgueilleux. Parricide & tyran, il ne pouvoit manquer de s'attirer la haine de tous les gens de bien. On détestoit également & son ambition effrénée & sa cruauté affreuse. Il ne l'ignoroit pas, mais il n'en rabattit rien. Il se montra aussi violent sur le Thrône, que dans le choix des moyens qu'il avoit employés pour y monter. Il commença

AN. M. 3475. AV. J. C. 529. AN. R. 226. Commencemens de son Régne. *Plut in Tarq.*

par ſe défaire de ceux des Sénateurs qu'il crut avoir été attachés à Servius & avoir témoigné de l'indignation de ſa mort, ou qui paroiſſoient mécontens de le voir aſſis lui-même ſur un Thrône qu'il avoit rendu vacant par les crimes les plus horribles. Il les fit périr tous par la glaive, ou aſſaſſiner par ſes Satellites.

Il régne en Tyran.

En habile homme, & comme un Roi qui a deſſein de régner en Tyran, il ſe donna une double garde, qu'il compoſa de tout ce qu'il y avoit de plus déterminé dans Rome & dans les environs. C'étoit tous gens de main, & toujours prêts à exécuter ſes ordres, quels qu'ils fuſſent, au premier ſignal qu'il leur en donnoit. Par une ſuite de cette politique déteſtable il s'aſſura de l'armée, comme le ſoutien de ſa puiſſance. Pour ſe l'attacher irrévocablement, il récompenſoit magnifiquement les ſoldats, & leur abandonnoit le pillage des villes ennemies. Ces précautions étoient néceſſaires. Auſſi dès qu'il s'apperçut qu'il étoit craint & redouté dans Rome, il prit ſon eſſort, & s'arrogea toute l'autorité. Le Sénat ne fut plus qu'un corps ſans ame,

& ſans puiſſance. Il décidoit ſouverainement de la guerre & de la paix, des alliances & des conditions des traités. Il faiſoit des loix, & les abrogeoit ſelon que cela lui convenoit, & ſans demander le conſentement du peuple. La juſtice, cette partie de la Royauté la plus eſſentielle n'étoit pas adminiſtrée avec plus de modération. Il s'attribua la connoiſſance de toutes les affaires tant civiles que criminelles. Et ſon Thrône qui devoit être l'aſyle de la juſtice & de l'innocence opprimée, la terreur du crime & de l'injuſtice étoit une protection aſſurée pour quiconque rendoit hommage à ſes violences. Dans les fonctions ſacrées de cette partie de ſon miniſtère, il ne ſuivoit que ſes caprices & ſes paſſions,

Un genre de Gouvernement inconnu juſqu'alors dans Rome ne manqua point d'exciter les murmures & les plaintes de tous ceux en qui il reſtoit encore quelque amour pour le bon ordre, la juſtice, & pour la liberté. Mais le Tyran ſçut bien en arrêter le cours, & fermer la bouche aux plus généreux. D'infâmes délateurs qu'il avoit à ſes gages, lui

déféroient ceux dont il vouloit ſe défaire; & ſur leur témoignage il condamnoit les accuſés les uns à la mort, les autres à l'exil ; ceux-là à une amende pécuniaire, & ceux-ci à perdre leurs biens, qu'il confiſquoit toujours à ſon profit. Etre riche étoit à ſes yeux un crime irrémiſſible qu'il falloit expier ou par la perte de ſa vie, ou par la perte des biens. De cette manière il ſe défit d'un nombre de Sénateurs des premiers de Rome, & de tout ce qu'il y avoit de riches & notables Citoyens. Il n'y avoit point de maiſon dans Rome qui ne fût dans le deuil occaſionné par la mort, ou par l'exil du chef, ou par la confiſcation des biens. La vile populace ne fut pas exempte des traits de ſa tyrannie. Il la taxa par tête, ſans avoir aucun égard pour la loi du Cens de ſon prédéceſſeur, & fit payer à chacun cent as d'airain.

Tarquin étoit ſi affamé d'argent que cette exécrable paſſion le porta a tremper ſes mains dans le ſang de Marcus-Junius, ſon oncle par Tarquinie ſa femme, petite-fille de Tarquin l'ancien. Ni ſa Nobleſſe, ni ſon âge, ni ſa qualité de parent, ni ſon mérite

particulier ne purent fléchir ce cœur avare. Plus il étoit opulent, plus il lui paroiſſoit digne de ſon courroux. Il le fit aſſaſſiner, & ſon fils-aîné auſſi dont il avoit à redouter le courage. Junius ſon cader n'évita d'être enveloppé dans une même ruine, qu'en contrefaiſant l'inſenſé. Il en prit tous les airs & toutes les allures. Ce qui lui fit donner le ſurnom de Brutus. Tarquin, qui crut n'avoir rien à craindre d'un imbecille, le prit chez lui, & s'empara de l'opulent héritage de ſon pupille.

Il fait aſſaſſiner Junius ſon oncle.

La violence avec laquelle régnoit Tarquin ne lui concilioit ſûrement pas les cœurs des Romains. Il le ſentit; & il comprit même qu'un Gouvernement auſſi dur pour des hommes libres pourroit enfin les révolter, & les réunir tous contre l'oppreſſeur de leur liberté, l'uſurpateur de leurs biens & de leur autorité. Comme il ne vouloit point changer, & qu'il étoit réſolu de marcher toujours ſur la même ligne, il chercha un appui chez les étrangers contre les révolutions qu'il prévoyoit devoir naître du mécontentement univerſel de tous les ordres de la République.

Il s'allie avec les Latins

Il rénouvella avec les Latins l'alliance que ſes prédéceſſeurs avoient faite avec cette nation. Il voulut la cimenter par une union perſonnelle. Il donna ſa fille en mariage à Octavius-Mamilius, homme d'une naiſſance illuſtre, & qui tiroit ſon origine de Télégonus fils d'Ulyſſe & de Circé. Par ſa haute extraction, & plus encore par ſon mérite perſonnel Octavius tenoit le premier rang parmi ſes compatriotes. Ainſi Tarquin trouva dans Octavius non ſeulement un gendre affectionné, mais un homme habile à manier les affaires, propre par ſon courage & par ſa prudence à commander une armée, & enfin un homme empreſſé pour ſes intérêts. Le Tyran de Rome ne pouvoit faire un meilleur choix. Ce nouveau gendre lui procura des liaiſons avec tous les chefs du pays Latin, les mit tous dans les intérêts de ſon beaupere, & parvint enfin par ſes bons offices à lui faire accorder de bonne grace les mêmes droits & honneurs qu'ils s'étoient laiſſés arracher par les larmes des prédéceſſeurs de Tarquin. Dans une aſſemblée générale de la nation, il fut déclaré Souverain de tout

tout le pays, & Général né des armées latines.

Il eſt déclaré Souverain & Général des Latins.

Une augmentation de puiſſance auſſi conſidérable, ne diſpoſa pas Tarquin à régner dans Rome avec plus de modération. Il ſe conduiſit toujours avec le même orgueil & la même cruauté, ne penſant d'ailleurs à autre choſe qu'à étendre ſa domination ſur de nouveaux peuples. Il voulut tenter auprès des Volſques & des Sabins, ce qu'il avoit ſi heureuſement terminé chez les Latins; mais ſa propoſition fut très-mal reçue de l'une & de l'autre nation. Le refus, que faiſoient des peuples indépendans, de ſe ſoumettre à ſa puiſſance, & de reconnoître ſon autorité, comme avoient fait les Latins, lui parut un motif bien juſte & bien preſſant de leur faire la guerre. Tarquin étoit guerrier & avoit l'ame naturellement courageuſe. On peut même aſſurer, que pour ce qui eſt de la gloire des armes, il ne céda à aucun de ſes prédéceſſeurs. Les Volſques, peuple fier, courageux, & ennemi obſtiné, furent les premiers, qui éprouvèrent la valeur de ſes armes. Il les défit dans un combat général, & leur tua une quan-

Il fait la guerre aux Volſques.

tité prodigieuſe de monde. Les Volſques ainſi vaincus & débandés ſe retirèrent dans la ville de Sueſſa-Pométia bien déterminés à en défendre les murailles contre les aſſauts de Tarquin ; leur réſiſtance fut longue & vigoureuſe. Ces peuples étoient ſi réſolus de mourir ou de vaincre pour la conſervation de leur liberté, que la famine ne fut pas capable de les déterminer à ouvrir les portes de leur ville aux Romains. Ils préférèrent une mort glorieuſe ſur leurs remparts à un eſclavage honteux dans Rome. La ville fut forcée. Tarquin irrité de la fierté de ces peuples, qui avoient oſé défendre leur liberté & leurs biens contre ſon ambition, traita leur ville en rébelle ; fit paſſer au fil de l'épée tous ceux qui étoient en âge de porter les armes ; & donna le reſte, hommes & femmes à ſes ſoldats. Il leur abandonna auſſi le butin, qui fut fort conſidérable dans une ville extrêmement opulente. Il réſerva ſeulement le dixiéme de l'or qu'il conſacra pour achever le Tèmple de Jupiter Capitolin.

Aux Sabins. La victoire que Tarquin venoit de remporter ſur les Volſques fut bientôt ſuivie de celle des Sabins. Il en vouloit particulièrement à ces peu-

ples-ci; parce qu'il n'avoit pas tenu à eux, qu'il ne fût regardé de tous les peuples d'Italie, comme un uſurpateur & comme un Tyran. Dès qu'il eut réduit les Volſques par le ſac de Sueſſa-Pométia, il tourna ſes armes victorieuſes contre les Sabins, qui étoient entrés les premiers en campagne. La guerre ne fut pas longue. Un ſeul combat décida la querelle. Tarquin les battit avec tant de ſupériorité, qu'il ſe rendit maître de leur camp, & fit de ces peuples un tel carnage, qu'ils ne ſe trouvèrent pas en état de tenter l'événement d'une ſeconde action. Ils eurent recours à la clémence du vainqueur, qui ne faiſoit pas eſpérer un ſuccès heureux. Ils furent agréablement trompés. Tarquin, contre ſon caractère, ſe trouva d'humeur d'écouter leurs priéres & de leur faire grace.

Aux Gabiens.

Le ſuccès de la guerre qu'il fit aux habitans de Gabies ne fut ni ſi prompt, ni ſi glorieux que l'avoient été ceux des gueres précédentes. Gabies étoit devenue la rétraite des Romains mécontens du préſent Gouvernement. Cela ſeul offenſoit extrêmement le Tyran. Il auroit bien voulu tirer une

pleine vengeance d'une ville, qui d'ailleurs par ſa grandeur, par ſes richeſſes & par ſes forces, pouvoit aſpirer à devenir la rivale de Rome. Il avoit à craindre que ce ne fût de cette ville voiſine de Rome, que partît le coup mortel de ſa puiſſance. Pour prévenir ce malheur, il fait la guerre aux Gabiens, & va mettre le ſiége devant leur ville. Pendant l'eſpace de ſept ans que dura cette guerre, les événemens furent différens, & jamais déciſifs. La défenſe des Gabiens fut plus vigoureuſe & plus conſtante que ne fut l'attaque. Tarquin ſe vit enfin obligé de lever honteuſement le ſiége, & de ſe retirer avec l'affront qui accompagne l'iſſue de grandes entrepriſes manquées. En ſe retirant il ne perdit pas l'eſpérance de s'en rendre maître par quelque artifice, qu'il ſubſtituèroit à la force.

Ce fut Sextus ſon fils aîné, qui lui facilita cette importante conquête. Ce jeune Prince de concert avec ſon père, va ſe jetter entre les bras des Gabiens, il leur demande leur protection contre un père dénaturé & contre un Tyran. » C'eſt moins un père » que je fuis, ajouta-t-il, que le fer d'un » barbare, qui pour ſe ſoutenir dans ſon

Trahiſon indigne de Sextus.

» injuſte uſurpation ne fera nulle diffi-
» culté de le plonger dans le ſein de ſes
» enfans. Donnez-moi donc un aſyle
» chez vous : & que la poſtérité ſça-
» che que les enfans de Tarquin ont
» trouvé plus de ſûreté parmi les enne-
» mis de Rome, que dans le Palais de
» leur père.

Ce diſcours d'un fils contre ſon père, l'ennemi de Gabies, pénétra le cœur de tous les auditeurs. On reçut le Prince comme un préſent du Ciel ; & on lui fit l'accueil le plus gracieux. De ſon côté il ſoutint au mieux le rôle de fourbe qu'il jouoit. Ses paroles, ſes actions & ſa conduite étoient parfaitement d'accord ; & il ne laiſſoit rien tranſpirer, qui ne montrât au dehors une haine irréconciliable contre ſon père. Des avantages conſidérables qu'il remporta très-ſouvent ſur les Romains, que ſon père facilitoit pour la gloire de ſon fils & pour ſon utilité propre, donnèrent tant de confiance aux Citoyens de Gabies pour la valeur & pour la fidélité de Sextus, qu'ils crurent ne pouvoir faire rien de plus avantageux pour eux que de l'établir leur Général. C'eſt là que le traître vouloit en venir.

Pour bien affermir sa confiance dans les esprits des Gabiens, il se conduisit encore pendant quelque temps, à l'extérieur, avec le même zèle, & la même vivacité qu'il avoit montrée jusqu'alors. Quand il crut les choses arrivées au point de maturité nécessaire, il dépêche secrettement un homme de confiance à Rome, pour donner avis à son père du succès de sa fourberie, & pour lui demander conseil sur ce qu'il lui restoit à faire pour consommer sa trahison. Tarquin, qui étoit aussi habile politique, qu'il étoit cruel, ne voulut pas confier au papier, ni à l'envoyé la réponse qu'il avoit à faire à son fils. Il crut qu'un signe que le Député rendroit sans le comprendre, instruiroit son fils de ses volontés d'une manière aussi efficace, & plus impénétrable. Sous les yeux de cet homme de confiance en se promenant dans son jardin, il se met à abattre avec sa canne les tiges des pavots les plus élevés, & renvoye à son fils le Courier *. Le jeune Prin-

* Tarquin avoit pris cette manière de faire connoître ses intentions, de Thrasy-

ce, qui avoit l'esprit pénétrant, comprit fort bien les intentions de son père, & les exécuta sans différer. Il fit mourir sous différens prétextes tous les puissans de Gabies; & moissonna toutes les têtes, qui auroient pu s'opposer à ses desseins. Elevé à l'école d'un père fourbe, profondément dissimulé, & cruel à l'excès, il avoit fait des progrès si prodigieux dans cette carrière d'iniquité, que tout jeune qu'il étoit, il étoit aussi méchant que son maître. Quand il eut inondé la ville de Gabies du sang de presque toute la Noblesse, & qu'il s'y vit aussi absolu, que Tarquin l'étoit dans Rome, il lui en ouvrit les portes; & lui remit entre les mains une conquête, qui étoit le fruit de la plus noire trahison.

Tarquin, contre l'attente des Gabiens, qui s'attendoient à être les victimes de son ressentiment, les traita avec beaucoup d'humanité. Biens, vie, liberté, tout leur fut conservé scrupuleusement. Il est vrai que le Ty-

---

bule de Milet, qui avoit donné à Périandre, Tyran de Corinthe, le même conseil, & d'une façon toute semblable.

ran avoit plus d'un motif pour agir de la ſorte. L'humanité n'eut aucune part à ce procédé généreux. Il conſerva Gabies pour l'oppoſer aux entrepriſes des Romains mécontens. Il eſpéroit que ſa modération lui concilieroit la bienveillance d'un peuple ſauvé par ſa généroſité ; & qu'il ſeroit pour lui un appui pour ſe maintenir, lui & ſes enfans, ſur le Thrône de Rome contre toutes les tentatives des mécontens. Il fit avec eux un traité ſolemnel, qu'il écrivit de ſa main ; leur laiſſa ſon fils Sextus, qu'il établit leur Roi, & s'en retourna à Rome.

Il perfectionne les ouvrages que ſon grand-père avoit laiſſés imparfaits.

Tarquin jouiſſoit tranquillement du fruit de ſes conquêtes. Mais il ne paſſoit pas ce temps dans un ignoble loiſir. Il profita de la paix qu'il s'étoit procurée par la valeur de ſes armes pour mettre la dernière main aux ſuperbes ouvrages que ſon grand-père, Tarquin l'ancien, avoit commencés. Il conduiſit juſqu'au Tibre les égouts deſtinés à recevoir les eaux & les immondices de la ville : par ſes ſoins & par ſa magnificence l'amphithéatre reçut ſa perfection. Il y ajouta des galeries pour mettre à

couvert les ſpectateurs des injures de l'air. Mais l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, & où il a ſignalé ſa magnificence d'une manière éclatante, eſt le fameux Temple du Capitole. Son grand-père en avoit formé le projet, tracé le plan, ramaſſé les matériaux, & jetté les premiers fondemens. Quelque empreſſement qu'eut Tarquin de le voir finir, & d'y mettre la dernière main, il ne put avoir cette conſolation. Ce ſuperbe monument ne reçut ſa dernière forme que la troiſiéme année du Gouvernement Conſulaire. La magnificence de ces ouvrages étoit telle, & l'architecture d'une telle élegance, que Tite-Live avoue ingénument que ſon ſiécle auroit à peine produit rien qui l'égalât & pour la beauté & pour le bon gout.

Il fait le ſiége de la ville d'Ardéa.

La ville d'Ardéa étoit dans le même cas, que celle des Gabies. Son crime étoit d'avoir donné retraite aux proſcrits, que le Gouvernement tyrannique de Tarquin avoit forcés de ſortir de Rome, & d'aller chercher ailleurs une autre patrie. Ce crime aux yeux de Tarquin étoit grand, mais ce ne fut pas la vengeance de ce

procédé, qui lui mit les armes à la main contre la Capitale des Rutules. La ville d'Ardéa étoit riche & opulente. Il eſpéroit tirer de la conquête de cette place deux avantages importants, un butin aſſez conſidérable pour fournir aux dépenſes extraordinaires où ſon amour pour les bâtimens l'avoit engagé; & le retour de l'abondance dans Rome, qui étoit épuiſée par les impôts & ſur le point de ſe ſoulever contre le Gouvernement. Voilà quels furent les vrais motifs du ſiége d'Ardéa. La punition des Rutules, pour avoir exercé l'hoſpitalité à l'égard des Romains mécontens, en fut le prétexte.

La place fut attaquée d'abord avec beaucoup de vigueur, mais le courage des aſſiégés rendit tous les efforts des aſſiégeans inutiles. Cette réſiſtance à laquelle les Romains ne s'étoient point attendus, les étonna. Elle rallentit beaucoup leur ardeur & leur premier feu. Le ſiége de cette opulente ville, que Tarquin regardoit comme une proie aſſurée, & qui devoit l'enrichir lui & ſon peuple, devint la première cauſe de ſon malheur.

Le loiſir d'un ſiége traîné en longueur, étoit pour les troupes une occaſion de ſe divertir & de paſſer le temps à s'amuſer. Les fils de Tarquin n'employoient pas plus utilement leur repos. Ils le paſſoient comme les autres en feſtins & en vains amuſemens. Un jour que Sextus régaloit ſes frères & Collatin mari de la fameuſe Lucréce, parmi les différens propos qui firent le ſujet de la converſation, le mérite des femmes en fut le principal. Chacun des convives louoit la ſienne, & lui donnoit la palme au préjudice de celle des autres. Collatin, qui dans la vérité, étoit le mieux partagé de tous, & qui poſſédoit la perle des femmes, ne trouvoit pas des termes aſſez énergiques pour relever les belles qualités de Lucréce. Comme il déſiroit que les convives fuſſent perſuadés du mérite ſupérieur de ſa femme; il propoſa un expédient, que la joie, l'ivreſſe, ou une folle vanité étoient ſeules capables d'inſpirer. » Montons, » dit-il, à cheval, & allons ſurprendre » nos femmes. Nous donnerons la pal» me à celle que nous trouverons ap» pliquée à l'occupation la plus digne

» de ſon ſexe. « On accepte le défi, & à l'inſtant on monte à cheval pour aller droit à Rome. On ſurprend les Princeſſes femmes des Tarquins à table avec une nombreuſe compagnie qu'elles régaloient. Delà on ſe rabat à Collatie où ils trouvent Lucréce occupée avec ſes femmes à filer, & à travailler à des ouvrages de laine. On ne balança pas de lui donner la préférence; & la palme lui fut adjugée d'un commun conſentement

La vertu de Lucréce fit une impreſſion bien différente ſur les cœurs de ces jeunes Cavaliers. Tous s'en retournèrent ravis d'admiration pour un mérite ſi rare, & pénétrés de ſentimens de reſpect pour une vertu auſſi ſolide. Sextus, Prince paſſionné à l'excès, conçut pour elle une paſſion violente & déteſtable, qui le ramena peu de jours après à Collatie. Plus il voyoit de difficulté à vaincre l'inflexibilité de la vertueuſe Lucréce, plus il la regardoit, comme une conquête digne de ſa flamme. Il met tout en œuvre pour l'ébranler; careſſes & violences, promeſſes & ménaces; mais rien ne faiſoit impreſſion ſur la chaſte Lucréce. Le ſéducteur

Paſſion de Sextus pour Lucréce.

irrité la ménace de lui ôter la réputation avec la vie. « Après avoir » plongé, lui dit-il, ce fer dans votre » sein, je tuerai un de vos esclaves » que je mettrai à votre côté dans vo» tre lit. » La crainte de mourir déshonorée abattit la constance de la chaste Lucréce, & arracha d'elle un consentement forcé. Le ravisseur ayant satisfait son infâme passion s'en retourna au camp, triomphant en lui-même de ce qui auroit dû le couvrir de honte. Mais nous allons voir que ce triomphe sur la pudeur de Lucréce, deviendra bien funeste & à lui & à toute sa famille.

Lucréce rendue à elle-même, crut ne pouvoir couvrir son déshonneur que par sa mort. Mais comme elle ne vouloit pas mourir sans s'assurer d'être vengée de l'infâme ravisseur qui l'avoit déshonorée, elle dépêche en toute diligence un courier à son père & à son mari. Elle les prie de la venir trouver sans perdre de temps, & d'emmener avec eux, chacun un ami fidèle. Lucrétius son père se rend à Collatie accompagné de Publius-Valérius; & Collatin son mari suivi de Junius-Brutus. Lucréce accablée de dou-

leur, & le visage baigné de larmes leur raconte l'histoire fatale de son déshonneur, & leur fait promettre de la venger. Assurée que le crime du ravisseur ne demeureroit point impuni, elle tire un poignard qu'elle tenoit caché sous sa robe, & se le plonge dans le sein, disant *qu'aucune femme impudique ne s'autoriseroit de l'exemple de Lucrèce pour survivre à son infamie.* Elle tombe morte aux pieds de son père & de son mari.

Mort volontaire de cette Héroïne payenne.

Ceux-ci accablés de douleur, l'un de la perte de sa fille, & l'autre de celle de sa femme, s'empressent pour la rappeller à la vie, jettent des cris affreux, & s'abandonnent à la douleur la plus amère. Brutus, qui sous un air de stupidité qu'il affectoit depuis dix-huit ans, rouloit dans sa tête un changement dans le Gouvernement, crut que le moment étoit arrivé pour exécuter le noble dessein qu'il méditoit depuis long-temps sans en trouver l'occasion. Il ne s'amuse pas à répandre des larmes stériles. Il songe à tirer de cette mort tragique un bien réel pour l'Etat. Quittant alors le masque de stupide, & se montrant tel qu'il étoit, arrache

du ſein de Lucréce le poignard dont cette Héroïne payenne s'étoit percée; & le tenant élevé, *je jure*, dit-il, *par ce ſang ſi pur & ſi chaſte avant l'outrage de Tarquin, & je vous en prends à témoins, grands Dieux, que le fer & le feu à la main, j'en pourſuivrai la vengeance ſur le Roi, la Reine & leurs enfans, & que je ne ſouffrirai point que perſonne déſormais régne dans Rome.* Puis, il préſente le poignard à Collatin, & le fait paſſer à Lucrétius, à Valére & à tous les aſſiſtans, qui firent le même ſerment.

Révolution dans le Gouvernement de Rome.

Cet engagement fut comme le ſignal général. Sans perdre de temps les conjurés ſe rendent à Rome ſuivis d'une nombreuſe jeuneſſe bien armée, & du corps de l'infortunée Lucréce. Tous les ordres de l'Etat, qui également opprimés, attendoient avec impatience quelque changement, ſans oſer l'eſpérer, ſaiſirent cette occaſion avec un zèle qui dénotoit combien ils étoient fatigués du Gouvernement préſent. La vue du corps de Lucréce encore tout ſanglant, la pitié pour le ſort de cette vertueuſe Dame, le prodigieux change-

ment de Brutus, & la haine des Tyrans déterminèrent les deux Ordres à prendre les armes pour recouvrer une liberté, qu'ils s'étoient laiſſés arracher, & pour venger l'inſulte faite à la vertu de Lucrèce. Dans le moment même, Brutus, car c'eſt lui qui étoit l'ame de cette révolution, fait rendre un Arrêt du Sénat, qui dépouille les Tarquins de la Couronne de Rome, les condamne à un banniſſement perpétuel, & défend ſous peine de la vie à tout Citoyen de ſe déclarer en leur faveur.

Tarquin eſt chaſſé de Rome.

Pour conſommer ce grand ouvrage, Brutus ſort de Rome à la tête d'une armée, compoſée d'une floriſſante jeuneſſe. Il dirige ſa marche droit au camp, qui étoit devant la ville d'Ardéa. Valére l'avoit dévancé : & pluſieurs lettres venues de Rome, avoient inſtruit les troupes du changement ſubit qui s'étoit fait dans la ville. Ainſi il n'eut qu'à ſe préſenter, les portes du camp lui furent ouvertes, & toute l'armée le reconnut pour ſon Général. Cependant Tarquin au premier bruit qu'il avoit eu de cette révolution étoit parti du camp d'Ardéa pour aller étouffer

dans sa naissance la sédition qui se tramoit à Rome contre lui. Il y arriva trop tard. Tout étoit consommé. Il en trouva les portes fermées & bien gardées. On lui lut du haut des murailles le décret de son exil perpétuel. Il voulut aller rejoindre son armée devant Ardéa, mais tout y étoit changé de face. Ainsi le Roi chassé de sa Capitale & abandonné de son armée, accompagné de sa femme & de ses deux fils puînés, alla chercher un asyle chez les Etrusques. Il se retira à Céré. Pour Sextus son fils aîné il retourna à Gabies dont il avoit usurpé, comme nous avons vu, la souveraineté par la trahison la plus noire, & le massacre des principaux des habitans. Mais par une juste punition du Ciel, qui se lassoit de conserver la vie à un perfide & à un infame débauché, les Gabiens, qui n'avoient pas perdu le souvenir des maux que ce scélérat leur avoit fait, le tuèrent. D'un seul coup ces peuples vengèrent leurs propres injures, le déshonneur de la vertueuse Lucréce, & sa famille même, dont il étoit l'opprobre par ses excès, &

la cauſe de ſon renverſement de fortune par ſon incontinence.

AN M.3499. AV. J.C.505. AN. R.244. Ainſi finit la Royauté par un uſurpateur, qui s'en étoit frayé le chemin par un tiſſu de crimes & de parricides ; qui avoit régné en vrai Tyran, ſans reſpect pour aucune Loi, ni aucun égard pour l'humanité. Son régne avoit été de vingt-cinq ans. La durée de la Monarchie Romaine ſous le Gouvernement des Rois, depuis la fondation de Rome, juſqu'au Gouvernement Républicain eſt de deux cents quarante-quatre ans.

LIVRE SECOND.

HISTOIRE DE ROME sous les Conſuls, juſqu'à l'établiſſement du Tribunat Plébéien.

SECONDE EPOQUE.

Qui renferme l'eſpace de 17. ans.

IL eſt étonnant, quel dégoût de la Royauté donna aux Romains la tyrannie d'un ſeul Roi. Le bonheur dont ils avoient joui ſous les régnes des ſix précédents Rois ne put l'emporter ſur l'abus énorme qu'avoit fait Tarquin de la puiſſance Royale. Il fallut proſcrire & la Royauté & le nom de Roi même. On délibéra pendant quelque temps ſur le genre de Gouvernement, qu'on ſubſtitueroit à la Monarchie. Sur les réflexions judi-

Dionyſ. Halicarn. pag. 270 410. Tit. Liv. l. 2. cap. 1-33 Flor. l. 1. cap. 7-12.

cieuſes de Brutus, il fut arrêté qu'on s'en tiendroit au plan de Gouvernement que ce zélé Républicain avoit dreſſé; c'eſt-à-dire à une Ariſtocratie, mêlée de Démocratie : qu'on éliroit tous les ans deux Magiſtrats pour gouverner la République, & auxquels on donneroit le titre modeſte de Conſuls pour les faire ſouvenir, qu'ils étoient moins les maîtres de la République, que ſes Conſeillers. Les Romains perſuadés que les Tarquins n'avoient pas dans Rome d'ennemis plus redoutables que Brutus, chef de la conſpiration, & Collatin intéreſſé perſonnellement à pourſuivre la vengeance de l'outrage fait à Lucrèce ſa femme, leur déférèrent d'un commun conſentement le Conſulat. Brutus fut élu le premier, & puis Collatin. Ces deux Magiſtrats eurent d'abord un pouvoir preſqu'égal à celui des Rois. On leur en laiſſa les mêmes marques de dignité : la Chaire curule, la robe de pourpre, & douze Licteurs, armés de hâches & de faiſceaux, qui marchoient devant eux. Un appareil ſi majeſtueux, & ſi formidable fit craindre de bleſſer la délicateſſe des Romains : l'on re-

AN. M. 3499. AV. J. C. 505. AN. R. 244.

Création des conſuls. Brutus & Collatin premiers conſuls.

Voyez au Tom. 4. art. du Conſulat.

trancha les hâches de l'un des Consuls ; desorte néanmoins qu'ils jouissoient alternativement de cette marque d'autorité Ce grand événement concourt avec l'année 244. de la fondation de Rome.

Confirmation de l'Arrêt qui proscrit les Tarquins.

Le premier usage que firent les nouveaux Magistrats de la puissance souveraine que l'Etat venoit de confier à leur zèle, fut de renouveller dans une assemblée du peuple, l'Arrêt de banniſſement perpétuel des Tarquins, & de proscrire à jamais de Rome les Rois & la Royauté. Pour rendre cet engagement plus solemnel & irrévocable, les Consuls jurèrent sur les autels où on venoit d'immoler les victimes, de ne jamais rappeller les Tarquins, de s'opposer de toutes leurs forces à leur rappel, & à ce qu'on n'élut jamais de Roi dans Rome. A cet acte de vigueur, & nécessaire pour se maintenir dans la liberté qu'on venoit d'acquérir au péril de la vie, succéda le soin de remplir le premier corps de l'Etat que les proscriptions, les exils volontaires, ou la mort avoient réduit à un petit nombre de Sénateurs. On choisit parmi les Chevaliers & dans l'ordre du peuple tout

ce qu'il y avoit d'hommes ſages pour remplacer ce vuide : & on rendit à cette illuſtre Compagnie ſon ancien éclat & ſa première autorité.

La nouvelle République gouſoit ſous la ſage adminiſtration de ſes deux Magiſtrats les avantages de la liberté. D'abord tout fut tranquille dans Rome. Chacun ſe félicitoit des douceurs, qu'il trouvoit dans ſon affranchiſſement. Mais cette tranquillité ne fut pas de longue durée. Les Tarquins, qui s'étoient retirés à Tarquinie dans l'Etrurie leur ancienne Patrie, ſe donnoient tous les mouvemens imaginables pour troubler la bonne harmonie qui régnoit à Rome, afin de pouvoir remonter ſur le Thrône à la faveur des diviſions. Soit compaſſion naturelle, ſoit que les Tarquiniens vouluſſent ſoutenir les droits d'un homme, qui tiroit ſon origine de leur ville, ces peuples prirent vivement leurs intérêts Ils envoyèrent à Rome des ambaſſadeurs pour ſolliciter la compaſſion des Romains. Leurs inſtructions portoient, qu'ils ſe renfermeroient à demander les biens & les effets du Roi exilé. Mais Tarquin les avoit chargés en outre de caba-

ler en secret, & de lui faire des créatures pour favoriser son retour.

Les députés de Tarquinie étant arrivés à Rome, firent part au Sénat de leur commission. Rien ne paroissoit ni plus modeste, ni plus juste que la répétition des biens & des effets d'un misérable exilé qui périssoit, disoient-ils, de misére dans le lieu de son exil. Cette requête de Tarquin souffrit beaucoup de difficulté dans le Sénat. Les deux Consuls étoient d'un avis différent. Brutus d'un amour ferme & constant pour la Patrie, penchoit vers la sévérité. Il vouloit qu'on n'eût aucun égard à la demande des Tarquins. Collatin son collégue, d'un caractère plus doux & plus humain, opinoit pour la restitution des biens. L'affaire fut long-temps agitée dans le Sénat, sans pouvoir parvenir à une décision. Il fallut la renvoyer au peuple assemblé. Chacun des Consuls soutint avec force son avis, & fit valoir les raisons de sa façon de penser. Celui de Collatin l'emporta d'une voix seulement. Il fut arrêté qu'on restitueroit aux Tarquins leurs biens & leurs effets.

Conspiration pour rétablir les Tarquins.

Les Ambassadeurs ne manquèrent

pas de donner avis à Tarquin du ſuccès de leur négociation, & de l'aſſurer des mouvemens qu'ils ſe donnoient pour former en ſa faveur une puiſſante brigue. En effet pendant qu'on étoit occupé à charger les meubles, ils cabalèrent avec tant de ſuccès qu'ils firent entrer dans leurs vues une grande partie de la jeune Nobleſſe. Les deux Vitellius, les deux Amilius & les deux fils de Brutus en étoient les chefs. Dans l'aſſemblée qu'ils tinrent chez les Aquilius en préſence des Députés, il fut arrêté dans la ville, que l'on commenceroit par ſe défaire des deux Conſuls, & qu'on introduiroit enſuite les Tarquins. Ce barbare projet fut confirmé par les ſermens les plus horribles. Cette volage & imprudente jeuneſſe donna d'autant plus facilement dans le piége des Ambaſſadeurs, qu'ils croyoient n'avoir rien à craindre de la ſévérité des Loix, étant tous fils, ou neveux des Conſuls. Ainſi l'eſpérance de l'impunité d'un côté, & de l'autre celle des honneurs & des dignités dont ils pouvoient être aſſurés, s'ils plaçoient une ſeconde fois Tarquin ſur le Thrône, les engagea à entrer dans la conſpiration

ſpiration la plus déteſtable, & la trahiſon la plus noire, dont il ſoit peut-être parlé dans l'Hiſtoire.

Les conjurés, tous jeunes qu'ils étoient, ourdirent la trame de la conſpiration avec un ſecret, qui échappa à l'inquiéte vigilance des Conſuls. Et ce ne fut que par un coup d'une providence ſinguliére que le complot fut découvert. Un eſclave nommé Vindicius ayant prêté l'oreille à la porte de la ſalle, où les conjurés tenoient leur aſſemblée, entendit leurs diſcours, & les méſures qu'ils prenoient pour l'exécution de leur abominable deſſein. Dès auſſitôt il court en informer les Conſuls. Ceux-ci, dans le moment même, ſe tranſportent ſur les lieux, arrêtent les conjurés & ſe ſaiſiſſent des lettres que ces jeunes étourdis avoient données aux Ambaſſadeurs pour les remettre à Tarquin, comme un témoignage de leur foi & de leur zèle à le ſervir.

Brutus condamne ſes fils à la mort.

Le lendemain dès la pointe du jour, le Conſul Brutus, aſſemble le peuple en comices, monte ſur ſon Tribunal, & fait traduire les criminels au milieu de l'aſſemblée. On inſtruit

leur procès ; les lettres interceptées ſont lues & avouées, & Vindicius leur eſt confronté. Comme les coupables n'avoient rien à répondre à des témoignages ſi convaincans, ils eſſayèrent de toucher par leurs larmes & par leurs ſanglots la compaſſion de leurs Juges. Une éloquence auſſi perſuaſive auroit eu ſon effet, ſur tout autre Juge moins touché du bien public ; mais leur crime étoit ſi atroce qu'on ne pouvoit en aucune manière n'en être pas indigné. Brutus, père & Juge des coupables, fermant l'oreille à tous les ſentimens de la nature, pour n'écouter que ceux que lui dictoit ſon amour pour la Patrie, prononce contre eux un Arrêt de mort & le fait exécuter en ſa préſence en commençant par ſes deux fils. De tous les ſpectateurs d'une ſcène auſſi tragique, Brutus parut ſeul inſenſible au ſort malheureux de cette jeuneſſe criminelle. Il ne laiſſa rien échapper qui marquât la moindre foibleſſe naturelle. Et dans l'exercice du miniſtère public auquel il préſidoit, ſon maintien, ſes mouvemens & ſon viſage furent toujours les mêmes. On n'y remarqua que le ſeul amour de la

Patrie, qui l'animoit, & qui étouffoit en lui tout autre ſentiment, *eminente animo patrio inter publicæ pœnæ miniſterium.* Après qu'on eut ſatisfait à la Patrie par le ſupplice des coupables, on ſongea à récompenſer le libérateur. Vindicius fut jugé digne de la liberté, du droit de bourgeoiſie, & d'une gratification en argent. Pour ce qui eſt des Ambaſſadeurs qui étoient les auteurs du crime, & du ſupplice de ces jeunes gens, leur ſort fut long temps diſcuté & balancé. Mais enfin le droit des gens, qu'ils avoient eux-mêmes violé les premiers, fut reſpecté; & on les renvoya dans leur Patrie, traînant après eux la honte du crime le plus noir.

Un exemple de ſévérité auſſi terrible que celui que le Conſul venoit de donner dans ſa famille, eut tout l'effet qu'il en avoit prévu. Les loix furent plus reſpectées, la Patrie plus tendrement aimée; & aucun Romain n'oſa depuis penſer au retour des Tarquins. Cela démontre la néceſſité de cette ſévérité; & fait l'apologie de la conduite de Brutus. Depuis la découverte de cette horrible conſpiration, on prit à Rome de

ſentimens bien différens ſur les biens des Tarquins. On les abandonna à l'avidité de la populace. Leur Palais fut raſé, leurs maiſons de campagne ruinées, & leurs terres diſtribuées aux Citoyens pauvres. C'eſt ainſi que fut terminée cette grande affaire de la première conjuration contre la liberté de la République naiſſante.

Réflexion ſur la conduite de Brutus.

La ſévérité de Brutus à l'égard de ſes enfans eſt un exemple de fermeté, que Rome a toujours admiré & préconiſé, que la Gréce n'a entendu raconter qu'avec une eſpéce d'horreur, & que la poſtérité a blâmé ou loué, ſelon qu'un chacun a ſenti la nature parler en lui. Un auteur des plus célébres de nos jours, & des plus reſpectables par ſes lumières & par ſa piété, & dont le nom paſſera avec ſes ouvrages à la poſtérité, paroît embarraſſé ſur le jugement qu'il doit porter de l'action de Brutus. D'un côté la fermeté de ce généreux Romain ſe montre à lui comme un monſtre de cruauté; comment lui donner des louanges? Mais d'un autre côté l'indulgence lui paroît une lâche trahiſon, qu'il ne ſçauroit non plus approuver. Quel parti prendre?

'our ſe tirer de cet embarras, & onner à Brutus les louanges qu'il roit devoir au glorieux ſacrifice que amour paternel de ce généreux Roain fit à la Patrie & à la liberté, otre auteur prête à ce premier des léros Romains des ſentimens extéeurs de tendreſſe qui ne furent jaais en lui. Il prétend que dans la nction actuelle de ſon miniſtère, rutus ſe montra tendre & ferme, ige & père. Ce ſentiment, dont M. ollin a la gloire d'être l'auteur ſans voir beaucoup de ſectateurs, lui aroît fondé ſur ces paroles de l'Hiorien latin *eminente animo patrio ter publicæ pœnæ miniſterium.* Il veut ue le Conſul dans l'exercice actuel : ſes fonctions » ait fait paroître ſa tendreſſe paternelle d'une manière ſenſible dans ſes yeux, ſur ſon viſage & dans tout ſon maintien. Et cela, ajouta-t-il, devoit être ainſi. Autrement l'action de Brutus ne ſeroit point fermeté, ni courage, (*qu'on peut louer*) mais férocité & brutalité digne de l'exécration, & de l'horreur de tous les gens de bien.

Cette façon de penſer de M. Rol-

lin paroît fondée dans la tendreſſe qu'inſpire la nature aux pères pour leurs enfans ; mais je la crois étrangère à l'auteur Latin, qui dans le cours de ſa narration ne laiſſe rien échapper, d'où M. Rollin puiſſe tirer avantage pour étayer ſon ſentiment. Il ne dit pas un mot des marques extérieures de triſteſſe du Conſul. Ce ſens que M. Rollin donne à l'*eminente animo patrio* ſeroit tout à fait oppoſé à l'intention de l'auteur. Tite-Live veut nous donner un Héros, qui fait de ſa Patrie & de ſa liberté ſon idole ; un Héros qui fait ſon ſacrifice en Héros, & par conſéquent ſans aucune marque extérieure de foibleſſe. L'Ecrivain veut caractériſer l'héroïſme de Brutus, & marquer la vertu qui le fait Héros, un amour de la Patrie, ſupérieur à toute autre conſidération *eminente animo patrio*. Voilà quel eſt le ſens véritable de cette période. Il eſt ſoutenu de l'idée que ſe ſont formée tous les Anciens du ſacrifice du Conſul. Ils ſe réuniſſent tous à dire que ce premier des Héros de Rome, dans les triſtes fonctions de ſon miniſtère ne fit paroître ni trouble, ni douleur,

ii ſenſibilité. Brutus s'étoit, comme l'exprime un Ancien, dépouillé de tous les ſentimens de père pour laiſſer agir librement ceux de la juſtice, *exuit patrem ut Conſulem ageret.* Reprenons la ſuite de l'Hiſtoire. *Val. Max. lib. 5. cap. 8.*

Collatin, Collégue de Brutus dans le Conſulat, comme il l'avoit été dans tous les travaux qu'il avoit fallu eſſuyer pour chaſſer les Rois de Rome, par une conduite molle & oppoſée à celle de Brutus ſe rendit ſuſpect aux Romains. Son nom de Tarquin-Collatin extrêmement odieux à un peuple jaloux de ſa liberté, ne permettoit pas de le voir tranquillement revêtu d'une puiſſance que par inclination naturelle pour ſes parens, il pouvoit tourner contre la République en faveur des Tarquins. Ce peuple nouvellement libre, & jaloux de conſerver un bien qu'il avoit acquis au prix de ſon ſang, dépoſa Collatin de ſa dignité de Conſul. Il le força même de s'exiler de Rome, & de délivrer pour toujours la République du nom & de la crainte de cette famille. Brutus nomma pour remplir ſa place Publius Valerius qui étoit un des chefs de la conjuration contre les Tarquins. Dépoſition de Collatin.

Tentatives de Tarquin pour remonter sur le Thrône.

Tarquin n'espérant plus rien du parti qu'il avoit dans Rome ; & voyant que l'intrigue dont il avoit fait usage, n'avoit produit d'autre effet pour lui, que de rendre sa personne & sa postérité plus odieuses aux Romains, entreprit de remonter sur le Thrône à force ouverte & par la voie des armes. Deux peuples de l'Etrurie, les Véiens & ceux de Tarquinie embrassèrent avec zèle ses intérêts. Ils lui fournirent une puissante armée pour recouvrer une Couronne qu'il avoit usurpée, d'abord par ambition, & perdue ensuite par l'excès de ses cruautés. Rome, à la vue des préparatifs de guerre qu'on faisoit contre elle, ne demeura pas oisive. Les deux Consuls, qui administroient la République dans une intelligence parfaite, armèrent de leur côté, & allèrent au devant des ennemis. Il se donna un combat, qui pour le succès n'eut rien de mémorable, mais qui le fut beaucoup par la mort de Brutus & d'Aruns, un des fils de Tarquin. L'action commença par un combat singulier des deux Généraux. Leur mort fut comme un prélude de la bataille sanglante

AN. M. 3499. AV. J. C. 505. AN. R. 244.

qui ſuivit de près. La perte fut à peu près égale de part & d'autre. La nuit ſépara les combattans ſans qu'il fût décidé de quel côté étoit l'avantage. Le lendemain le ſpectacle affreux des corps morts dont la terre étoit couverte, épouvanta ſi fort les ennemis qu'ils prirent ouvertement la fuite & laiſsèrent les Romains maîtres du champ de bataille. Valère content de l'aveu public qu'ils faiſoient de leur foibleſſe, retourna à Rome, & y rentra en Triomphe. Cette pompeuſe cérémonie ſe fit avec tant d'ordre, de Majeſté & de pompe, qu'elle ſervit depuis de modèle à tous les triomphes poſtérieurs.

Mort de Brutus.

Voyez au Tom. 4. art. de la guerre.

A cette réjouiſſance publique ſuccéda le deuil du libérateur de la Patrie. Comme Brutus avoit fait du bien à tous les ordres de l'Etat, tous auſſi regrettèrent ſincèrement la perte, qu'ils avoient faite par ſa mort. Ils voulurent le témoigner par les honneurs funébres, qu'ils lui rendirent & par les habits de deuil dont ils ſe revêtirent. Le Sénat, les Chevaliers & tout le peuple aſſiſta à ſa pompe funébre, & entendit avec plaiſir l'éloge que Valére fit des vertus héroï-

Sa pompe funébre, & ſon éloge.

ques de ſon Collégue. L'uſage de célébrer la mémoire des grands hommes par des Oraiſons funébres, eſt de l'invention des Romains. Les Grecs n'ont fait que les ſuivre, quoique de très-près. Dans le court eſpace de moins d'une année Brutus entreprit & exécuta, ce qu'un autre n'auroit peut-être pas fait en dix ans. Il chaſſa de Rome les Rois; en bannit la Royauté, & la proſcrivit pour toujours. Par ſa profonde ſageſſe & par ſa façon de penſer noble & élevée, la République recouvra ſa liberté, & devint maîtreſſe d'elle-même. Il rendit au Sénat ſa première autorité & ſon ancien éclat: l'Ordre des Chevaliers fut honoré; le peuple ſoulagé & mis en poſſeſſion de ſa liberté; enfin la pudeur des Dames miſe en ſûreté. Ce ſexe ne montra pas moins d'empreſſement & de reconnoiſſance pour honorer la mémoire de l'incomparable Brutus, le défenſeur & le vengeur de la chaſteté conjugale. Elles prirent toutes le deuil pour dix mois, & s'honorèrent elles-mêmes en honorant la mémoire de ce premier des Héros Romains, qui avoit vengé avec tant de zèle l'outrage fait à

leur ſexe en la perſonne de Lucréce.

Valère ſoupçonné d'affecter la Royauté.

Valère étant reſté ſeul en place par la mort de ſon Collégue, ne tarda pas à devenir ſuſpect à ſes Concitoyens. Le Conſulat qu'il laiſſoit vacant, & une maiſon qu'il fit bâtir ſur une Colline donnèrent lieu à ces injuſtes ſoupçons dont ſon amour pour la Patrie, & ſon zèle pour la liberté devoient le mettre à couvert. Ce grand homme averti des ombrages que le peuple avoit pris de ſa conduite, le raſſura bientôt. Il fit abbattre de fond en comble la maiſon, qui étoit l'objet de la jalouſie de ſes compatriotes, & ſe donna pour Collégue Spurius-Lucrétius père de l'infortunée Lucréce. Avant que de procéder à cette élection, il voulut uſer de ſon pouvoir ſuprême pour donner à la Patrie quelques réglemens, qu'il croyoit devoir lui être utiles & même néceſſaires. Un de ces réglemens, & qui ſans contredit étoit le plus important de tous, permettoit à tout Citoyen d'appeller au jugement du peuple, de celui du Sénat & des Conſuls. Par cette Loi, la puiſſance Conſulaire, qui étoit à peu de choſe près la même, que celle des Rois,

Il donne une atteinte conſidérable à l'autorité des Conſuls.

ſe trouva extrêmement affoiblie dès ſon origine ; & celle du peuple conſidérablement étendue. Les avantages que le peuple retiroit de ce réglement & de pluſieurs autres, que Valère donna en ſa faveur, diſſipèrent la malignité des diſcours qu'on avoit tenu à ſon ſujet, & lui méritèrent le nom de *Publicola*, c'eſt-à-dire populaire, ou attaché aux intérêts du peuple. Il ſeroit à ſouhaiter pour ſa gloire, qu'il eût acquis ce titre par une voie plus légitime, que celle dont il fit uſage. Devoit-il, & pouvoit-il, pour ſe laver des ſoupçons qu'on avoit conçus de lui, & pour ſe concilier l'amitié d'un peuple volage & inconſtant, ſacrifier les droits du premier corps de la République, & ceux des premiers Magiſtrats ?

Lucrétius ne jouït pas long-temps de ſa nouvelle dignité, étant mort quelques jours après ſon élection. Le peuple lui ſubſtitua Marcus-Horatius. Ce nouveau Magiſtrat eut la conſolation de voir le Capitole achevé ſous ſon Conſulat, l'honneur d'en faire la Dedicace, & de mettre ſon nom ſur le frontiſpice de ce ſuperbe monument. Publicola ambitionnoit extrê-

Dédicace du Capitole.

rement cette gloire. Les ſervices qu'il avoit rendus à la République ſembloient lui promettre que le peuple lui déféreroit cet honneur. Mais on ne voulut point contriſter ſon Collégue, & lui donner cette mortification. Le ſort en décida, & il ſe déclara en faveur d'Horace, qui célébra avec pompe cette auguſte cérémonie.

Les nouveaux efforts que faiſoit Tarquin dans l'Etrurie pour rémonter ſur un Thrône, dont il ſe croyoit injuſtement chaſſé, détermina les Romains à faire choix de deux Conſuls également ennemis de Tarquin, & zélés pour la Patrie. Ce choix tomba ſur Publicola & ſur Titus-Lucrétius, fils du vieux Lucrétius, & frère de la vertueuſe Lucréce. On ne pouvoit mettre en place des perſonnages dont l'amour pour la Patrie fût plus notoirement connu & moins équivoque. Déja Porſenna, Roi de la ville & du territoire de Cluſium en Etrurie, conduit par Tarquin, s'approchoit de Rome. La marche d'un Roi auſſi puiſſant & d'une très-grande réputation dans la guerre, donna quelque allarme aux Romains, mais elle ne

AN. M. 3501. AV. J.C. 503. AN. R. 246. Nouvelles tentatives de Tarquin.

les découragea point. On lui laissa même prendre le Janicule sans se mettre en état de défense, & sans faire aucun mouvement pour s'opposer à ses armes. Ce premier succès enfla le courage du Roi des Etruriens, qui regardoit Rome comme une proie, qui ne pouvoit lui échapper.

Guerre contre Porsenna.

Pour arrêter les progrès du vainqueur, les Consuls font passer en diligence le Tibre à leurs troupes, & se mettent en état de bien recevoir les ennemis. Sur les bords du fleuve, il se donna une bataille très-sanglante, & qui dura long-temps. Les deux Généraux Romains furent dangereusement blessés dans l'action, & mis hors de combat. L'armée Romaine se voyant alors sans chef, commence à plier, prend la fuite & se sauve par le pont dans la ville. Rome alloit devenir le prix de la victoire du vainqueur, si elle n'eût trouvé dans le courage d'un de ses Citoyens une ressource inespérée qui la sauva du danger éminent dont elle étoit menacée.

Courage héroique d'Horace.

Ce généreux Romain, étoit Publius-Horace, issu de Marc-Horace si fameux par la défaite des trois Cu-

faces. Une glorieuſe bleſſure qu'il avoit reçue dans un combat lui avoit fait perdre un œil ; & delà lui vint le ſurnom de *Cocles*, qu'il portoit. Digne rejetton du vainqueur des Albains il mit tout en uſage pour arrêter la fuite de ſes Concitoyens, mais il eut la douleur de n'être point écouté. Alors il ſe détermine a défendre lui ſeul contre une armée entière la tête du pont. Il ne ſe trouva que deux autres Romains, qui voulurent partager avec lui le danger & la gloire de cette généreuſe défenſe. Pendant qu'il eſt aux mains avec les ennemis, qui veulent forcer le paſſage, il ordonne qu'on démoliſſe le pont par derriére, & engage par ſes priéres les deux compagnons de ſa bravoure à ſe mettre en ſureté. Reſté ſeul au combat il fit des prodiges de valeur, & lorſqu'il fut averti que le pont étoit entiérement rompu, il s'élance tout armé dans le Tibre & le paſſe heureuſement à la nage. Action de valeur, dit l'Hiſtorien Latin, que la poſtérité admirera plutôt qu'elle ne croira ; mais qui répara la honte de la fuite des Romains, qui ſauva Rome des mains de ſes ennemis, & ce qui

étoit encore plus à craindre, de celles de Tarquin. Les Romains reçurent Horace comme leur ſauveur, & ils le couronnèrent comme un Héros. Tout le monde, grands & petits s'empreſſa à lui marquer ſa juſte réconnoiſſance. Une ſtatue de bronze dreſſée en ſon honneur dans le lieu le plus apparent de la ville, tranſmit à la poſtérité la gloire du Héros, & la réconnoiſſance de la République.

Siége de Rome. La bataille que Porſenna venoit de livrer aux Romains n'ayant pas eu le ſuccès qu'il s'en étoit promis, ce Prince ſe détermina à faire le ſiége de la ville, & à la réduire par la force. Le Roi des Etruriens croyoit qu'il n'y avoit dans Rome qu'un Horace; il ſe trompoit. L'exemple de ce Héros avoit animé de ſon eſprit preſque tous ſes Concitoyens. Porſenna ne fut pas long-temps à l'éprouver. Tous ſes efforts & toutes ſes attaques devinrent inutiles par la vigoureuſe défenſe des aſſiégés. Une perte de cinq mille hommes que lui tuèrent les Romains dans une ſortie, fit perdre à Porſenna l'envie de continuer le ſiége de Rome; mais il ne perdit pas l'eſ-

pérance de la ſoumettre par la famine. Il changea le ſiége en une eſpéce de blocus. La diſette de vivres ne tarda pas à ſe faire ſentir dans la ville : & ſelon toutes les apparences Rome ne pouvoit éviter de périr de faim ou de ſubir un joug honteux. Ce dernier malheur paroiſſoit aux Romains plus inſupportable que le premier. Auſſi ſe déterminèrent-ils à périr tous glorieuſement les armes à la main, ou de famine en défendant généreuſement leurs remparts.

Dans le déplorable état où Rome ſe trouvoit réduite, un jeune Romain d'une naiſſance illuſtre, & d'une valeur reconnue, conçut le noble deſſein de la délivrer. Ce jeune homme s'appelloit Mucius-Cordus. Après avoir communiqué au Sénat ſa hardie réſolution, il ſort de la ville, armé d'un poignard qu'il tenoit caché ſous ſa robe, & ſe rend dans le camp des ennemis. Il pénétre juſques dans la tente du Roi. Et comme il ne le connoiſſoit point, il prend le Secrétaire du Prince pour le Prince lui-même, lui porte un coup de poignard, & le renverſe mort aux pieds du Roi ſon maître. La mépriſe fut heureuſe pour le

Entrepriſe hardie de Mucius.

Roi, & elle ne le fut pas moins pour Rome, comme nous allons voir. Mucius eſt arrêté par la garde du Roi & remené devant ſon Tribunal. Il y parut avec une fierté & une contenance plus capable d'inſpirer de la crainte aux autres, que d'en recevoir lui-même. Interrogé qui il étoit, d'où il venoit, quel étoit ſon deſſein, & quels étoient ſes complices ? *je ſuis Romain*, répondit-il, *& je m'appelle Mucius ; j'ai voulu tuer l'ennemi de Rome ma Patrie. Tu peux décharger ſur moi ta fureur ; mais tu éprouveras que je n'ai pas moins de courage pour ſouffrir la mort, que j'en ai montré pour te la donner. Car il eſt également digne de la vertu d'un Romain d'oſer tout entreprendre, & de tout ſouffrir avec courage.* Porſenna rempli d'étonnement, & plus ſurpris encore de la grandeur d'ame du jeune Romain, qu'il n'étoit effrayé du danger qu'il avoit couru, voulut avoir de lui un détail net & précis de ſon attentat. Il le fait environner de flammes. Mais ce feu, loin de tirer du jeune Héros l'aveu que le Roi déſiroit, lui fournit la matière à un nouveau prodige de conſtance. Etendant ſa main droite ſur le bra-

Son intrépidité.

ſier, & d'un air fier & aſſuré il laiſſe ſon bras en proye aux flammes. Porſenna ravi d'admiration & indigné tout à la fois de la conſtance prodigieuſe du jeune Romain, lui ordonne de retirer ſa main, lui rend ſon épée qu'il reçut de la main gauche, ne pouvant faire uſage de la droite, delà lui vint le ſurnom de *Scævola*, c'eſt-à-dire gaucher, & le renvoye ſans lui faire d'autre mal; jugeant qu'un ſi brave jeune homme étoit bien digne de la vie & de la liberté.

Mucius, qui vouloit ſauver ſa Patrie, n'étant pas ſatisfait du ſuccès de ſon entrepriſe, eut recours à une autre voie qui lui réuſſit infiniment mieux que ſon courage. Il feignit d'être touché de réconnoiſſance pour la généroſité de Porſenna, & il lui parla ainſi: *Seigneur vos bienfaits vont m'arracher un ſecret, que tous le tourmens n'auroient jamais été capables de me faire avouer. Nous ſommes trois cents jeunes Romains, qui avons conjuré de vous ôter la vie. Le ſort a voulu que je fuſſe le premier à tenter les premiers périls. Combien vous en reſte-t-il encore à courir? Ce que ma main n'a pu exécuter, je crains qu'un autre plus hardi*

ne le faſſe. Ciel ! détournez ce coup fatal de la tête d'un Roi, que ſes vertus rendent plus digne d'être l'ami & l'allié des Romains, que leur ennemi.

AN. M. 3502. AV. J. C 502. AN. R. 247. Porſenna fait la paix avec les Romains.

Un ſemblable aveu ne pouvoit manquer de faire une vive impreſſion ſur l'eſprit de Porſenna. Ce Prince touché des dangers auxquels il ſeroit tous les jours expoſé, ſe détermina à faire la paix avec les Romains. Il en fit porter aux Conſuls les premières propoſitions par des Ambaſſadeurs, qui partirent du camp avec Mucius. Rome accepta toutes les conditions que le Roi lui propoſoit, à celle-là près, qui regardoit le rétabliſſement des Tarquins. Réſolue de tout hazarder pour conſerver ſa liberté, elle lui fit dire qu'elle recevroit plutôt ſes ennemis que ſes Tyrans. Porſenna inſiſta un peu davantage ſur la reſtitution des biens. Mais on abandonna la déciſion de ce point à la ſageſſe & à la juſtice du Roi lui-même. Ce Prince, qui étoit naturellement judicieux & équitable, n'eut pas de peine à reconnoître que le tort étoit tout entier du côté des Tarquins, & que le bon droit parloit en faveur des Romains. Il approuva leur refus, con-

clut la paix avec eux, & les laiſſa jouir tranquillement d'une liberté qu'ils ſçavoient ſi bien défendre.

Pendant que les deux nations diſcutoient réciproquement leurs droits & travailloient de concert à la paix, dix jeunes Romaines des premières maiſons de la ville, qu'on avoit données au Roi en ôtage, donnèrent à ce Prince une preuve bien éclatante de leur vertu, & de leur attention à la conſerver pure & ſans reproche. Ces jeunes perſonnes ennuyées du tumulte du camp, & rédoutant la licence qui y régne communément, diſparoiſſent, traverſent le Tibre à la nage & rentrent dans Rome. La jeune & vertueuſe Clélie étoit à la tête de cette généreuſe troupe. A Rome on admira & on loua leur courage; Mais Publicola qui craignit que Porſenna ne regardât ce trait de hardieſſe des ôtages comme un manque de probité, les ramena lui-même au camp des Etruriens. Clélie ne ſe dementit pas. Elle parut devant le Roi avec une intrépidité de Héros. Ce Prince ravi d'admiration de tant de prodiges de courage dont il étoit le témoin, ne put refuſer ſon eſtime

Action hardie de Clélie.

à une nation si féconde en Héros des deux sexes. Il donna beaucoup de louanges à la vertu de Clélie, la gracieusa infiniment, & lui fit présent d'un cheval superbement équipé. Le Roi ne s'en tint pas à de simples louanges & à une admiration stérile pour les Romains. Il leur rendit sur le champ tous les ôtages & tous les prisonniers, conclut la paix avec eux, & ne songea plus qu'à se retirer & à ramener ses troupes dans son pays. Comme il sçavoit que Rome étoit dans une grande disette, il ordonna à ses Etrusques de ne rien emporter avec eux que leurs armes, & d'abandonner aux Romains leur camp, qui abondoit en provisions de toutes sortes. Ceux-ci furent très-sensibles au procedé généreux du Roi, placé si à propos, & fait d'une manière qui en relevoit extrêmement le prix. Ils lui en témoignèrent leur reconnoissance par un présent qu'ils lui firent d'un thrône orné d'ivoire, d'un sceptre d'or, d'une couronne de même métail & d'une robe triomphale. Pour éterniser dans Rome même le souvenir de ce qu'ils devoient à ce Prince, & en laisser à la postérité un monument

authentique, ils lui dreſsèrent une ſtatue équeſtre dans la place.

Ce qu'on doit penſer des trois Héros Romains.

Rome attentive à honorer la vertu, à récompenſer les belles actions, & à piquer ſes ſujets d'une noble émulation donna de juſtes récompenſes aux trois Héros qui s'étoient diſtingués dans cette guerre. A la récompenſe commune qui étoit un fond de terre, on voulut en donner une ſinguliere à Clélie, & lui témoigner par cette diſtinction flateuſe le cas qu'on faiſoit de ſa vertu. On lui érigea une ſtatue équeſtre dans la rue Sacrée. Cependant à juger ſainement & ſelon régles de la probité Romaine, des les actions de ces trois Héros, on eſt forcé d'avouer, qu'il n'y a que celle d'Horace qui mérite des louanges. Celle de Clélie, quoique revêtue des apparences d'une vertu rigide & auſtère, eſt dans le fond une perfidie & un manque manifeſte de bonne foi; mais la nouveauté lui a fait donner des éloges & des récompenſes. L'entrepriſe de Mucius eſt un attentat contraire à toutes les Loix de la guerre & aux droits des gens. Son courage tient plus de la férocité, que de la véritable grandeur d'ame. L'entrepriſe

d'Horace eſt la ſeule digne d'être louée & récompenſée, parce qu'elle eſt la ſeule véritablement grande, ſelon les régles d'une juſte défenſe & d'un courage héroïque. Il s'oppoſe ſeul à une armée entière, il l'arrête tout court, & par ce moyen il ſauve ſa Patrie. Voilà ce qu'on peut appeller une action grande, héroïque, digne des éloges, & des récompenſes les plus magnifiques, & d'être tranſmiſe à la poſtérité la plus réculée.

AN. M. 3503. AV. J. C. 501. AN. R. 248. Guerre contre les Sabins.

Les Romains ne goutèrent pas long-temps les douceurs de la paix que le Roi Porſenna avoit accordée à leur vertu, plutôt qu'à l'impuiſſance de les réduire. Deux ans après, les Sabins, ennemis éternels de Rome, prirent les armes & ſe mirent en campagne. Les Romains de leur côté, ſous la conduite de leurs Conſuls M. Valérius, frère de Publicola, & de P. Poſtumius, ſortirent de Rome & allèrent au-devant des ennemis. Les deux armées s'étant rencontrées ſur le Tevéron, ne tardèrent pas d'en venir à une action déciſive. Elle fut extrêmement chaude & vive. Les Sabins, après une longue & vigoureuſe réſiſtance commencèrent à plier, & peu après

après à prendre ouvertement la fuite. Ils auroient été entièrement défaits, si la nuit qui survint fort à propos pour eux n'eût favorisé leur retraite. Les Romains se rendirent maîtres de leur camp, le pillèrent, & s'enrichirent des dépouilles. Cette victoire, grande par elle-même, mais qui devenoit plus importante, parce qu'elle étoit la première que Rome eût gagnée depuis qu'elle étoit en corps de République, eut un effet merveilleux, pour relever la confiance des Romains, & pour les maintenir dans la supériorité sur les peuples voisins. Les Consuls victorieux ramenèrent leurs troupes à Rome, & y rentrèrent en Triomphe. Cette pompeuse cérémonie ne fut pas le terme de la guerre.

Succès de cette guerre.

Les Sabins, non-obstant la perte considérable qu'ils venoient de faire, ne se tinrent point pour battus, & bien moins encore pour vaincus. L'année suivante ils se mirent de nouveau en campagne. Mais le succès de leurs armes ne fut pas différent de celui de l'année précédente. Publicola, Consul pour la quatriéme fois, les battit si bien, & leur tua un si grand nombre d'hommes, que de long-

Victoire de Publicola.

temps ils ne furent en état de rien entreprendre. Après cette glorieuse expédition Publicola reprit le chemin de Rome, & y rentra triomphant suivi de ses troupes, qui étoient chargées de butin. Ce grand homme ne survécut pas long-temps à sa victoire. Il mourut peu de temps après généralement regretté de tous ses Concitoyens, qui perdirent en lui le plus vertueux des Romains, le plus sage des Consuls, le plus brave des Capitaines, & le plus zélé pour le maintien de la liberté. Sa vertu favorite fut un amour décidé pour la médiocrité, qui approchoit de bien près de la pauvreté. Il mourut, dit Tite-Live, dénué de biens, mais comblé de gloire & riche en vertus. Le patrimoine le plus opulent, & sans contredit le plus estimable qu'il laissa à ses enfans, fut une bonne éducation, & l'exemple de sa probité. Comme il avoit été un des quatre vengeurs de la pudicité de Lucréce, les Dames Romaines voulurent lui en témoigner leur reconnoissance par un deuil de dix mois, comme elles l'avoient porté pour Brutus.

AN. M. 3503. AV. J. C. 501. AN. R. 248. Sa mort.

Son éloge.

Depuis la mort de Publicola jus-

qu'à la guerre que les Romains eurent à soutenir contre les peuples du Latium, il ne se passa rien dans la République de bien mémorable. Les Sabins réduits & soumis ; la ville de Fidènes prise, & une conjuration d'esclaves étouffée dans sa naissance par la vigilance des Magistrats & par le supplice des chefs ; ce sont-là tous les événemens qui se passèrent jusqu'au temps dont nous parlons.

Guerre contre les Latins.

Rome jouissoit d'une profonde tranquillité au-dehors & au-dedans, lorsque tout à coup elle perdit l'une & l'autre. Depuis la paix conclue avec Porsenna, elle n'avoit plus entendu parler de Tarquin. Celui-ci, tout vieux qu'il étoit, n'avoit pas perdu de vue le projet de remonter sur le Thrône. De concert avec Mamilius son gendre, qui étoit extrêmement accrédité parmi les peuples du Latium, il engagea les Latins dans ses intérêts. Il obtint d'eux qu'ils romproient avec les Romains, & qu'ils leur déclareroient la guerre. Trente peuples du Latium entrèrent dans leurs vues, firent une puissante ligue contre Rome, & levèrent une nombreuse armée, dont ils donnèrent le comman-

AN. M. 3510. AV. J. C. 494. AN. R. 256.

Troubles domestiques.

dement à Tarquin, & à Mamilius. Les Romains ne virent pas ſans inquiétude une conſpiration ſi générale contre la République. Mais c'étoit là le moindre mal. La difficulté des enrôlemens pour former les légions jetta Rome dans une grande conſternation. Les pauvres refuſoient de donner leurs noms. Bientôt cette révolte ſe communique aux gens obérés ; & tous enſemble déclarent nettement qu'ils ne prendront point les armes à moins que le Sénat ne donne une abolition générale de toutes les dettes. » Que ceux, ajoutoient-ils, » qui jouiſſent des dignités & des » biens de la République, combat- » tent pour ſa défenſe ; pour nous, » nous ſommes las d'expoſer tous les » jours nos vies pour des maîtres ſi » avares & ſi cruels.

Le Sénat s'aſſemble auſſi-tôt pour délibérer ſur cette importante affaire & pour chercher des remédes efficaces contre la rébellion naiſſante. On ouvre différens avis. Ceux des Sénateurs populaires penchoient pour l'indulgence. Ils vouloient qu'on accordât à ce pauvre peuple, qui avoit tant de fois expoſé ſa vie pour la

défenſe de l'Etat, une remiſe entière de ſes dettes. D'autres plus ſévères, & rigides obſervateurs des Loix ſoutenoient que c'étoit tout perdre que de ſe gouverner au gré d'une multitude inconſidérée & mutinée. Ils repréſentoient que la juſtice étant le plus ferme ſoutien des Etats, on ne pouvoit abolir les dettes & refuſer le ſecours des Loix aux Créanciers ſans ruiner la foi publique, le ſeul lien de la ſociété parmi les hommes. Ils ajoutoient qu'il n'y avoit qu'à mépriſer la ſédition pour la diſſiper : qu'un coup d'autorité jetteroit la terreur dans les eſprits ; & qu'un, ou deux exemples de ſévérité contiendroit les mutins, les feroit rentrer dans le devoir & recourir avec ſoumiſſion à la clémence du Sénat.

Cette auguſte Compagnie ne ſe détermina pour aucun de ces deux avis, parce qu'ils tendoient tous les deux, quoique d'une maniére toute oppoſée à ruiner l'Etat dans ſes fondemens ; l'un par trop de douceur, & celui-ci par une ſévérité outrée & hors de ſaiſon. La ſageſſe de cette Compagnie lui fit trouver un juſte tempérament entre la trop grande

AN. M. 3510. AV. J. C. 494. AN. R. 255. On créé un Dictateur.

indulgence, & l'exceſſive ſévérité. Elle rendit une Ordonnance, qui défendoit toute pourſuite des Créanciers, & qui accordoit une ſurſéance pour toutes ſortes de dettes juſqu'à la fin de la guerre. Cet expédient, qui ſauvoit la foi publique & qui donnoit aux débiteurs le temps de s'arranger pour s'acquitter envers leurs Créanciers, ne ſatisfit point le peuple. Il vouloit une abolition entière des dettes. Dans une conjoncture auſſi embarraſſante le Sénat eut recours à un remède extraordinaire & nouveau. Il fut arrêté, & du conſentement même du peuple, que l'on créeroit un Souverain Magiſtrat, dont l'autorité ſeroit ſupérieure à toutes les Magiſtratures, ſans excepter même les Conſuls, mais d'une courte durée; de crainte que le nouveau Magiſtrat n'abusât de ſon autorité pour ſe faire le Tyran de ſa Patrie. Il paroît que l'on convint que le premier Conſul ſeroit en droit de nommer à cette ſouveraine dignité. Clélius nomma Titus-Lartius ſon Collégue. Ce fut le premier Romain qui ſous le titre de Dictateur fut élevé à cette ſuprême Magiſtrature, qui lui donnoit droit de vie & de mort ſur

Titus-Lartius premier Dictateur.

Voyez au T. IV. art. du Gouvernement.

tous les Citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, sans qu'il y eût aucune voie d'appel, & sans aucune obligation de jamais rendre compte à personne de ce qu'il auroit fait pendant son Gouvernement.

Le nouveau Dictateur choisit pour Général de la Cavalerie Sp. Cassius. Ce Magistrat s'appelloit *Magister Equitum*, nom relatif à celui de *Magister populi*, qui étoit proprement celui du Dictateur. T. Lartius, qui étoit homme de tête & de courage, crut que pour donner une haute idée de sa charge & de la souveraine puissance, qui y étoit attachée, il devoit prendre l'appareil terrible des Rois. Il fit marcher devant lui vingt-quatre Licteurs avec leurs faisceaux armés de hâches. Quand il parut en public avec ce formidable cortége, le peuple saisi de frayeur à la vue de ces marques terribles de la puissance souveraine, devint tout autrement soumis. Il s'empressa de donner son nom pour être enrôlé. Le Dictateur leva une nombreuse & puissante armée, à la tête de laquelle il alla chercher l'ennemi. Mais comme il connoissoit le prix des hommes, & qu'il ne vouloit pas répan-

Sagesse & succès de son Gouvernement.

dre le ſang humain, il ne fit preſque d'autre uſage de ſa formidable armée, que d'intimider les ennemis, & les porter à faire une armiſtice avec les Romains. Il conclut avec les Latins une trêve d'un an. Lartius, tout auſſi content (& à bien prendre les choſes, tout auſſi glorieux) que s'il avoit remporté ſur les ennemis une célébre victoire, remena ſon armée à Rome. A peine y fut-il rentré qu'il ſe démit de ſa Magiſtrature, ſans attendre le temps marqué par les Loix. Il avoit trouvé le moyen par une conduite également ferme & modérée de ſe faire craindre & reſpecter des ennemis de la République, & de ſes Concitoyens. Aucun des Romains n'eut lieu de ſe repentir d'avoir mis ſur ſa tête la ſouveraine autorité; & comme il ne dut qu'à ſon mérite d'être le premier qui ait rempli cette ſuprême dignité, il devint auſſi par une douceur mêlée de fermeté, qui caractériſa ſon Gouvernement, le modéle de ceux qui devoient occuper après lui cette première Magiſtrature.

AN. M. 3513. AV. J C. 491. AN. R. 258.

L'année de la trêve étant expirée, on fit de part & d'autre des préparatifs extraordinaires de guerre. Les

peuples du Latium ayant à leur tête les Tarquins firent plus de diligence & entrèrent les premiers en campagne. Ils firent le dégat du pays, ruinèrent quelques châteaux, & passèrent au fil de l'épée les garnisons. Cependant Rome nomma un Dictateur pour remettre toute la conduite de la guerre entre les mains d'un seul Général en chef. Le choix pour cette première dignité de la République tomba sur Posthumius. Le nouveau Magistrat, sans perdre de temps, sort de Rome & va se camper sur une montagne, qui dominoit le lac de Régille. De cette hauteur il découvroit parfaitement l'armée des ennemis, qui étoit plus nombreuse de moitié que la sienne. A l'imitation du Dictateur Lartius, il auroit souhaité terminer la guerre par voie de négociation. Mais il trouva les esprits trop aigris pour se flater de les ramener à des voies pacifiques. Il fallut en venir à une bataille. La nouvelle même qu'il eut de l'arrivée prochaine d'un corps considérable de Volsques, qui venoient grossir & fortifier l'armée des Latins, le détermina à prévenir le péril dont il étoit menacé, & à courir les ris-

La guerre recommence.

AN. M. 3513
AV. J. C. 491
AN R. 258.
Bataille de Régille.

ques du ſort d'un combat avant la réunion de ce nouveau corps d'ennemis. Les Latins l'acceptèrent avec plaiſir, & de la meilleure grace du monde.

L'action commença par le corps de bataille que commandoit le Dictateur, qui avoit en tête T. Tarquinius ſecond fils de Tarquin. Elle fut des plus ſanglantes & des plus meurtriéres. On combattit long-temps à égal avantage. La victoire ſembloit même vouloir ſe déclarer en faveur des Latins : & ce ne fut que par des efforts extraordinaires de valeur que les Romains la forcèrent de ſe tourner de leur côté. Il n'y eut peut-être jamais d'action où il périt tant de Généraux. Du côté des Latins les deux fils de Tarquin, Lucius-Tarquin & Tit. Tarquin, & Mamilius ſon gendre furent tués les armes à la main en combattant généreuſement. La mort de ces trois chefs fut ſuivie de la déroute des ennemis, qui cédèrent aux Romains une victoire qu'ils pouvoient diſputer encore long-temps *.

* M. Rollin fait combattre & mourir dans

Du côté des Romains il y eut pluſieurs Officiers-Généraux de tués, & preſque tous furent bleſſés, au Dictateur près, qui ſortit ſain & ſauf du combat après y avoir fait un grand perſonnage. Les Romains furent redevables du gain de cette fameuſe bataille à la capacité & à la valeur du Dictateur, qui étoit un grand Général & un très-bon ſoldat dans l'occaſion. Après lui, Caius-Marcius, depuis ſi célébre ſous le nom de Coriolan, fut un de ceux qui s'acquit plus de gloire dans cette bataille. Cependant l'ennemi vaincu & défait tenoit encore bon dans ſon camp, bien fortifié. Mais rien n'étoit im-

---

cette bataille l'infâme Sextus-Tarquin, que Tite-Live a fait périr par la main des Gabiens long-temps avant l'action de Régille : on ne voit pas pourquoi cet auteur s'eſt écarté ici de l'Hiſtorien Latin.

L'auteur de la table des matières de l'hiſtoire Romaine de M. Rollin fait également combattre & périr Aruns fils de Tarquin. Mais c'eſt une erreur propre à lui. M. Rollin avec tous les auteurs place la mort de ce Prince dans le premier combat que les Tarquins livrèrent aux Conſuls. Aruns tua Brutus de ſa main, & il reçut lui-même le coup de la mort de la main de Brutus.

prénable au courage des Romains. Ils l'attaquent & l'emportent d'assaut avec cette même ardeur, avec laquelle ils avoient mis l'ennemi en fuite. Le butin fut considérable, & consola le soldat des fatigues qu'il avoit essuyées & dans l'action & dans l'attaque du camp.

Le lendemain de l'action arriva le secours des Volsques, trop tard pour secourir leurs alliés, & trop-tôt pour être les témoins de leur défaite. Ils se reprochèrent leur lenteur : & ceux d'entr'eux qui avoient plus de tête & plus de courage étoient d'avis d'attaquer les Romains, vainqueurs, à la vérité, mais fatigués, & considérablement affoiblis par le nombre des morts & des blessés, qu'ils avoient eu dans la journée précédente. Ce parti qui étoit sans contredit le meilleur, & le plus honorable pour eux, ne prévalut pas, & celui des timides fut suivi. On se contenta de plaindre le sort de leurs amis, & on se retira la nuit suivante sans bruit. La nouvelle d'une victoire aussi célébre rendit à Rome la joie & le calme. Le Sénat décerna au Dictateur l'honneur du Triomphe ; & lui permit de porter

le ſurnom de *Regillenſis*. Le Triomphateur conſacra la dixme du butin à célébrer des jeux publics, à la conſtruction de quelques Temples, & à faire des ſacrifices aux Dieux en actions de graces de leur protection dans le ſuccès de Régille.

Après une perte auſſi conſidérable, il ne reſtoit aux Latins d'autre reſſource, que celle de demander humblement la paix. C'eſt auſſi le parti qu'ils prirent. Leur République envoya ſans différer des Ambaſſadeurs à Rome. Ils parurent dans le Sénat, tenant en main des branches d'olivier, & dans un état de ſupplians. On mit l'affaire en délibération. Il ſe trouva quelques Sénateurs, qui étoient d'avis de traiter cette République ſelon les loix de la rigueur, de brûler leurs maiſons, & de détruire leurs Villes. » Les laiſſer, » ſubſiſter, c'étoit, diſoient-ils, per» pétuer la guerre, & la rendre éter» nelle «. Un avis ſi oppoſé aux principes de l'humanité, & à la politique de Rome fut rejetté. C'étoit une maxime adoptée depuis long-temps dans la République, de pardonner aux nations ſoumiſes, & d'écraſer les peuples orgueilleux. On n'eut garde de

Les Latins demandent la paix.

s'en écarter dans l'occaſion préſente. Les Latins obtinrent la paix qu'ils demandoient avec ſoumiſſion. Mais comme on vouloit auſſi leur faire ſentir leur faute, on ne les admit pas dans l'amitié & l'alliance de Rome. On voulut la leur faire déſirer pendant quelque temps, & mériter par la fidélité à remplir les conditions du traité de paix.

Retraite & mort de Tarquin.

Cette paix, qui fit le bonheur de tant de peuples devint le comble du malheur pour Tarquin. Ce Prince âgé de quatre-vingt dix ans, ſurvivant à ſa famille, ſe vit abandonné & rebuté de toutes les nations d'Italie, qui par la crainte des Romains, n'oſoient lui donner aucun ſecours. Enfin il trouva un dernier aſyle auprès d'Ariſtoméde, qui régnoit à Cumes dans la Campanie, & qui traitoit ſes ſujets en Tyran. Tarquin ne lui fut pas long-temps à charge. Ce Roi déthrôné & fugitif, accablé d'années & plus encore de chagrin & d'ennui, ſans conſolation, ſans amis, ſans poſtérité, ne put tenir long-temps contre une épreuve ſous laquelle un homme vigoureux & dans la force de l'âge auroit ſuccombé. Il mourut ſans être regretté, comme il

avoit vecu ſans être aimé. Ce Prince n'étoit pas ſans talens : & on ne peut ſans injuſtice lui refuſer pluſieurs de ces qualités qui forment les Héros. Les ennemis de Rome vaincus & ſoumis par la valeur de ſes armes ſont une preuve non équivoque de ſon mérite guerrier, & de ſa capacité dans la profeſſion des armes. A ce premier talent, eſſentiel aux Rois dans ces temps là, il réuniſſoit celui d'un profond politique. Il avoit de l'habileté dans les negociations, & poſſédoit parfaitement l'art de manier les eſprits. Quatorze ans de guerres qu'il a faites à Rome, tout déthrôné & exilé qu'il étoit, montrent la fécondité de ſon eſprit à trouver des expédiens & des reſſources.

Pour le bonheur de Rome il eût été néceſſaire, que ce Prince ne fût jamais mort. Tant que Tarquin vécut, les deux Ordres de l'Etat, le Sénat & le Peuple, agirent toujours de concert. S'il ſurvenoit quelque altércation, on l'étouffoit dans ſa naiſſance. La mort de Tarquin fut la fin de la bonne intelligence qui avoit régné juſqu'alors entre les deux corps de la République. Les Patriciens ſe

AN. M. 3514. AV. J. C. 490. AN. R. 259. Nouveaux troubles domeſtiques.

trouvant débarrassés de la crainte qu'ils avoient que le peuple ne rappellât ce Prince exilé pour le remettre sur le thrône, ne ménagerent plus la multitude. La Noblesse s'arrogea toute l'autorité du Gouvernement, & les créanciers, qui pour la plûpart étoient Patriciens, traitoient les débiteurs avec une dureté inouie. Le mécontentement devint général, & on vit renaître les dissensions domestiques, qui ne finirent que par la perte de la meilleure partie des prérogatives du Sénat & de la Noblesse. Juste punition de leur usurpation.

Les Volsques ennemis éternels de Rome, attentifs à ce qui se passoit dans l'intérieur de la République, saisirent avec avidité cette occasion pour prendre les armes & secouer un joug qu'ils ne portoient qu'avec répugnance. Mais c'étoit le moindre mal dont Rome étoit ménacée. Le Sénat le sentoit : & voulant en prévenir les suites fâcheuses, il fit tomber le Consulat à Appius-Claudius, personnage d'un caractère ferme & déclaré pour le parti de la Noblesse, & à P. Servilius d'un naturel plus doux, & plus agréable à la

multitude. La vûe du Sénat dans le choix de ces deux Magiſtrats, dont l'un étoit entièrement oppoſé aux prétentions du peuple ; & l'autre plein de condeſcendance pour ſoulager ſes beſoins, étoit d'amener les choſes à un juſte tempérament : enſorte que le peuple fût ſoulagé, ſans donner atteinte ni à la foi publique (au moins d'une manière trop ſenſible) ni à l'aûtorité ſuprême qu'il s'arrogeoit. Ici la politique du Sénat échoua, & tourna contre lui-même. Les deux Conſuls perſiſtants invariablement chacun dans ſa façon de penſer, on ne put jamais parvenir à un parti modéré.

Cependant le peuple murmuroit hautement, & ſes plaintes différoient peu d'une ſédition ouverte. La calamité d'un malheureux Citoyen la fit éclater, & la rendit générale. Ce Romain s'étant heureuſement échappé de la priſon où un impitoyable créancier le détenoit, ſe rend à la place publique chargé de chaînes, & fait part de ſon malheur à ſes Concitoyens, déja très-diſpoſés à ajouter foi à tout ce qu'il lui plairoit de dire. Des habits ſales & déchirés, un viſage pâle

& défait, en un mot un extérieur qui annonçoit un homme des plus malheureux, disposoient tous les esprits en sa faveur. Mais, quand après le récit des traitemens indignes que lui faisoit son créancier, il eut montré son dos encore ensanglanté des coups de fouets, & sa poitrine couverte d'honorables cicatrices des blessures reçues en différents combats; à ce triste spectacle, le peuple indigné & transporté de fureur, vomit mille imprécations contre les Patriciens. Ce bruit se répand en un instant dans tous les quartiers. On accourt de toutes parts à la place y grossir le nombre des séditieux. Les Consuls qui y avoient volé au premier bruit, ne trouvent plus aucune subordination. Ils ne sont ni respectés ni écoutés. Appius odieux à la multitude, n'auroit pas manqué d'être insulté; mais il prit sagement le parti de se sauver dès le commencement à la faveur du tumulte.

Le Sénat plus embarrassé que jamais s'assemble extraordinairement pour aviser aux moyens de contenter le peuple, bien résolu neanmoins de ne rien céder de son autorité. Les

avis furent partagés, & tels qu'ils avoient été auparavant. Pendant qu'on délibéroit arrive un courrier, qui apporte la facheuſe nouvelle que les Volſques ſont entrés en campagne avec une nombreuſe armée & qu'ils marchent droit à Rome. Le Sénat qui n'avoit point d'armée à oppoſer aux Volſques, attendu le refus inflexible du peuple à s'enrôler, tourna ſes regards du côté du Conſul Servilius. Il le charge du ſoin de cette guerre, & le prie d'employer ſon crédit auprès du peuple pour l'engager à le ſuivre dans ſon expédition. Servilius accepte la commiſſion, & s'en acquitte avec tout le ſuccès que le Sénat pouvoit déſirer. Il eſt vrai que ce ne fut pas tant au zèle du Conſul pour les intérêts de ſon Corps, que l'on fut redevable de ſa victoire ſur la réſiſtance du peuple, qu'à un Arrêt émané de ſon Tribunal, par lequel il accordoit une ſurſéance pour toutes ſortes de dettes, & défendoit de retenir en priſon aucun Citoyen qui voudroit le ſuivre. Il alla même plus loin, & vraiſemblablement plus que ſon pouvoir ne s'étendoit, & que ſa commiſſion ne portoit. Il s'engagea, au

Servilius appaiſe le peuple par ſes promeſſes.

nom du Sénat, de donner au peuple à ſon retour une ſatisfaction pleine & entière au ſujet des dettes.

Il marche contre les Volſques.

La publication de cet Edit donna au Conſul autant de ſoldats qu'il en voulut. Les plus mutins & les plus obſtinés à refuſer le ſerment militaire furent les plus zélés à donner leurs noms. Les Romains portèrent à la guerre cette même ardeur. Les Volſques purent à peine ſoutenir leur premier choc. Et on remarqua, qu'aucun des Romains ne ſe battit avec plus de courage & d'intrépidité, que ceux des Plébéiens obérés, qui avoient eu le plus de part aux derniers troubles.

Les défait.

Les ennemis furent défaits, mis en fuite, & obligés d'abandonner leur camp aux vainqueurs. Le Général le livra à l'avidité du ſoldat, qui s'enrichit du butin qu'il y trouva en quantité & de toute eſpéce. Ce fut pour lui un appas pour ſuivre le Conſul par-tout où il voudroit le mener, & il n'eut pas lieu de ſe repentir d'avoir ſervi ſous ſes étendarts. Le ſiége de Suéſſa-Pométia, qui étoit une ville fort grande & fort opulente, ſuivit de très-près la défaite des Volſques. Les Romains amorcés par l'eſ-

pérance du butin d'une ville auſſi
iche en formèrent le ſiége, & ne
lonnèrent ni jour ni nuit aucun re-
âche aux aſſiéges, qu'ils n'euſſent
ris la ville d'aſſaut. Servilius qui vou-
oit récompenſer la valeur de ſes
roupes, & les mettre en ſituation
le payer leurs dettes, leur abandon-
ıa encore le pillage de Pométia com-
ne il avoit fait de celui du camp ſans
n rien réſerver ſelon la coutume,
our le tréſor public.

Le Triomphe étoit doublement dû
u Conſul, & pour la victoire qu'il
voit remportée ſur la réſiſtance du
euple, & pour celle qu'il venoit de
emporter ſur les ennemis de l'Etat.
Iais Appius, jaloux de la gloire de
on Collégue, trouva le moyen de
e rendre odieux au Sénat par l'en-
roit même, qu'il devoit lui être plus
her. Il repréſenta à cette auguſte
ompagnie que l'indulgence de Ser-
ilius pour le peuple, & en particu-
er pour ſes troupes auxquelles il
voit abandonné tout le butin, étoit
un très-mauvais exemple, & an-
onçoit un ambitieux, qui ſous un air
e popularité tendoit à la Tyrannie.
e Sénat eut la foibleſſe de ſe laiſſer

Son Triomphe.

perſuader. Il refuſa le Triomphe à un Général qui l'avoit doublement mérité. Servilius ſentit toute la grandeur de l'affront qu'on lui faiſoit, & toute la noirceur du procédé de ſon jaloux Collégue, & de celui du Sénat. Mais il fut amplement dédommagé de cette injuſtice. Le peuple aſſemblé par ſes ordres dans le champ de Mars lui permit de triompher. Ainſi il ajouta à ſon Triomphe la gloire de triompher même de l'oppoſition d'Appius & du refus du Sénat. Cette entrepriſe du Conſul déplut fort à cet auguſte corps par l'atteinte qu'elle donnoit à ſon autorité. Mais il n'avoit que ce qu'il s'étoit attiré par ſon refus injuſte & odieux. Servilius eſt le premier des Romains qui ait triomphé par l'autorité du peuple au mépris de celle du Sénat.

Voyez au Tom. IV. art. de la Guerre.

La fin de la guerre contre les ennemis extérieurs de l'Etat, ne fut pas celle des troubles domeſtiques. Le peuple avoit ſatisfait à ſes engagemens, & rendu la paix à la République par la victoire qu'il avoit remportée ſur les Volſques. Il attendoit avec confiance l'exécution des promeſſes que le Conſul lui avoit faites

Les troubles recommencent à Rome.

lu conſentement, au moins tacite, lu Sénat. Servilius ſe donna tout le nouvement poſſible pour déterminer a Compagnie à donner cette ſatis-action à des Citoyens qui l'avoient ſi ien méritée de la République. Mais Appius qui dominoit dans le Sénat, nit un obſtacle invincible à ſes bon-es intentions. Il faiſoit traiter les ébiteurs ſelon toute la rigueur des oix, & ſans aucun ménagement. Ces auvres malheureux s'adreſſoient à ervilius & le ſommoient ſans aucun ıccès de leur tenir les promeſſes u'il leur avoit données au nom & e la part du Sénat. Celui-ci, qui toit auſſi foible & auſſi timide pour s intérêts des autres, qu'il avoit ıontré de vigueur pour les intérêts de gloire, n'oſa ſe déclarer contre les atriciens en faveur du peuple, & abandonna à ſes deſtinées, lui qu'un ntiment d'honneur auroit dû por-r à exiger avec fermeté du Sénat exécution des promeſſes, qu'il avoit ites au peuple de ſa part. Cette nduite lui attira la haine de la No-eſſe & le mépris des Plébéïens, qui regardèrent comme un impoſteur, ui les avoit trompés malicieuſement.

Le peuple qui ſe voyoit abandonné par Servilius, trompé tant de fois par le Sénat, & perſécuté par tout le corps des Patriciens, forme le noble deſſein de ne devoir ſon ſalut qu'à lui-même. Il prend la ferme réſolution d'oppoſer la force à la tyrannie. Dès lors les débiteurs perſécutés trouvèrent un aſyle aſſuré dans la multitude, qui ſous les yeux des Conſuls, & ſans aucun égard pour leur dignité, ni aucun reſpect pour leurs jugemens, frape & repouſſe avec violence ces impitoyables créanciers; & leur fait éprouver à leur tour la dureté des mauvais traitemens qu'ils avoient eux-mêmes fait ſouffrir à leurs débiteurs.

Dans la plus grande chaleur de la diſſenſion ſurvint la nouvelle d'une irruption ſoudaine de Sabins, de Volſques & d'Eques, qui profitant des troubles domeſtiques de Rome, s'étoient réunis & avoient mis ſur pied une puiſſante armée. A la faveur de cette guerre intérieure dont la République étoit déchirée, ces ennemis jurés de Rome ne ſe promettoient rien moins que de la ruiner juſque dans ſes fondemens. Cette nouvelle releva

releva beaucoup le courage des Patriciens, qui ſe flattoient que le peuple occupé au-dehors n'auroit plus occaſion de cabaler au-dedans. Mais l'audace des Plébéïens en prit un nouvel accroiſſement. Leur obſtination ſe manifeſta ouvertement par un refus net & déterminé à prendre les armes. Cependant le temps de nommer des Conſuls arriva. Les Plébéïens eurent l'attention de ne point élever à cette ouveraine dignité des hommes fernes,& du caractère d'Appius. Le choix omba ſur A. Virginius & ſur T. Véurius perſonnages modérés & pacifiques.

Dès qu'ils furent entrés en charge, plus par déférence pour le Sénat, que par humeur & par caractère, ils entèrent par un coup d'autorité, qui eur réuſſit fort mal, de diſſiper le umulte, & de ſoumettre les mutins. ls ſe tranſportent ſur la place, monent ſur leur Tribunal, & font citer ommément un des aſſiſtans, qui toit ſous leurs yeux. Celui-ci refuſe e comparoître, & perſiſte opiniâtréent dans ſa déſobéiſſance. Les Conils ordonnent aux Licteurs de le ſai:. Mais la populace, qui s'étoit

AN. M. 3515. AV. J. C. 489. AN. R. 260. Nouveaux Conſuls. Leur debut.

attroupée autour de lui, l'arrache des mains de ces Officiers, & les repouſſe avec violence. Les Sénateurs, qui étoient auprès des Conſuls, volent au ſecours. Mais le peuple ſans aucun égard pour leur dignité, les attaque eux-mêmes, & les auroit chargés, ſi les Conſuls n'euſſent par leur autorité & par leur modération détourné les coups. La mutinerie devint générale; & on n'entendoit dans la place que cris de ſédition.

On nomme un Dictateur.

Dans cette extrêmité, le Sénat s'aſſemble tumultuairement. Les premiers avis furent dictés par la paſſion. Quand l'emportement fut un peu tombé, & que le calme eut ſuccédé au trouble, qui régnoit dans cette aſſemblée, on propoſa différens expédiens. Enfin, après une longue & mure délibération on revint à l'avis d'Appius, qui dans la vûe d'être nommé Dictateur, avoit ſuggéré la création d'un premier Magiſtrat. Il fut la dupe de ſa politique. Les plus ſages de ce corps détournèrent ce coup, qui, du caractère fier & dur dont étoit Appius, ſeroit devenu pernicieux à la République. On jetta les yeux ſur un perſonnage reſpe-

:able par ſon âge, & d'une famille
:tachée de tout temps aux intérêts
u peuple. Manius-Valèrius, frère
e Valère Publicola fut élevé à cette
ıprême dignité. Pour le bien de l'E-
ıt, on paſſa par-deſſus une loi, qui
éfendoit d'élever à la charge de Di-
:ateur d'autres que des perſonnages
:onſulaires, ou actuellement Conſuls.

Manius-Valère eſt élevé à cette ſuprême dignité.

On ne pouvoit faire un choix qui
ıt plus du goût du peuple. Le Dicta-
ur le confirma dans l'eſpérance qu'il
ıncevoit de ſon Gouvernement, par
choix qu'il fit lui-même pour
ın maître de Cavalerie, de Quin-
ıs-Servilius frère de celui qui étoit
onſul l'année précédente. Ces diſ-
ɔſitions favorables qu'il entrevit
ıns le peuple, l'engagèrent à lui
lreſſer la parole avec confiance. Il
ırut ſur la Tribune aux Harangues;
après l'avoir aſſuré, que ſous ſon
ouvernement il n'avoit rien à crain-
e, ni pour ſa liberté, ni pour ſes
ens, ni pour la loi Valéria, il ren-
t un Décret par lequel il ſuſpen-
ɔit toute obligation, & toute pour-
ite des Créanciers. A cette première
marche de douceur, il ajouta des
omeſſes en ſon nom, & au nom

Conduite ſage du Dictateur.

du Sénat, de leur donner au retour de la campagne une pleine & entière satisfaction sur leurs plaintes : puis il les invite à le suivre à la guerre.

Ses victoires sur les ennemis.

Le peuple rempli de consolation & de confiance courut en foule s'enrôler. De ce grand nombre de soldats qui se présentèrent, on forma dix légions. Le Dictateur s'en réserva quatre, & en donna trois à chacun des Consuls, dont l'un marcha contre les Volsques, & l'autre contre les Eques. Pour lui il se réserva le corps d'armée, qui devoit agir contre les Sabins, les ennemis de Rome les plus formidables. La victoire accompagna par tout les Romains. Véturius défit les Eques & les mit en fuite. Les Volsques furent battus par Virginius, qui remporta sur eux une victoire signalée. Les Sabins, dans le pays desquels étoit le fort de la guerre, ne furent pas mieux traités par le Dictateur. Il les défit, prit leur camp, entra dans leur territoire, & ravagea leurs bourgs & leurs campagnes.

Son triomphe.

Il abandonna aux soldats tout le butin qui étoit fort considérable, remena ses troupes victorieuses à Rome, & y rentra en Triomphe.

A un honneur si bien mérité, on

ajouta une distinction, qui devint héréditaire dans sa famille. La République lui assigna dans le cirque, & à ses descendans, une place honorable pour les spectacles, avec la chaire Curule. Cependant le vénérable Dictateur n'avoit point perdu de vûe les engagemens, qu'il avoit contractés envers le peuple, tant en sa qualité de premier Magistrat, qu'au nom du Sénat. Dans une assemblée il somma la Compagnie, de tenir les paroles dont il n'avoit été que le porteur, & de donner au peuple victorieux les ennemis de l'Etat, qui venoit de signaler d'une manière éclatante son zéle pour la République, la satisfaction qu'il demandoit au sujet des dettes. Sa proposition fut très-mal reçue, & rejettée à la pluralité des voix. La cabale des riches soutenus des jeunes Sénateurs, rendit inutile la bonne volonté du Dictateur, frustra une seconde fois le peuple de sa demande, & attira au Sénat le mépris & la haine de tous les Plébéiens.

Le Dictateur voyant bien qu'il ne pourroit jamais vaincre l'opposition du Sénat à ses bonnes intentions, sortit assez brusquement de l'assem-

blée. Il alla ſe juſtifier devant le peuple de l'impoſſibilité, où il étoit réduit par la faction des Patriciens uſuriers, qui dominoit dans le Sénat, de pouvoir effectuer les promeſſes qu'il leur avoit données. Valère n'eut pas de peine à faire l'apologie de la ſincérité de ſes vœux pour le peuple. Il fut écouté avec des ſentimens de reſpect & de vénération. Et on ne le vit qu'avec peine abdiquer la ſuprême Magiſtrature, & ſe dépouiller des ornemens de cette première dignité. Après cette abdication Valère ſe retira dans ſon logis, où il fut reconduit en pompe avec des acclamations de joie & des ſentimens de reconnoiſſance, comme il l'avoit été au Capitole le jour de ſon Triomphe.

Le peuple tourna alors toute ſon indignation contre le Sénat & contre tout le Corps de la Nobleſſe. Il s'aſſemble publiquement, & forme le deſſein de ſe ſéparer d'avec les Patriciens. Cette hardieſſe des Plébéiens mit l'allarme dans le Sénat. Pour parer le coup dont il ſe voyoit menacé de la part d'une multitude furieuſe, il ordonna aux Conſuls de ſortir de Rome avec les légions, qui-

leur avoient prêté ſerment ; & de marcher aux ennemis qui étoient entrés en campagne. Les Conſuls obéirent avec docilité ; mais il n'en fut pas de même des légions, qui ne ſortirent de Rome qu'avec une répugnance bien marquée, & uniquement pour ſatisfaire à l'engagement du ſerment. Il étoit évident que cette guerre étoit un artifice des Patriciens, qui vouloient occuper les Plébéiens, & les empêcher de ſe faire eux-mêmes par la voie de la force, une juſtice que le Sénat leur avoit pluſieurs fois promiſe & autant de fois refuſée.

Retraite des légions ſur le mont ſacré.

La première penſée qu'eurent les légions campées au voiſinage de Rome fut de tuer les Conſuls, non pas par aucune haine perſonnelle contre eux, mais pour ſe délivrer du lien du ſerment, qu'elles avoient prêté entre leurs mains. Les plus ſages d'entre eux ayant fait remarquer, qu'un crime n'étoit pas propre à diſſoudre un engagement de Religion, on abandonna ce monſtreux deſſein ; & on eut recours à un autre voie. Un Plébéien nommé Sicinius-Bellutus fut d'avis d'enlever les étendarts mi-

litaires, de ſortir du camp, & d'aller camper ſur le mont Aventin, appellé depuis le *Mont-ſacré* à trois milles de Rome, proche le Téveron : ce qui fut exécuté ſur le champ. Par ce rare & merveilleux expédient les ſoldats croyoient pouvoir concilier le devoir du ſerment avec la déſertion. Ils avoient, diſoient-ils, avec eux les étendarts qu'ils avoient juré de ne point abandonner.

La nouvelle de la déſertion générale des deux armées, qu'on pouvoit regarder comme l'avant-coureur & le ſignal d'une cruelle guerre civile, allarma extrêmement le Sénat. On ſe reprochoit alors, mais trop tard, de n'avoir pas ſuivi l'avis de Largius & de Valère. Toute la ville eſt en rumeur. Ce n'eſt plus que trouble & confuſion. Tout ce qu'il y a de Patriciens avec leurs cliens, les vieillards, & autres bons Citoyens du peuple, qui n'avoient eu aucune part à ces troubles, prennent les armes. Les uns vont occuper les poſtes les plus avancés ; d'autres ſe fortifient à l'entrée de la ville ; & les vieillards ſe chargent de la défenſe des remparts, & de la garde des portes. Mais elles furent

bientôt forcées par le grand nombre de débiteurs, de mécontens & autres Plébéïens, qui allèrent ſe joindre aux rébelles, & groſſir leur armée.

Dès que les troupes révoltées furent arrivées ſur le Mont-ſacré, elles commencèrent par ſe bien retrancher dans leur camp, & à nommer de nouveaux Officiers. Elles mirent à leur tête Sicinius, l'auteur & le conſommateur de la rébellion. Du reſte les légions Romaines ſe continrent dans leurs rétranchemens, ſans faire ni dégat, ni pillage. Elles ne ſortoient du camp que pour ſe procurer des convois pour leur ſubſiſtance. Cette modération d'une armée formidable déconcerta le Sénat, qui ſe flattoit que ce feu ne ſeroit qu'un feu paſſager, & que la révolte tomberoit d'elle-même, à la ſuite des réflexions qui ſuccederoient à ce premier mouvement. Pour prévenir les ſuites facheuſes d'une ſédition ſi bien concertée, le Sénat, après avoir mis la ville en ſûreté, & hors d'état d'être ſurpriſe, députa quelques-uns de ſon corps pour aller vers les rébelles, les exhorter à rentrer dans la ville ſur la garantie de ſa parole. Il leur fit

Députation du Sénat aux rébelles.

dire par ſes Députés, qu'il leur accordoit d'avance une amniſtie générale; & que bientôt ils auroient la ſatisfaction qu'ils déſiroient au ſujet des dettes.

Cette Compagnie pouvoit-elle ſe perſuader que des paroles & de ſimples promeſſes tant de fois fruſtrées puſſent calmer des eſprits aigris de ſang froid, & les rappeller à leur devoir ? Auſſi cette démarche, faite trop-tôt, & dans la premiére chaleur de la ſédition, ne ſervit qu'à faire éclater l'inſolence des révoltés, & celle de leur chef. Les Députés furent renvoyés avec mépris & ne rapportèrent au Sénat, de leur ambaſſade, que des ménaces, qui inquiétoient d'autant plus, qu'elles n'étoient nullement à mépriſer. Dans des conjonctures auſſi facheuſes, le Sénat reſtoit preſque toujours aſſemblé. Il cherchoit en vain un remède aux maux, dont il ſe voyoit ménacé, & qu'il s'étoit lui-même attirés par une rigidité outrée & hors de ſaiſon. Comme le temps des Conſuls étoit près d'expirer, on penſa à donner à la République deux chefs, qui puſſent par leur ſageſſe, & par leur capacité rétablir les choſes dans leur ancien état.

Cependant perſonne ne ſe préſentoit pour briguer des charges ſi éminentes. Pluſieurs même refuſèrent d'y être élevés. Tous ſentoient parfaitement la difficulté de gouverner la République dans des temps ſi orageux. On ne laiſſa pas que de s'aſſembler au champ de Mars. Le Sénat fit tomber les ſuffrages ſur Poſthumius-Cominius & Spurius-Caſſius-Viſcellinius, perſonnages Conſulaires, & tous deux également agréables aux Plébéiens & aux Patriciens.

AN. M. 3516. AV. J. C. 488. AN. R. 261.

Le premier objet qui occupa les nouveaux chefs de la République fut de travailler au rétabliſſement de l'union entre les deux Ordres de l'Etat. Dans cette vûe ils convoquent le Sénat pour délibérer ſur les moyens les plus prompts & les plus efficaces pour arriver à cet heureux terme. On ouvrit différens avis; ceux des Sénateurs, qui étoient ou vieux, ou populaires vouloient que ſans différer, on envoyât au camp une célébre Députation, munie de pleins pouvoirs pour terminer la réconciliation, aux conditions que voudroient les révoltés. Cet avis ne forma pas la pluralité des voix. Il trouva beaucoup d'oppo-

Conduite des nouveaux Conſuls.

sition de la part des riches usuriers ; des jeunes Sénateurs, qui trouvoient indigne qu'on avilit le Sénat devant des rébelles, & enfin du côté d'Appius-Claudius. Ce Magistrat inflexible dans son avis soutint avec fermeté, que la démarche du Sénat vers les séditieux, que proposoient quelques-uns de ses confrères, tendoit visiblement à ébranler les fondemens de la République, à ruiner la bonne foi si nécessaire pour entretenir la société parmi les hommes, & à rendre les rébelles plus furieux & plus insolens. » Cette première victoire sur vous se-» ra, disoit-il, un titre pour aspirer à de-» nouvelles prétentions ; & dans peu-» ils voudront être admis aux pre-» mières dignités, & s'arroger le Gou-» vernement de la République. Peut-être entroit-il de l'orgueil, de la mauvaise humeur & de la dureté dans l'opinion d'Appius ; mais on ne peut lui refuser la justice d'être la plus éclairée & la mieux soutenue. L'événement fera l'apologie de ce grave Magistrat, & le vengera pleinement du mépris qu'on fit de ses lumières.

Debats dans le Sénat.

Les deux Consuls qui vouloient terminer cette grande affaire à la satis-

faction des mécontens, irrités de ce qu'elle prenoit un autre tournure, rompent l'assemblée, & se consultent entre eux. Le résultat de leur délibération fut de détacher d'Appius, ceux des Sénateurs qui suivoient son avis ; les jeunes, par la menace d'une loi qui régleroit l'âge que doit avoir un Sénateur pour avoir droit d'opiner dans l'assemblée du Sénat, & les anciens par la menace de leur arracher la connoissance de cette affaire, & de la porter au Tribunal du peuple. Cette adresse réussit aux Consuls. Parce ce tour nouveau qu'ils sçurent donner à cette affaire ils firent revenir à leur avis, presque tous les Sénateurs opposans ; les jeunes, par la crainte d'être exclus des assemblées, & les plus âgés, par celle que la décision d'une affaire de cette nature, ne leur échappât. Il n'y eut presque que l'invariable Appius, qui persévéra toujours dans sa façon ferme de penser. Persuadé que toute négociation tendoit à diminuer l'autorité du Sénat, & préparoit de grands maux à la République, il adressa la parole à ses Collégues, & leur dit : *Vous le voulez, Pères Conscripts ; on recevra dans ces murs les mutins, aux*

conditions qu'ils voudront nous preſcrire. Au moins, il me ſera permis de dire, que ce n'aura jamais été de mon conſentement. Plus mon obſtination vous paroît aujourd'hui téméraire, plus vous me louerez un jour, ne ſeroit-ce qu'après ma mort, d'y avoir perſiſté.

Nouvelle députation du Sénat aux révoltés, pour conclure la réconciliation.

Tout le Sénat étant revenu à l'avis des Conſuls, on fit aux mécontens une célébre Députation, moins à la vérité pour les honorer, que pour les inviter à plier ſous l'autorité de dix reſpectables Députés. A la tête de l'Ambaſſade étoient T. Largius, Ménénius Agrippa & M. Valérius. Ils étoient munis de pleins pouvoirs pour terminer cette grande affaire aux conditions qu'ils trouveroient les plus avantageuſes pour le bien de la République & pour la dignité du Sénat. Les Députés partirent ſans différer pour ſe rendre au Mont-ſacré, où le bruit de leur prochaine arrivée les avoit précédés. Ils furent accueillis avec de grandes marques de joie par les ſoldats, qui étoient ſortis en foule des retranchemens pour voir leurs anciens Capitaines, ſous leſquels ils avoient ſervi, & remporté tant de glorieuſes victoires. La préſence ſeule de ces perſonnages d'un mérite émi-

nent, auroit fait rentrer les rébelles dans le devoir, ſi des eſprits dangereux & ambitieux, qui cherchoient à ſe tirer de la foule, & à s'élever aux dépens de la tranquilité publique, n'euſſent pris à tâche de fomenter le feu de la diviſion.

Les Députés furent introduits dans le camp. Après qu'ils eurent pris leur place dans un lieu éminent d'où ils pouvoient être vus & entendus de la multitude des ſoldats qui les environnoient, les deux chefs de la Députation, Largius & Valère parlèrent les premiers, chacun à leur tour. Ils expoſèrent en peu de mots le ſujet qui les amenoit au camp, & les bonnes intentions du Sénat, qui leur accordoit d'avance une amniſtie générale, & l'abolition de toutes leurs dettes. Ces propoſitions plûrent extrêmement aux rébelles. La réunion auroit été conclue & cimentée dans le moment même, ſi un Plébéien nommé Lucius-Junius (qui par une vanité ridicule avoit pris le ſurnom de Brutus) de concert avec Sicinius, chef de la ſédition, n'y eût mis un obſtacle par un diſcours d'une éloquence ſéditieuſe; & par des prétentions inſolentes,

qui arrêtèrent le succès de la négociation & la firent échouer pour le moment présent.

Ménénius, qui s'apperçut que les esprits, loin de se rapprocher, s'aigrissoient de plus en plus; & qu'au lieu d'une paix qu'ils étoient venus conclure, tout se disposoit à une rupture qui pourroit tourner à la ruine entière de la République, se présenta pour parler aux soldats. Comme ce Sénateur étoit très-bien intentionné pour les intérêts du peuple, on l'écouta avec plaisir & avec beaucoup d'attention, dans l'espérance qu'il leur proposeroit des conditions avantageuses & honorables aux deux Ordres de l'Etat.

Cet habile Magistrat, pour disposer cette populace mutinée à l'écouter favorablement, & se concilier sa bienveillance, commença par lui promettre au nom de tous les Députés ses Collégues, & de la part du Sénat une abolition absolue de toutes les obligations. Il leur déclara aussi que l'intention du Sénat étoit de pourvoir par un sage réglement, concerté entre les deux Ordres, aux dettes qu'on pourroit contracter à l'a-

venir, afin que les pauvres débiteurs ne fuſſent plus vexés par leurs Créanciers, & livrés, comme par le paſſé, à leur inſatiable cruauté. Ce prélude diſpoſa tous les eſprits & gagna le cœur de tous ſes auditeurs. Ménénius s'appercevant de l'effet de ſon diſcours, hazarda alors cette grande maxime de politique, ſi néceſſaire pour le bon ordre & pour le ſoutien d'un Etat, qu'il faut qu'il y ait dans tous les Etats, comme dans la totalité du monde, une partie des Citoyens plus riche que l'autre. Et pour faire ſentir & goûter à ce peuple encore groſſier l'importance de ſa maxime, il eut recours à cet apologue ſi connu d'une conſpiration générale de tous les membres du corps humain contre l'eſtomach, dont l'application naturelle produiſit un merveilleux effet ſur tous les eſprits : puis continuant ſon diſcours, il ajouta :

» Ne ſont-ce pas les Patriciens, » qui les premiers ſe ſont déclarés pour » la liberté ? A qui êtes-vous rede- » vables de l'établiſſement de la Ré- » publique ? Dans les plus grands pé- » rils, de quel côté tournez-vous les » yeux ? D'où ſont ſortis ces conſeils

» généreux qui ont ſauvé l'Etat ? Rien
» n'eſt plus cher a cette ſage Compa-
» gnie que votre conſervation & vo-
» tre union. Le Sénat vous aime tous
» avec l'affection raiſonnable d'un pè-
» re ; mais ſans s'abbaiſſer aux ca-
» reſſes infidéles d'un flateur. Vous
» demandez l'abolition des dettes ;
» il vous l'accorde; mais il ne vous l'ac-
» corde, que parce qu'il la croit juſte
» & utile au bien de la Patrie. Reve-
» nez donc avec confiance dans le
» ſein de cette commune mère qui
» nous a tous nourris dans des ſen-
» timens également généreux & libres.
» Recevez nos embraſſemens pour
» prémices de la paix, rentrons
» tous enſemble dans Rome : allons
» de concert y porter les premiè-
» res nouvelles de notre réunion ;
» Faſſent les Dieux protecteurs de cet
» Empire, qu'elle ſoit célébrée dans
» la ſuite par de nouvelles victoires
» ſur nos ennemis «!

Un diſcours ſi pathétique tira les larmes des yeux de tous les aſſiſtans. Les ſoldats ſe mirent à crier, qu'on ceſsât de diſcourir & qu'on les remenât ſans différer davantage dans la ville. On ſe mettoit déja en devoir de

partir, lorſque le faux & ſéditieux Brutus, d'une ſeule parole, fait avorter tout le ſuccès du diſcours de Ménénius. Il repréſente aux rébelles, que quoiqu'il ait lieu d'être ſatisfait pour le préſent, il ne laiſſoit pas de craindre pour l'avenir » à moins, ajou-» ta-t-il, que le Sénat ne nous accor-» de des Magiſtrats tirés de l'Ordre » des Plébéiens, dont les fonctions » ſe reduiront à veiller aux intérêts » du peuple, à maintenir ſa liberté, » & à défendre ſes droits contre les » entrepriſes d'un corps ſi ambitieux.

La propoſition de créer des Magiſtrats Plébéiens fut auſſi agréable au peuple, qu'elle ſurprit les Députés du Sénat, qui n'avoient reçu aucune inſtruction à ce ſujet. Comme cette demande imprevûe paſſoit les pouvoirs des Commiſſaires, il fallut renvoyer à Rome chercher de nouvelles inſtructions ſur cet incident. Valère avec quelques-uns de ſes Collégues partent en diligence pour retourner à Rome. Les Conſuls, chez qui ils allèrent deſcendre pour leur faire part des nouvelles prétentions des révoltés convoquent à l'inſtant le Sénat. On y fut étrangement ſurpris du

rapport que firent les chefs de la Compagnie des demandes arrogantes des révoltés. La délibération fut longue. On avoit bien de la peine à se déterminer de passer au peuple cette nouvelle prétention dont il étoit aisé de prévoir les fâcheuses suites pour l'autorité des Patriciens. Mais Valère qui étoit livré au peuple, qui s'étoit fait fort en partant du camp d'y revenir avec un *Senatus-consulte*, qui autoriseroit la nouvelle demande, ce grave Sénateur, dis-je, se donna tant de mouvement, & dit tant de bonnes & mauvaises raisons que le Sénat, las & fatigué de tous ces troubles, se rendit à son avis.

Il n'y eut qu'Appius, qui ne put sans frémir d'indignation, entendre tous les faux raisonnemens de Valère. Mais il étoit encore bien plus touché de la foiblesse de sa Compagnie. Il prit les Dieux & les hommes à témoin de tous les maux que causeroit à la République une pareille innovation dans le Gouvernement; & comme si son zèle lui eût tenu lieu d'inspiration, il peignit d'une manière vive tous les malheurs qui alloient retomber sur la République,

de l'établiſſement de cette nouvelle Magiſtrature. Il prédit que ce nouveau Tribunal s'éleveroit inſenſiblement contre l'autorité du Sénat, & qu'il la ruineroit enfin. Mais ce généreux & éclairé Magiſtrat fut à peine écouté. Sa fermeté fut regardée comme un effet de ſa mauvaiſe humeur, de ſa dureté, ou bien de ſon inflexibilité naturelle. L'avis de Valère paſſa à la preſqu'unanimité des ſuffrages. Le Sénat rendit un *Senatus-conſulte*, qui autoriſoit la création de nouveaux Magiſtrats Plébéïens, & qui donnoit une abolition générale & abſolue de toutes les dettes.

Valère retourna triomphant au camp avec le *Senatus-conſulte*. Dans le moment on y procéda à l'élection des Magiſtrats Plébéïens, qu'on appella Tribuns du peuple. Sicinius & le faux Brutus, les chefs de la révolte, furent élus les premiers; & on leur en aſſocia trois autres: ce qui fit en tout le nombre de cinq. On créa auſſi en même temps deux Ediles Plébéïens annuels dont les fonctions ſe bornoient à faire exécuter les ordonnances des Tribuns. On leur confia auſſi le ſoin de veiller aux édifices

Création des Tribuns du peuple, qui met le ſceau à la réconciliation des deux Ordres.

publics & particuliers, & celui de pourvoir à l'abondance des vivres & d'en régler le prix.

Voyez Tom. 4. art. du Tribunat.

Les nouveaux Magiſtrats voulant prévenir le reſſentiment du Sénat, & ſe mettre à couvert de toute inſulte de la part du premier Ordre de l'Etat, pour le temps préſent & pour l'avenir, eurent l'adreſſe d'intéreſſer tout le corps de la nation dans leur conſervation. Ils firent déclarer leurs perſonnes ſacrées & inviolables. Le peuple en fit une loi expreſſe, par laquelle il étoit défendu de porter jamais les mains ſur les Tribuns, ou leur faire aucune violence. Quiconque contrevenoit à cette loi étoit déclaré maudit: *Sacer eſto*; & ſes biens étoient confiſqués à la Déeſſe Cerès. Pour aller au-devant de toute atteinte à la nouvelle loi, & la rendre immortelle, le peuple s'engagea à l'obſerver par les ſermens les plus ſolemnels. Elle fut nommée *Sacrée* à cauſe de cet engagement religieux. C'eſt de-là que le mont Aventin, où tout ceci ſe paſſoit, fut appellé le *Mont-ſacré*. La cérémonie finit par l'érection d'un autel en l'honneur de Jupiter ſur la cîme de la montagne. Enſuite le peuple

ſortit du camp ; & à la ſuite de ſes Tribuns & des Députés du Sénat, il rentra dans Rome, où l'on confirma tout ce qu'on avoit fait ſur l'Aventin.

Réflexion ſur la conduite du Sénat.

Quelque porté que l'on ſoit à juſtifier la conduite, que tint le Sénat dans ce temps de trouble, l'amour de la vérité, ſupérieure aux meilleures intentions, ne nous permet pas de déguiſer que ce corps lui-même fut comme la ſource & la cauſe de tous ces mouvemens ſéditieux. Le manque de bonne foi à ſes promeſſes, & ſon inflexible dureté à ne point écouter les cris de pauvres Citoyens, qui demandoient quelque ſoulagement à leur misère, mit le comble au mécontentement de ces pauvres malheureux. Il ne fut jamais d'objet plus digne de la compaſſion & de la libéralité du Sénat que des Citoyens indigens & chargés de glorieuſes cicatrices pour le ſervice de la République. Le Sénat ſe ſeroit fait un honneur infini, s'il avoit prévenu leurs beſoins. Par une conduite auſſi ſage, il auroit ôté toute occaſion aux plaintes & aux murmures. Mais l'avarice, la dureté & le deſpotiſme, qui avoient infecté la plûpart des membres du

Sénat, rendirent ce corps insensible aux cris des pauvres. Après cela est-il étonnant qu'un peuple libre, brave & trompé tant de fois se mutine contre le Gouvernement & qu'il cherche quelque issue à ses maux ?

Une seconde faute du Sénat & qui n'est pas moins essentielle en fait de politique, c'est d'avoir accordé à un peuple révolté & les armes à la main, l'abolition générale des dettes qu'il lui avoit refusée, désarmé & suppliant. Outre qu'une semblable conduite tend à la ruine de la bonne foi, & du commerce dans un Etat, elle sappe jusques dans les fondemens l'autorité du Gouvernement. Cette deuxiéme faute précipita le Sénat dans une troisiéme dont il eut tout le temps de se repentir, sans pouvoir jamais y remédier ; c'est le consentement qu'il donna pour la création des Tribuns. C'est ainsi que Rome changea pour la seconde fois la forme de son Gouvernement. Sous les Rois il étoit Monarchique. Depuis l'expulsion de la Royauté, la souveraine puissance avoit été entre les mains du Sénat & de deux Consuls tirés de cet auguste Corps : ce qui formoit

un

un Etat ariſtocratique. Aujourd'hui on voit s'élever dans Rome à la faveur du Tribunat une eſpéce de Gouvernement Ariſto-Démocratique, dont le peuple ſe ſaiſit de la meilleure partie de l'autorité.

Ainſi, Rome va paroître à nos yeux ſous une nouvelle forme. Nous allons voir les Conſuls, qui juſqu'ici, avoient géré la République, ſans partage d'autorité avec aucun autre Magiſtrat, déchéoir de ce dégré de puiſſance. Les Tribuns au contraire, qui dans leur inſtitution primitive, n'avoient aucune part dans le Gouvernement, vont s'élever ſur les debris de la puiſſance Conſulaire, s'arroger la meilleure part dans les affaires de la République, diſpoſer de la fortune & de la vie des Citoyens, ſe faire rédouter du premier corps de l'Etat, enfin terminer en Souverains avec les nations ennemies de Rome, les affaires, qui concernent la paix & la guerre.

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE DE ROME depuis l'établissement du Tribunat Plébéien jusqu'à l'établissement des Decemvirs.

TROISIEME EPOQUE.

Qui renferme l'espace de 43. ans.

AN. M. 3516. AV. J. C. 488. AN. R. 261. Guerre contre les Volsques.

LES troubles domestiques, qui agitoient Rome étant appaisés, comme nous venons de le dire ; par la réunion du Peuple avec les Patriciens, on songea sérieusement à porter la guerre au-dehors, & à tourner ses armes contre les ennemis de la République. Les Plébéiens, pour témoigner au Sénat leur reconnoissance, coururent en foule s'enrôler pour marcher contre les Volsques. L'ar-

deur que les ſoldats montrèrent pour aller combattre les ennemis, facilita extrêmement les préparatifs & mit le Général en état d'entrer de bonne heure en campagne. Le Conſul Poſthumius, à qui le ſort avoit donné le commandement de cette guerre, partit de Rome à la tête d'une nombreuſe armée compoſée de Romains, & d'un ſecours aſſez conſidérable de Latins. Dans ſa marche, il enleva aux ennemis deux petites villes, Longule & Poluſque, dont il abandonna le butin au ſoldat. De-là pouſſant ſes conquêtes, il alla mettre le ſiége devant Corioles. Cette place étoit la Capitale des Volſques, & la Métropole de toutes leurs Colonies. Elle étoit très-bien fortifiée, fournie de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche, & défendue par une forte armée. C'eſt à la conquête de cette place importante que le Général Romain s'attacha. La première attaque ne lui réuſſit pas. Il fut même repouſſé avec perte, & obligé de rentrer dans ſon camp, pour s'y mettre en ſûreté contre les armes victorieuſes des aſſiégés.

Dion. Halicarn. pag. 411-618.
Tit. Liv. Lib. 2. Cap. 33 l. 75.
Flor. Lib. 1. cap. 11-12.

Siége de la ville de Corioles.

La nouvelle qu'il eut de la marche

d'un puiſſant renfort d'Antiates, qui venoient au ſecours des aſſiégés, leurs alliés & leurs voiſins, détermina le Conſul à partager ſon armée en deux corps. Il en laiſſa un devant Corioles pour continuer le ſiége, & avec l'autre il alla au-devant des Antiates pour les combattre. Il eſpéroit que ce jour-là ſeroit marqué par une double victoire, dont toute la gloire lui reviendroit comme au chef de l'entrepriſe. Mais Poſthumius ignoroit qu'il avoit laiſſé dans le corps d'armée, qui étoit reſté pour continuer le ſiége de Corioles, un jeune Patricien, qui devoit remporter toute la gloire de cette journée. Ce jeune homme étoit Caïus-Marcius, ſi connu dans la ſuite ſous le nom de Coriolan. Nous aurons occaſion de faire ſon portrait: contentons-nous pour le préſent, de remarquer que ce jeune Patricien étoit d'un courage & d'une valeur étonnante. Il avoit fait ſes preuves dans quelques campagnes, & ſurtout à la fameuſe bataille de Régille, où il combattit comme un lion & forca par ſon courage intrépide la victoire de ſe déclarer en faveur des Romains.

T. Largius à qui le Conſul avoit laiſſé le commandement de l'armée, qui faiſoit le ſiége de Corioles, donne à la ville un aſſaut précipité. Les habitans de Corioles de leur côté ouvrent toutes leurs portes & font une ſortie générale. Animés par la préſence des Antiates qu'ils voyoient s'avancer dans la plaine, ils tombent avec tant de roideur ſur les Romains, que ceux-ci ne pouvant ſoutenir leur choc, lâchent pied & prennent ouvertement la fuite pour gagner le camp. Le jeune Marcius au déſeſpoir de la déroute de ſes compatriotes, raſſemble autour de lui une poignée de gens; & avec cette petite troupe, il change la défaite en victoire. Il fait face à l'ennemi, le force lui-même à reculer, & à chercher ſa ſûreté dans les murs de la ville.

Priſe de la ville de Corioles.

Le jeune Guerrier, emporté par le feu de ſon courage juſqu'aux portes de Corioles, & ſe voyant ſoutenu d'un gros corps de troupes, qui de la fuite étoient venues ſe rejoindre à lui, entre dans la ville à la ſuite des habitans & en fait un grand carnage. Les Volſques ne pouvant te-

nir contre un ennemi ſi acharné, ſe rendent à diſcretion, & ſe ſoumettent.

Le jeune Héros n'étant pas ſatisfait de ce ſuccès, ſort de la ville avec une troupe de volontaires comme lui : & tandis que les autres la pillent & la ravagent, il court à une ſeconde victoire. De ce pas il va avec une diligence incroyable joindre le Conſul, lui porte la nouvelle de la priſe de Corioles, & lui demande la permiſſion de combattre avec ſa petite troupe aux premiers rangs dans le combat qu'il alloit livrer aux Antiates. Il n'eut pas de peine à obtenir ſa demande ; le Conſul étoit trop habile pour ſe priver d'un bras auſſi puiſſant. Le ſignal donné, il charge les ennemis avec tant de roideur & d'intrépidité que du premier choc il les renverſe & les met en fuite. Tout plie devant le vainqueur de Corioles : & les Antiates ſentant qu'ils ne pouvoient réſiſter à un ſi terrible ennemi, prennent ouvertement la fuite & abandonnent aux Romains le champ de bataille, après y avoir laiſſé un nombre infini des leurs, qui y étoient péris dans

l'action. Ainſi le jeune Marcius eut dans un même jour l'honneur d'avoir réduit une ville des plus fortes, & d'avoir battu & défait l'ennemi en bataille rangée.

Le lendemain de l'action le Conſul monte ſur ſon Tribunal; là en préſence de toute l'armée aſſemblée par ſes ordres, il donne publiquement au jeune Marcius les louanges que méritoit ſa vertu. Il le couronna de ſa main, & voulut lui donner d'autres récompenſes ſingulières, & capables de flatter la vanité d'un Héros naiſſant. Mais Marcius par une victoire plus glorieuſe encore que celles qu'il avoit remportées la veille, ne voulut accepter qu'un cheval, & un priſonnier dans la vûe de lui rendre la liberté. C'étoit un Antiate ſon ami, ſon hôte, & dont la famille avoit été de tous les temps unie à la ſienne. Les ſoldats, qui admiroient ſon courage juſqu'à la vénération, furent encore plus charmés de la nobleſſe des ſentimens, qui lui faiſoient mépriſer des recompenſes ſi riches & ſi juſtement méritées. Ce fut alors qu'ils lui donnèrent d'un conſentement unanime le

Modération admirable de Coriolan, & du Conſul.

ſurnom de *Coriolan*. Ils voulurent par-là tranſmettre à la poſtérité la part que Marcius avoit eue à la conquête de Corioles, & éterniſer dans ſa perſonne le ſouvenir de la double victoire qu'il avoit remportée dans un même jour. Le Conſul ne paroît pas avoir joué un grand rôle dans cette guerre. Mais l'hommage qu'il rend publiquement à la vertu & au mérite d'un ſimple ſoldat, le met lui-même au-deſſus de celui qu'il couronne. Il y a plus; Poſthumius porte la modération juſqu'à l'Héroïſme : perſuadé que Marcius eſt plus digne que lui de l'honneur du Triomphe, il refuſe de triompher. Il ne veut point s'arroger une gloire, qu'il ſçait être le fruit de la valeur d'un autre que lui. Les Généraux Romains ne ſeront pas dans la ſuite ſi délicats.

Mort de Ménénius Agrippa.

Ménénius-Agrippa ne ſurvecut pas long-temps à ſon grand ouvrage, je veux dire la réunion du Peuple avec le Sénat. Ce grand homme mourut pendant la célébration des fêtes que Rome donnoit à cette occaſion. Il avoit été élevé aux premières dignités de l'Etat. Il avoit commandé des armées, vaincu les ennemis de Ro-

me, & reçu les honneurs du Triomphe. Il étoit encore plus eſtimable par la pratique d'une Philoſophie auſtère, & par l'amour de la pauvreté que par tous ſes autres talens militaires & politiques. Elle étoit telle que les parens voulant épargner les frais des funérailles, ſongeoient à le faire enterrer ſans aucun éclat. Le peuple en étant averti ne peut ſouffrir qu'un de ſes plus grands protecteurs ſoit privé de la pompe funébre convenable à ſa dignité & à ſon mérite. On ſe taxe par tête pour fournir aux frais de la cérémonie. Mais le Sénat, qui étoit par la nobleſſe de ſes ſentimens auſſi ſupérieur au Peuple, qu'il l'étoit par le rang qu'il tenoit dans la République, ordonna qu'on prendroit ſur le thréſor public la ſomme néceſſaire pour la pompe funébre de Ménénius. Le peuple piqué à ſon tour de la nobleſſe du Sénat, ne voulut point reprendre l'argent qu'il avoit donné. Il trouva moyen de faire agréer aux enfans de Ménénius, la ſomme qu'on avoit recueillie pour les obſéques du défunt. » On vouloit, diſoit-» on, ſoulager leur pauvreté, les

» encourager dans la carrière de la » vertu, & les empêcher de dégéné- » rer de la probité & de la gloire de » leur père.

AN. M. 3517. AV. J. C. 487. AN. R. 262. Troubles domestiques occasionnés par la faction des Tribuns, & par une espéce de famine.

Le Sénat ne pouvoit plus se dissimuler l'atteinte que l'établissement des Tribuns donnoit à son autorité. Ceux-mêmes de ses membres qui étoient les mieux intentionnés pour le peuple le sentoient comme les autre. Ils ne se consoloient de ce coup mortel qu'ils avoient eux-mêmes porté à leur corps par leur lâche complaisance, que par l'avantage de la paix qu'ils avoient rendue à l'Etat. C'eût été en effet une compensation capable de consoler les Patriciens de la diminution de leur autorité, si cet avantage eût été de durée, mais le calme ne fut pas long. Le feu de la division ne tarda guère à se rallumer par la faction des Tribuns, qui étoient de vrais artisans de discorde.

Une famine qui survint l'année suivante sous le Consulat de T. Geganius & de P. Minucius fournit aux Tribuns une occasion de mettre en œuvre leur talent merveilleux à semer la discorde entre les deux Or-

dres de la République. Ces séditieux Magistrats n'ignoroient pas que la retraite sur le *Mont sacré* dont ils étoient les auteurs, & qui arriva dans le temps des semences, ne fût la seule & véritable cause de la disette, qui se faisoit alors sentir dans Rome; dans cette fermentation générale des esprits, presque toutes les terres étoient demeurées incultes & sans être ensemencées. Les Tribuns le voyoient & ils le sçavoient; mais ils cherchoient une occasion de brouillerie. Ils publioient malicieusement & sans aucune apparence de vérité que les Patriciens avoient leurs greniers remplis de grains, qu'ils ne vouloient vendre qu'à un prix excessif pour se dédommager par cette espéce d'usure de l'abolition des dettes; que c'étoit un artifice nouveau, inventé par leur tyrannie pour avoir à vil prix le peu de terres qui restoient aux pauvres Plébéiens. Toutes ces déclamations n'avoient pas la plus légère vraisemblance. Mais comme ils sçavoient que les prétextes les moins fondés ne manquent jamais de faire impression sur une multitude affâmée, ils s'en servoient pour décrier

le Gouvernement, & pour s'en rendre les maîtres, ou du moins pour le changer ſuivant leurs intérêts, & leur fantaiſie.

La conduite ſage & prudente que tenoit le Sénat dans tous ces troubles, jointe au zèle conſtant & actif à pourvoir aux néceſſités du peuple auroit été plus que ſuffiſante pour lui faire ouvrir les yeux ſur les bruits déſavantageux, que ſes Tribuns continuoient de répandre contre cet auguſte & reſpectable corps. Mais la populace eſt un animal qui ſe laiſſe conduire aveuglément par ceux qu'elle ſe perſuade, même ſans raiſon, ſoutenir & défendre ſes intérêts. Le Sénat comme un bon père n'oppoſoit aux invectives du peuple & de ſes Tribuns que des ſoins continuels. Il envoya de tous les côtés acheter des grains. Mais comme ces convois tardèrent à arriver par divers accidents imprévus, les murmures recommencèrent, & le feu de la diſcorde ſe ralluma avec plus de véhémence.

Les Conſuls craignant quelque ſoulevement général convoquent l'aſſemblée du peuple pour le détromper, & lui faire voir par les ſoins

que ſe donnoit le Sénat, la malignité de ſes Tribuns. Mais tout s'y paſſa avec tant de déſordre & de tumulte qu'elle avoit plus l'air d'une bataille, que d'une aſſemblée, où l'on traite des affaires d'Etat. Les Tribuns par une audace inouie coupent la parole aux Conſuls, leur diſputent le droit de parler au peuple convoqué, & veulent s'arroger à eux ſeuls ce droit. Les Conſuls, ſoutenus des Patriciens défendent avec chaleur les priviléges & l'autorité de leur charge, & renvoyent avec hauteur les Tribuns aux fonctions de leur miniſtère, & leur prouvent par l'établiſſement de leurs charges Plébéiennes, qu'ils n'ont aucun droit de traiter directement avec le peuple. Ceux-ci prétendoient que le pouvoir des Conſuls étoit renfermé dans l'enceinte du Sénat; & que dans cette aſſemblée ſeule ils avoient droit de parler & de haranguer : mais que dans les comices le droit de la parole appartenoit aux Magiſtrats du peuple, & que tout ce qui ſe traitoit en ſa préſence, étoit de leur diſtrict.

Ces diſputes ſur les prétentions reciproques des Conſuls & des Tribuns ayant duré juſqu'à la nuit, on fut

obligé de congédier l'assemblée sans avoir rien terminé. Junius-Brutus qui étoit alors Edile, & qui avoit été le premier élevé à la charge de Tribun, passa la nuit avec ces Magistrats Plébéiens, pour concerter ensemble sur les moyens les plus efficaces pour faire tourner à l'avantage du Tribunat tous ces troubles domestiques, qu'ils avoient eux-mêmes excités à ce dessein. Il fut arrêté entre eux de faire passer une loi, qui autoriseroit les Tribuns à convoquer le peuple en Comices, & de l'entretenir de ses intérêts, sans que personne eût droit de les interrompre. Le lendemain de grand matin, le peuple s'étant trouvé assemblé, le Tribun Icilius prit la parole, & pour se faire écouter avec attention & succès, il commença par déclamer contre les Patriciens, les accusant d'être les auteurs de tous les maux que souffroit le peuple; & en particulier, de la famine présente, qui désoloit la ville. Quand il s'apperçut qu'il étoit écouté avec plaisir, & que son discours avoit disposé les voies à la nouvelle loi, il en fit la proposition à l'assemblée, qui la reçut avec de grands applaudisse-

Loi qui autorise les Tribuns à convoquer l'assemblée du peuple.

mens. Elle étoit conçue en ces termes. » Que perſonne ne ſoit aſſez » hardi pour interrompre un Tribun, » qui parle dans l'aſſemblée du peu» ple Romain. Si quelqu'un viole cet» te loi, qu'il donne caution ſur le » champ de payer l'amende à laquel» le il ſera condamné : s'il le refu» ſe, qu'il ſoit mis à mort & ſes biens » confiſqués ».

Les Conſuls, autoriſés du Sénat, & ſoutenus du corps des Patriciens voulurent s'oppoſer à la publication de la nouvelle loi, mais leur réſiſtance fut inutile. Ce n'eſt pas qu'ils manquaſſent de voies légitimes pour la caſſer. La loi étoit évidemment le fruit de l'artifice des Tribuns & de la ſurpriſe du peuple. Ils l'avoient propoſée ſans autorité légitime, & fait paſſer dans une aſſemblée convoquée furtivement, à l'inſçu du premier corps de l'Etat, & ſans prendre les auſpices ſelon l'uſage ordinaire. Tous ces moyens étoient plus que ſuffiſans pour déclarer la loi ſubrepfice & pour l'annuler. Mais les Tribuns crièrent ſi haut, & cabalèrent tant, que le Sénat préféra la paix à la conſervation de ſon auto-

rité & approuva la loi. C'eſt encore un nouveau dégré de puiſſance que le Tribunat acquiert au préjudice du corps de la Nobleſſe.

Les Conſuls, qui déſiroient mettre fin aux troubles, qui agitoient la République, firent donner un Arrêt du Sénat pour lever des troupes. Ces Magiſtrats avoient plus d'un objet en vue dans cette démarche. Ils vouloient procurer à ceux des Citoyens, qui s'enrôleroient la facilité de vivre dans l'abondance, dans le pays ennemi, ſans être à charge à la République; & à ceux qui reſteroient dans la ville, celle de vivre moins difficilement. De plus, ils vouloient purger la ville d'un grand nombre de mutins dont la préſence étoit un obſtacle à la paix. Telles étoient les vûes des Conſuls. La guerre n'étoit qu'un prétexte apparent dont ils couvroient leurs nobles & ſages deſſeins.

Les Tribuns, qui par état s'oppoſoient à toute ſorte de bien, détournèrent le peuple de s'enrôler, les premiers Magiſtrats, plus modérés que ces brouillons, ne voulurent point qu'on uſât de la rigueur des loix pour

forcer les Citoyens à ſervir. On ne laiſſa pas de compoſer une petite armée, formée de quelques Patriciens ſuivis de leurs cliens, & de ceux du peuple qui voulurent marcher volontairement. Coriolan fut chargé du commandement de cette eſpéce de camp volant. L'expédition fut ſi heureuſe, & ſi utile, que l'armée revint quelque temps après chargée de bled, de butin, & emmena avec elle quantité d'eſclaves & de beſtiaux. La vûe de ces proviſions de bouche de toutes les ſortes excita la jalouſie de ceux qui étoient reſtés dans la ville. Ils murmurèrent contre les Tribuns, qui les avoient détournés d'une expédition, qui auroit ſoulagé leur miſère préſente, & procuré de quoi ſubſiſter pour long-temps.

Coriolan demande le Conſulat.

Les ſuccès rapides & étonnans de Caïus-Marcius Coriolan, l'amitié & la bienveillance du peuple qu'il avoit méritées par ſa généroſité & par ſa valeur, ſembloient aſſûrer à ce jeune Patricien les premières dignités de l'Etat. Il en étoit lui-même perſuadé; & le peuple étoit dans les diſpoſitions les plus favorables pour lui. Il auroit cru faire

une injuſtice criante que de lui refuſer ſes ſuffrages. Mais les Tribuns, qui redoutoient la fermeté & l'intrepidité de Coriolan, détruiſirent toutes les bonnes intentions du peuple en faveur du Candidat. Ils le lui repréſentèrent comme un Partiſan zélé de la Nobleſſe, comme un ennemi des droits & des priviléges des Plébéiens, & preſque comme un Tyran de la liberté & de la Patrie. Le peuple touché de ces conſidérations, qui n'avoient de réalité que dans l'imagination des ſéditieux Tribuns, fit eſſuyer à Coriolan un refus humiliant, dont il ſe vengera bien dans la ſuite, & non pas autant qu'il le pourra. Les ſuffrages ſe réunirent en faveur de M. Minucius & de A. Sempronius.

Il eſt refuſé.

AN. M. 3518. AV. J. C. 486. AN. R. 263.

Les grains qu'on avoit envoyés acheter de tous côtés & ſur tout en Sicile, arrivèrent enfin à Rome, & lui procurèrent une abondance qui lui devint plus fatale, que la famine même. Elle fournit aux Tribuns une occaſion de rallumer la ſédition & d'étendre la puiſſance du Tribunat. Dès que les convois de bleds furent arrivés, on délibéra dans le Sénat ſur le prix

qu'on y mettroit. Les Tribuns furent mandés pour dire leur avis. Les plus populaires des Sénateurs, & par conſéquent les plus foibles & les plus timides, opinèrent de donner gratuitement le bled, qui leur venoit de la liberalité de Gélon; & de vendre à vil prix celui qu'on avoit acheté des deniers publics. Ces graves & pacifiques Magiſtrats ſe flattoient que cette libéralité du Sénat ſi à propos, & dans un temps d'une diſette affreuſe, reconcilieroit parfaitement le peuple avec le corps des Patriciens. Ces Sénateurs connoiſſoient bien peu le génie du peuple. L'abondance le rend inſolent, & lui fait tourner contre ſes bienfaiteurs leurs propres libéralités. D'autres plus ſenſés & qui avoient plus d'expérience dans le Gouvernement, étoient d'un avis tout contraire. Ce fut Appius, qui ouvrit cette opinion, pour laquelle penchoit le plus grand nombre des opinans. « Il » faut, diſoient-ils, traiter les Plé- » béiens avec la dernière rigueur; » leur vendre le bled bien cher, pour » leur apprendre à être ſoumis, à mieux » obſerver les loix, & pour venger la » majeſté du Sénat violée par ces ſédi-

» tieux ». Parmi les Sénateurs qui penſoient de cette manière vigoureuſe, Coriolan ſe ſignala ſur tous. Avant que d'aller plus avant, faiſons connoître ce grand homme d'une manière plus particulière.

Caractère de Coriolan.

Caius-Marcius-Coriolan étoit iſſu d'une des plus illuſtres familles de Rome. Orphelin dès ſa plus tendre jeuneſſe, ſon éducation fut confiée aux ſoins de Véturie ſa mère, qui s'en acquitta parfaitement bien. Dame d'une rare vertu, elle n'oublia rien pour inſpirer à ſon fils les mêmes ſentimens de probité dont elle étoit elle-même pénétrée. Ces ſemences ne furent pas jettées dans une terre ingrate. Véturie eut la conſolation de voir ſon fils ſe former à meſure qu'il croiſſoit en âge. Par ſes ſoins, elle vit germer & ſe perfectionner en Marcius les vertus du cœur & celles de l'eſprit ; les vertus paiſibles d'un Philoſophe, & les vertus éclatantes d'un grand Capitaine. On admiroit dans ce jeune Patricien la ſageſſe, la tempérance, le déſintéreſſement d'un grave Magiſtrat & un amour inviolable pour l'obſervation des loix. Né pour les armes,

perſonne ne montra de ſi bonne heure une ſi haute valeur, un courage auſſi intrépide, & autant de capacité pour le métier de la guerre. Tant de vertus n'étoient pas ſans quelque défaut. Dans les meilleures terres, il pouſſe toujours quelque mauvaiſe herbe. On lui reproche, & ce n'eſt pas ſans fondement, d'être dur & impérieux, ſevère aux autres comme à lui-même, tenace dans ſes ſentimens juſqu'à l'inflexibilité, & peu propre pour le commerce de la vie. Il étoit à la vérité ami généreux & fidéle; mais auſſi étoit-il implacable ennemi, vindicatif à l'excès, & n'oublioit jamais les injures qu'il avoit reçues. Comme il alloit droit au bien & ſans ménagement, il ne ſçavoit point non plus diſſimuler ſes chagrins, ni ſon courroux. Adoré de la jeuneſſe Patricienne, & appuyé de la faction la plus brillante de la République, il ſaiſit l'occaſion de ſe venger des Tribuns & du peuple, qui lui avoit refuſé ſes ſuffrages pour le Conſulat. Quand ce fut à ſon tour d'opiner ſur le prix, qu'il falloit mettre au bled. Voici comme il s'exprima:

Avis de Coriolan.

» Si le peuple, (dit-il en plein » Sénat, & en préſence des Tri- » buns que les Conſuls avoient man- » dés pour prendre leurs avis), » demande des vivres à vil prix, s'il » prétend avoir part à nos libérali- » tés, qu'il rende au Sénat ſes an- » ciens droits, & qu'il efface juſ- » qu'aux traces des dernières ſéditions. » Pourquoi verrai-je dans la place & » à la tête du peuple des Magiſtrats » inconnus à nos pères pour former » dans l'enceinte d'une même ville » comme deux Républiques différen- » tes ? Souffrirai-je un Sicinius, un » Brutus régner impérieuſement dans » Rome, moi qui n'ai pû y ſouffrir » des Rois ? Vaut-il donc mieux qu'un » Tarquin, dont nous n'avons pû » ſoutenir l'orgueil ? Serai-je réduit à » ne regarder qu'avec crainte des Tri- » buns, qui ne doivent leur puiſſan- » ce qu'à notre propre foibleſſe ? Ne » ſouffrons pas plus long-temps une » telle indignité, & rendons à nos » Conſuls cette autorité légitime qu'ils » doivent avoir ſur tout ce qui por- » te le nom Romain. Si Sicinius en » eſt mécontent, qu'il ſe retire une » ſeconde fois avec ſes rebelles, qui

» nourriſſent ſon inſolence & qui ſou-
» tiennent ſa tyrannie. Le chemin
» du *Mont-ſacré* leur eſt ouvert. Il
» ne nous faut que des ſujets ſou-
» mis & paiſibles, & il vaudroit en-
» core mieux s'en paſſer que de par-
» tager avec une vile populace le
» Gouvernement & les dignités de
» l'Etat «. Un diſcours auſſi ſenſé & fondé ſur la vérité fut applaudi généralement, & eut pour lui la plus grande partie des ſuffrages. On commença à parler tout haut dans le Sénat de caſſer le Tribunat & de rétablir le Gouvernement ſur ſes anciens fondemens.

Jamais on n'avoit opiné dans le Sénat avec plus de fermeté. Les Tribuns, qui avoient le déplaiſir d'entendre l'orateur ſans oſer l'interrompre, en fremiſſoient de rage. Les louanges que toute la jeuneſſe Patricienne donnoit à Coriolan, & les vœux des Pères qui ſe rangeoient à l'avis du zélé Patricien, leur déplurent encore davantage. Ils demandèrent juſtice au Sénat des prétendus excès de Coriolan, mais ils ne furent ſeulement pas écoutés. Irrités juſqu'à la fureur de ces procédés, qu'ils pré-

tendoient leur être très-injurieux, ils ſortent du Sénat comme des forcenes, bien réſolus de tirer une vengeance éclatante du premier corps de l'Etat, & de la ſceller par le ſang de Coriolan. Sur le champ ils aſſemblent tumultuairement le peuple, & lui communiquent leur fureur par les invectives, qu'ils vomiſſent contre tout le corps entier de la Nobleſſe. Ils crient que c'en eſt fait du peuple & de ſes Tribuns ; qu'il y a une conjuration formée des Patriciens pour détruire la liberté, ruiner le Tribunat & faire périr le peuple ; & que Coriolan eſt à la tête de cette cruelle conſpiration. A l'inſtant même émane de leur Tribunal un ordre pour aller ſaiſir le prétendu coupable & le conduire devant l'aſſemblée du peuple pour y rendre compte de ſes excès, & juſtifier ſa conduite.

L'ordre étoit plus facile à donner qu'à exécuter. Coriolan renvoya avec mépris les Appariteurs des Tribuns, & peu s'en fallut qu'il ne les chargeât de coups. Les Tribuns, qui avoient prévu ce qui arriva, & qui trouvoient fort mauvais qu'un Sénateur ne ſe rendît pas à leur aſſignation,

gnation, vont eux-mêmes l'attendre au ſortir du Sénat pour l'arrêter. L'entrepriſe étoit auſſi hardie qu'extraordinaire. Coriolan & ſes amis ſe mettent en défenſe. Tous les Patriciens accourent au ſecours d'un des plus illuſtres perſonnages de leur corps. Ils repouſſent les Tribuns, frappent & battent à coups de poing leurs Officiers, & délivrent leur Collégue. Toute la ville eſt dans une rumeur & une confuſion horribles. Le peuple ſe plaint de ce qu'on viole ſes Magiſtrats, qu'on avoit déclarés ſacrés. Le Sénat à ſon tour, & avec plus de juſtice, demande par quelle autorité un Magiſtrat Plébéien entreprenoit de faire arrêter un Sénateur, un Patricien d'un ordre ſupérieur au peuple. Dans ce moment ſurviennent les Conſuls, qui s'ouvrent un paſſage à travers la foule, l'écartent & ordonnent au peuple de ſe retirer.

La querelle ne ſe termina pas là. Les Tribuns plus irrités que jamais, & réſolus de pouſſer les choſes à l'excès, convoquèrent l'aſſemblée pour le lendemain. Le peuple s'y rendit en foule. Le Sénat & les Conſuls attentifs aux démarches des Tribuns s'y

trouvèrent auſſi pour empêcher par leur préſence que ces Magiſtrats ſéditieux ne ſe portaſſent à quelque fâcheuſe extrêmité contre Coriolan, & contre la majeſté de leur ordre. Leur préſence, ni leur autorité ne furent point capables d'arrêter la fougue impétueuſe de ces boutes-feux. Ils ſe lâchèrent à toutes ſortes d'invectives contre l'Ordre des Patriciens, & en calomnies atroces contre Coriolan. Après cette indécente ſcène de la part des Tribuns, le Conſul Minucius monta à la Tribune aux harangues, pour prendre la défenſe du Sénat & de l'illuſtre accuſé. Ce Magiſtrat s'en acquitta avec tant de force & de douceur, d'adreſſe & d'habileté, que le peuple en fut attendri. Il auroit ſur le champ terminé cette affaire à l'amiable. Content de la confirmation du Tribunat que le Conſul lui avoit déclarée au nom du Sénat, & de l'abondance rétablie dans Rome par la vente du bled à vil prix, il auroit vécu en paix & de bon accord avec les Patriciens.

Mais ſes Tribuns avoient bien d'autres vues. Outre qu'ils vouloient venger leurs inſultes perſonnelles; leur

deſſein étoit d'étendre la puiſſance de leur charge, d'affoiblir celle du Sénat, & de faire du Tribunat la ſouveraine Magiſtrature de la République. Ils n'avoient garde d'entrer dans les ſentimens de paix & d'union pour leſquels ils voyoient le peuple pencher. Les troubles & la diſcorde des deux Ordres pouvoient ſeuls les conduire à leur but. Auſſi Sicinius, le premier des Tribuns, & qui étoit l'auteur de la tempête, fut-il conſterné de ces diſpoſitions pacifiques. Également artificieux & ſéditieux, il tend un piége à la droiture de Coriolan. *Et vous*, lui dit-il, s'adreſſant à lui-même, *excellent Citoyen, qui peut vous empêcher de recourir à la clémence du peuple Romain, & par vos excuſes, de l'engager à modérer la rigueur de ſes Arrêts.* Coriolan, qui étoit d'un caractère droit, franc & altier, ne trompa point les malignes eſpérances du Tribun. Il déclara, tout haut & nettement, qu'il ne reconnoiſſoit d'autre Tribunal que celui des Conſuls & du Sénat : que c'étoient ſes Juges naturels ; & que ſi quelqu'un ſe trouvoit offenſé de ſa conduite & des avis qu'il ouvroit dans le

Sénat, il pouvoit le citer devant le Tribunal de cette auguſte Compagnie : qu'au ſurplus il ne reconnoiſſoit ni dans le peuple, ni dans ſes Tribuns aucune autorité légitime pour le juger ; & qu'il recuſoit ſon Tribunal & celui de ſes Magiſtrats.

La fière intrépidité de Coriolan charma tous les Sénateurs, & ſur tout la jeuneſſe Patricienne, qui lui étoit entièrement dévouée ; mais elle révolta le peuple & plus encore ſes Tribuns. Ces Magiſtrats audacieux lui firent ſur le champ ſon procès comme à un Citoyen rébelle ; & par une entrepriſe inouie & ſans exemple, ils condamnent à mort un Sénateur ſur qui ils n'avoient nulle autorité. Sicinius donc, (car c'eſt lui qui étoit à la tête de cette eſpéce de conſpiration contre les Patriciens), avec l'autorité d'un Dictateur, ou même d'un Roi, prononce contre Coriolan un Arrêt de mort, & ordonne qu'il ſoit précipité du haut du Roc Tarpéien. A l'inſtant les Ediles ſe mettent en devoir d'exécuter la Sentence des Tribuns. Ils s'avancent pour ſe ſaiſir de leur proie. Les Sénateurs & les Patriciens, qui ſentirent les ſuites fune-

Sédition des Tribuns.

ſies d'un pareille entrepriſe ; volent au ſecours de leur Collégue, le mettent au milieu d'eux, & lui font de leurs corps comme un rempart ; bien réſolus d'oppoſer la violence à la violence, & de ſauver leur illuſtre Confrère, aux dépens de leur propre vie.

Le peuple, qui eſt toujours inſolent quand il s'apperçoit qu'on le craint ; & qui au contraire rampe & craint lui-même quand on ne le craint point, refuſa ſon ſecours aux Ediles. Il reſpectoit dans ce gros de Patriciens, qui étoient autour de Coriolan ſes Magiſtrats & ſes Généraux. On commençoit même à murmurer tout haut dans l'aſſemblée, & à ſe plaindre de la violence des Tribuns. Sicinius déconcerté, & qui voyoit ſa proie lui échapper des mains, fit approcher Junius-Brutus, ſon conſeil ordinaire. Celui-ci lui conſeilla de ne pas pouſſer l'affaire à l'extrême. *Les Patriciens*, lui dit-il, *ſont irrités, & la violence n'eſt pas ici bien placée. Contentez-vous d'ajourner le coupable à comparoître ; & formez contre lui une accuſation juridique. Elle vous fera honneur, & n'arrachera pas l'ennemi du Tribunat, à notre vengeance*

commune. Sicinius ſuivit le conſeil de Brutus. Il ajourna Coriolan à comparoître devant l'aſſemblée du peuple dans vingt-ſept jours.

Le Sénat, qui connoiſſoit mal ſes prérogatives, ou plutôt qui par foibleſſe les défendoit mal, ſe donna pendant cet intervalle beaucoup de mouvement. Il fixa, dans la vue de ſe rendre le peuple favorable, la vente des grains au plus bas prix. D'un autre côté les Conſuls entrèrent en conférence avec les Tribuns pour les engager à abandonner l'affaire de Coriolan, & à ſe déſiſter de toutes les pourſuites commencées contre lui ; ou du moins à la traiter conformément aux régles de l'Etat. Mais tous les mouvemens qu'ils ſe donnèrent, furent inutiles. Ils ne remportèrent des baſſes démarches qu'ils firent envers les Tribuns, que la honte d'avoir rampé devant eux, & de les avoir rendus plus fiers & plus inſolens, parce qu'ils virent qu'on les redoutoit. La grace qu'ils voulurent bien faire, ſe réduiſit à ce ſeul point, que la connoiſſance de cette affaire ſeroit renvoyée au peuple par un *Senatus-conſulte*. Car l'inſolent Tribun

prétendoit qu'elle lui étoit dévolue par ſa nature, comme au ſouverain Juge de la République, ſans qu'elle paſsât par le Tribunal du Sénat.

Les Conſuls & les Tribuns étant convenus entre eux de ce préliminaire, le Sénat s'aſſembla le lendemain. Les Tribuns y furent admis pour propoſer les griefs, qu'ils avoient contre Coriolan. On mit en délibération en la préſence de ces Magiſtrats Plebéiens, ſi l'affaire de Coriolan étoit de nature à être renvoyée à l'aſſemblée du peuple. Chacun dit ſon avis à ſon tour, avec beaucoup d'ordre. Et quand ce fut à celui d'Appius, tous les Sénateurs, ayant les yeux ouverts ſur lui, attendoient par différentes vues, les uns avec impatience, d'autres avec inquiétude, quel ſeroit l'avis de ce Magiſtrat illuſtre & éclairé. Voici de quelle manière opina ce grave Sénateur.

» Vous ſçavez, Pères Conſcripts, » (leur dit-il), que pendant long-temps » je me ſuis oppoſé ſouvent tout ſeul » à la trop grande facilité avec la- » quelle vous accordiez au peuple tou- » tes ſes demandes. Je ne ſçais, ſi je » ne me ſuis pas même rendu impor-

» tun par les funeſtes préſages que je
» faiſois de la réunion que l'on vous
» propoſoit avec ces déſerteurs de la
» République. L'événement n'a que
» trop juſtifié mes juſtes ſoupçons.
» On tourne aujourd'hui contre vous
» cette partie de la Magiſtrature que
» vous avez relâchée à des ſéditieux.
» Le peuple vous punit par vos pro-
» pres bienfaits. Il ſe ſert de vos gra-
» ces pour ruiner votre autorité. C'eſt
» en vain que vous vous cachez à
» vous-mêmes le péril où ſe trouve le
» Sénat. Vous ne pouvez ignorer
» qu'on veut changer l'ancienne for-
» me de notre Gouvernement. Les
» Tribuns, pour faire réuſſir leurs
» deſſeins ſecrets, vont comme par
» dégrés à la tyrannie. D'abord on n'a
» demandé que l'abolition des dettes.
» Ce peuple, aujourd'hui ſi fier, &
» qui veut s'ériger en Juge ſouverain
» des Sénateurs, crut alors avoir be-
» ſoin d'une amniſtie pour la manié-
» re peu ſoumiſe, dont il avoit de-
» mandé cette première grace.

» Votre facilité à fait naître de
» nouvelles prétentions. Le peuple a
» voulu avoir ſes Magiſtrats particu-
» liers. Vous ſçavez avec quelle force

» je m'oppoſai à ces nouveautés ;
» mais malgré mon oppoſition on ſe
» relâcha encore ſur cette demande.
» On accorda des Tribuns au peuple,
» c'eſt-à-dire des chefs perpétuels de
» ſédition. Le peuple enivré de fu-
» reur voulut même qu'on conſacrât
» d'une manière particulière cette nou-
» velle Magiſtrature, ce qu'on n'a-
» voit pas fait pour le Conſulat, la
» première dignité de la République.
» Le Sénat conſentit à tout, moins
» par bonté que par foibleſſe. On dé-
» clara la perſonne des Tribuns ſa-
» crée & inviolable : on en fit une
» loi. Le peuple exigea qu'elle fût au-
» toriſée par les ſermens les plus ſo-
» lemnels ; & ce jour-là, Meſſieurs,
» vous jurâtes ſur les Autels, votre
» propre perte & celle de vos enfans.
» Qu'ont produit tant de graces ? vo-
» tre facilité n'a ſervi qu'à vous atti-
» rer le mépris du peuple, & à au-
» gmenter l'orgueil & l'inſolence de
» ſes Tribuns. Ils ſe ſont fait eux-
» mêmes des droits nouveaux ; & ces
» Magiſtrats modernes qui devroient
» vivre comme de ſimples particu-
» liers convoquent aujourd'hui les
» aſſemblées du peuple, & à notre

» inſçu font recevoir des loix par le » ſuffrage d'une vile populace.

» C'eſt cependant à ce Tribunal ſi » odieux qu'on cite aujourd'hui un » Patricien, un Sénateur, un Ci- » toyen de votre Ordre, en un mot » un Coriolan, ce grand Capitaine, » & cet homme de bien en même » temps, encore plus illuſtre par ſon » attachement aux intérêts du Sénat » que par ſa valeur. On oſe faire un » crime à un Sénateur d'avoir dit ſon » avis en plein Sénat, avec cette liber- » té ſi digne d'un Romain; & ſi vous- » même ne lui aviez pas ſervi de bou- » clier & de rempart, on auroit aſſaſ- » ſiné à vos yeux un de vos plus illu- » ſtres Collégues. La majeſté du Sé- » nat alloit être violée par ce meur- » tre; on perdoit à votre égard le » reſpect dû à votre dignité, & vous » perdiez vous-même la liberté & » l'Empire.

» La fermeté & le courage que » vous fîtes paroître dans cette oc- » caſion a comme réveillé ces furieux » de leur ivreſſe. Il ſemble qu'ils » ſoient honteux aujourd'hui d'un » crime qu'ils n'ont pû achever; ils » ſe déſiſtent des voies de fait qui ne

» leur ont point réuſſi ; & ils ont re-
» cours en apparence à la juſtice &
» aux régles de droit.

» Mais quelle eſt cette juſtice ,
» Dieux immortels , que ces hom-
» mes de ſang veulent introduire ?
» Ils tâchent avec des manières ſou-
» miſes de ſurprendre un *Senatus-*
» *conſulte* , qui les mette en état de
» pouvoir traîner au ſupplice le meil-
» leur de vos Citoyens. On vous cite
» la loi *Valeria* comme la régle de
» votre conduite ; mais ne ſçait-on
» pas que cette loi qui autoriſe les
» appels devant l'aſſemblée du peu-
» ple , ne regarde que les pauvres
» Plébéiens , qui deſtitués de prote-
» ction , pourroient être opprimés par
» le crédit d'une cabale puiſſante ? Le
» texte de la loi y eſt formel. Il eſt
» expreſſément porté qu'il ſera per-
» mis à un Citoyen condamné par les
» Conſuls d'en appeller devant le
» peuple. Publicola , par cette loi , ou-
» vroit ſeulement un aſyle aux mal-
» heureux , qui pouvoient ſe plain-
» dre d'avoir été condamnés par des
» Juges prévenus. L'objet de la loi
» n'étoit que de faire revoir leur pro-
» cès ; & quand vous avez conſenti

» depuis à l'établiſſement des Tribuns,
» ni vous, ni le peuple lui-même, n'a-
» vez prétendu, en créant ces nou-
» veaux Magiſtrats, que de donner
» à cette loi des protecteurs, & aux
» pauvres des Avocats, qui les em-
» pêchaſſent d'être opprimés par les
» grands. Qu'a de commun une pa-
» reille loi avec l'affaire d'un Séna-
» teur, d'un Ordre ſupérieur au peu-
» ple, & qui n'eſt comptable qu'au
» Sénat de ſa conduite ? Pour faire
» voir que la loi *Valeria* ne regarde
» que de ſimples Plébéiens, depuis
» environ dix-ſept ans qu'elle eſt
» établie, que Décius me montre un
» ſeul Patricien, qui, en vertu de cette
» loi, ait été traduit en jugement de-
» vant le peuple ; & notre diſpute
» ſera terminée. Quelle juſtice y au-
» roit-il donc après tout de livrer un
» Sénateur à la fureur des Tribuns,
» & que le peuple fût Juge dans ſa
» propre cauſe, comme ſi ce peuple
» dans ſes aſſemblés tumultueuſes,
» & conduit par des Magiſtrats ſédi-
» tieux étoit ſans préjugés, ſans hai-
» ne, ſans paſſion. Ainſi, Meſſieurs,
» je vous conſeille, avant que de
» rien ſtatuer, de ſonger ſérieuſe-

» ment que dans cette occaſion vos » intérêts ſont inſéparables de ceux » de Coriolan. Du reſte je ne ſuis » point d'avis qu'on révoque les gra- » ces, que vous avez faites au peu- » ple, de quelque manière qu'il les » ait obtenues; mais je ne puis m'em- » pêcher de vous exhorter à refuſer » courageuſement dans la ſuite tout » ce qu'on prétendra obtenir de vous » contre votre propre autorité, & » contre la forme de votre Gouver- » nement «.

Le Sénat abandonne Coriolan à la fureur des Tribuns.

Le Sénat ſentoit & goûtoit même la force des raiſonnemens d'Appius; mais il étoit trop foible pour ſuivre un avis auſſi vigoureux. Sa foibleſſe s'accommoda mieux de celui de Valère. Ce Patricien, d'ailleurs reſpectable, ſe faiſoit un devoir d'opiner toujours en faveur du peuple. Républicain par caractère & par goût, il ſacrifioit les intérêts & les droits de ſa Compagnie à une vile populace. Avec ſon éloquence pathétique, il perſuada au Sénat de renvoyer l'affaire de Coriolan au jugement du peuple; & comme il manquoit de bonnes raiſons pour ſoutenir un avis auſſi extraordinaire, dont le ſuccès tendoit à

renverſer l'autorité du Sénat, & la forme du Gouvernement préſent, qui avoit ſubſiſté depuis la fondation de Rome, il appella les larmes à ſon ſecours. Elles furent plus éloquentes, & firent plus d'impreſſion ſur les eſprits, que les raiſonnemens les plus ſolides du diſcours d'Appius. Le Sénat auroit dû ſe méfier de l'avis de Valère, puiſqu'il ne pouvoit ignorer que c'étoit ce Conſulaire, qui l'avoit engagé dans toutes les fauſſes démarches avec le peuple, & dont on avoit eu lieu de ſe repentir. C'étoit par ſon avis, & à l'inſtance de ſes ſollicitations, que le Sénat avoit accordé au peuple l'abolition générale des dettes, la création des Tribuns, déclaré la perſonne de ces Magiſtrats Plebéiens ſacrée & inviolable, & enfin qu'il leur avoit permis de monter à la Tribune aux harangues, pour entretenir le peuple, & accordé le pouvoir de l'aſſembler en Comices, quand ils le trouveroient bon. Non-obſtant toutes ces conſidérations ſon avis paſſa à la pluralité des ſuffrages. Cette auguſte Compagnie ſe détermina, contre ſes lumières, contre les régles de la juſtice & contre les loix de l'E-

tat, à ſacrifier un illuſtre innocent à la paſſion de ſes ennemis.

L'Arrêt alloit être donné & ſigné, quand Coriolan demanda que, puiſque, contre ſon attente, on le livroit à ſes ennemis, qui étoient & ſes Juges & ſa partie, on voulût l'inſtruire de quel crime il étoit accuſé; que les Tribuns euſſent à déclarer d'une manière préciſe & ſans ambiguité de quels chefs d'accuſation il auroit à ſe juſtifier devant le peuple. Les Tribuns répondirent que l'accuſation qu'on lui intentoit, rouloit ſur la tyrannie, & que c'étoit ſur ce chef ſeul, qu'il auroit à ſe juſtifier. Coriolan, qui ſe ſentoit innocent, répondit, que puiſqu'il ne s'agiſſoit que de ſe laver d'une accuſation auſſi frivole, il ne mettoit aucun obſtacle au Décret du Sénat, & qu'il s'abandonnoit librement au jugement du peuple. On expédia ſur le champ l'Arrêt, qui fut ſigné de tous les Sénateurs. Par un ſecond *Senatus-conſulte*, le Sénat déchargea Coriolan de toute action & pourſuite, que les Tribuns pourroient intenter contre lui, au ſujet de l'avis, qu'il avoit ouvert dans l'aſſemblée pour le prix des grains,

Il eſt aſſigné à comparoître devant l'aſſemblée du Peuple.

& pour l'abolition du Tribunat. Il le déclara innocent à tous ces égards, & marqua expreſſement que l'accuſation des Tribuns rouleroit uniquement ſur le crime ſeul de tyrannie. Sicinius & ſes Collégues fiers de cette première victoire, ſortent du Sénat triomphans, convoquent l'aſſemblée, lui font la lecture du *Senatus-conſulte*, & aſſignent Coriolan à comparoître dans vingt-ſept jours; délai ordinaire que les loix accordoient aux coupables pour préparer leurs moyens de défenſe.

Il eſt accuſé du crime de Tyrannie.

Les Patriciens ne voyoient approcher ce jour fatal qu'avec une eſpéce d'horreur, Les Plébéiens au contraire l'attendoient avec impatience pour ſignaler leur zèle contre Coriolan. Pour s'aſſûrer de la pluralité des ſuffrages les Tribuns rangèrent le peuple par Tribus, & s'opiniâtrèrent à vouloir recueillir les voix par tête. Nouvelle infraction des loix; car il eſt à remarquer, qu'à chaque pas que font ces Magiſtrats Plébéiens, on les trouve en défaut. Les Conſuls s'oppoſèrent à cette nouveauté. Ils vouloient qu'on procédât aux ſuffrages par Centuries ſelon l'uſage ancien. La

diſpute s'échauffa ; mais comme le Sénat étoit dans l'uſage de plier ſous les volontés des Tribuns, il céde encore ici. Il s'abbaiſſa même juſqu'à demander par la bouche du Conſul Minucius la grace de Coriolan. Mais toutes ces baſſeſſes ne pronduiſirent d'autre effet que celui de rendre le peuple & ſes Magiſtrats plus fiers & plus intraitables.

Ce préliminaire réglé, on procéda à l'information du procès de Coriolan. Sicinius parla le premier, & dans une harangue étudiée il repaſſa ſur toute la vie de l'accuſé. Il le répreſenta comme un ambitieux, dont toute la conduite, & toutes les actions tendoient à ſe faire le Tyran de ſa Patrie. Dans la bouche de cet artificieux Tribun les traits les plus innocens, les vertus mêmes de l'illuſtre accuſé devinrent des crimes ou du moins des vertus très-ſuſpectes. Sa valeur, ſa généroſité, ſes conquêtes, ſon grand courage, & le grand nombre de ſes partiſans lui traçoient la voie à la tyrannie.

Il ſe juſtifie pleinement de cette imputation.

Quand le Tribun crut avoir rendu l'accuſé odieux au peuple, il ceſſa de haranguer & ſe tût. Alors Coriolan

ſe préſenta dans l'aſſemblée avec une intrépidité que l'innocence ſeule peut inſpirer. Il n'oppoſa au Tribun que le ſimple récit de ſes ſervices. Mais il le fit avec tant de force & de véhémence, qu'on peut dire qu'il ſe défendit, comme il combattoit. Son apologie fut pathétique & ſi convaincante, qu'elle arrachoit les larmes des yeux de tous les aſſiſtans. Le peuple confus de ſon animoſité contre un Citoyen ſi illuſtre, & ne pouvant plus tenir contre la force de ſon diſcours, crioit de tous côtés, qu'il falloit l'abſoudre, & le mettre en liberté. L'aſſemblée alloit, ce ſemble, ſe terminer à l'avantage de l'accuſé: mais dans ce moment-là même le Tribun Décius, comme il en étoit convenu avec Brutus, revint à la charge. Il lui fit un crime tendant à la tyrannie, du butin qu'il avoit diſtribué à ſes troupes dans la guerre qu'il avoit faite aux Antiates. Coriolan, qui ne s'attendoit pas qu'on lui feroit un crime d'un action, qui auroit mérité récompenſe, repliqua mal à cette chicane du Tribun. » Le » butin, (dit-il), que j'ai diſtribué à » mes ſoldats a ſervi à les empêcher

» de mourir de faim dans un temps » de famine, eux, leurs femmes & » leurs enfans. Où eſt le crime ? « Cet expoſé ſimple & naïf montroit aſſez ſon innocence, mais comme la plus grande partie du peuple n'avoit eu aucune part à cette généroſité, il ſe fit un grand changement dans les diſpoſitions. On commença à murmurer de nouveau. Les Tribuns, profitant de cette animoſité pour recueillir les ſuffrages, prononcent peine de banniſſement perpétuel. Neuf Tribus opinèrent pour l'abſolution de Coriolan, mais les douze autres le condamnèrent.

Il eſt condamné à un exil perpétuel.

Ce coup répandit la conſternation dans tout l'Ordre des Patriciens. Ce fut alors que les Sénateurs ouvrirent les yeux ſur leurs véritables intérêts; qu'ils ſentirent la perte qu'ils venoient de faire de leur autorité, en abandonnant lâchement un Confrère, qui n'étoit puni que pour avoir ſoutenu avec zèle les priviléges de leur Ordre, dont il étoit le défenſeur & l'ornement. Ils exhalèrent leurs ſentimens de colère & d'indignation contre Valère, qui les avoit ſéduits par ſon diſcours plein d'artifice. Quel-

ques-uns, & avec plus de raiſon, rejettoient ſur eux-mêmes la condamnation de Coriolan, qu'ils avoient, diſoient-ils, par un excès de foibleſſe & de complaiſance, lâchement livré au peuple. Enfin les dernières extrêmités parurent dans ce moment fatal à tous les Sénateurs plus ſupportables que leur lâcheté. Ils auroient ſouhaité avoir été condamnés tous & exilés avec cet illuſtre innocent; ſur tout ils ne pouvoient ſoutenir de ſe voir juſticiables d'un Tribunal qu'ils avoient eux-mêmes créé. L'idée ſeule d'avoir remis leur ſort entre les mains d'une vile populace, inſolente & capricieuſe, les révoltoit.

Cependant je ne puis, malgré les regrets du Sénat, m'empêcher de dire que ſa conduite fait pitié : qu'on ſe ſent auſſi indigné de ſon injuſte & lâche procédé, que de la hardieſſe & de l'inſolence des Tribuns, qui ne ſont devenus hardis & entreprenans, que parce que le Sénat eſt devenu lui-même foible & timide. Le Sénat pouvoit-il ignorer que Coriolan fût innocent; & qu'il ne reſſortiſſoit point du Tribunal du peuple; que c'étoit une entrepriſe inouie & une uſurpa-

tion visible des Tribuns, qui avoient déterminé entre eux de dépouiller le Sénat de son autorité, de changer la forme ancienne du Gouvernement, & de transporter toute la puissance au peuple, pour dominer souverainement sur tous les Ordres de la République. Les Sénateurs sçavoient tout cela, ils le voyoient; mais ils n'ont pas le courage de prendre les voies que le généreux Appius leur marque pour empêcher ce bouleversement général du Gouvernement. Couvrant leur foiblesse du beau nom de paix, ils cédent à toutes les volontés des Tribuns, les ennemis jurés de leur Ordre. Puis ils se lamentent & se dépitent du dépérissement de leur autorité, & du progrès rapide de celle des Magistrats Plébéiens. Ce n'étoit point des larmes & des invectives qu'il falloit opposer aux entreprises des Tribuns, c'étoit la vigueur & les bras. La force étoit la seule voie de réduire ces Magistrats séditieux. Laissons le Sénat se lamenter, & les Tribuns triompher de leurs injustices. Suivons Coriolan dans son exil.

Dès que cet injuste Arrêt fut prononcé, Coriolan sortit de l'assemblée

Constance de Coriolan.

auſſi tranquille que s'il avoit été abſous. Trop généreux pour céder à ce coup de la mauvaiſe fortune, il ne parut ni abattu, ni affligé au milieu des pleurs & des gémiſſemens de tous les gens de bien, qui étoient eux-mêmes dans le dernier accablement. Suivi d'une foule de monde de tout âge & de toute condition, il alla chez lui, où il trouva Véturie ſa mère, & Volomnie ſa femme baignées de larmes & accablées de douleur. Il ne ſe laiſſa point attendrir par leurs cris, & par leurs embraſſemens. Supérieur à lui-même & incapable d'être affoibli, il ne fit rien, & ne montra rien dans tout ſon extérieur qui dementît ce courage héroïque; & qui ne fût digne de cette magnanimité dont il faiſoit profeſſion. Il les conſola en vrai Héros, & les exhorta de même à ſoutenir avec conſtance & dignité un événement, qui enlevoit à l'une ſon mari, & à l'autre un fils qu'elle aimoit uniquement; parce qu'elle étoit devenue doublement ſa mère par les ſoins qu'elle avoit pris de ſon éducation. Il recommanda à l'une & à l'autre, deux fils qu'il laiſſoit enfans. Après cet adieu,

qui fut très-court, il ſort de ſa maiſon, & gagne une des portes de Rome, toujours accompagné d'un grand nombre de Patriciens ſes amis, qui vouloient le ſuivre dans ſon exil; mais il ne voulut point le leur permettre. De ſa part la ſéparation n'eut rien de touchant & de tendre. Occupé de tirer une vengeance ſignalée de ſes Concitoyens, qui l'avoient ſi injuſtement exilé d'une Patrie, qu'il avoit ſervie avec tant de zèle & de ſuccès, il paroiſſoit peu ſenſible à l'extérieur aux démonſtrations d'amitié de ſes anciens amis, qu'il regardoit intérieurement comme de traîtres, qui par foibleſſe l'avoient injuſtement livré à ſes ennemis.

Il ſe retire chez les Volſques.

Quand Coriolan ſe trouva ſeul, ce fut alors qu'il s'occupa pleinement & ſans diſtraction des moyens de ſatisfaire ſon reſſentiment contre ſa Patrie, dont il avoit médité la ruine. Les différens projets qu'il forma ſucceſſivement pendant quelques jours de retraite ne rouloient plus que ſur le choix qu'il avoit à faire d'un peuple qui pût lui ſervir d'inſtrument à ſa vengéance. Après pluſieurs réflexions, il ſe détermina pour les

Volſques ; & dans cette vue, il va chercher un aſyle à Antium leur ville Capitale. Il donna la préférence à ces peuples ſur tant d'autres, qui étoient également ennemis des Romains, parce qu'ils lui parurent plus animés contre Rome, plus puiſſants en troupes, & par conſéquent plus propres à ſervir ſon animoſité. Dès qu'il fut arrivé dans cette ville, il alla droit à la maiſon de Tullus, qui gouvernoit alors cette République. Le nom de Coriolan devoit être extrêmement odieux au Volſque, qui avoit éprouvé plus d'une fois, à ſa honte & pour le malheur de ſa nation, l'habileté du Romain dans le métier de la guerre. Tullus, en grand homme, oubliant tous les griefs que lui ou ſa Patrie pouvoient avoir contre Coriolan, lui donne la main, le conduit dans ſon appartement, & le retient chez lui. Le chef des Volſques étoit charmé d'avoir acquis à ſa République un ſi habile Guerrier, dont la valeur, conduite par ſa ſageſſe & animée par le dépit & le déſir de ſe venger, ne pouvoit manquer de leur être d'une grande utilité dans les guerres qu'ils méditoient contre Rome.

Ils

Ils concertèrent enſemble les moyens de ranimer l'ancienne animoſité des Volſques contre les Romains, & de rompre une tréve qui ſubſiſtoit entre les deux nations. La préſence de Coriolan fit le premier effet. Les Volſques ſentirent à la vûe de Coriolan leur courage abbattu, ſe relever de façon qu'ils croyoient que toute la valeur Romaine étoit paſſée chez eux avec l'illuſtre exilé qu'ils avoient recueilli dans leur ville. Ils ne ſe trompoient pas. La vengeance fertile en expédiens ne tarda pas de leur fournir une occaſion de rupture. On déclare la guerre à Rome, & on met ſur pied une nombreuſe armée, compoſée de l'élite de toute la nation. De ce corps formidable on en fit deux armées dont l'une fut deſtinée pour couvrir le pays & en défendre l'entrée aux ennemis. Tullus étoit à la tête de celle-ci : l'autre marcha contre les Romains, & avoit pour chef le fameux Coriolan.

AN. M. 3520. AV. J. C. 484. AN. R. 265. Il les engage dans une guerre contre les Romains.

Les opérations ſuivirent de près la déclaration de guerre. Les deux Généraux, qui avoient fait de loin leurs préparatifs, entrèrent de bonne heure en campagne, chacun de

ſon côté. Coriolan à la tête de la principale armée, parut ſur les terres des Romains & ſur celles de leurs alliés. Circée, Colonie Romaine fut la première ville qui éprouva la force du vainqueur. Les villes de Satricum, Longule, Poluſca & Corioles; que les Romains avoient tout nouvellement conquiſes ſur les Volſques, eurent le même ſort. Puis il tourne ſes armes victorieuſes contre le pays des Latins, les fidéles alliés des Romains. Ses conquêtes y furent auſſi rapides : Tolérium, Labique, Pedum, Corbion, Vitellie, firent plus ou moins de réſiſtance; mais elles ſubirent enfin le joug comme les autres. Et Voles, pour avoir voulu ſe défendre avec plus d'opiniâtreté, fut emportée d'aſſaut, livrée au pillage, & ſes habitans expoſés à la fureur d'un ennemi victorieux & irrité.

AN. M. 3521. AV. J. C. 483. AN. R. 266. Ses ſuccès.

Les campagnes n'étoient pas mieux traitées que les villes. Ses ſoldats répandus dans tout le territoire de Rome portoient par tout le fer & le feu. Dans ce ravage général Coriolan ménagea par politique les terres & les fermes des Patriciens. Il ne doutoit point qu'une diſtinction ſi marquée

n'excitât la jalousie des Plébéiens ; & qu'elle n'augmentât les dissensions qui régnoient entre les deux Ordres. Cette ruse eut tout le succès qu'il pouvoit désirer. Le peuple voyant ses terres ravagées, ses fermes brûlées, accusoit publiquement la Noblesse d'intelligence avec l'ennemi de Rome, & de l'avoir attiré dans le dessein de détruire de concert avec lui la puissance Tribunitienne. Les Patriciens de leur côté reprochoient au peuple, & avec plus de justice & de raison, son ingratitude, qui avoit forcé un si illustre Citoyen de chercher un asyle chez les ennemis de la République. Cette discorde qui naissoit des soupçons mutuels des deux Ordres empêchoit qu'on ne prît à Rome aucune juste mesure pour se mettre en état de défense, & pour arrêter les progrès rapides des ennemis. C'étoit là justement le but que s'étoit proposé l'habile Général. Les Tribuns, & le peuple même, qui avoit montré tant d'ardeur pour la condamnation de Coriolan n'avoit plus le même courage pour lui disputer le terrein & la victoire. Tous, tant Patriciens que Plébéiens se tenoient derrière, leurs

murailles ſans oſer paroître en campagne. La préſence d'un ſeul homme chez les Volſques, & le défaut de ce même homme chez les Romains fait ce changement ſur le cœur des deux nations.

Ceux des Volſques qui étoient reſtés chez eux ; & ceux-là mêmes qui étoient ſous les armes pour la garde du pays, apprenant les heureux ſuccès de Coriolan, abandonnèrent leur Général & accoururent en foule groſſir l'armée victorieuſe pour avoir part à ſa gloire, & au pillage de Rome. Notre Héros, qui ne trouvoit ni ville qui lui réſiſtât, ni armée qui s'opposât à ſes conquêtes, avance toujours dans le pays ennemi, emporte Lavinium, & vient camper auprès des foſſés Cluiliens à cinq milles de Rome. Jamais cette future maîtreſſe du monde ne s'étoit vûe plus près de ſa perte, qui paroiſſoit d'autant plus aſſurée que c'étoit un Citoyen victorieux, & juſtement irrité, qui l'avoit jurée. La conſternation étoit générale dans tous les Ordres. Le peuple, qui avoit mépriſé cet illuſtre accuſé, & qui avoit triomphé de ſa condamnation, comme de la victoire la plus ſignalée, eſt aujourd'hui bien humilié.

Il eſt réduit à remper devant lui, & à chercher ſon ſalut dans ſa clémence. Il demande à hauts cris ſon rappel, qu'on caſſe l'arrêt de ſa condamnation, & qu'on lui envoye une célébre Députation pour lui demander humblement la paix, & lui faire part des diſpoſitions du peuple Romain à ſon égard.

Le Sénat, ſoit pour détromper le peuple qui l'accuſoit d'intelligence avec Coriolan, ſoit qu'il ne jugeât plus ce grand homme, digne de ſes bontés, le regardant comme un rébelle & comme un ennemi de la République, ſoit enfin par cet eſprit de fierté & de grandeur ſi ordinaires aux Romains, ne fut point de cet avis. Il s'y oppoſa formellement, & ne voulut point qu'on fit aucune démarche vers Coriolan. Ce fut alors que ſortit du Sénat cette réponſe ſi fière & ſi hautaine, mais mal ſoutenue dans l'occaſion préſente (*que les Romains n'accorderoient jamais rien à un rébelle, tant qu'il auroit les armes à la main*).

Il fait le ſiége de Rome.

Un diſcours ſi fier de la part du Sénat, & qui paroiſſoit ſi déplacé, étant parvenu à la connoiſſance du Général des Volſques, il en fut extrêmement

piqué. Il leve brusquement son camp ; & , la vengéance dans le cœur , il marche droit à Rome pour l'investir & en former le siége. Le Sénat ne fut plus alors le maître. Sur les instances vives & réiterées du peuple, il envoya un célébre Députation à Coriolan pour lui demander la paix & pour lui offrir son rappel. Les Députés, qui étoient tous personnages Consulaires, ou Sénateurs, la plûpart de ses amis, furent reçus avec beaucoup de hauteur, & plus qu'il ne convenoit à leur ministère & à la fierté Romaine, qui souffrit beaucoup dans cette occasion. Le peu de succès de l'ambassade rendit encore l'humiliation plus sensible. Ils ne rapportèrent pour tout fruit de leur négociation que cette rigoureuse réponse : » Qu'on ne feroit point la paix » avec les Romains, qu'ils n'eussent » préalablement restitué aux Volsques » toutes les villes & toutes les terres » qu'ils leur avoient prises dans les » guerres précédentes ; & que Rome » n'eut accordé à ces peuples le droit » de Bourgeoisie Romaine, dont elle » avoit gratifié les Latins. « Après cette réponse il les congédia : bien satisfait d'avoir humilié ces orgueilleux Ré-

Rome lui envoye une premiere Ambassade.

publicains ; il leur accorda une tréve d'un mois pour délibérer ſur les conditions de paix qu'il leur préſcrivoit.

Cependant il employa ce temps-là à faire de nouvelles conquêtes ſur les alliés du peuple Romain. Le temps de la tréve étant expiré, il parut de nouveau aux portes de Rome. On lui envoya ſur le champ une nouvelle Députation. Mais comme les nouveaux Députés n'étoient chargés que de faire des prières au vainqueur, Coriolan ne daigna pas répondre à leur harangue : il leur dit ſéchement & d'un air ménaçant, que les Romains n'avoient d'autre parti à prendre qu'à ſe préparer à ſoutenir une rude guerre, ou à faire faire la reſtitution qu'il leur avoit propoſée ; & qu'il vouloit bien leur accorder encore trois jours de tréve.

Deuxiéme Ambaſſade de Rome à Coriolan.

L'allarme fut grande & vive dans Rome ; mais la confuſion & le déſordre ne l'étoient pas moins. On court aux armes de tous côtés ; mais comme il n'y avoit ni ordre, ni diſcipline, ni Général on n'en fit aucun uſage. Les Conſuls n'osèrent ſe meſurer avec Coriolan. Ils renoncerent à la fonction la plus brillante de leur

miniſtère. Les Tribuns, ces harangueurs perpétuels, ont la bouche fermée ; le Sénat, ce corps ſi auguſte & ſi capable de prendre des réſolutions généreuſes & fières, ne produit rien qui ſoit digne du nom Romain. La terreur du nom de Coriolan ſemble avoir changé ſa vertu en langueur, & ſa ſageſſe en étourdiſſement. Reſtoit encore dans la Religion une dernière reſſource à laquelle on eut recours, mais avec auſſi peu de ſuccès. On lui fit une troiſiéme Députation compoſée de Prêtres, de Sacrificateurs, d'Augures, de Veſtales, & de tout ce qu'il y avoit de Miniſtres des Dieux, revêtus d'habits magnifiques & tenant en leurs mains les marques de leur auguſte dignité. Coriolan, qui avoit de la Religion, la reſpecta dans ſes Miniſtres. Il rendit à la ſainteté de leur caractère tous les honneurs & les reſpects qu'il devoit ; mais il ne relâcha rien de ſes premières propoſitions. Il perſiſta d'une manière inflexible dans ſa réſolution.

Troiſiéme Ambaſſade compoſée des Prêtres, &c.

Le retour de cette auguſte Ambaſſade, qui n'avoit pas eu une audience plus favorable, que les précédentes, jetta toute la ville dans une conſternation univerſelle. Les hommes

courent aux remparts pour les défendre, & les femmes aux Temples des Dieux, pour implorer la protection du Ciel dans une extrêmité si fâcheuse. Ce fut dans celui de Jupiter Capitolin que l'illustre Valérie, saisie d'une espéce d'enthousiasme, proposa aux autres Dames Romaines de la suivre chez Véturie, mère de Coriolan, pour l'engager elle & Volomnie sa femme, à se mettre à leur tête, pour aller toutes ensemble tenter de fléchir par leurs prières & par leurs larmes le courroux de Coriolan. Ce dessein procura le salut de Rome. Véturie qui aimoit sa Patrie plus que son fils, se laissa vaincre aisément aux larmes & aux instances des Dames, ses compatriotes. Elle se chargea de cette nouvelle Ambassade auprès de son fils, & permit aux femmes & aux hommes qui voudroient la suivre, de l'escorter.

Quatriéme Ambassade composée des Dames Romaines.

Dès qu'on apperçut du camp des Volsques cette troupe de femmes Romaines, Coriolan étonné de la nouveauté du spectacle, envoya les reconnoître. Il apprit que c'étoit une Ambassade qui lui venoit de Rome; & que Véturie sa mère, & Volomnie sa-

femme étoient à la tête. Il se fortifia contre cette nouvelle tentative des Romains, & contre les larmes d'un sexe artificieux. Il va au-devant de la Députation dans le dessein de les recevoir avec tout le respect & le ménagement, qui étoient dus à leur naissance & à leur sexe ; mais bien resolu en apparence de ne leur rien accorder. Sa tendresse filiale le trahissoit. A peine eut-il apperçu sa mère & sa femme, qu'il court les embrasser ; & sa fermeté sur laquelle il comptoit se résout en larmes.

Sa mère lui parla avec beaucoup de dignité & d'éloquence. Elle lui exposa d'une maniere si vive & si pathétique les malheurs qu'il alloit attirer sur sa Patrie, sur sa famille & sur ses amis, que le fier vainqueur ne put résister à une image si touchante. Une mère à ses pieds & tenant ses genoux embrassés fit sur Coriolan ce que ni la Majesté de deux augustes Ambassades, ni la sainteté & le respect pour la Religion, ni la crainte de toutes les forces de Rome, n'avoient pû ébaucher. Il releve Vétturie, & lui serrant tendrement la main, il lui dit *Rome est sauvée ; mais*

Coriolan se laisse fléchir aux prieres de sa mere.

votre fils eſt perdu. Il prévoyoit, & il devoit s'attendre en effet qu'une telle déférence lui couteroit la vie.

Jamais prédiction n'eut un effet plus prompt, que celle-ci. Preſque au moment que Coriolan eut levé le blocus de Rome, & remené ſes troupes dans le pays des Volſques, Tullus, celui-là même, qui l'avoit reçu chez lui, qui l'avoit élevé à la dignité de Général, jaloux de l'autorité que ce Romain s'étoit acquiſe dans la République, forma le deſſein de le perdre. Il lui fit un crime d'Etat de ſa complaiſance pour ſa mère, & l'accuſa devant le Tribunal de la nation d'avoir trahi les intérêts de la République. Mais comme il ne redoutoit pas moins ſon éloquence que ſa valeur, il le fit poignarder par ſes partiſans à la faveur d'une émeute qu'il avoit excitée à ce deſſein. Sort funeſte, & j'oſe dire mérité, non pas préciſément comme le prétendent tous les Auteurs tant anciens que modernes, pour avoir porté ſes armes contre Rome, mais pour avoir trahi lâchement ſa nouvelle Patrie. S'il avoit été condamné juridiquement par le Conſeil des Volſques, & puni en con-

Il léve le Blocus de Rome.

Il eſt tué.

ſéquence, on plaindroit le ſort malheureux d'un ſi grand homme, mais on ne pourroit s'empêcher de reconnoître la juſtice de ſa condamnation & de ſon ſupplice.

Les Dames de Rome prennent le deuil pour Coriolan.

Il ne paroît pas que la nouvelle de la mort de ce grand homme fit à Rome une grande impreſſion ni de joie ni de douleur. Les Dames Romaines ne l'apprirent qu'avec un regret extrême. Elles ſe livrèrent à la plus vive douleur, & portèrent un deuil de dix mois. Chacune pleuroit en Coriolan ſon mari, ſon père & ſes enfans. Elles ne ceſſoient de répéter que leur ſiécle, ni les ſiécles précédents n'avoient rien porté de ſi grand que Coriolan. Perſonne en effet n'eſt comparable à ce Romain. Il eſt grand partout & ſupérieur à tout. Suivons-le dans tous les âges de la vie, & nous ſerons forcés de convenir que Rome a eu peu de ſujets qui ayent eu autant de mérite ſolide & brillant tout à la fois, que notre Héros.

Son éloge.

Né avec un riche & heureux naturel, il ſe livra avec une docilité parfaite à l'éducation que Véturie, ſa mère lui donnoit. Il en profita avec

un ſuccés ſi parfait, qu'aucun jeune Romain n'eut une éducation ni plus noble, ni plus brillante. A l'âge d'adoleſcence, il étoit l'ornement du Sénat, le bras & la tête des armées Romaines. Supérieur aux plaiſirs qui dominent la jeuneſſe, il ne donna jamais l'eſſort à ſes paſſions. Il fut ſobre & chaſte juſqu'à éviter tout ſoupçon d'intempérance. Il aimoit la juſtice, & la pratiquoit par un heureux penchant qui ſembloit être né avec lui. Il n'étoit pas moins admirable dans les vertus domeſtiques. Bon fils, bon mari, & bon père: & ſi on avoit quelque choſe à lui reprocher à ce ſujet, ce ſeroit trop de complaiſance pour ſa mère. Mais le grand talent de Coriolan étoit la guerre. Il avoit pour cette profeſſion un goût décidé, & une habileté qui paſſoit tout ce qu'on avoit vû juſqu'alors. Ses ſuccès qu'il ne dût ni à la fortune, ni à l'incapacité des Généraux, ni au défaut de valeur des peuples dont il triompha, en ſont la preuve. Une terre ſi heureuſe n'étoit pas ſans de grands défauts, comme je l'ai déja remarqué, mais je ne ſçau-

rois donner ce nom à l'avis généreux qu'il ouvrit en plein Sénat pour la ruine du Tribunat, & qui fut la cauſe de ſa perte. Que de troubles, que de maux & de ſang on eût épargné à la République, ſi le Sénat, eût ſçu profiter des lumières, du courage & de la bonne volonté d'un homme ſi rare.

Tant de grandes qualités ſembloient mériter une fin moins malheureuſe, & un meilleur ſort. J'avoue qu'en mon particulier, je verrois avec plaiſir vieillir un homme d'un mérite auſſi diſtingué, & ne mourir que dans un âge fort avancé. Fabius-Pictor, & après lui Tite-Live, veulent nous flatter de cette gracieuſe idée; mais ce ſentiment eſt peu ſuivi, & n'eſt point vraiſemblable. Les guerres que les Romains font aux Volſques immédiatement après la levée du ſiége de Rome par Coriolan, diſſipe tous les doutes que l'on pourroit avoir ſur ſa mort. Il n'y a point d'apparence que ces peuples, qui connoiſſoient par expérience l'habileté & le bonheur de Coriolan, & qui avoient confiance en lui,

eussent laissé blanchir dans l'oisiveté un instrument si propre a les rendre supérieurs à leurs ennemis.

Les Romains entrent en campagne.

La mort de Coriolan sembla ranimer le courage des Romains. Pendant que ce grand homme ravageoit leurs terres, brûloit leurs villes & tenoit Rome assiégée, ils demeurèrent clos & fermés derrière leurs murs. Depuis sa mort, ils osèrent sortir de Rome, & tenir la campagne. Mais leur lâcheté, ou plutôt celle de leurs chefs rendit leur audace inutile. Ils rentrèrent dans Rome sans avoir rien fait de glorieux. Il n'en fut pas de même sous le Consulat suivant de Sicinius & d'Aquillius. Ces deux Généraux, qui avoient de la capacité & de la valeur, remportèrent deux célèbres victoires sur les Volsques & sur les Herniques. Dans l'une des deux batailles périt Tullus-Attius Général des Volsques, plus fameux par le bon accueil qu'il fit d'abord à Coriolan, & ensuite par sa mort dont il devint l'auteur, que par ses victoires sur les Romains.

AN. M. 3522. AV. J.C 482. AN. R. 267.

Divisions intérieures.

Ces avantages, qui furent suivis de quelques autres moins considérables à la vérité, rendirent à Rome

ſon ancienne valeur, & y firent renaître la paix. Celle-ci ne fut pas de longue durée. Rome, ſelon ſa deſtinée, devoit être toujours aux priſes avec les ennemis de ſa gloire & de ſa puiſſance; ou bien agitée par une guerre intérieure, qui retardoit beaucoup ſes conquêtes au-dehors. Un Patricien nommé Caſſius, qui avoit été honoré de trois Conſulats & de deux triomphes qu'il n'avoit pas trop mérités, donna occaſion à ces diſſenſions domeſtiques. Comme il étoit dévoré d'ambition, il regarda la diviſion qu'il projettoit de ſemer entre les deux Ordres de l'Etat, comme un expédient qui lui applaniroit les voies de ſon élévation. La pomme de diſcorde qu'il jetta entre les Plébéiens & les Patriciens, eſt la loi Agraire, c'eſt-à-dire, un partage des terres conquiſes qu'il propoſa de faire en faveur des pauvres Citoyens.

AN. M. 3525. AV. J.C. 481. AN. R. 268. Origine de la Loi Agraire.

La multitude qui eſt toujours avide de nouveautés, reçut la propoſition de Caſſius avec autant de plaiſir, que le Sénat en parut ſurpris & indigné. L'ouverture d'une loi auſſi extraordinaire, & qui ne tendoit à rien moins qu'à dépouiller la Nobleſſe

d'un riche & ample patrimoine qu'elle tenoit de ſes pères, fit jetter les hauts cris à tous les Patriciens. L'ambitieux Caſſius l'avoit bien prévu. Il s'étoit attendu à trouver une forte oppoſition à ſa loi de la part des Nobles. C'eſt ici la première origine de la fameuſe *loi Agraire*, qui, dans la main des ſéditieux Tribuns, fut comme un flambeau de diſcorde, qui cauſa tant de troubles dans la République, & qui lui couta le ſang le plus pur. Il étoit fort peu important au ſuccès des deſſeins ambitieux de Caſſius qu'on reçut la loi ou qu'on la rejettât. Ses vûes & ſes intérêts étoient de pouvoir ſe mettre à la tête d'un parti, qui pût le rendre maître du Gouvernement. C'étoit la fin qu'il ſe propoſoit dans les diviſions qu'il ſémoit. Mais il fut la dupe de ſon ambition, & la première victime de la loi qu'il avoit propoſée, comme devant lui ſervir de dégrés pour monter ſur le Thrône.

Ambition de Caſſius.

Le Sénat qui tenoit plus à ſes poſſeſſions, qu'à ſon autorité, ne pardonna pas à un Patricien, le coup qu'il menaçoit de lui porter. Ce corps habile, moins jaloux de ſa puiſſance que de ſes intérêts, avoit depuis peu ſa-

Il aſpire à la Royauté.

crifié au peuple l'illuſtre Coriolan, & aujourd'hui il immole au déſir de conſerver ſes biens un Patricien fameux. Sa politique lui fit demêler les vûes ambitieuſes de Caſſius. Il regarda les libéralités du Conſul comme un ſtratagéme que ſon ambition mettoit en œuvre pour devenir le tyran de ſa Patrie. Il porta toute ſon attention à éluder la publication de la loi. Par l'organe de Virginius, l'autre Conſul, il donna au procédé de Caſſius le tour le plus odieux, le faiſant enviſager au peuple comme un homme paſſionné, qui cherchoit, à la faveur de la loi qu'il propoſoit & des troubles qu'il excitoit, le moment pour s'aſſujettir la République. Ce diſcours fit impreſſion ſur la multitude, qui ne témoigna plus le même zèle pour la loi propoſée par le Conſul, ni le même empreſſement pour lui, le regardant déja comme très-ſuſpect d'affecter dans Rome la ſouveraine puiſſance. Ainſi l'ambitieux Caſſius ſe trouva fruſtré du profit qu'il s'étoit promis de tirer de ſes largeſſes. Mais il n'en fut pas quitte pour cela.

Il eſt accuſé.

A peine fut-il ſorti de charge que le Sénat l'entreprit, & le fit accuſer

juridiquement, comme ayant pris des mesures secrettes pour se faire Roi de Rome. Cassius fut cité à comparoître devant le peuple pour y rendre compte de sa conduite. Il y parut au jour marqué, en suppliant & en habit de deuil. Le chef d'accusation étoit des plus graves, & fut prouvé par la notoriété publique & par la déposition d'un grand nombre de témoins. Le peuple fut si indigné de cet attentat, qu'il ne voulut rien écouter pour sa justification. La pauvreté n'avoit rien d'affreux pour un peuple aussi généreux & irréconciliable avec la Royauté. Il fut inexorable, & ne voulut point se laisser fléchir, ni aux larmes, ni aux priéres, ni aux humiliations de ses parens & de ses amis. Et dans la crainte même qu'il ne se mît quelque jour à la tête des ennemis de Rome comme Coriolan, si on se contentoit de le punir par l'exil, il porta contre lui un Arrêt de mort. La sentence fut exécutée sur le champ. Il fut précipité de la cime du Roc Tarpéien. Telle fut la fin malheureuse de cet ambitieux Romain, qui ourdit la trame de sa ruine, pensant ourdir celle de la République. Au re-

AN. M. 3524. AV. J. C. 480. AN. R. 269. Sa condamnation & son supplice.

ste il fut redevable de sa condamnation à la politique & au ressentiment de la Noblesse, qui eut l'adresse de faire périr par les mains des Plébéiens un Partisan déclaré du peuple, & un ennemi juré des Patriciens.

Le peuple ne fut pas long-temps sans regretter Cassius & sans se reprocher la mort du plus zélé défenseur de ses intérêts. L'ascendant que les Grands de Rome prirent sur lui, & l'inexécution de l'Arrêt du Sénat au sujet de la repartition des terres lui ouvrirent les yeux. Il reconnut qu'il étoit la dupe de l'artifice des Nobles, & de la politique du Sénat. Il murmura & se plaignit hautement de l'infidélité du premier Corps de l'Etat. Ces murmures dégéneroient presque en une sédition ouverte, & sembloient annoncer une prochaine révolte des Plébéiens contre les Patriciens. Dans ces circonstances fâcheuses survint heureusement pour le Sénat une guerre au-dehors, ressource ordinaire des Consuls, qui pour faire diversion aux plaintes continuelles du peuple, le tiroit de Rome, & le menoit contre les ennemis. Il fit d'abord quelque difficulté de donner son nom, sans

Troubles domestiques.

crainte même de se voir forcé par les Consuls ; parce que les Tribuns n'auroient pas manqué de se déclarer pour lui contre les Ordonnances des premiers Magistrats. Mais ceux-ci plus habiles que le peuple & que ses Tribuns, semèrent adroitement le bruit d'une prochaine élection d'un Dictateur. Ils ajoutoient qu'on destinoit à Appius cette suprême dignité. La crainte d'une Magistrature aussi despotique sur la tête d'un homme aussi formidable, fit sur la multitude ce que l'autorité des Consuls, & la sévérité des loix n'auroient jamais fait sur des esprits irrités. Les Plébéiens coururent en foule s'enrôler, & on forma deux corps d'armée, qui entrérent, sans, différer en campagne. Les ennemis furent défaits ; & les Consuls rapportèrent à Rome de leur victoire beaucoup d'argent, du butin qu'ils avoient fait, sans en rien donner au soldat. Tout fut exposé en vente au profit du thrésor public, & le produit remis entre les mains des Questeurs. Cette conduite des Consuls rendit leur nom odieux aux Plébéiens, mais elle leur acquit l'estime des Grands de Rome.

Voyez au Tom. 4. art. de Questeure.

AN.M. 3526
AV.J.C.478.
AN. R.271.

Les guerres du dehors donnoient quelque répit aux Sénateurs de la part du peuple ; mais à peine étoit-il rentré dans Rome, que les murmures & les invectives même, recommençoient avec plus de vivacité qu'auparavant. Ces fiers courages, victorieux des ennemis de l'Etat, prétendoient que les Patriciens devoient plier auſſi ſous leurs volontés. Dans l'année dont je parle, l'animoſité au ſujet de la loi Agraire, ſe porta à un tel point, que le peuple, ſoutenu de ſes Tribuns, voyoit tranquillement le territoire de Rome déſolé à l'Orient & à l'Occident par deux armées ennemies. Les Conſuls employèrent inutilement leur autorité. Perſonne ne ſe préſenta au jour marqué pour la levée des troupes. Ces Magiſtrats fertiles en expédiens, imaginèrent de faire porter leur Tribunal dans une campagne hors de la ville. Là débarraſſés de l'oppoſition des Tribuns, dont la puiſſance & les fonctions étoient renfermées dans les murailles de Rome, ils firent citer les Citoyens à venir donner leur nom. Ceux-ci, ſur l'oppoſition de leurs Tribuns, ſe croyant à l'abri de toute inſulte de la part des Conſuls ; ne ſe

présentèrent point. Alors les Magistrats eurent recours aux voies de fait. Ils firent démolir les fermes, abbattre les maisons de campagne, ravager les champs, & enlever les troupeaux & les charrues de ceux qui refusoient de comparoître. Cette exécution militaire fut plus puissante que l'opposition des Tribuns. Elle rendit les Plébéiens dociles aux ordres des Consuls. On vint en foule s'enrôler, & on mit sur pied deux fort belles armées. Cette guerre n'eut aucun succès considérable.

AN M.3527. AV.J.C.477. AN. R.272. Nouveaux troubles domestiques.

Le retour des troupes victorieuses à Rome annonçoit la paix avec les ennemis du dehors, mais il étoit presque toujours l'avant-coureur d'une discorde civile. L'élection prochaine des Consuls en fut l'occasion. Le peuple vouloit se donner pour premiers Magistrats des hommes populaires & attachés à ses intérêts, au préjudice de ceux du Sénat. Les Patriciens s'y opposèrent de toutes leurs forces. Ils se retournèrent de tant de façons, que l'élection se fit selon leurs vœux. Les nouveaux Consuls marchèrent contre les Eques & contre les Véiens. L'expédition ne fut ni

d'empreſſement ; & de l'autre il ne pouvoit voir ſans une vraie douleur le territoire de Rome brûlé & déſolé par les ennemis. Ce corps habile ſe tira encore avantageuſement de ce pas critique. Il trouva le moyen de ſemer la diviſion entre les Tribuns, & de gagner l'amitié de quatre de ces Magiſtrats Plébéiens, qui levèrent l'oppoſition de leur Collègue ; » ne pouvant (diſoient-ils) ſouffrir » que les ennemis, à la faveur des di- » viſions domeſtiques, ravageaſſent plus » long-temps les terres de la Répu- » blique ». Ainſi le ſéditieux Tribun eut en même temps le chagrin & la honte de voir lever ſon oppoſition par ceux-là mêmes, dont il auroit dû attendre du ſecours pour la ſoutenir.

Les levées ſe firent à l'ordinaire. On marcha contre l'ennemi & on en vint aux mains. La victoire ne pouvoit manquer de ſe déclarer pour les Romains, ſi le ſoldat eût voulu écouter les ordres de ſon Général. Mais par haine pour le Conſul Cæſo-Fabius, qui étoit zélé partiſan de la Nobleſſe, & pour ſe venger en ſa perſonne de tout le corps des Patri-

AN. M. 3528. AV. J. C. 476. AN. R. 273.

Les ſoldats refuſent le ſervice.

ciens, il refuſa le ſervice, ſe contentant de ne pas ſe laiſſer vaincre; pour ne pas fournir à un Général qu'il déteſtoit, la matière & l'honneur d'un Triomphe. Fabius par trop de bonté, ou peut-être par impoſſibilité de faire mieux, laiſſa au detriment de la diſcipline militaire, l'inſolence de ces mutins impunie. Cet homme étoit grand guerrier, mais il n'avoit pas le talent de ſe faire craindre & reſpecter, d'une multitude révoltée.

AN. M. 3529. AV. J. C. 475. AN. R. 274.

Les ennemis de Rome inſtruits que la diviſion des deux Ordres avoit paſſé de la ville dans le camp, conçurent l'eſpérance d'abbattre enfin cette puiſſance formidable. Dans cette flatteuſe idée, toutes les nations voiſines de Rome, qui étoient toutes ſes ennemies, levèrent de puiſſantes armées pour venir fondre ſur leur ennemie commune. Elles vinrent camper ſous les murs de la ville de Veies, où étoit le rendez-vous général. Les Etruſques, perſuadés que le moment de la ruine des Romains étoit arrivé, y étoient accourus en foule de tous les cantons de l'Etrurie, & avoient prodigieuſement groſſi l'armée des nations conjurées.

Guerre contre les Etruſques.

Cependant on n'avoit pas négligé à Rome de ſe préparer à cette guerre. Les Conſuls, malgré l'oppoſition de quelques Tribuns, firent les levées des troupes avec ſuccès, & marchèrent droit à Veies où étoient les ennemis. Les deux armées furent quelque temps en préſence l'une de l'autre ſans en venir aux mains. Les Conſuls, craignant de la part des ſoldats la même indocilité, qu'ils avoient montrée l'année dernière, ne voulurent pas les mener au combat, qu'ils ne fuſſent bien aſſurés de leur bonne volonté. Cette précaution, qui marquoit de la défiance dans les Généraux, rappella le ſoldat à ſon devoir, ranima ſon ardeur & ſa vivacité. Pour engager ſes Généraux à la conduire aux ennemis, toute l'armée s'obligea par ſerment de ne point revenir du combat que victorieuſe.

Après cet engagement ſolemnel les Conſuls donnent le ſignal, ſortent du camp & rangent leurs troupes en bataille. Les ennemis en font autant de leur côté, & on en vient aux mains. L'action dura depuis midi juſqu'au ſoir. Elle fut des plus opiniâtres & des plus meurtrières Le ſuccès varia ſou-

Succès de cette guerre.

vent ; & la victoire demeura toujours douteuſe, ſans qu'aucune des deux armées pût s'en attribuer la gloire. La retraite précipitée des ennemis, qui par là s'avouoient vaincus, ſembla la donner aux Romains ; car la perte que ceux-ci avoient faite tant par le nombre que par la qualité des perſonnages, égalant au moins celle des ennemis, ils ne pouvoient s'arroger aucune ſupériorité. Une victoire qui avoit couté tant de ſang ne fut célébrée par aucun triomphe, ni par aucune fête publique. On étoit plus occupé à Rome de pleurer ceux qu'on avoit perdus, qu'on ne ſentoit de joie de ce qu'on pouvoit avoir gagné par une victoire auſſi meurtrière.

Nouveaux troubles.

Ce ne fut pendant pluſieurs années de ſuite qu'un alternative de troubles dans la ville, & de guerres au-dehors.

AN. M. 3530. AV. J. C. 474. AN. R. 275. Offre des Fabius.

On place dans cet intervalle l'offre généreuſe que fit la famille des Fabius de ſe charger elle ſeule du ſoin & des frais de la garniſon qu'il falloit oppoſer aux incurſions continuelles des Véiens ſur le territoire de Rome. Une offre ſi noble fut acceptée avec d'autant plus de reconnoiſſance, & d'empreſſement, que la République

épuiſée d'argent & conſumée par le feu d'une diviſion intérieure étoit hors d'état de ſubvenir à tant de dépenſes & de faire tête à tant d'ennemis. Cette généreuſe troupe compoſée de trois cents ſix Fabius, eſcortée d'un grand nombre d'amis & de cliens incommoda extrêmement les Véiens, & interrompit leur commerce avec les étrangers. Ces peuples indignés de ce qu'une ſeule famille Romaine faiſoit la loi à une nation entière, prirent ſi bien leurs méſures, qu'ils exécutèrent par ruſe, ce qu'ils n'avoient pû faire à force ouverte. Les ſuccès des Fabius leur devinrent funeſtes. Comme ils ne ſe doutoient de rien, ils donnèrent, têtes baiſſées, dans une embuſcade, que l'ennemi leur avoit dreſſée. Ils y périrent tous, après avoir vendu chèrement leur vie. Si on vouloit s'en tenir, au rapport des Hiſtoriens Latins, il ne tiendroit pas à eux, que nous ne crussions qu'il ne reſta de la famille Fabia qu'un ſeul enfant, qui dans la ſuite répara ſa maiſon & la perpétua. Les Hiſtoriens Grecs ont rejetté avec raiſon ce trait d'hiſtoire, comme une fable bien imaginée pour répandre du merveil-

AN. M. 3532.
AV. J.C. 472.
AN. R. 277.
Leur mauvais ſuccès.

leux ſur un événement tragique. Eſt-il en effet vraiſemblable qu'aucun de ces trois cents ſix Fabius n'eût ni frère, ni fils en bas âge ? Suppoſera-t-on pour autoriſer cette tradition & pour lui donner cours, que tous ces Fabius ſoient reſtés dans le célibat proſcrit par les loix de Rome ; & que tous de concert ayent violé la loi qui ordonnoit de ſe marier ? Le Lecteur en décidera.

Il eſt ſuivi de la défaite du Conſul Ménénius.

La triſte défaite des Fabius fut comme l'annonce d'une plus conſidérable qu'eſſuya la République peu de jours après. Les Etruſques de Veies, encouragés par ce premier ſuccès, menèrent leurs troupes auprès du Conſul Ménénius, qui n'étoit pas fort éloigné de-là. Leurs Généraux, plus habiles que le Général Romain, le bloquèrent de telle ſorte qu'il le reduiſirent à la facheuſe néceſſité, ou de mourir de faim, ou de ſe rendre priſonnier avec ſon armée, ou enfin de combattre dans un lieu ſi deſavantageux, que ſa défaite étoit aſſûrée. Il ſe détermina à ce dernier parti comme le moins ignominieux. L'action ne fut ni longue, ni douteuſe. Les Romains furent culbutés de tous côtés, & forcés de chercher un aſyle dans

leur camp, après avoir laiſſé le champ de bataille, jonché de leurs morts. Dès la nuit ils l'abandonnèrent; cherchant à ſe ſauver par une honteuſe fuite. Les Etruſques plus avides de butin que de gloire, s'attachèrent à piller le camp Romain; & pendant ce temps-là, l'armée du Conſul, dont la perte étoit inévitable, leur échappa.

Ils ne perdirent pourtant pas tout le fruit de leur victoire. Ils pouſsèrent leurs avantages juſqu'aux portes de Rome, dont ils ravagèrent tout le territoire dans leur marche. En arrivant ils ſe ſaiſirent du Janicule, où ils ſe poſtèrent, & ſe fortifièrent de façon qu'il ne fut pas aiſé de les en déloger. Horace, l'autre Conſul, vint au ſecours de ſa Patrie. Il remporta ſur les ennemis quelques avantages, mais il ne la délivra pas entièrement des Etruſques qui reſtèrent toujours maîtres du Janicule. Et tout vaincus qu'ils étoient, ils n'en étoient ni moins fiers, ni moins redoutables. Ils ſerroient Rome de ſi près, qu'il ne pouvoit y entrer des convois de vivres que très-difficilement & à la pointe de l'épée. La famine commençoit à ſe faire vivement ſentir: enſorte que les

Les Etruſques font le Blocus de Rome.

Romains ſe virent réduits ou à périr de faim dans le ſein de leur Patrie, ou à riſquer une bataille, dont le ſuccès pouvoit entraîner la ruine de Rome. Il n'y avoit pourtant point à délibérer. Les nouveaux Conſuls Virginius & Servilius font ſortir leurs troupes, & vont hardiment préſenter la bataille aux ennemis. Ceux-ci ſe perſuadant qu'ils auroient bon marché de gens à demi-morts de faim, acceptèrent avec plaiſir le défi, ne doutant point que la ruine de Rome ne fût attachée à ce combat. Ils raiſonnoient mal : la proſpérité les aveugloit : car Rome ne pouvoit manquer de périr par la famine, s'ils ſe fuſſent contentés de la tenir bloquée. Il ſe fit de part & d'autre des prodiges de valeur. La victoire fut long-temps balancée, & les Romains furent plus d'une fois repouſſés honteuſement. Enfin ils prirent le deſſus, & forcèrent les ennemis à leur abandonner le champ de bataille. Ce fut à peu près le ſeul avantage qu'ils remportèrent de cette ſanglante action. Le nombre de leurs morts & de leurs bleſſés égaloit preſque ceux des Etruſques. On en jugea de même à Rome, qui refuſa l'hon-

AN. M. 3553. AV. J. C. 471. AN. R. 278.

Ils ſont vaincus dans un combat.

Leur retraite.

neur du Triomphe à ſes Généraux, & qui ne donna aucune marque de joye pour une victoire qui lui avoit couté le ſang de tant de braves Citoyens. Un autre fruit de cette victoire, & beaucoup plus conſidérable que le champ de bataille qui étoit reſté aux victorieux, fut la retraite des ennemis, qui effrayés aſſez mal à propos de l'échec qu'ils avoient reçu, abandonnèrent leur camp, la nuit ſuivante.

Le départ ſubit des ennemis rendit à Rome la paix & l'abondance; mais les troubles domeſtiques recommencèrent avec plus de chaleur que jamais, par la faction des Tribuns & par la foibleſſe du Sénat. A peine un Conſul étoit-il ſorti de charge qu'il étoit traduit devant l'aſſemblée, accuſé par ſes propres ſoldats & condamné par ſes ennemis, qui étoient ſes juges & ſes parties. Les Tribuns qui vouloient perdre Ménénius, Conſul de l'année dernière, lui firent un crime, vrai ou faux, de la défaite des Fabius; & ſans avoir égard qu'il étoit fils d'Agrippa, à qui ils étoient redevables de l'établiſſement du Tribunat, ils le firent condamner à une amende de deux

Ménénius accuſé & condamné.

mille *As*. * Ce Patricien fut ſi pénétré de l'injuſtice & de l'ingratitude de ſes Concitoyens, qu'il s'enferma chez lui & ſe laiſſa mourir de faim. C'eſt ainſi que par un juſte punition, le poids de la puiſſance Tributienne retombe, ſelon la prédiction d'Appius, ſur la tête de ceux qui en avoient été les promoteurs. Servilius, qui venoit tout récemment de délivrer Rome par une éclatante victoire, qu'il avoit remportée ſur les Etruſques, ne tarda pas à être cité au Tribunal du peuple, pour y rendre compte de quelque échec que ſon armée avoit reçu.

L'aſſûrance de l'accuſé fit ſon ſalut, plus encore que la bonté de ſa cauſe. Il parla au peuple avec la fermeté & la hardieſſe qu'inſpire ordinairement l'innocence. Le peuple touché de ſa juſte confiance autant que de ſes raiſons, l'abſout d'une voix unanime. Les Tribuns ſe virent, à leur

* Vingt écus environ de notre monnoie : ſomme modique pour notre ſiécle, mais qui faiſoit un objet conſidérable dans un ſiécle & une République, où les premiers Magiſtrats vivoient du travail de leurs mains.

grand regret & à leur honte, enlever cette victime. Faut-il après ce que nous venons de voir de l'abus énorme que faiſoient journellement les Tribuns d'une puiſſance uſurpée, faut-il, dis-je, faire un crime à Coriolan & à quelques autres Sénateurs d'avoir opiné dans le Sénat à la ſuppreſſion d'une Magiſtrature, qui étoit une ſource continuelle de diviſions domeſtiques, qui immoloit à ſes haines ou à ſa jalouſie les meilleurs & les plus illuſtres Citoyens, & qui a mis plus d'une fois la République à deux doigts de ſa ruine entière?

AN. M. 3534. AV. J. C. 470. AN. R. 279. Victoires de Valere ſur les Veiens.

La défaite des Veiens n'empêcha pas ces peuples de continuer la guerre pendant le cours de deux ans. Mais deux victoires que Valère remporta ſur eux, & qui lui méritèrent l'honneur du Triomphe, abbattit entièrement leurs forces. Ce peuple, ennemi implacable des Romains, ſe trouva réduit à avoir recours à leur clémence. Ceux-ci fatigués d'une guerre qui duroit depuis ſept ans ſans interruption, & qui leur avoit enlevé beaucoup de monde, leur accordèrent une tréve de quarante ans.

A la faveur de cette paix avec les

étrangers, les diviſions domeſtiques vinrent occuper les eſprits. Car il falloit à ce peuple guerrier, & naturellement inquiet, un objet qui nourrît ſon activité dans le temps de ſon loiſir. Ainſi par une malheureuſe deſtinée, Rome paſſoit d'une agitation à l'autre. Le ſalut de Servilius qui venoit d'échapper à la fureur des Tribuns, ralluma le zèle de ceux-ci pour le partage des terres. Génucius, un de ces Magiſtrats, homme hardi & entreprenant, & d'une éloquence aſſez vive, fit renaître les diſputes au ſujet de la loi *Caſſia* ou *Agraire*. Il eut l'audace de prendre à partie les Conſuls de l'année précédente, & de les ajourner devant le peuple, pour n'avoir pas réglé pendant leur Conſulat le partage des terres. Ce furieux & inſolent Magiſtrat proteſta qu'il pourſuivroit cette affaire juſqu'a la mort; & que rien ne ſeroit capable de le faire déſiſter de ſon entrepriſe. Il prédit vrai.

AN. M. 3535. AV. J. C. 469. AN. R. 280.

Les Patriciens irrités de l'inſolence du Tribun qui en vouloit également à leurs vies & à leurs biens, tinrent des aſſemblées ſecrettes & furtives dont le réſultat demeura enſeveli dans

un profond ſilence. Il y a apparence que l'aſſaſſinat du Tribun y fut arrêté. Ce qu'on ſçait de certain, c'eſt que le jour de l'aſſemblée dans laquelle les deux illuſtres accuſés devoient être jugés, & au moment où tout le monde attendoit avec impatience le Tribun, on vint annoncer qu'on l'avoit trouvé mort dans ſon lit. Cette nouvelle fit des impreſſions bien différentes. Le peuple avec ſes Tribuns en parut conſterné juſqu'à l'abbattement, & ceux-ci apprirent par l'exemple qu'ils avoient ſous les yeux, que les loix qui les avoient déclarés ſacrés & inviolables ne les mettoient pas à couvert d'une mort violente. Les Patriciens de leur côté parurent triompher de cet événement, & ſe livrèrent à une joie, qui deceloit d'où venoit le coup. Ils en recueillirent le fruit. Dans le moment de la nouvelle de la mort de Génucius; le peuple ſe diſſipe, & les autres Tribuns, qui craignoient pour eux un pareil ſort, reſtèrent dans le ſilence ſans oſer pourſuivre le jugement des deux Patriciens ajournés, ni le partage des terres, qui demeura ſurſis; & on n'en parla plus de longtemps.

AN. M. 3536. AV. J. C. 468. AN. R. 281.

Ce coup d'éclat que les Patriciens venoient de frapper ſur la puiſſance des Tribuns en la perſonne de Génucius avoit donné au Sénat la ſupériorité ſur le peuple. Il l'auroit même conſervée, ſi l'imprudente conduite de ſes Conſuls, & une ſévérité déplacée, ne la lui euſſent fait perdre derechef. Ces nouveaux Magiſtrats, fiers & injuſtes veulent incorporer dans la milice, en qualité de ſimple ſoldat, un brave Citoyen, qui par ſon mérite & ſon courage s'étoit avancé juſqu'au grade d'Officier. Voleron (c'étoit le nom de ce Romain) qui regardoit ce traitement comme un affront qui le déshonoroit ſans l'avoir mérité, refuſe conſtamment d'obéir. Les Conſuls indignés de la réſiſtance trop juſte de ce brave Romain ordonnent aux Licteurs de le ſaiſir, & de le frapper de verges. Celui-ci appelle inutilement de cette injuſte ſentence au Tribunal du peuple, & au jugement des Tribuns. Ceux-ci redoutant la puiſſance des Conſuls avoient diſparu, & laiſſé Voleron ſe débattre comme il pourroit. Enfin, ſecouru par quelques-uns des ſpectateurs, & plus encore par ſa vigueur naturelle, il ſe débarraſſe

d'entre les mains des Licteurs, & va se jetter au milieu de la foule du peuple, qui lui fait un rempart contre les hâches Consulaires.

Les Plébéiens déja indignés du procédé injuste des Consuls, prennent fait & cause pour Voleron. On se jette sur les Licteurs, on brise & on casse les faisceaux : & les Consuls eux-mêmes ne trouvent de sûreté pour leurs personnes que dans une prompte retraite qu'ils font sagement dans la sale du Sénat. La fin du combat ne mit pas fin à la sédition. Les Consuls insultés convoquent l'assemblée des Sénateurs, se plaignent amèrement de la violence du peuple, de l'insolence & de la révolte de Voleron; & concluent qu'en punition de son attentat contre la majesté Consulaire, il soit précipité du haut du Capitole. D'un autre côté, les Tribuns revenus de leur abbattement, entreprirent de faire le procès aux Consuls, qui, au préjudice de la liberté, avoient fait maltraiter un Citoyen & entrepris de le faire battre de verges. Ils avoient encore contre eux, le mépris que ces premiers Magistrats avoient fait de l'appel de Voleron au peuple & à ses

Tribuns. Cette nouvelle dispute fit oublier celle du partage des terres, & on ne s'occupa pendant le cours de cette année & des deux suivantes que des priviléges mutuels des deux Ordres & de la liberté.

AN. M. 3537. AV. J. C. 467. AN. R. 282.

Voleron se fait nommer Tribun du peuple.

Voleron, qui méditoit de tirer une grande vengeance de l'affront qu'il avoit reçu des Consuls, demanda le Tribunat. Le caractère de son esprit inquiet, mutin & entreprenant le rendoit digne d'une telle place. Le peuple reconnoissant en lui toutes les qualités d'un Tribun séditieux & remuant, l'éleva à cette dignité, malgré les intrigues & la cabale des Patriciens, qui par leur opposition ne firent qu'accélérer sa nomination. L'habile & vindicatif Tribun ne borna pas sa vengeance aux Consuls de l'année précédente, qui l'avoient insulté, il l'étendit sur tout le Sénat. Il dressa une loi, qui transportoit la nomination des Magistrats Plébéiens des Comices par Curies, où elle s'étoit faite jusqu'alors, aux Comices par Tribus. Par ce nouvel arrangement, le nouveau Tribun privoit le Sénat de l'autorité, & de l'influence qu'il avoit dans l'élection des Magistrats du peuple. Il trou-

Il propose une Loi.

va beaucoup d'oppoſition à ſa loi de la part des Patriciens. Ceux-ci fertiles en expédiens trouvèrent le moyen de faire durer les conteſtations ſans rien décider juſqu'à la fin de l'année, où Voleron devoit ſortir de charge.

Troubles à l'occaſion de cette Loi.

Cette ruſe ne fit que différer l'approbation de la loi, mais elle ne fit pas abandonner à Voleron ſon entrepriſe. Dans le deſſein d'en pourſuivre l'acceptation, il demanda d'être continué dans le Tribunat; & il eut aſſez d'amis & aſſez de partiſans pour ſe faire élire Tribun une ſeconde fois. Les Patriciens de leur côté lui oppoſèrent un Conſul, capable de parer contre ſes entrepriſes & ſes violences. Ce fut Appius-Claudius, fils du fameux Appius dont le zèle pour les intérêts du Sénat & de la Nobleſſe eſt ſi connu. Le fils avoit hérité de ſon père, avec ſes belles & grandes qualités, ſa haine contre les Plébeiens. C'étoit un homme d'un caractère inflexible & d'une intrépidité que rien n'étoit capable d'effrayer. Le Sénat lui étoit obligé de ce que le partage des terres n'avoit point paſſé. Ce fut lui qui dans le temps ouvrit l'avis de ſemer la diviſion dans le Collége des Tribuns

AN. M. 3538. AV. J. C. 466. AN. R. 283. Voleron Tribun pour la ſeconde fois.

& dont l'uſage eut un ſuccès ſi heureux. On lui donna pour Collégue T. Quintius d'un caractère plus doux & inſinuant. Le Sénat avoit à deſſein aſſocié ces deux grands hommes dans le Conſulat, afin que la douceur & la modération de l'un réprimât ce qu'il y avoit de trop dur & de trop aigre dans le caractère de l'autre ; & que la fermeté & le courage de celui-ci empêchât la douceur de celui-là de dégénérer en foibleſſe.

Nouveaux troubles.

Dès que Voleron eut pris poſſeſſion de ſon ſecond Tribunat, il ne manqua pas de propoſer ſa loi. Soutenu par un Collégue auſſi vif, & plus habile que lui, Lætorius, il ne douta plus du ſuccès. Il avoit ajouté à ſa loi que l'élection des Ediles, comme celle des Tribuns, & que généralement toutes les affaires qui intéreſſoient le peuple, ſe traiteroient & ſe termineroient dans des Comices par Tribus : ce qui ruinoit par les fondemens la puiſſance du Sénat, & faiſoit paſſer au peuple toute l'autorité du Gouvernement.

Des propoſitions ſi extraordinaires allarmèrent tous les Patriciens. Le Sénat s'aſſemble, & on délibére long-

temps ſur les moyens de parer un coup ſi funeſte à tout le corps de la Nobleſſe. Les deux Conſuls d'un génie tout oppoſé furent d'un avis tout différent. Quintius naturellement doux, Républicain par caractère, & plus porté pour les intérêts du peuple, que pour ceux du Sénat, opina qu'il falloit relâcher quelque choſe en faveur d'un peuple auſſi brave & auſſi courageux. Appius marchant ſur les traces de ſon père, penſoit qu'il n'y avoit qu'un coup d'autorité qui pût réprimer les entrepriſes ſéditieuſes des Tribuns : & que toute autre voie étoit incapable de remédier aux maux préſens de la République. » Ces voies de douceur » & de la raiſon (diſoit ce grave Magi» ſtrat) rendront les Tribuns plus inſo» lens, & le peuple plus entreprenant ; » parcequ'ils ſe perſuaderont que notre » condeſcendance pour eux eſt un effet » de notre foibleſſe & de notre crainte. L'expérience du paſſé parloit en faveur de l'avis d'Appius. Et je ne comprends pas comment le Sénat pouvoit ſe cacher la perte qu'il avoit faite d'une partie de ſon autorité dans les diſputes avec les Tribuns : perte qu'il n'avoit éprouvée que parce qu'il avoit

toujours ſuivi les avis les plus doux & les plus foibles.

Cependant le Sénat, moins par bonté que par timidité ſe détermina pour l'avis de Quintius. Celui-ci eut pluſieurs entretiens avec les Tribuns, il harangua le peuple, & voulut leur perſuader aux uns & aux autres l'injuſtice & l'indécence de leur demande ; mais le tout fut ſans ſuccès. Il parloit à des forcenés, incapables d'entendre aucune raiſon, & de la ſuivre. Appius ne demeuroit pas tranquille. Il crioit, il invectivoit & foudroyoit, pour ainſi dire, & avec encore moins de ſuccès que ſon Collégue.

On comprend bien que les reproches ſanglans qu'Appius faiſoit au peuple & à ſes Tribuns ne demeurèrent pas ſans replique. Plus ils étoient vrais & fondés en raiſon, plus ces Magiſtrats Plébéiens s'en trouvèrent offenſés. Lætorius, le premier des Tribuns, qui défendoit la loi avec autant & plus d'ardeur que Voleron ſon auteur, répondit à Appius par des invectives très-injurieuſes pour le premier Magiſtrat de la République ; & qui auroient mérité une punition

exemplaire. Cet insolent Tribun eut l'audace de jurer par tout ce qu'il y avoit de plus sacré ou qu'il feroit passer la loi de Voleron dans la journée, ou qu'il y perdroit la vie.

Pour faciliter l'exécution de son projet sans trouver de contradicteur, le Tribun commença par ordonner à Appius de sortir de l'assemblée. Le Consul se mocqua, & avec raison, d'un pareil ordre, & dit au Tribun des vérités très-désagréables. Celui-ci sur le refus du Consul, envoye un de ses Appariteurs pour se saisir de lui & le conduire en prison. Mais un signe que fit Appius attira auprès de lui tous les Patriciens & une foule de Cliens, qui le mirent au milieu d'eux, & repoussèrent d'une manière insultante l'Officier du Tribun. A l'instant il se forme dans l'assemblée, comme deux partis. Des invectives réciproques on en vient aux coups de main, sans qu'aucune des deux factions veuille céder. Il y a même toute apparence que la scène se seroit terminée par un combat sanglant. Mais la nuit qui survint fort à propos sépara les combattans.

Le tumulte recommença le lendemain avec plus de fureur que la veille.

Des deux côtés on fait des plaintes amères. Les Tribuns accuſent les Conſuls de tyrannie; & les Conſuls ſe plaignent de l'inſolence des Tribuns. Le peuple, ayant ſes Magiſtrats à la tête, ſe ſaiſit du Capitole; cependant le Sénat s'aſſemble; mais pour ne rien enfanter de ferme & de vigoureux. D'abord les partis les plus violens parurent les ſeuls efficaces; mais ce premier feu étant tombé, le Sénat revint à ſa langueur ordinaire. Quintius eut pour lui la pluralité des voix. Ainſi, malgré l'oppoſition d'Appius qui prenoit les Dieux & les hommes à témoin de la lâcheté du Sénat, les Tribuns l'emportèrent. La loi fut publiée du conſentement des deux Ordres; & on procéda pour la première fois à l'élection des Tribuns & des autres Magiſtrats Plébéiens dans une aſſemblée convoquée par Tribus.

Cependant Appius, plus indigné contre le Sénat que contre le peuple, ſe plaignoit hautement. Il diſoit que c'étoit une choſe bien honteuſe, que le Sénat l'eût abandonné dans une entrepriſe où il l'avoit engagé, en l'élevant à une dignité qu'il ne demandoit pas, & qu'il fuyoit même. Je ne

crois pas que le Lecteur ſenſé trouve les plaintes d'Appius trop amères & déplacées. Quel perſonnage en effet cette Compagnie fait-elle faire à cet illuſtre Conſul. Le Sénat vouloit à la tête de la République un homme ferme, incapable de ſe laiſſer étourdir par les cris ſéditieux des Tribuns, & de leur rien relâcher de ſon autorité : & quand cet homme eſt aux priſes avec ces Magiſtrats, il l'abandonne pour donner toute ſa confiance à l'autre Conſul, qui ſous des apparences de paix, le dépouille de ſon autorité, & tranſporte au Tribunat toute la puiſſance de la République. N'eſt-ce pas livrer au reſſentiment des Tribuns & du peuple, un Conſul qui n'étoit devenu leur ennemi que pour avoir défendu avec fermeté les droits du Sénat, & pour avoir voulu donner un frein à l'audace du peuple & de ſes Magiſtrats ? En effet nous le verrons périr par la faction de ces injuſtes & turbulens Officiers. Quelle honte pour le Sénat !

Appius marche contre les Volſques.

La victoire que le peuple venoit de remporter ſur le Sénat n'avoit pas abbattu la fierté ni le courage d'Appius. Il parut auſſi ferme à la tête de

l'armée qu'on lui confia pour marcher contre les Volſques, que dans les aſſemblées, quand il s'oppoſoit aux injuſtes prétentions des Tribuns. Lorſqu'il fut hors de l'enceinte de Rome; & débarraſſé des oppoſitions de ces Magiſtrats Plébéiens, il fit obſerver la diſcipline militaire avec une fermeté inflexible. Les ſoldats, tous de l'ordre du peuple, & par conſéquent tous indiſpoſés contre un Conſul, qui défendoit avec zèle les intérêts de la Nobleſſe, ne manquèrent pas d'attribuer à mauvaiſe humeur, & au dépit ſécret qu'il reſſentoit de la publication de la loi de Voleron cette fermeté, qui étoit vraiſemblablement dans Appius une ſuite de ſon caractère, & de ſon amour pour le bon ordre. Quoiqu'il en ſoit du motif qui animoit le Conſul, ſa ſévérité indiſpoſa contre lui tout ce qui étoit Plébéien, & on forma une conjuration contre ſa gloire. Quand on en fut aux mains avec les Volſques, ces ames baſſes ne crurent pas achetter trop cher l'affront qu'ils faiſoient à leur Général en jettant leurs armes, & en fuyant honteuſement devant l'ennemi. Lorſqu'on fut rentré dans le camp, forcés de combattre pour en

Son armée ſe laiſſe vaincre pour lui faire de la peine.

en défendre les retranchemens contre les ennemis. Ce fut alors qu'ils montrèrent par le courage avec lequel ils repouſsèrent les aſſaillans, qu'ils auroient vaincu, s'ils l'avoient voulu.

Appius, plus irrité de ce nouvel outrage que de leur fuite, auroit voulu en faire une juſtice exemplaire. Mais vaincu par les prières des premiers Officiers, qui lui conſeillèrent de ne pas commettre ſon autorité contre une armée mutinée, il ſe rendit à leurs remontrances, & ordonna le départ pour le lendemain. Les Volſques inſtruits de la révolte de l'armée Romaine contre ſon Général, tombèrent ſur l'arrière-garde & portèrent la terreur juſqu'aux corps les plus avancés. Deſorte que dans cette marche qui avoit plus l'air d'un fuite honteuſe, que d'une ſage retraite, il périt une bonne partie de l'armée. Quand on fut arrivé ſur le territoire de la République, à couvert des inſultes des Volſques, le Général monte ſur ſon Tribunal & reproche aux Centurions & aux ſoldats leur perfidie; plus, criminelle encore que leur fuite; puis, ſuivant les mouvemens d'un juſte reſſentiment, & néceſſaire pour maintenir

Il la fait décimer.

la diſcipline militaire, il fait décimer les ſoldats, couper la tête aux Centurions & aux autres Officiers, qui avoient abandonné leur poſte ou jetté leurs enſeignes. Après cette ſanglante exécution, Appius, l'objet de la haine de la vile populace, mais l'objet de l'admiration des Patriciens & de la plus grande partie de la République, rentra dans Rome avec les débris de ſon armée, qui portoit ſur le viſage la honte du châtiment & le déſir de la vengeance dans le cœur. L'occaſion ne tarda pas à ſe préſenter.

AN. M. 3539. AV. J. C. 465. AN. R. 284.

Diſputes au ſujet de la Loi Agraire.

Dès qu'Appius fut ſorti du Conſulat, les nouveaux Tribuns firent renaître les diſputes ſur la loi Agraire. Ces Magiſtrats ayant eu l'adreſſe de mettre les nouveaux Conſuls dans leurs intérêts, ne doutoient point du ſuccès de leur projet; pleins de confiance ils préſentent leur requête au Sénat. L'affaire étant miſe en délibération, on alla aux opinions. Quand ce fut au tour d'Appius, ce généreux Patricien, prévoyant à la vérité le danger auquel il s'expoſoit, mais incapable d'être arrêté par la crainte de la mort, s'oppoſa avec force à l'injuſte demande des Tribuns, & entraîna

dans ſon avis le plus grand nombre des Sénateurs.

Les Magiſtrats du peuple, furieux du refus qu'ils venoient d'eſſuyer, & outrés de dépit de voir que malgré la haine qu'eux & le peuple portoient à cet illuſtre Patricien, il réuniſſoit en ſa perſonne l'eſtime & la confiance de toute la Nobleſſe, forment le deſſein de le perdre. Il falloit un grief d'accuſation. L'injuſtice en manque-t-elle contre l'innocence ? Ils l'accusèrent comme l'ennemi & l'oppreſſeur de la liberté publique. C'étoit le crime ordinaire de ceux qui n'en avoient pas. L'illuſtre accuſé ne parut ni ſurpris ni conſterné de l'injuſte procédé des Tribuns. Il ne voulut changer ni d'habit ni de langage. Il comparût devant l'aſſemblée du peuple avec la même intrépidité qu'à la tête des armées ; & avec la même dignité que s'il eût été leur Juge. Comme il avoit pour lui la juſtice & l'innocence, il plaida ſa cauſe plutôt en accuſateur qu'en accuſé. Les Tribuns voyant que cette proie alloit leur échapper différèrent le jugement à une autre aſſemblée, pour avoir le temps d'animer les eſprits contre lui, & de s'aſſurer de ſa condamnation.

Appius eſt accuſé & cité devant le peuple.

Le Sénat, qui perdoit dans Appius le plus zélé & le plus intrépide défenſeur de ſon Ordre, employa le temps de ce délai à le ſauver, mais les Tribuns demeurèrent inflexibles. Avant le jour aſſigné Appius mourut, ſelon quelques-uns, de mort naturelle; mais il eſt plus vraiſemblable qu'il fut lui-même l'auteur de ſa mort, & qu'il voulut prévenir la honte & la rigueur d'une condamnation inévitable.

Sa mort.

Avec Appius périt le défenſeur du Sénat, le vengeur de la majeſté Conſulaire & le rempart invincible des droits de la Nobleſſe contre les attaques des Tribuns. Ce grand homme avoit des défauts, mais ils étoient moins des défauts que des vertus outrées & portées trop loin. C'eſt avec une peine ſecrette que je vois preſque tous les Hiſtoriens, de mauvaiſe humeur contre cet illuſtre Patricien, invectiver contre lui, ſe ſervir des termes les plus durs pour lui reprocher ſes défauts, & lui refuſer le tribut des juſtes louanges que méritent ſes vertus morales & politiques. On loue ſans meſure Quintius, ſon Collégue dans le Conſulat. Cependant ſi on rapprochoit ces deux Conſulaires, le parallele tourneroit

tout entier à l'avantage d'Appius & au déshonneur de Quintius. Le peuple appelle celui-ci ſon père, ſon Conſul & ſon protecteur, & il ne montre que de la haine pour Appius. La raiſon de ces différentes diſpoſitions du peuple eſt toute ſimple. Le premier avoit eu le talent de lui plaire, parcequ'il défendoit ſes intérêts au préjudice de ceux du Sénat. Il avoit adroitement trahi ce Corps auguſte, l'avoit dépouillé de ſon autorité, & changé en faveur du peuple la forme du Gouvernement. Il faudroit que le peuple fût de bien mauvaiſe humeur pour ne pas aimer un Magiſtrat qui le combloit de biens & d'honneurs. Appius, avec ſa prétendue férocité auroit à ce prix gagné ſon amitié. Mais il étoit trop honnête homme & trop généreux pour ne pas ſoutenir avec force les droits de ſon corps, & l'ancienne forme du Gouvernement contre les uſurpations & les violences des ſéditieux Tribuns. C'eſt là tout ſon crime. Que le Lecteur juge lequel des deux Conſuls eſt le plus digne de louange ou de blâme.

Les années ſuivantes, juſqu'à la guerre que Rome eut à ſoutenir contre les Antiates réunis avec les Eques,

ne nous préſentent que des diſputes au ſujet du partage des terres ; que le Sénat par ſa ſageſſe ſçut terminer à ſon avantage. Le butin de la ville d'Antium, abandonné au ſoldat, & la diſtribution de quelques terres qu'on avoit conquiſes ſur ces peuples, calma les eſprits & ferma la bouche aux Tribuns ſur les conteſtations au ſujet de la loi Agraire qu'ils auroient voulu faire renaître.

AN. M. 3545. AV. J. C. 459. AN. R. 290. Guerre contre les Eques & les Antiates.

Dionyſ. Halicarn. pag. 679-680. Tit. Liv. l. 3. cap. 1-32

Sous le Conſulat d'Aulus-Poſthumius, & de Sp. Furius on apprit à Rome par la voie des Latins la défection des Antiates & des Eques. Furius marcha contre ces derniers, qui vinrent fièrement au-devant de lui. Le Général Romain, qui vraiſemblablement manquoit d'expérience, engage mal-à-propos le combat, eſt repouſſé avec perte, & forcé de chercher ſa ſûreté dans ſes retranchemens. Les Eques voulant profiter de leur victoire, vinrent le lendemain inveſtir le camp des Romains. Ils les tenoient ſerrés de ſi près qu'il ne fut pas poſſible au Conſul d'en faire ſortir un courier. Cependant on ignoroit à Rome l'extrêmité où étoit réduit le Conſul. Et le Sénat n'en fut inſtruit que

Succès de cette guerre.

par une voie étrangére. L'allarme fut universelle dans la ville ; le Sénat se déchargea sur Posthumius, l'autre Consul, du soin de la République, par cette formule ordinaire dans les dangers éminens : *Videret ne quid Respublica detrimenti caperet.* Le Consul chargé par arrêt du Sénat de pourvoir à la sûreté publique, fait partir Quintius avec une troupe de volontaires, pour aller au secours du Consul assiégé ; & cependant il leve une armée & le suit de près.

Les Eques, qui s'attendoient bien que Rome voleroit au secours du Consul qu'ils tenoient investi, poussoient avec toute la vigueur possible le siége du camp Romain. Le Consul assiégé, de concert avec son frère, qui lui servoit de Lieutenant-Général, osa faire une sortie sur les ennemis ; mais elle eut un sort encore plus malheureux que le combat qu'il avoit livré. Il fut repoussé avec perte, & assez dangereusement blessé. Pour le Lieutenant-Général, il fut enveloppé par les ennemis, toutes ses troupes taillées en piéces sans qu'il en restât un seul, & lui-même périt dans le combat.

Les ennemis, enflés de ce succès

vinrent de nouveau assaillir le camp, & faire un dernier effort pour l'emporter. Toute la journée s'étoit passée du côté des ennemis à tenter l'escalade des retranchemens ; & du côté des Romains à repousser les assaillans, lorsqu'on apperçut le secours qu'amenoit Quintius. L'arrivée inespérée de ces troupes releva le courage des Romains, & abbattit la fierté des ennemis. Posthumius, qui arriva peu de jours après acheva de déconcerter les Eques. Il les battit, & les défit dans un combat où il leur tua tant de monde, qu'il les réduisit au point de ne pouvoir plus tenir la campagne, & de chercher leur sûreté derrière les murailles de leur ville. Après cette expédition, autant glorieuse pour Posthumius, que honteuse pour Furius, les Consuls rentrèrent dans Rome. La perte considérable d'un grand nombre d'Officiers, & de braves soldats, ne permit point aux Romains de se livrer à la joie. On étoit plus disposé à Rome de célébrer cette victoire par des chants tristes & lugubres, que par des acclamations de triomphe & d'allégresse.

L'année suivante fut remarquable par une contagion, qui après avoir ravagé

la campagne de Rome, fit périr & hommes & bêtes, passa à la ville & y fit un cruel ravage. Nul sexe, nulle condition, nul état ne fut exempt de l'infection commune. Elle fut si funeste qu'elle moissonna au moins la quatriéme partie de la ville. Les Eques & les Volsques, ennemis éternels de Rome, attentifs à profiter de la mortalité qui désoloit les Romains, entrèrent en armes sur leur territoire, le pillèrent, le saccagèrent & mirent tout à feu & à sang. Et comme ils ne trouvèrent aucune résistance, ils poussèrent la désolation jusqu'aux portes de la Capitale. Jamais cette ville ne s'étoit trouvée dans une plus grande désolation & plus près de sa ruine. L'ennemi n'avoit qu'à la tenir bloquée. Sans coup férir, la peste & la famine l'auroient rendu maître de cette maîtresse de l'Italie. Mais la providence qui avoit des desseins sur cette ville, & qui veilloit à sa conservation, inspira aux Eques de se retirer & d'abandonner le siége d'une ville qu'ils croyoient imprenable.

AN. M. 3546. AV. J. C. 458. AN. R. 291. Peste cruelle.

Les Eques ravagent le territoire de Rome.

Cependant le mal contagieux commença à diminuer, & Rome s'en trouva tout-à fait délivrée. Avec la

AN. M. 3547. AV. J. C. 457. AN. R. 292. Vengeance des Romains.

ſanté le courage revint aux Romains. Sans différer, le peuple voulut aller tirer vengeance des inſultes, qu'il avoit reçues des Eques & des Volſques. Trois batailles conſécutives qu'ils gagnèrent ſur eux, les vengea pleinement, & les dédommagea abondamment des pertes de l'année dernière. Des avantages ſi marqués ſur les ennemis faiſoient jouir Rome d'une paix profonde au-dehors, mais ſes Tribuns la déchiroient au-dedans par la diſcorde qu'ils ſemoient perpétuellement entre les deux Ordres de l'Etat. Ces Magiſtrats qui cherchoient à ſignaler leur Tribunat par quelque entrepriſe d'éclat, proposèrent au peuple une loi, qui tendoit (diſoient-ils) au bien public. C. Térentillus étoit à la tête de l'entrepriſe. Et comme l'objet de ſa loi étoit nouveau & intéreſſant, il étoit aſſuré d'être écouté favorablement de la multitude, toujours avide de nouveautés.

Juſqu'ici on n'avoit point eu à Rome de Code de loix pour fixer les jugemens des Magiſtrats dans l'adminiſtration de la juſtice. On ſuppoſoit que le bon ſens & l'équité naturelle ſuffiſoient à un Juge intégre pour ſe conduire dans les Arrêts qu'il auroit à rendre. Cette maniè-

re d'adminiſtrer la juſtice ſe maintint de cette ſorte pendant long-temps & avec ſuccès. Mais les Romains ayant commencé à déchéoir de leur primitive vertu, le déreglement ſe communiqua à ceux qui étoient chargés de cette partie eſſentielle du Gouvernement. Ainſi la juriſprudence de Rome devint aſſez arbitraire. Loi Térentilla.

Les jugemens que les Conſuls, ou leurs Vice-gérents rendoient, étoient plus ſouvent les ſuites de leurs vûes particulières, de leurs paſſions, ou de leur caprice, que des Arrêts émanés de la vérité. On ne peut diſconvenir que ce ne fût un défaut dans l'adminiſtration de la juſtice. C'eſt ce défaut dans la juriſprudence Romaine que Térentillus releva & attaqua par ſa loi. Après avoir déclamé contre l'autorité abſolue des Conſuls dans les jugemens qu'ils rendoient, il les repréſenta au peuple, comme des Tyrans plus odieux encore que ne l'étoient les Rois qu'on avoit chaſſés de Rome. Il ajouta » que la » puiſſance Conſulaire étoit plus inſup- » portable que celle des Rois; & » qu'elle ne pouvoit être ſoufferte » dans une ville libre qu'autant qu'on » donneroit à cette domination de ſa-

» ges bornes. Le manque d'un Corps
» de loix, qui ſerve de régle aux
» Magiſtrats dans leurs jugemens, &
» aux parties de preuve de la juſtice
» ou de l'injuſtice de leur cauſe eſt
» la ſource, (diſoit l'habile Tribun),
» de tout le mal que nous ſouffrons.
» Ainſi pour remédier aux abus énor-
» mes qui ſe paſſent dans les Tribunaux
» de la juſtice, il faut, Romains, que
» vous ordonniez qu'on dreſſe un corps
» de loix, qui ſera dirigé par cinq per-
» ſonnages des plus ſages & des plus
» éclairés. Ce Code, connu de tout le
» monde, réglera l'autorité Conſulaire;
» & nous ne ſerons plus ſujets à voir
» émaner de leur Tribunal des Arrêts
» dictés par le caprice ou les préjugés;
» ou enfin par le penchant qu'ils ont
» de faire du bien ou du mal aux par-
» ties qui reſſortiſſent de leur autorité.

Rien ne paroiſſoit plus raiſonnable que la demande du Tribun. Il peut bien ſe faire, & il y a même apparence, qu'il entroit dans le procédé du Magiſtrat Plébéien, plus de haine contre les Patriciens, que d'amour pour l'intrégrité des jugemens. Mais il ne s'agit pas ici des diſpoſitions ſecrettes de Térentillus. Sa demande eſt-elle

juſte ? Voilà le point de vûe qui doit fixer le Sénat, & déterminer ſes démarches dans une affaire qu'il prévoyoit devoir attirer de grandes ſuites. Avouons-le de bonne foi. Tout le tort eſt ici du côté du Sénat, & la juſtice du côté du Tribun. C'eſt à la vérité la première fois qu'il eſt ſorti du Tribunat une loi juſte & équitable dans tous ſes points. Et il eſt bien glorieux pour Térentillus d'être le premier de tous ceux qui ont rempli cette Magiſtrature, qui ait montré de l'équité dans ſes demandes. Je ne comprends pas la réſiſtance du Sénat à une loi ſi raiſonnable. Il eſt vrai que depuis l'expulſion des Rois de Rome, cette Compagnie étoit en poſſeſſion de la juriſprudence & de l'adminiſtration d'une juſtice qui n'avoit d'autre régle que la volonté de ſes Conſuls. Mais ne devoit-il pas ſentir l'injuſtice & les abus crians qui réſultoient néceſſairement de cette adminiſtration abſolue & arbitraire. N'auroit-il pas dû y remédier lui-même, & prévenir ſur un point auſſi eſſentiel la demande des Tribuns & les vœux du peuple, ou du moins s'y rendre de bonne grace ? Un ſemblable procédé lui auroit fait un honneur in-

Réflexion ſur cette Loi.

fini. Sa facilité à se rendre à une demande aussi juste, lui auroit concilié l'affection du peuple, qui auroit compris que le Sénat ne se rendoit difficile dans les autres occasions que parceque ses Tribuns lui demandoient des choses injustes & déraisonnables.

Les Sénateurs & les Patriciens ne firent point ces réflexions. Occupés uniquement de la défense de leurs droits, & de maintenir l'ancienne forme du Gouvernement, ils s'opposèrent de toutes leurs forces à l'acceptation de la nouvelle loi; bien déterminés à ne rien céder en ce point de leurs prérogatives, & à pousser les choses à la dernière extrêmité. Les Tribuns, de leur côté, n'étoient pas moins résolus à faire passer leur loi, à quelque prix que ce fût. Ainsi on s'aigrit de part & d'autre au point qu'il paroissoit que la querelle ne se termineroit que par une guerre ouverte, & par la ruine de l'une des deux factions. L'année de Térentillus étant expirée, le peuple nomma d'autres Tribuns. Virginius qui avoit succédé à Térentillus dans sa charge, devint le partisan & le Promoteur de sa loi.

Disputes qu'elle occasionne.

Le zélé Tribun, soutenu de ses Col-

légues, sentant qu'il ne gagneroit rien sur le Sénat par voie de négociation, tenta d'emporter l'affaire de hauteur dans une assemblée du peuple. Mais les Patriciens, par leurs cris, & le désordre qu'ils mirent dans l'assemblée, firent échouer le projet du Tribun. Quintus-Cæso, fils de Cincinnatus étoit un des Patriciens qui marquoit le plus d'ardeur à s'opposer à la nouvelle loi. C'étoit un jeune homme, bien fait de sa personne, d'une capacité égale à manier les armes, & la parole. A l'attaque des places il étoit le premier à monter à l'assaut. De même dans les assemblées, il étoit toujours prêt à répondre aux harangues séditieuses des Tribuns. Il n'épargnoit ni paroles dures, ni invectives; & souvent même il ajoutoit les mauvais traitemens. Il ne tarda pas à devenir l'objet de la haine des Tribuns, qui outrés de voir réunie dans ce jeune Patricien l'animosité de toute la Noblesse, résolurent sa perte. Virginius le fit citer à comparoître devant le peuple pour s'y justifier sur une accusation Capitale. Le jeune Patricien, fier de son mérite, de sa naissance & de la protection de tous ceux de

AN. M. 3548. AV. J.C. 456. AN. R. 295.

Q. Cæso se signale dans ces disputes.

Il est cité & accusé par les Tribuns.

ſon corps, ne relâcha rien de ſa conduite. Il parla encore avec plus de fermeté contre la loi, contre ſes auteurs & ſes fauteurs. Le Tribunat n'avoit jamais eu d'ennemi plus implacable & plus rédoutable. Cependant arriva le jour marqué pour comparoître. L'accuſé ébranlé par l'exemple de la condamnation de Coriolan, rabattit beaucoup de ſa fierté. Il deſcendit même juſqu'à des baſſeſſes, indignes de ſa naiſſance, & qui démentoient le courage qu'il avoit montré juſqu'alors. Il n'oſa comparoître le jour de ſon aſſignation, ni le lendemain, où ſon affaire fut encore traitée. Ses amis, qui étoient en grand nombre, & qui avoient la meilleure envie de le ſauver, plaidèrent ſa cauſe en ſon abſence. Son père Q. Cincinnatus, l'homme de ſon ſiécle le plus reſpectable, & le plus eſtimable par ſes talens guerriers & politiques, demanda grace au peuple pour ſon fils, & le pria de pardonner au fils en faveur d'un père qui avoit ſi bien mérité de la République.

Il n'oſa comparoître.

Le peuple, touché des prières & des larmes d'un vieillard auſſi vénérable, alloit prononcer l'abſolution de Cæſo.

L'habile & méchant Tribun, qui s'apperçut que ſa proie alloit lui échapper, prit un ton de modération & dit, » je » conſens qu'il ne s'agiſſe dans cette » affaire ni des emportemens de Cæſo » contre le peuple & contre ſes Magi» ſtrats; je veux bien qu'on oublie en » faveur d'un père ſi reſpectable les » excès & les violences du fils, & » qu'on le renvoye abſous, s'il peut » ſe juſtifier ſur un chef d'accuſation » bien plus important que Volſcius » mon Collégue a contre lui ». Ecoutez ſa dépoſition.

Ce ſcélérat s'étant levé, dit que revenant de ſouper un ſoir avec ſon frère de chez un ami, il fut attaqué par Cæſo, accompagné à ſon ordinaire de pluſieurs jeunes Patriciens inſolens comme lui; que ſon frère étoit reſté mort ſur la place, des coups qu'il avoit reçus, & que lui-même avoit été dangéreuſement bleſſé. Le récit de cette fable émut ſi fort les eſprits, que ſans approfondir la vérité du fait, le peuple alloit condamner ſur le champ Cæſo à perdre la vie. Les Conſuls s'étant oppoſés vigoureuſement à un procédé ſi violent, de même qu'à l'empriſonnement de Cæſo, il fut arrêté que l'accuſé demeu-

Il s'exile lui-même pour éviter de perdre la vie.

reroit en liberté conformement à la diſpoſition des loix, pour travailler à ſa juſtification, mais ſous la caution de dix Citoyens, qui s'obligèrent de le repréſenter au jour du jugement, ou de payer une amende dont on convint. Cæſo, quoiqu'innocent & d'ailleurs intrépide, n'oſa s'abandonner au jugement d'une populace irritée par ſes Magiſtrats. Il ſortit de Rome la nuit ſuivante, & alla en Toſcane y chercher un aſyle. Les Tribuns exigèrent avec rigueur la ſomme du cautionnement. Q. Cincinnatus la paya juſqu'à la dernière obole; ce qui réduiſit ce grand homme dans un état preſque d'indigence. Il ſe retira à la campagne, où il s'occupa à cultiver de ſes mains cinq à ſix arpens de terre, qui lui donnoient à peine de quoi vivre dans une retraite obſcure & pénible. Il eſt étonnant que le Sénat, les Conſuls, ou Cæſo lui-même, n'ayent point eu le courage de montrer au peuple la fauſſeté d'une fable auſſi ridicule, ſi mal ſoutenue, & qui portoit ſur ſon front ce qu'elle étoit.

L'exil de Cæſo releva infiniment les eſpérances des Tribuns. Ils ſe flattoient déja d'une pleine victoire ſur le Sénat. Mais ils trouvèrent beaucoup à

rabattre de leurs prétentions. La disgrace de Cæso n'avoit servi qu'à lier plus étroitement la jeune Noblesse : desorte qu'au lieu d'un Cæso, on en vit renaître mille, qui tous s'opposèrent avec la même intrépidité à la publication de la loi. Cette opposition unanime des Patriciens fit échouer pour cette année le projet des Tribuns. Le peuple les continua dans leur charge sans aucun obstacle de la part du Sénat. Les Patriciens de leur côté firent tomber le Consulat à C. Claudius, frère d'Appius dernier mort. Ce Magistrat étoit attaché aux intérêts de son Ordre. Il avoit de la fermeté & du courage, mais sans hauteur & sans dureté. On lui associa P. Valérius.

Les Tribuns, déconcertés par l'union de toute la Noblesse, firent jouer de nouveaux ressorts pour rendre tout le corps des Patriciens suspect. Ils formèrent le dessein affreux de faire périr d'un seul coup la meilleure partie du Sénat, & d'envelopper dans leur ruine tous ceux de la Noblesse, qui leur étoient odieux par leur crédit & par leurs richesses. Tout moyen leur étoit bon. Au défaut de légitimes, ils ont recours à la fourberie ; ils

AN. M. 3549. AV. J.C. 455. AN. R. 294.

Noire calomnie des Tribuns contre le corps de la Noblesse.

répandent dans le public que l'Etat eſt menacé des plus grands périls, qu'ils en ont reçu des avis certains, & qu'ils en ont les preuves en main. De ce pas ils vont chez les Conſuls les prier d'aſſembler le Sénat. Ils ont l'impudence & l'étourderie tout à la fois de communiquer à cet auguſte corps une lettre qu'ils avoient eux-mêmes fabriquée; qui renfermoit le détail d'une conjuration contre la liberté commune. Selon cet avis ſuppoſé la plûpart des Patriciens & des Chevaliers étoient du complot : les Tribuns, de même que les principaux Plébéiens, & ceux qui témoignoient plus de zèle pour le Tribunat & pour la liberté, devoient être les premières victimes immolées au reſſentiment des Conjurés. Le ſcélérat Tribun, c'étoit Virginius, conclut ſa harangue par demander aux Pères un *Senatus-conſulte*, qui, autoriſât à informer par lui-même & par ſes Collégues de cette conſpiration, & d'en faire arrêter les chefs. Il conjura le Sénat, mais d'un air de ſupériorité, qui équivaloit à des ordres bien précis, de ne point retarder à l'ordinaire, ni la délibération, ni l'Arrêt qu'il leur deman-

doit « : n'y ayant ajouta-t'il, que des » Conjurés qui puſſent s'oppoſer à la » recherche des criminels.

Le Sénat ſe trouva fort embarraſſé ſur la réponſe qu'il devoit faire aux Tribuns. D'un côté il craignoit un ſoulevement de la populace, s'il répondoit négativement ; & d'un autre il avoit à craindre que ce Tribunal ambitieux & vindicatif ne tournât contre les Patriciens eux-mêmes une autorité qu'ils lui auroient confiée.

Elle eſt découverte.

Claudius l'un des Conſuls, pénétra la ſcélérateſſe des Tribuns, & tira le Sénat de cet embarras. Il ſoutint aux Tribuns, & il leur démontra par les circonſtances du récit même que cette prétendue conſpiration dont ils paroiſſent ſi allarmés, étoit une chimère, qui n'avoit de réalité que dans leur noire fourberie, digne fruit de leur haine & de leur fureur contre tout le corps de la Nobleſſe. Les Tribuns étourdis d'un tel diſcours, ſortirent du Sénat, le viſage couvert de confuſion, & le cœur plein de vengéance. Le Conſul les ſuit de près, monte à la Tribune aux harangues, & animé de cette noble confiance qu'inſpire la vérité, il s'explique de-

vant le peuple de la même maniére & avec la même force qu'il venoit de faire dans le Sénat. Les plus gens de bien & les plus ſenſés des Plébéiens demeurèrent perſuadés que ce plan ſecret d'une conſpiration, dont les Tribuns faiſoient tant de bruit, n'étoit qu'un artifice dont ils ſe ſervoient pour perdre les plus illuſtres des Sénateurs & des Nobles. Laiſſer impuni un tel attentat, n'eut-ce pas été enhardir ces inſolens Magiſtrats à tout oſer contre la Nobleſſe ?

Entrepriſe d'Herdonius contre Rome.

La ſituation violente où ſe trouvoit alors Rome, cauſée par l'ambition des Tribuns, qui entretenoient des diviſions perpetuelles entre les deux Ordres de l'Etat, la mit à la veille de paſſer ſous une domination étrangère, & preſque ſans s'en appercevoir. Un ſimple particulier de la Sabinie, nommé Herdonius, forma ſeul l'entrepriſe de ſubjuger cette maîtreſſe de l'Italie. C'étoit un homme fort riche, & fort diſtingué dans ſa nation ; mais encore plus hardi, & plus entreprenant. Il ſe perſuade qu'il ne ſeroit peut-être pas impoſſible de ſurprendre Rome à la faveur des diviſions qui partageoient le Sénat & le peuple, & de s'en ren-

dre maître. Il communique son dessein aux gens qu'il croit pouvoir lui être de quelque utilité. Plusieurs entrèrent dans ses vues & s'attachèrent à sa fortune. L'espérance du pillage de Rome assembla autour de lui une troupe de quatre mille hommes. L'armée ne répondoit pas à la grandeur de l'entreprise. Il se flattoit de faire soulever les esclaves de Rome, ou du moins qu'au premier bruit de sa marche les Eques & les Volsques voleroient à son secours. Plein de cette idée, il embarque sur le soir sa troupe sur le Tibre, & arrive au pied du Capitole dans le temps que tout le monde étoit enseveli dans un profond sommeil. Il s'empare du temple de Jupiter & de la forteresse, égorge tous ceux qui s'y trouvent ou qui refusent d'entrer dans la conjuration. Ceux qui échappent à l'épée du Sabin courent à la place publique & y répandent l'allarme & la terreur.

Succès d'Herdonius.

Les Romains, éveillés par les voix confuses & tumultueuses de ceux qui crioient *aux armes*, *aux armes*; *les ennemis sont dans la ville*, montent avec leurs femmes sur les plates-formes de leurs maisons, pour se mettre

en sûreté contre la fureur des ennemis. Les Consuls, incertains si le péril venoit du dehors ou du dedans ; (car dans la division qui régnoit dans la ville, on n'avoit pas moins à craindre l'ennemi domestique que l'étranger), ne sçavoient s'ils devoient armer le peuple ou le laisser sans armes. Le reste de la nuit se passa dans une grande inquiétude : mais enfin le retour de la lumière découvrit à quels ennemis on avoit affaire ; & quel étoit le chef d'une entreprise si hardie & si surprenante.

Dès la pointe du jour les Consuls assemblent le Sénat. Il fut résolu de faire prendre incessamment les armes au peuple. Le péril commun sembloit les assûrer de la docilité & du zèle de la multitude, mais ils se trompoient. Les Plébéiens, déja prévenus par les séditieux Tribuns, refusèrent le service, à moins que le Sénat ne s'engageât préalablement & avec serment, que l'acceptation de la loi Térentilla seroit la récompense des dangers auxquels le peuple s'exposeroit pour délivrer la patrie. Cependant Herdonius fit arborer le chapeau en signe de la liberté qu'il venoit offrir, & aux esclaves &

à tous ceux qui gémiſſoient ſous le joug tyrannique des Patriciens : mais perſonne ne bougea.

Il eſt attaqué, & périt, les armes à la main.

Le Sénat frémiſſoit d'indignation & de rage contre les Tribuns, qui dans un péril éminent de la patrie, arrachoient les armes des mains du peuple. On étoit preſque réſolu à ſe paſſer de ſon ſecours ; & c'étoit l'avis de l'un des Conſuls. Valère plus populaire, & qui deſcendoit d'une famille dévouée aux intérêts du peuple, au détriment de ceux de ſon corps, ſort du Sénat & court à la place. Il monte à la Tribune aux harangues, & parle avec tant de force contre l'oppoſition déplacée des Tribuns que les Plébéiens ne purent réſiſter plus longtemps à ſes vives exhortations. Les levées ſe firent, & les ſoldats prêtèrent le ſerment ordinaire. Comme le jour étoit déja bien avancé, on rémit au lendemain l'attaque du Capitole. Cette expédition échut par le ſort à Valère ; & Claudius ſortit de Rome avec une autre armée pour couvrir la ville contre les ſecours qui pourroient arriver à Herdonius de la part des étrangers.

On eut le lendemain matin une

vive allarme dans Rome. Un corps de troupes Tuſculanes, commandées par Mamilius, Dictateur de Tuſculum, qu'on voyoit venir de loin, en fut l'occaſion. Ce généreux Allié, dès qu'il fut inſtruit du péril qui menaçoit Rome, ſans être requis, ni mandé, ſe mit à la tête d'une légion levée à la hâte, & vint à Rome en toute diligence offrir ſes troupes & ſon bras. Ce noble procédé de Mamilius releva beaucoup le courage des Romains. Valère mena avec lui les troupes Tuſculanes à l'aſſaut du Capitole. Herdonius ſoutint avec un courage déterminé l'effort des alliés, qui animés d'une noble émulation ſe diſputoient à l'envi la gloire d'emporter les premiers retranchemens. Le Sabin étoit de beaucoup inférieur en nombre de troupes, mais il avoit pour lui la ſupériorité d'un poſte inacceſſible de tous côtés. Les Romains furent trois jours à ſe frayer une route à travers le rocher pour arriver au pied des retranchemens. Pendant ce temps-là, aſſaillis d'une grêle continuelle de traits, de dards & de pierres, ils perdirent beaucoup de monde. L'attaque fut extrêmement vive, mais la réſiſtance ne fut pas

moins opiniâtre. On ſe battit de part & d'autre avec une telle fureur, que le jour étoit bien avancé ſans qu'on pût encore décider de quel côté étoit l'avantage. Un nouvel effort que fit Valère, détermina la victoire pour les Romains, mais il en coûta la vie au Conſul. Les Sabins forcés dans leurs retranchemens trouvèrent de nouvelles forces dans leur déſeſpoir. Leur chef, qui étoit grand & vigoureux, immola à ſa fureur un grand nombre de Romains. Et on lui doit la juſtice qu'il ſuccomba moins par foibleſſe, qu'accablé par la multitude. C'eſt ainſi qu'on recouvra le Capitole, après avoir été pendant trois jours ſous la puiſſance des étrangers.

On ignore ſi l'entrepriſe d'Herdonius étoit avouée de ſa République, ou ſi c'étoit uniquement un projet inſpiré par l'envie de régner, ou par celle de ſe faire un nom. Quoiqu'il en ſoit du principe & du motif, on ne peut diſconvenir qu'elle ne fût en elle-même grande & hardie; qu'Herdonius ne fut doué de la nature d'un génie capable de former les projets les plus élevés, & d'un courage propre à les exécuter. Il manqua en cette

occaſion, en ne s'aſsûrant pas d'une bonne armée, qui auroit paru le lendemain aux portes de Rome. Il auroit dû intéreſſer dans ſon projet ſa nation, & les ennemis de Rome. Sa partie n'étoit pas aſſez bien liée pour s'en promettre un heureux ſuccès : ce qui montre que la Sabinie n'étoit pas du complot, & que cette incurſion étoit uniquement du chef d'Herdonius.

Les Tribuns renouvellent leurs prétentions.

La victoire que les Romains venoient de remporter ſur les Sabins, chaſſa du ſein de la Patrie l'ennemi étranger ; mais l'ennemi domeſtique en prit de nouvelles forces. Les Tribuns, ces chefs éternels de diviſions, en devinrent plus fiers. Ils ſommèrent Claudius de la parole que Valère leur avoit donnée au ſujet de l'acceptation de la loi Térentilla. Le Conſul qui n'avoit aucune envie de les ſatisfaire, mais qui, par crainte de nouveaux troubles, ne vouloit pas leur donner un refus net & précis, les amuſa d'abord. Il traîna l'affaire en longueur ſous différens prétextes. Quand il eut uſé toutes ſes ruſes, & qu'il ne put plus éluder les vives pourſuites des Tribuns, il leur déclara que, toute affaire ceſſante, il falloit préalablement

procéder à l'élection d'un nouveau Conſul.

Le Sénat & tout le corps des Patriciens, qui avoient un intérêt infini, de faire tomber cette dignité ſur la tête d'une perſonne ferme & capable de s'oppoſer avec vigueur aux prétentions des Tribuns, jettèrent les yeux ſur Q. Cincinnatus père de Cæſo, que les Tribuns avoient contraint de ſe bannir lui-même de Rome pour éviter un ſort plus triſte. La Nobleſſe avoit pris de ſi juſtes méſures, que l'élection tomba ſur Cincinnatus. Ce digne choix fit autant de chagrin au peuple qu'il cauſa de joie aux Patriciens. Les Plébéiens redoutoient la puiſſance d'un Conſul perſonnellement irrité, & qui avoit la faveur & l'eſtime du Sénat à cauſe de ſon mérite. Cette conſternation du peuple & des Tribuns n'empêcha pas le Sénat de dépêcher à Quintius une députation pour lui apprendre ſon élection au Conſulat, & pour le prier de venir au plutôt prendre les rênes de l'Etat. Les Députés trouvèrent l'illuſtre Cincinnatus occupé à labourer un petit champ, dont il tiroit à peine de quoi ſubſiſter. Ce vénérable vieillard ne put voir les

Q. Cincinnatus ſubſtitué à la place de Valere.

faiſceaux ſans répandre quelques larmes. Il aimoit la rétraite. Les douceurs & la tranquillité de la vie champêtre avoient pour lui des charmes qu'il préféroit au tumulte & à l'éclat des dignités de la ville. Cependant l'amour de la Patrie prit le deſſus. Ce vénérable perſonnage, vaincu par les prières des Députés dit adieu à ſa femme, & ſe mit en chemin pour ſe rendre à Rome.

Quintus ne trompa pas les eſpérances du Sénat. Dès qu'il fut entré en charge, il ſe fit rendre un compte exact de ce qui s'étoit paſſé dans l'invaſion d'Herdonius. Enſuite il convoque l'aſſemblée du peuple, monte à la Tribune aux harangues, & ſans trop ſe déclarer, il apoſtropha également le Sénat & le peuple. Il reprocha au Sénat que c'étoit par ſa molle indulgence à ſe relâcher ſur les prétentions injuſtes des Tribuns, qu'ils entretenoient l'inſolence & la revolte du peuple : qu'il n'y avoit plus dans Rome, ni diſcipline, ni ſubordination : que le Sénat ſembloit s'être dépouillé de cet amour de la Patrie & de la gloire, qui caractériſoit autrefois cette auguſte compagnie ; & qu'à la place de ces

vertus on avoit ſubſtitué une timide & lâche politique. Il ajouta qu'il régnoit dans Rome une licence effrénée, une indépendance ſans bornes qui ne reconnoiſſoit aucune loi ; que des hommes qui n'avoient d'autre mérite que celui de faire des harangues ſéditieuſes & de ſémer la diſcorde entre les deux Ordres de l'Etat, venoient à bout par leurs intrigues de ſe faire continuer des deux & trois ans dans le Tribunat, & de s'y conduire avec une autorité deſpotique, & qui ne différoit guères de la Tyrannie » Quoi » donc (s'écria-t'il, pénétré d'une juſte » indignation) eſt-ce que le ſéditieux » Virginius n'a pas plus mérité la mort » que le Sabin Herdonius ? L'un étoit » un ennemi déclaré, qui nous a fait » la guerre en brave homme ; l'autre » eſt un ennemi domeſtique, qui a » penſé nous laiſſer périr, en arra- » chant des mains du peuple les ar- » mes, qui devoient nous défendre. » Eſt-ce-là faire la fonction de Prote- » cteur du peuple, que de le livrer ſans » armes à ſes ennemis ? Vous voulez » qu'on vous regarde comme des per- » ſonnes ſacrées & inviolables, vous, » qui avez refuſé de venir au ſecours

» de nos Dieux & du grand Jupiter. » Couverts de crimes & de honte de- » vant les Dieux & devant les hom- » mes, vous avez l'insolence de pu- » blier, que, dans l'année, vous ferez » passer la loi Térentilla. Je vous don- » ne ma parole, que je suis résolu d'y » perdre plutôt la vie. Il est bon de » vous avertir, que mon Collégue & » moi sommes convenus de faire mar- » cher nos Citoyens contre les Eques » & les Volsques, & que nous passe- » rons l'hyver sous les tentes. Nous » ordonnons à tous ceux qui ont prê- » té le serment militaire à notre pré- » decesseur, de se trouver demain » avec leurs armes au Lac de Régille » où je fixe le rendez-vous de l'armée.

Les Tribuns auroient bien voulu trouver quelque biais pour échapper à un engagement si positif. Ils tournèrent la chose en fade plaisanterie; disant que le Consul couroit grand risque d'aller à la guerre tout seul avec son Collégue: qu'ils ne permettroient jamais les levées de soldats; le Consul lui répondit fièrement qu'il n'avoit pas besoin de faire de nouvelles levées: que les soldats de Valère étoient les siens. Les Citoyens sentant eux-

mêmes la force de leurs engagemens, ne cherchèrent point à en énerver le lien par l'art pernicieux de plier les loix à ſes inclinations. Ils aimèrent mieux plier eux-mêmes ſous le joug de leur engagement.

L'habile & ferme Conſul fit adroitement répandre le bruit d'une aſſemblée du peuple au Lac de Régille, où là en ſouverain & ſans aucune oppoſition de la part des Tribuns, il caſſeroit tout ce qui avoit été fait dans les précédentes en faveur du peuple; & qu'il aboliroit le Tribunat même. A un bruit auſſi défavorable, il ajoutoit qu'au ſortir de charge il nommeroit un Dictateur, tel qu'il le falloit dans les conjonctures préſentes de la République; & capable de contenir par ſon autorité la mauvaiſe volonté des factieux.

Ces bruits joints au diſcours vigoureux du Conſul; mais ſurtout cet air d'autorité & d'intrépidité avec lequel il parloit & agiſſoit, jetta le peuple dans un étrange allarme. Ses Magiſtrats en furent effrayés. Les uns & les autres ne trouvèrent de reſſource que dans la clémence du Conſul & dans celle du Sénat, qu'ils coururent en

foule implorer avec soumission. Quintius parut inexorable. Il ne voulut rien accorder qu'au préalable les Tribuns n'eussent promis de leur côté de ne faire au peuple aucune proposition sur l'établissement de nouvelles loix ; & d'être à l'avenir plus soumis au Sénat. Alors le Consul s'engagea de ne point armer s'il n'y étoit obligé par quelques nouvelles incursions des ennemis.

Quintius ayant rendu la paix à l'Etat par sa fermeté & par sa modération donna tout son temps à l'exercice de sa charge, & à rendre la justice aux particuliers. Il se conduisit dans cette fonction de son ministère avec tant de douceur, d'affabilité & d'équité, que le peuple, charmé du Gouvernement du Consul, sembloit avoir oublié qu'il y eût des Tribuns dans la République. Après que le temps de son Consulat fut expiré, il se dépouilla de la pourpre avec autant de joie, qu'il avoit eu de la peine à s'en revêtir. Le Sénat auroit voulu le continuer dans sa charge, pour l'opposer aux violences du Tribun Virginius, qui, au mépris des Ordonnances du Sénat, s'étoit fait continuer dans le Tribunat.

Mais notre illuſtre Conſul s'oppoſa vigoureuſement aux déſirs de la Compagnie, & il ne fut pas poſſible de vaincre ſa réſiſtance. Avant que de ſe dépouiller de la pourpre, il repréſenta avec force au Sénat que ſa foibleſſe faiſoit la force des Tribuns, & que ces Magiſtrats Plébéiens n'étoient devenus fiers, inſolens & ſéditieux, que parcequ'ils remarquoient dans le Sénat, peu de dignité, de modération, de prudence & de fermeté. La maniére dont il s'étoit conduit lui-même pendant ſon Conſulat eſt la preuve la plus complette de ce qu'il diſoit. Quintius n'avoit pas plus d'autorité que ſon Collégue, & que tous ceux qui l'avoient précédé dans le Conſulat : cependant non-ſeulement il mit à la raiſon les Tribuns & le peuple, mais il les fit trembler, & les força à deſcendre à d'humbles ſupplications. La différence ne vient pas de l'étendue de l'autorité, qui eſt la même dans tous les Conſuls. Elle vient donc de l'habileté du perſonnage à manier cette autorité, & à en faire un uſage modéré & ferme, ſelon l'exigence des conjonctures. Quintius, n'ayant rien qui le retint à la ville, reprit au grand regret

de tout le Sénat, le chemin de ſa campagne, pour s'y occuper à ſes travaux ordinaires du labourage, & de ſes bœufs.

AN. M. 3550. AV. J. C. 454. AN. R. 295. Guerre contre les Eques.

Après ſon départ, les Eques & les Volſques ſe mirent en campagne de tous côtés. Ils ſurprirent de nuit la ville de Tuſculum, & firent un maſſacre horrible des habitans, qui ne purent échapper à leur fureur. On fut vivement touché à Rome d'un malheur d'une ville ſi voiſine, qui venoit tout récemment de lui rendre un ſervice important dans l'affaire d'Herdonius. Le Conſul Fabius vola au ſecours de ſi bons amis. Ses armes furent également heureuſes, & à Tuſculum, qu'il rendit à ſes anciens habitans; & à Antium qu'il ſoumit de nouveau à la République.

L'année ſuivante fut célébre en grands événemens. Les deux Conſuls L. Minucius, & C. Nautius furent obligés de ſe mettre en campagne pour repouſſer les Sabins & les Eques, qui ne donnoient aucun repos aux Romains. Nantius eut quelque ſuccès contre les Sabins. Mais Minucius ayant imprudemment donné dans une embuſcade, fut repouſſé avec une

perte considérable. Il tenta inutilement de s'ouvrir un passage à travers les ennemis, il fut obligé de rentrer dans son camp, où Gracchus, Général des Eques, le tenoit assiégé, pour le réduire par la famine. Une si triste nouvelle jetta la consternation dans Rome & y causa une allarme universelle. On manda aussi-tôt l'autre Consul, qui se rendit à Rome en diligence, où il convoqua aussi-tôt l'assemblée du Sénat. Il fut résolu, après de longs débats, que les maux présents de la République demandoient la nomination d'un Dictateur. Le Consul nomma le célébre Q. Cincinnatus. Sur le champ on lui fit une célébre Députation, qui le trouva comme la première fois à la charrue, cultivant de ses propres mains son petit héritage. Les Députés lui apprennent le sujet de leur voyage en le saluant Dictateur. Il lui fallut encore sacrifier pour le bien de sa Patrie, son repos, & la culture de son champ. Il part, il arrive à Rome & y fait son entrée au milieu des acclamations de tous les Ordres de l'Etat, qui étoient sortis au-devant de lui. Le lendemain de son arrivée, il nomma pour son Maître de Cavalerie L. Tar-

Succès de cette guerre.

quinius, de race Patricienne, auſſi brave que lui, & auſſi vertueux.

AN. M. 3551. AV. J. C. 453. AN. R. 296. Quintus-Cincinnatus Dictateur.

Un Dictateur auſſi ſévère & d'une fermeté inflexible, donna d'abord quelque inquiétude au peuple, mais il fut bientôt raſſuré par le diſcours même que fit le nouveau Magiſtrat dans l'aſſemblée. Par l'autorité ſuprême dont il étoit revêtu, il ordonna à tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, de ſe rendre avant le coucher du ſoleil au champ de Mars avec douze pieux chacun, & des vivres pour cinq jours. Les Ordres du Dictateur ayant été ponctuellement exécutés, il partit ſur le ſoir à la tête de ſon Infanterie. Tarquitius conduiſoit la Cavalerie. L'armée fit une ſi grande diligence qu'on arriva long-temps avant le jour aſſez près du camp des Eques. Le premier ſoin du Général Romain fut de travailler à inveſtir les ennemis, & à les mettre entre les deux armées Romaines. Un cri qu'il donna ordre à ſes ſoldats de jetter tous enſemble, avertit le Conſul aſſiégé du ſecours qui lui étoit arrivé; & de ce qu'il devoit faire de ſon côté. Celui-ci, perſuadé par le bruit des armes qu'il entendoit, qu'on en étoit aux

mains, ſort de ſon camp pour aller attaquer celui des Eques, moins dans l'eſpérance de l'emporter que pour faire une puiſſante diverſion. Il donne le ſignal du combat par un cri qui ſe fit entendre dans le camp du Dictateur. En effet il occupa pendant tout le reſte de la nuit la plus grande partie des forces des ennemis; ce qui donna le temps à Quintius d'achever ſes travaux & ſes retranchemens.

Au retour du jour les Eques furent extrêmement ſurpris de ſe voir enfermés entre deux armées qui les attaquoient ſans relâche, & qui ne leur donnoient aucun moment de repos. Déſeſpérant de pouvoir ſoutenir longtemps cette double attaque, ils députèrent vers le Dictateur pour le prier humblement d'épargner leur ſang, & de ne pas mettre ſa gloire dans la ruine entière de leur nation. Ils offrirent d'accepter toutes les conditions qu'il leur préſcriroit. Le Dictateur leur répondit avec cette noble fierté que lui donnoit ſa ſupériorité, qu'il n'étoit pas avide de leur ſang, qu'il leur accorderoit volontiers la vie, mais qu'il vouloit punir leur perfidie. *Livrez-moi*, leur dit-il, *votre Général avec les prin-* Sa victoire.

*cipaux Officiers ; & ſoumettez-vous à paſſer tous ſous le Joug *. C'eſt à ce prix que je vous accorde la vie , & que je vous renverrai chez vous.* Les Eques acceptèrent toutes les conditions. Les Officiers furent menés au Dictateur chargés de chaînes. Tous les autres, dépouillés & ſans armes paſsèrent ſous le portique militaire : eſpéce d'infamie, qui étoit un aveu public & humiliant qu'une nation ſe reconnoiſſoit vaincue & ſubjuguée.

Quintius, pour récompenſer le zèle de ſes troupes, leur abandonna le pillage du camp ennemi qui étoit rempli de richeſſes. Il ne voulut pas que les troupes de Minucius y priſſent part. *Lâches ſoldats*, leur dit-il, *qui étiez à la veille de devenir la proie de vos ennemis, vous êtes indignes de participer à ces richeſſes. Et vous, Minucius, vous ne commanderez plus en chef ces Légions juſqu'à ce que vous ayez fait paroître plus de courage & de capacité.* Une punition ſi humiliante ne diminua rien du reſpect & de la reconnoiſſance de

* Le Joug étoit deux javelines en terre, ſurmontées d'une troiſiéme, attachée en travers ſur la pointe des deux premières. *Voyez ci-devant, pag. 56.*

l'armée. Le Conſul dégradé du Conſulat, & ſon armée plus ſenſible au bienfait de leur délivrance, qu'à l'ignominie qu'ils reconnoiſſoient mériter, décernèrent à leur libérateur une couronne d'or du poids d'une livre.

Après une expédition auſſi glorieuſe, Quintius retourna à Rome, où le Sénat lui avoit déja décerné le Triomphe le plus éclatant. Il faut convenir à la gloire de notre Héros que jamais Triomphe n'avoit été plus juſtement mérité. Et j'ajouterai même que le plus bel ornement du Triomphe étoit le Triomphateur lui-même, qui honora plus cette auguſte & pompeuſe cérémonie qu'il n'en fut honoré lui-même. Dans l'eſpace de moins de quinze jours, il dégage l'armée du Conſul & la ſauve : il force celle des ennemis, preſque victorieuſe, à lui demander humblement la paix, lui en préſcrit les conditions, la fait paſſer ſous le joug, & rentre triomphant dans Rome. Que d'exploits dans un ſi court intervalle de temps !

Son Triomphe.

Quintius, croyant n'avoir plus rien qui le retint à Rome, voulut abdiquer la Dictature, qu'il regardoit plutôt comme un fardeau, que comme

Il condamne Volscius à un exil perpétuel.

un honneur. Ses amis, à force de prières, obtinrent de lui qu'il jugeroit avant son abdication l'affaire de Volscius, accusateur de son fils Cæso. Reprenons cette affaire de son origine. Nous avons vû comment le jeune Cæso, poursuivi par la faction des Tribuns, qui avoient résolu sa perte à cause de l'éclat de son mérite & de son attachement au Sénat, fut obligé de s'exiler lui-même, pour échapper à un sort encore plus funeste. Les Tribuns ne trouvant point dans la conduite du jeune Sénateur de grief suffisant pour le perdre, eurent recours à la calomnie. C'étoit le talent favori du Tribunat. Virginius, qui étoit le plus ardent à la perte de Cæso, fit paroître un nommé Volscius qui accusa Cæso d'avoir tué son frère entre ses bras. Devant tout autre Tribunal que celui du Tribunat, l'illustre accusé n'auroit pas eu de peine à se justifier d'une calomnie aussi noire qu'elle étoit frivole; mais comme au Tribunal du peuple ses parties étoient ses Juges, il prévit qu'il succomberoit. Un exil volontaire lui parut préférable à un jugement qui lui auroit peut-être coûté la vie. Deux ans après qu'il fut sorti de Rome les

Questeurs qui étoient alors en charge par le droit attaché à leur dignité, citèrent à leur Tribunal Volscius, l'auteur de la persécution de Cæso. Volscius étoit Tribun cette année-là; & tout Tribun qu'il fut, & protégé de toute l'autorité du Tribunat, il se défia de sa cause & refusa de comparoître au jour marqué. Il fut démontré par plusieurs preuves inconteſtables, & surtout par un *alibi*, que Volscius étoit un faux témoin, un calomniateur, aposté par le Tribunat, & aux gages du Tribun Virginius. La malice & la noirceur de ce procédé indigna tous les gens de bien. On auroit bien voulu faire subir au calomniateur la juste punition qu'il méritoit; mais les Tribuns qui étoient intéressés eux-mêmes comme complices, arrêtèrent les poursuites des Questeurs, jusqu'à ce que le Sénat, disoient-ils, eut prononcé sur la loi Térentilla. Ainsi cette affaire en étoit restée-là depuis un an qu'elle étoit commencée; & vraisemblablement elle n'auroit jamais été jugée définitivement. Quintius cédant aux instances de ses amis, prit connoissance de cette procédure dans une assemblée des Comices. Le

calomniateur, convaincu de faux, fut condamné à un exil perpétuel. C'étoit une peine bien légère pour une calomnie auſſi noire. Cæſo fut rappellé; & les Tribuns, qui frémiſſoient de rage en eux-mêmes, de ſe voir enlever un de leurs Confrères, n'osèrent dire le moindre mot. Ils redoutoient en Quintius la ſouveraine puiſſance dont il étoit revêtu. Alors le Dictateur ne différa plus de ſe dépouiller de la pourpre, & s'arrachant aux applaudiſſemens des Romains & aux larmes de ſes amis, il retourna s'enſevelir dans ſa pauvre chaumière pour continuer à cultiver de ſes mains victorieuſes ſon petit héritage:

AN. M. 3552. AV. J. C. 452. AN. R. 297. Diſſentions domeſtiques.

Notre illuſtre Laboureur ne jouit pas long-temps des douceurs de la vie champêtre. Des nouveaux troubles qu'excitèrent les Tribuns au ſujet d'un corps de loix qu'ils demandoient depuis pluſieurs années, ſans pouvoir l'obtenir, obligèrent le Sénat de le rappeller une troiſiéme fois de la charrue pour prendre ſes avis ſur les diſſenſions domeſtiques, qui partageoient la République comme en deux corps iſolés & étrangers. Cependant les ennemis de Rome, les Sabins d'un côté,

& les Eques de l'autre, ravageoient impunément le territoire de la République, & cela avec une telle hardieſſe, & une telle inſolence qu'on craignit pour Rome même. Le mal n'eut été rien dans des circonſtances où la diviſion n'eût pas régné dans l'Etat. Mais la folle & opiniâtre oppoſition des Tribuns aux levées, rendoit le mal plus grand, & le péril éminent. Les Conſuls, touchés des maux qui affligeoint la République, ſans pouvoir y remédier, & indignés de l'injuſte oppoſition des Tribuns, aſſemblèrent extraordinairement le Sénat pour délibérer ſur la ſituation préſente de la République. Quintius opina le premier. Il fut d'avis que ſi le peuple perſiſtoit dans ſa déſobéiſſance, on ſe paſsât de ſon ſecours; & qu'on armât ſeulement les Patriciens. Un avis ſi généreux fut reçu avec un applaudiſſement général. Dans le moment on rompt le Sénat; & on vit ces vénérables vieillards courir aux armes & ſe rendre ſur la place pour y recevoir des Conſuls l'ordre de la marche.

Un ſpectacle ſi nouveau toucha le peuple, que le Conſul Horace avoit aſſemblé exprès, & tira les larmes des

yeux de presque tous les assistans. Le discours du Consul acheva ce que la présence de ces vénérables Patriciens chargés de leurs armes avoit commencé. Ce généreux Magistrat, après avoir reproché aux Tribuns d'un ton d'indignation, leur conduite séditieuse & rébelle, loua le zèle & le courage de ces illustres vieillards, qui aimoient mieux s'exposer à une mort certaine, que de souffrir plus long-temps les ennemis aux portes de Rome, & de voir flétrir impunément la gloire & le nom Romain. Le Consul s'appercevant que le peuple s'attendrissoit ; alors se laissant lui-même emporter à son zèle & à sa douleur : » n'avez-vous point » honte (ajouta-t-il) de voir ces illu» stres vieillards, ces vénérables Sé» nateurs, que vous appellés vos pères, » se dévouer généreusement à une » mort certaine pour un peuple inso» lent & rébelle ? Méritez-vous le » nom de Romain ; & ne devriez» vous pas vous cacher à votre Patrie » infidéles que vous êtes, déserteurs » de ses armées, & plus ennemis » de vos Généraux que les Eques & » les Sabins ». Puis adressant la parole aux Patriciens. « Vénérables pères de

la Patrie (leur dit-il) » ne vous affli-
» gez pas. Il vous reſte encore parmi
» la Nobleſſe de Rome, de vrais en-
» fans d'Enée, qui porteront leurs
» pères ſur leurs épaules pour les en-
» lever au fer & à la flamme.

Les Tribuns ſentant que le peuple alloit leur échapper & ſe mettre à la ſuite de ſes Généraux, voulurent ſe faire un mérite auprès du Sénat de leur complaiſance à lever leur oppoſition à l'enrôlement des troupes. Encore ne cédèrent-ils qu'à condition que le Sénat leur feroit la grace de joindre cinq nouveaux Tribuns, aux cinq premiers pour former un corps de dix Magiſtrats Plébéiens. Une propoſition ſi extraordinaire & ſi peu attendue partagea le Sénat. Claudius, par ce fond de bon ſens & de pénétration qui étoit héréditaire dans ſa famille, démêla l'artifice des Tribuns & s'oppoſa avec fermeté à leur requête. Il repréſenta au Sénat que c'étoit multiplier le nombre des ennemis, & créer dans la République un nouveau Sénat qui n'auroit d'autre objet que de ruiner l'autorité de l'ancien. Quintius Cincinnatus, qui enviſageoit cette affaire ſous un autre face, ſe déclara pour la

Augmentation de cinq Tribuns du peuple.

nouvelle propoſition. Ce grand Magiſtrat crut trouver un bien dans ce nouvel établiſſement. Il ſoutint qu'il ſeroit avantageux au Sénat qu'il y eût dix Tribuns, parce qu'il y auroit moins d'union entre eux, & qu'il ſeroit plus aiſé de ſemer parmi eux la jalouſie & la diviſion. Un amour de la Patrie peu éclairé, & la néceſſité d'en éloigner l'ennemi, lui firent illuſion. L'autorité d'un homme ſi reſpectable entraîna preſque tous les ſuffrages. Son avis prévalut ſur celui de Claudius, qui étoit & plus ſage & plus utile à la République. Tel étoit le ſort des Claudius, ſemblable à Caſſandre, ils prédiſoient vrai & ils n'étoient jamais crus. Les Tribuns contens d'avoir obtenu leur demande, ſe déſiſtèrent de leur oppoſition, & les levées ſe firent ſelon les vœux des Conſuls. On marcha ſans différer aux ennemis, dont la plûpart avoient quitté la campagne, & étoient rentrés dans leurs villes. Ceux qui eurent le courage d'attendre les Romains furent battus & mis en fuite.

Voyez au T. IV. art. du Gouvernement.

C'eſt ici l'époque de l'augmentation des Tribuns juſqu'au nombre de dix, où il reſta fixé. Le peuple pour prévenir

prévenir les chicanes sur l'augmentation de ses Tribuns, voulut sur le champ profiter de la concession du Sénat. Dès que l'Arrêt en fut expédié, il s'assembla par Tribus, & désigna les dix Tribuns pour l'année suivante, autres que ceux qui étoient actuellement en place, conformément à la disposition de l'Arrêt.

AN. M. 3553. AV. J.C 451. AN. R. 298.

Nouvelles entreprises des Tribuns.

Le Sénat ne fut pas long-temps sans éprouver la vérité de ce que Claudius lui avoit prédit. Ces Magistrats devenus plus forts par leur nombre, en devinrent & plus audacieux & plus entreprenans. Icilius, qui étoit à la tête du Collége des Tribuns, présenta aux Consuls une Requête en faveur du peuple, tendante à ce qu'il plût au Sénat d'abandonner gratuitement une partie du Mont Aventin, aux pauvres Citoyens qui n'avoient point de logement, ni emplacement pour en bâtir. La demande des Tribuns paroissoit juste & raisonnable. mais les Consuls qui étoient en charge, par un préjugé héréditaire à toute la Noblesse *qu'il falloit se défier de toutes les Requêtes des Tribuns*, ne se pressèrent pas de proposer au Sénat la demande des Tribuns. Icilius qui étoit

le chef de l'entrepriſe, s'appercevant du délai affecté des Conſuls, leur envoya un Appariteur pour leur commander de ſa part de convoquer ſur le champ le Sénat ; & de s'y rendre eux-mêmes ſans retardement.

Un procédé ſi nouveau de la part du factieux Tribun, indigna tellement les Conſuls qu'ils accueillirent l'Appariteur comme il le méritoit ; c'eſt-à-dire qu'ils lui firent donner par un de leurs Licteurs quelques volées de coups de bâtons, puis le renvoyèrent honteuſement vers ſes maîtres. Icilius & ſes Collégues, piqués juſqu'au vif de cet affront, ſe promirent de le vendre cher aux Patriciens. Ils firent arrêter le Licteur, & menacèrent de le faire mourir comme un ſacrilége & comme un homme dévoué aux Dieux Infernaux. Deſorte que le malheureux Licteur ſe voyoit à la veille de périr pour avoir trop ponctuellement obéi aux ordres des ſouverains Magiſtrats. Néanmoins les Tribuns ſe relâchèrent de leur ſévérité ; & à la prière du Sénat, ils mirent le Licteur en liberté. Mais il fallut auſſi que de ſon côté le Sénat cédât au peuple le Mont Aventin.

La ceſſion de cette montagne ne fut pas le ſeul avantage que le Tribunat remporta en cette occaſion ſur le Sénat. Ces Magiſtrats Plébéiens s'arrogèrent le droit de convoquer le Sénat, & s'y maintinrent toujours : eux qui, dans leur premiére inſtitution (dont la datte ne paſſe pas quarante ans) n'oſoient entrer dans un lieu auſſi reſpectable, s'ils n'y étoient appellés ; & qui attendoient ſous le portique les ordres de la Compagnie comme de ſimples Officiers. C'eſt ainſi que ce nouveau Sénat des Tribuns établit peu-à-peu, ſelon la prédiction de Claudius, ſon autorité ſur la ruine de celle du premier Corps de l'Etat.

Ils s'arrogent le droit de convoquer le Sénat.

Ces ſéditieux Magiſtrats n'en demeurèrent pas là. Icilius le chef, & le plus inſolent de tous ; & qui, au mépris des Ordonnances du Sénat, s'étoit fait continuer dans ſa charge, forma le deſſein d'aſſujettir au Tribunal du peuple, ou plutôt à celui des Tribuns, les Conſuls eux-mêmes. Il prit pour cela occaſion d'une émeute dont il étoit lui ſeul la cauſe, pour s'être oppoſé mal-à-propos aux levées des ſoldats que les Conſuls faiſoient pour marcher contre les ennemis du déhors,

AN. M. 3554. AV. J. C. 450. AN. R. 299.

qui désoloient impunément le territoire de la République. Comme les Consuls ne tenoient aucun compte de son opposition, & qu'ils continuoient à faire les enrôlemens avec beaucoup de sévérité, le violent Tribun voulut opposer la force à l'autorité des Consuls. Il eut l'audace d'envoyer des Appariteurs pour les saisir & les conduire en prison Les Patriciens insultés dans la personne des Chefs de la République, se déclarent pour eux. Ils tombent sur les Tribuns & sur leurs adhérens avec une telle fureur, que ces Magistrats Plébéiens, abandonnés du peuple, furent obligés de lâcher prise, & de se retirer couverts de honte & chargés de coups, que les jeunes Sénateurs ne leur avoient pas ménagés.

Les Tribuns, honteux & irrités des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus, & plus encore du mauvais succès de leur entreprise convoquèrent l'assemblée pour le lendemain. Montés sur la Tribune aux harangues ils excitent le peuple à venger son autorité, méprisée dans celle de ses Magistrats, ses protecteurs & défenseurs. Après s'être emportés avec fureur contre le Sénat, les Consuls &

tout l'Ordre de la Nobleſſe, ils ſe tranſportèrent au Sénat pour y demander juſtice de la violence qu'ils prétendoient leur avoir été faite par les Conſuls. Mais ils ne purent rien obtenir de cette auguſte Compagnie. Ils n'en remportèrent qu'une vive reprimande que leur fit le Conſul T. Romilius. Ce grave Magiſtrat leur déclara en plein Sénat, que s'ils étoient aſſez hardis pour pouſſer plus loin une entrepriſe ſi odieuſe, il trouveroit le moyen de les faire repentir d'avoir abuſé de la patience du Sénat, & d'avoir porté trop loin une audace qui n'avoit plus de bornes. » Ne comptez » pas (ajouta-t'il) que la Nobleſſe de » Rome voie tranquillement l'affront » fait à ſes Chefs. L'amour de la Pa» trie & le zèle pour la juſtice ſçau» ront leur mettre les armes à la main. » Vous connoiſſez leur valeur; crai» gnez leur indignation.

Les Tribuns, très-peu ſatisfaits de cette réponſe, tinrent pluſieurs aſſemblées pour engager le peuple à prendre contre le Sénat & contre les Conſuls quelque réſolution vigoureuſe. Mais le peuple s'appercevant qu'il entroit beaucoup de perſonnel dans le

procédé de ſes Magiſtrats, ne voulut point prendre part à cette querelle. Deſorte que les Tribuns, ſans pouvoir ſatisfaire leur reſſentiment, ſe virent dans la triſte & dure néceſſité de garder les coups qu'ils avoient reçus, & qu'ils avoient encore bien mieux mérités ; ils voulurent ſe faire un mérite de cette impuiſſance. Dans une aſſemblée du peuple, ils déclarèrent qu'en conſidération des plus reſpectables Citoyens de Rome, ils vouloient bien ſe déſiſter de leurs juſtes pourſuites contre les Conſuls, & leur pardonner les injures perſonnelles. Cependant pour ſe dédommager en quelque ſorte, & ſe venger contre tout le Corps des Patriciens, ils remirent ſur le tapis la fameuſe loi Agraire, & l'affaire d'un Corps de loix pour régler la police & les jugemens. Icilius, qui portoit la parole pour ſes Collégues, mit toute ſon éloquence en œuvre pour en démontrer la néceſſité & la juſtice. Après avoir parlé, il invita les Plébéiens à dire librement leur avis. A ces paroles, il s'éleva une foule de mécontens & de ſéditieux, qui invectivèrent contre l'avarice & l'uſurpation des Patriciens. C'étoit le champ

Ils entreprennent de faire paſſer la Loi Agraire, & la Loi Térentilla.

ordinaire des plaintes des mécontens. Aucun discours ne fit tant d'impression sur les esprits, que celui d'un certain Plébéien nommé Siccius, ou Sicinius-Dentatus. C'étoit un Héros d'une valeur reconnue, & admiré de toute l'antiquité: nous aurons lieu de le faire connoître. Il étoit alors âgé de près de soixante ans, de bonne mine, & d'une taille avantageuse; plein de force & de vigueur; d'un air noble & d'une éloquence facile & propre à remuer les passions : en un mot tout concouroit en Dentatus à lui concilier l'amitié & l'estime de ses Concitoyens; & à lui attirer le respect & l'attention.

Discours de Siccius ou Sicinius-Dentatus.

» Il y a (dit-il) quarante ans que » je porte les armes, & trente que je » suis Officier dans les troupes. J'ai » passé par tous les dégrés de la milice, » & ce n'est qu'à ce prix que je suis au- » jourd'hui Tribun. Je me suis trouvé » à six-vingts batailles. J'ai sauvé la » vie à plusieurs Citoyens, recouvré » souvent des Drapeaux, qui sans moi » serviroient aujourd'hui de trophées » à l'ennemi. Je puis montrer quator- » ze couronnes Civiques, trois Mu- » rales, huit d'Or, quatre-vingt-trois

» Colliers de même métal, ſoixante
» Bracelets, dix-huit lances, vingt-
» trois chevaux avec leurs ornemens
» Militaires, & dont il y en a neuf
» qui ſont le prix d'autant de combats
» ſinguliers d'où je ſuis ſorti victorieux.
» Mais ſi j'ai acquis de la gloire, ſça-
» chez que je l'ai payée de mon ſang:
» que ces honneurs me coutent qua-
» rante cinq bleſſures, toutes parde-
» vant, toutes par conſéquent hono-
» rables, & nulles qui puiſſent me fai-
» re rougir, j'en reçus douze en un
» ſeul jour à la repriſe du Capitole. Si
» l'on ne ſçavoit à Rome quelle eſt
» ma fortune, qui ne croiroit qu'elle
» eſt proportionnée à mes longs & glo-
» rieux travaux? Mes Compagnons &
» moi avons défendu la République au
» péril de nos vies, étendu ſes fron-
» tières, conquis de vaſtes & fertiles
» champs, où nous n'avons pas la plus
» petite portion, & qui ſont poſſédés
» ſans droit par des gens ſans mérite
» dont les deſſeins pernicieux ne ten-
» dent qu'à nous aſſervir. Quoi donc n'y
» aura-t-il jamais de prix réſervé à la
» vertu, ni de fin à nos peines? Ne
» ſouffrez pas plus long-temps, Ro-
» mains, qu'on inſulte à votre patien-

Voyez au Tom. IV. Art. de la Guerre.

» ce. Montrez que vous connoiſſez le
» mérite, & que vous ſçavez récom-
» penſer le zèle de ceux qui ſe ſacri-
» fient pour vous.

Il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur & la gloire de la nation, que pour relever le courage des ſoldats, & récompenſer leur zèle à ſervir la Patrie il y eût parmi nous des récompenſes militaires établies comme il y en avoit chez les Romains.

Un diſcours ſi vif ne manqua pas de faire ſur la multitude toute l'impreſſion que les Tribuns pouvoient déſirer. En effet le peuple paroiſſoit tout déterminé à finir cette grande affaire, & à ne plus entendre aucune réplique de la part des Patriciens. Ces diſpoſitions du peuple ne laiſſoient aux Tribuns aucun doute ſur le ſuccès de l'entrepriſe. Pleins de confiance, & comme aſſurés de la victoire, ils convoquent les Comices pour le lendemain. Le projet allarma les Patriciens, mais ils n'en furent pas déconcertés. La voie de l'inſinuation, l'art de la parole, qu'ils mirent d'abord en uſage ne leur ayant pas réuſſi, ils employèrent la force & la violence. Au moment que le peuple devoit donner

ſon ſuffrage, les jeunes Patriciens diſperſés par pelotons en différens lieux renverſent les urnes où étoient les bulletins, ſe jettent dans la foule, pouſſent, frappent, écartent le peuple, & demeurent maîtres du champ de bataille.

Les Tribuns, outrés du procédé des Patriciens, voulurent faire informer contre les auteurs du trouble. Mais comme il n'étoit pas poſſible de comprendre dans la procédure tout le Corps de la Nobleſſe, les Tribuns, qui cherchoient des victimes à leur reſſentiment, & dont la punition pût intimider toute la Nobleſſe, accusèrent ceux d'entre les Patriciens qui s'étoient le plus ſignalés dans ces troubles. Parmi ceux-ci étoient les Poſthumius, les Sempronius & les Clælius; noms illuſtres dans Rome, & dont les familles étoient les plus diſtinguées par leur nobleſſe, leurs richeſſes & leur crédit. Ce fut donc ſur eux que les Tribuns voulurent faire tomber le poids de leur reſſentiment contre tout le corps des Nobles. Ils furent aſſignés à comparoître au Tribunal du peuple; mais, de l'avis du Sénat, ils mépriſèrent l'aſſignation.

des Tribuns, & ne se presentèrent point au jour marqué. On les condamna par défaut à une amende pécuniaire, que le Sénat leur rembourſa des deniers publics. Trop heureux d'avoir arrêté pour le prix d'une ſomme d'argent la publication de la Loi.

Guerre contre les Eques.

Une incurſion ſoudaine des Eques ſur les terres de Tuſculum, vint heureusement faire une diverſion aux diviſions domeſtiques. A la première nouvelle qu'on en eut à Rome, il fut décidé que les deux Conſuls marcheroient au ſecours de cette ville alliée. Les Tribuns vouloient faire acheter la levée des troupes par le conſentement du Sénat à la loi Agraire. Mais le peuple, plus généreux & plus reconnoiſſant que ſes Magiſtrats, pour une ville dont Rome avoit reçu des puiſſans ſecours, prit les armes de bonne grace, malgré l'oppoſition des Tribuns, & ſuivit ſes Généraux. Siccius-Dentatus, cet harangueur, étoit de ce nombre, à la tête de huit cents Vétérans, qui avoient voulu ſervir ſous le commandement particulier de l'Achille Romain (car c'eſt ainſi qu'on appelloit Siccius) jalouſe de recueillir ſous ſes ordres de nouveaux lauriers.

Les deux armées s'étant rencontrées assez près de la ville d'Antium, furent pendant quelque temps à s'observer mutuellement. Les Consuls voulant inspirer aux ennemis une confiance téméraire, se tinrent renfermés dans leur camp. Les Eques attribuant cette ruse à la crainte conçurent du mépris pour un ennemi qu'ils regardoient comme vaincu; & dès ce moment ils cessèrent d'être sur leurs gardes. Cette confiance leur devint funeste. Un jour qu'ils étoient sortis du camp sans trop d'ordre, & qu'ils étoient répandus dans la campagne, le Consul Romilius résolut de les charger dans la plaine, & de faire attaquer en même temps leur camp, qui étoit situé sur une montagne. Dentatus & sa troupe furent chargés de cette dernière expédition, qui étoit assurément la plus difficile & la plus dangereuse.

Victoire des Romains.

Ce brave Officier représenta inutilement au Consul la presque impossibilité du succès de la commission & le péril certain auquel il l'exposoit lui & la troupe. Le Général irrité de la sage remontrance de Dentatus, lui répondit bruſquement qu'il n'avoit qu'à

obéir aux ordres qu'on lui donnoit : ou que s'il y trouvoit trop de péril, il en chargeroit d'autres Officiers, qui ſans faire les ſuffiſans viendroient glorieuſement à bout de cette entrepriſe. » Voilà donc, *ajouta-t-il* ce brave Sicinius, qui ſert depuis quarante ans, qui s'eſt ſignalé en ſix-vingts combats, dont le corps eſt tout moulu de bleſſures, qui fait parade de ſes couronnes & de ſes recompenſes ! Il recule à la vûe du péril, & il n'oſe enviſager l'ennemi ; il n'a de courage que dans le diſcours. Portez, Sicinius, ſur la place cette langue ſi éloquente & plus redoutable à vos Concitoyens, que votre épée ne l'eſt aux Eques & aux ennemis de la Patrie.

La part que Sicinius a à cette victoire.

Le brave Sicinius qui comprit que le Conſul en vouloit ou à ſa vie, ou à ſon honneur, accepte la commiſſion en diſant à ſon Général qu'il lui étoit plus facile de le faire périr que de le déshonorer : que ſon honneur lui avoit toujours été plus cher que ſa vie. » Allons, dit-il, chers camarades, marchons où l'honneur & l'ordre du Général nous appellent «. Il ſe met en marche ; & par ſa prudence

ſon courage, & ſon habileté il réuſſit dans une expédition où la malice de ſon Général l'avoit engagé pour le faire périr. Le courageux & infatigable Sicinius, peu content de cette victoire, veut avoir part à celle que les Conſuls diſputoient aux Eques. Maître du camp, il deſcend dans la plaine, attaque les ennemis en queue, & force par ſes armes intrépides la victoire, qui étoit encore douteuſe, à ſe déclarer en faveur des Romains. Elle fut complette. Les Eques perdirent ſept mille hommes, qui reſterent ſur le champ de bataille. Il y en eut un pareil nombre qui furent faits priſonniers.

Vengeance de Sicinius.

Le ſuccès de Sicinius ne lui avoit pas fait oublier l'inſulte de ſon Général. Son reſſentiment en devint plus vif, & plus ardent à chercher les moyens de ſe venger. Dans ce deſſein il part avec ſa troupe, du camp qui étoit devenu ſa conquête, & prévient les Conſuls dans leur marche. Arrivé à Rome, il raconte aux Tribuns & à la multitude, qui s'étoit aſſemblée autour de lui & de ſa cohorte, la victoire qu'on venoit de remporter, & la part qu'il y avoit eue. Il ſe plaint

amèrement de l'inhumanité des Généraux, qui l'avoient exposé lui & sa troupe à un danger éminent de périr. Il demande pour toute recompense qu'on ne décerne point les honneurs du Triomphe à des Généraux qui ne se sont servis de leur autorité que pour faire périr sans nécessité leurs propres Concitoyens. Le récit pathétique du brave Dentatus, excita l'indignation du peuple contre les Consuls. On lui promit de ne jamais consentir au Triomphe des Généraux, qui faisoient si peu de cas du sang du peuple. L'armée, pour se venger de ce qu'on l'avoit frustrée du butin entra dans ce complot. Les Généraux par la foiblesse du Sénat, qui n'eut pas le courage de les soutenir, furent privés des honneurs du Triomphe *. Pour Sicinius, le peuple le nomma Tribun aux prémiers Comices.

* *Voyez au Tome IV Art. de la Guerre.*

Le nouveau Tribun, dont le ressentiment contre les Consuls de l'année dernière n'étoit pas encore satisfait, les cita à comparoître devant l'assemblée du peuple, pour y rendre compte de l'abus qu'il prétendoit, qu'ils avoient fait de leur autorité pendant leur Consulat. Ceux-ci comparurent

AN. M. 3555.
AV. J. C. 449.
AN. R. 300.

au jour marqué ; mais ils ne voulurent rien dire pour ſe juſtifier d'une accuſation, dont ils n'étoient comptables qu'à eux-mêmes, & tout au plus au Sénat. Le peuple, plus irrité contre eux pour leur oppoſition conſtante à la loi Agraire, que pour le prétendu abus de l'autorité Conſulaire, les condamna tous les deux à une amende pécuniaire ; Romilius à dix mille *As* & Véturius à quinze mille. Dans cette même aſſemblée, & du conſentement des nouveaux Conſuls & de tous les Ordres de l'Etat, on établit une loi qui permettoit à tout Magiſtrat de condamner à une amende pécuniaire, quiconque auroit manqué de reſpect pour ſa dignité : privilége réſervé juſqu'alors aux Conſuls. Mais pour prévenir l'abus, & ne point rendre cette peine arbitraire, il fut arrêté que l'amende pour ces ſortes de fautes ne pourroit excéder la valeur de deux Bœufs, ou de trente moutons *.

*Monnoies de cuivre qui prennoient ce nom de leur empreinte. Elles avoient été frappées ſous le regne de Servius-Tullius ſixiéme Roi de Rome. Chaque Bœuf étoit eſtimé cent *As* d'airain, ou cent ſols de notre monnoie ; & la valeur de chaque Mouton étoit de dix *As*, ou dix ſols.

La disgrace des Consuls de l'année précédente que le peuple au sortir de charge, avoit condamnés à une amende pécuniaire pour leur fermeté inflexible à s'opposer à la publication de la loi Agraire, n'épouvanta pas leurs successeurs Sp. Tarpéius & Aul. Hatérius. Ces Généreux Consuls, tout populaires qu'ils étoient, déclarèrent hautement, que ni les amendes, ni des peines encore plus injustes, ni la perte même de leur vie ne les obligeroient jamais à consentir à la publication de la loi Agraire. Une fermeté si declarée & qui manifestoit un concert unanime de tous les Sénateurs, commença à ébranler les Tribuns & à les rendre moins ardents dans la poursuite d'une loi à laquelle ils comprirent que le Sénat ne donneroit jamais son consentement. Ils parurent se désister de leur dessein; & on fut pendant quelque temps sans parler ni de partage des terres, ni d'aucune autre affaire, qui pût altérer la bonne harmonie, qui régnoit entre les deux Ordres de la République. Ce calme ne fut pas de longue durée.

Il falloit un objet pour nourrir l'inquiétude naturelle d'un peuple, qui

n'avoit d'autre profeſſion que celle des armes. Il en trouva un dans la loi Térentilla dont il demanda la publication. Le Tribun Sicinius, qui l'avoit plus à cœur encore que le peuple, préſenta ſa requête au Sénat. Cette auguſte Compagnie, qui ſentoit la juſtice & l'équité de la propoſition du Tribun; & de plus fatigué d'être tous les jours aux priſes avec le peuple & avec ſes Magiſtrats, s'y prêta de bonne grace. On convint d'envoyer des Députés à Athènes & chez les autres Républiques de la Gréce pour y recueillir les loix & les coutumes de ces Etats, & pour en rapporter celles qu'ils croiroient les plus convenables à la conſtitution préſente de la République Romaine. Le Sénat nomma pour cette célébre Députation, Sp. Poſthumius, Servius-Sulpicius & A. Manlius, trois perſonnages Conſulaires & d'un mérite diſtingué. Les Ambaſſadeurs Romains partirent ſur trois galères que les Queſteurs, de l'ordre du Sénat, avoit fait équiper en diligence, & orner ſuperbement pour donner aux Grecs une idée avantageuſe de la République Romaine.

Célébre Députation en Gréce pour y recueillir des Loix.

La peſte fit pendant leur abſence un

ravage terrible, & à Rome & dans presque toute l'Italie. Ce qui fit dire avec assez de vérité que Rome ressembloit à un cloaque; qui, s'il n'est agité par le vent violent de la guerre ou de la sédition, exhale des vapeurs empestées, qui en corrompent l'air. Le mal contagieux se communiqua avec une telle fureur, qu'il emporta presque tous les esclaves, & une quantité prodigieuse de Citoyens de tout âge & de toute condition. Rome devint presque déserte. Et dans cette désolation générale, elle auroit eu à craindre quelque surprise de la part de ses ennemis, qui attentifs à profiter des occasions pour tenter de la ruiner, faisoient déja des préparatifs pour venir l'attaquer. Mais le même fléau qui affligeoit les Romains, se fit sentir chez eux, & les arrêta dans leur projet.

AN. M. 3556. AV. J. C. 448. AN. R. 301. Cruelle peste.

L'année suivante commença sous des auspices plus heureux. Elle ramena la santé & l'abondance; cependant on vit arriver, avec un recueil de loix, les Députés qu'on avoit envoyés en Gréce. Les Tribuns presserent vivement le Sénat de nommer dix Commissaires pour travailler à rédiger ces loix en un Corps, qui pût servir de ré-

AN. M. 3557. AV. J. C. 447. AN. R. 302.

gle dans le Gouvernement de l'Etat, & dans l'administration de la justice.

Le Sénat, qui ne trouvoit pas son compte dans ce changement de jurisprudence, auroit bien voulu traîner en longueur la décision de cette grande affaire. Mais ne pouvant plus éluder les poursuites des Tribuns, on convint de nommer dix Commissaires pour rédiger ce Corps de loix, tant désiré du peuple. Les Magistrats Plébéiens, dans l'espérance de pouvoir être élevés à cette dignité, représentèrent au Sénat qu'il convenoit, que cinq de ces Commissaires fussent pris d'entre les Plébéiens. Une prétention si déplacée révolta unanimement tous les Sénateurs. Cette opposition générale de la part de la Noblesse, fit connoître aux Tribuns, que le Sénat ne se relâcheroit point sur cet article; ce qui les engagea à se désister eux-mêmes de leur injuste demande. Ils craignirent même qu'une fermeté à contretemps, & sur un point si peu essentiel ne fît échouer la nomination des Décemvirs. Ainsi ils abandonnèrent aux Patriciens la gloire de donner à la République un Code de loix.

Avant que de passer à l'élection de ces

dix nouveaux Magiſtrats, on convint 1°. qu'ils ſeroient pris du corps du Sénat ; 2°; que leur autorité ſeroit d'une année entière, ſouveraine, & ſans appel : 3°. que toutes les Magiſtratures, même le Tribunat, ſeroient abrogées pendant ce temps-là, & que tous ceux qui étoient en place abdiqueroient leurs charges; en un mot qu'il n'y auroit point d'autorité dans Rome que celle des Décemvirs, qui pendant le temps de leur adminiſtration, ſeroient les arbitres ſouverains de la paix & de la guerre, de la juſtice, & des Finances. C'eſt-à-dire que Rome ſe donne aujourd'hui dix Rois & dix Tyrans pour un qu'elle avoit autrefois détrôné & chaſſé de ſon ſein. Mais elle aura tout lieu de s'en repentir. Ces préliminaires convenus & arrêtés, on procéda à l'élection. Les premiers ſuffrages tombèrent ſur Appius-Claudius & T. Génucius, Conſuls déſignés pour l'année ſuivante. C'étoit moins pour les dédommager de l'abdication du Conſulat, que le peuple les nomma les premiers, que pour les recompenſer du zèle, qu'ils avoient montré dans le Sénat pour déterminer cette Compagnie à nommer les

Création des Décemvirs.

Décemvirs. Le troiſiéme fut L. Seſtius, Conſul qui ſortoit de charge, & qui aux yeux du peuple avoit mérité la troiſiéme place dans le Collége des nouveaux Magiſtrats, parcequ'il avoit prononcé l'Arrêt pour la création du Décemvirat. Les trois Députés en Gréce furent élus après ceux-ci. On aſſocia à ces ſix premiers Véturius, C. Julius, Romilius, & P. Horatius, tous perſonnages Conſulaires, qui avoient commandé les armées en chef, & gouverné la République avec applaudiſſement.

LIVRE QUATRIÈME.

HISTOIRE DE ROME Sous les Décemvirs, juſqu'à ſa priſe par les Gaulois.

QUATRIÈME EPOQUE.

Qui renferme l'eſpace de 62. ans.

DESQUE l'année des Conſuls, qui étoient en charge fut expirée, les Décemvirs prirent eux-mêmes poſſeſſion de leur dignité, & entrèrent en exercice de leurs fonctions. C'eſt pour la ſeconde fois que Rome change ſon Gouvernement, & que laſſe de vivre dans la liberté dont elle jouiſſoit ſous l'autorité de deux Conſuls, elle tranſporte la ſouveraine puiſſance de ces deux Magiſtrats aux Décemvirs, com-

AN. M. 3558. AV. J. C. 446. AN. R. 303. *Dion. Halicarn. pag. 680-737. Tit. Liv. Lib. 3. Cap. 33-72 & Liv. 4. Cap. 1-8.*

me elle l'avoit autrefois transportée aux Consuls, lors de l'expulsion de ses Rois. Cette révolution eut d'abord quelques succès : mais les suites n'en furent pas si heureuses. Les nouveaux Magistrats vécurent dans une parfaite intelligence, occupés uniquement des fonctions de leurs charges, ils se trouvoient de grand matin sur la place pour y juger en dernier ressort les différends de tous ceux qui se présentoient. On leur doit la justice que jamais cette partie essentielle du Gouvernement ne fut administrée avec plus de ponctualité & d'équité que sous le Décemvivat. Rome goutoit la douce & pure joie d'un Gouvernement si sage ; & dans l'espéce de charme que lui causoit la sage administration de ses Décemvirs, elle auroit volontiers oublié ses Tribuns, ses Consuls ; & fait des vœux pour la perpétuité du Décemvirat.

Code Romain. Cependant nos Magistrats travailloient infatigablement à dresser un Code de loix qu'ils tirèrent, partie des anciennes Ordonnances des Rois de Rome, & partie des loix de la Gréce. Quand l'ouvrage fut consommé, on le fit graver sur dix tables pour le soumettre

ſoumettre à la critique & à l'examen de tous les Citoyens, afin que chacun pût dire librement ſon avis & propoſer ce qu'il auroit à y reformer, ou à y ajouter. Elles reſtèrent long-temps expoſées aux yeux du public. Quand on crut qu'il n'y avoit plus rien à y toucher, le Sénat y donna ſon approbation par un *Senatus-conſulte*. Et dans une aſſemblée du peuple par Centuries, l'ouvrage fut ratifié par un *Plébiſcite*. Par ce conſentement unanime de tous les Ordres de l'Etat, en préſence des Pontifes, des Augures, & des autres Miniſtres de la religion, ce Code reçut une autorité ſtable & perpétuelle. On le grava ſur dix tables d'airain, & on l'afficha au lieu le plus éminent de la place, afin que tous les Citoyens puſſent le lire & s'inſtruire des loix du Gouvernement.

Ce grand ouvrage terminé, il ne reſtoit plus qu'à remettre les choſes comme elles étoient auparavant, & à rétablir le Gouvernement de la République ſur l'ancien pied. Mais le peuple, qui déteſtoit le Gouvernement Conſulaire autant que celui des Rois, & qui ne regrettoit plus ſes Tribuns, ſouhaittoit la prorogation des Décem-

virs. Le Sénat y trouvoit auſſi ſon compte par l'extinction du Tribunat, & par la création annuelle de dix chefs tirés de ſon corps; avantages qui le dédommageoient infiniment de la perte de ſes Conſuls. Ainſi les deux Corps de l'Etat, quoique par des vues bien différentes, concoururent à la continuation du Décemvirat. On allégua, pour motiver cette prorogation, la néceſſité de perfectionner le nouveau Code, auquel, diſoit-on, il manquoit quelque choſe; tant pour ſon parfait achévement que pour en procurer l'obſervation. » Une autorité abſolue, libre & indépendante) ajoutoit-on) telle que celle des Décemvirs pouvoit ſeule parvenir à cet heureux terme.

Le Sénat & le peuple étant donc convenus qu'on éliroit des nouveaux Décemvirs, on convoqua l'aſſemblée, pour faire une nouvelle élection. On vit alors pour la première fois des Sénateurs diſtingués par leur âge, par leur mérite & par la gloire qu'ils s'étoient acquiſe dans les premières charges de la République, rechercher avec empreſſement le Décemvirat & ſe mettre au nombre des Candidats. On doit

à ces grands hommes la juſtice, que c'étoit moins par ambition qu'ils faiſoient ces démarches, que par amour pour le bien public. Ils vouloient exclure de ces commiſſions ſi importantes, des hommes factieux, & turbulens, qui ſe ſeroient ſervis de l'autorité que la République leur auroit confiée contre la République elle-même. Ils avoient ſurtout en vûe de donner l'excluſion à Appius dont ils redoutoient l'artificieuſe ambition. Il eſt vrai qu'il affectoit du dégout pour le Gouvernement; & que quand on lui demandoit s'il aſpiroit à ſe faire continuer, il ne témoignoit que de la répugnance pour un emploi auſſi laborieux. Mais les zélés Républicains, & ſes Collégues ne furent pas la dupe de ſa fourberie. Ils pénétrèrent ſes deſſeins, & jugèrent de ſes intentions par ſes procédés. Ceux-ci, pour s'aſſûrer de ſon excluſion, lui déférèrent comme au plus jeune, l'élection de ceux qui devoient leur ſuccéder, bien perſuadés qu'il n'auroit jamais le front de ſe déſigner lui-même.

Claudius accepta avec joie la commiſſion, & tourna ce piége à ſon avantage. Il commença par donner l'exclu-

Claudius ſe propoſe lui-même pour etre

à la tête du Décemvirat.

sion à tout ce qu'il y avoit de Sénateurs des plus respectables, sans en excepter même son oncle. Un procédé si lâche annonçoit ce qu'il méditoit. Il se nomma lui-même contre toutes les régles de la bienséance & de la modestie. L'ambition connoit-elle d'autres régles, que celles qui la favorisent ? Peu content de cette première victoire, il eut l'habileté de se faire associer des personnages avec qui il avoit pris des arrangemens, & sur lesquels il se promettoit de dominer. Maître pour ainsi dire de l'élection, il voulut, tant pour mortifier le Sénat, que pour flatter le peuple & lui faire servilement sa cour, qu'il y eut dans le Collége de Décemvirs, trois Plébéiens pour veiller, disoit-il, aux intérêts du peuple. Ce début d'Appius fit augurer qu'on s'étoit donné un Tyran ; sa conduite ne confirmera que trop ces conjectures.

AN. M. 3559. AV. J. C. 445. AN. R. 304.

L'année expirée, les nouveaux Magistrats prirent possession de leur charge, ou plutôt de leur Royauté. Ils parurent en public avec toutes les marques de la dignité Royale, chacun précédé de douze Licteurs avec leurs faisceaux armés de haches. Ce terrible

cortége jetta la terreur & la consternation dans les cœurs de tous les véritables Romains. Le peuple, qui étoit accoutumé à voir régner dans la ville la modestie & l'égalité, ne vit qu'avec indignation ce redoutable & fastueux appareil de la tyrannie. Il fit éclater son mécontentement, & il se plaignoit tout haut de ce qu'au lieu de deux Consuls, on lui avoit donné dix Rois. Il ne fut pas long-temps sans éprouver que ses craintes n'étoient pas vaines, & sans regretter le Gouvernement Consulaire. Mais ces réflexions étoient trop tardives & par conséquent inutiles.

Les Décemvirs conformement à un traité secret, dont Appius étoit l'auteur, & qu'ils avoient confirmé par les sermens les plus solemnels de travailler à rendre leur domination despotique & perpétuelle, signalèrent les prémices de leur Gouvernement par des coups d'une autorité tout-à-fait tyrannique. Pour se faire respecter davantage, ils se rendirent d'un abord presque inaccessible. A peine daignoient ils prêter l'oreille aux plaintes des malheureux. La justice n'étoit plus la régle de leurs jugemens ; la

Gouvernement tyrannique des Décemvirs.

faveur décidoit. La pudeur & la beauté n'avoient plus d'aſyle aſſuré; & la licence étoit telle, qu'à l'ombre de ce ſouverain pouvoir, on enlevoit impunement les filles du ſein de leurs mères. Les meilleurs Citoyens périſſoient ſous la hache comme des ſcélérats; d'autres étoient exilés, ou battus de verges comme des eſclaves; & pour s'enrichir aux dépens de ces pauvres malheureux, la confiſcation ſuivoit toujours le ſupplice.

Le peuple, qui gémiſſoit ſous le poids d'un Gouvernement auſſi tyrannique, commença à jetter les yeux ſur le Sénat dont il attendoit ſon ſecours & ſa liberté. Mais ceux des Sénateurs qui étoient reſtés à Rome; (car il y en avoit un grand nombre, qui ne voulant pas être ni les ſpectateurs, ni les témoins des maux qu'auroit à ſouffrir la Patrie ſous le joug de ces nouveaux Tyrans, avoient pris le ſage parti de ſe retirer dans leur campagne, pour le reſte de l'année); ceux, dis-je, qui étoient demeurés à la ville, ne s'empreſſoient pas de venir au ſecours du peuple. Ils n'étoient pas même fâchés que les Plébéiens fuſſent abbattus & humiliés par la dureté du Gouvernement préſent. Leur oppreſſion

cauſoit à ces Patriciens un plaiſir malin & une ſecrette joie. Pour toute conſolation, ils leur reprochoient amèrement d'être les auteurs des malheurs, qui retomboient ſur leur tête comme une juſte punition qu'ils s'étoient eux-mêmes attirée par leurs cris ſéditieux & par leur mutinerie. Ils vouloient par ces reproches rappeller le peuple au Gouvernement Conſulaire; & leur inſpirer du dégout pour le Tribunat, qui étoit dans le fonds la ſeule & véritable cauſe des maux préſens.

Cependant nos dix Tyrans, afin qu'on ne pût leur reprocher qu'ils avoient négligé la principale fonction de leur miniſtère, dreſsèrent deux nouvelles tables, qu'ils ajoutèrent aux dix premières: ce qui compoſa ce Corps de loix qu'on appelle les douze Tables. Ce Code contenoit trois parties: la première traitoit de la Religion; la ſeconde du Droit public, & la troiſiéme du Droit particulier. C'eſt ici l'origine du Droit Romain, dont l'équité des loix a rendu ce peuple auſſi floriſſant, que le ſuccès de ſes armes a étendu ſa puiſſance. Ces loix Romaines ont eu ſur les armes une ſupério-

rité que le laps des temps n'a pû ni détruire, ni flétrir. Elles ont ſurvécu à la décadence de l'Empire, & ſervent encore aujourd'hui de fondement à la juſtice & à la police de tous les Etats de l'Europe.

AN. M 3560. AV. J. C. 444. AN. R. 305.

Comme la fin de l'année approchoit, on ſe flattoit de voir finir avec elle la tyrannie. Mais on fut bien trompé. Les Tyrans, ſans aucune apparence de Comices ni d'aſſemblées pour l'élection, ſans conſulter ni le Sénat, ni le peuple, ſe continuèrent par voie de fait dans leurs charges, & s'y maintinrent par la force & par la violence. Tout ce qui leur faiſoit ombrage fut banni & proſcrit. Ils pouſsèrent ſi loin leur fureur tyrannique qu'ils contraignirent la plûpart de la Nobleſſe, & des Sénateurs à s'exiler eux-mêmes de leur Patrie, & à chercher un aſyle chez les peuples voiſins de Rome. Il n'étoit guères poſſible que l'état déplorable où ſe trouvoit alors la République, ne fût connu des peuples voiſins. Ses Alliés indignés & honteux tout à la fois de reconnoître pour Maîtreſſe une ville dont la liberté paroiſſoit bannie pour toujours, commencèrent à ſecouer un joug, qu'ils ne por-

toient qu'avec peine. Ses ennemis croiant l'occaſion favorable de venger leurs défaites paſſées, & de réparer avantageuſement les pertes qu'ils avoient ſouffertes, ſe mirent en campagne, & firent impunément des courſes juſqu'aux portes de Rome.

Les Sabins & les Eques entrent en campagne.

Les Sabins & les Eques, ces ennemis immortels de la République, s'avancèrent avec deux puiſſantes armées; les premiers du côté d'Erete, ville ſituée ſur le Tibre à ſix ou ſept lieues de Rome. Ceux-ci ſe jettèrent dans le territoire de Tuſculum, & après en avoir ravagé la plus grande partie ils vinrent camper près d'Algide. On ne peut imaginer quelle ſurpriſe cauſa aux Décemvirs cette facheuſe & inattendue nouvelle. Dans leur trouble & dans leur agitation, ils ne ſçavoient, s'ils s'adreſſeroient au Sénat ou au peuple, ſans le concours deſquels ils ne pouvoient faire des levées de troupes. Egalement haïs & déteſtés des deux Ordres, ils craignoient, & avec raiſon, qu'on ne voulût point reconnoître une autorité qu'ils avoient injuſtement uſurpée; & dans laquelle ils ſe maintenoient par des violences de toute eſpéce, & par

une conduite qui auroit fait horreur au Tyran le plus déterminé. Enfin après plusieurs délibérations tumultueuses, ils prirent le parti de convoquer le Sénat, & d'interposer son autorité pour les levées des troupes.

Assemblée du Sénat.

L'assemblée fut peu nombreuse, & composée seulement des partisans des Décemvirs : la plus grande partie des Sénateurs s'étant, comme nous l'avons dit, ou exilés eux-mêmes de leur Patrie, ou retirés dans leurs maisons de campagne. Les Décemvirs furent étonnés de leur solitude. Ils envoyèrent sommer les Sénateurs de se rendre au Sénat le lendemain. Malheureusement pour eux, l'assemblée se trouva trop nombreuse. Le peuple en parut tout aussi mécontent que les Tyrans, parcequ'il regardoit cette démarche du Sénat comme un aveu tacite de l'autorité des Décemvirs, & comme une trahison de la cause publique. Mais cette vénérable Compagnie avoit des vûes bien différentes de celles que le peuple lui donnoit. Le dessein de ces graves Magistrats étoit de forcer les Décemvirs de renoncer à une puissance qu'ils avoient usurpée.

En effet dès que l'assemblée fut for-

mée, Appius, qui étoit à la tête des Tyrans & le plus scélérat de tous, parla le premier. Dans un discours étudié qu'il fit à la Compagnie, il représenta la nécessité urgente de prendre les armes & de lever incessamment des troupes pour les opposer aux incursions des Eques & des Sabins. Mais les Sénateurs lui donnèrent à peine le temps de finir. Les Valères, les Horaces, les Quintius, & Claudius son oncle paternel l'interrompirent pour lui reprocher son usurpation ; sa tyrannie & ses infamies. Ces discours transportèrent de fureur le Chef du Décemvirat. Il voulut d'autorité & par menaces imposer silence aux opinans. Mais cette voie lui réussit fort mal. Tout le Sénat se souleva, & l'assemblée dégénéra en cohue. L'habile Décemvir ; qui s'apperçut que ce mouvement du Sénat tendoit à le dépouiller, lui & ses Collégues d'une autorité qu'ils exerçoient sans aucun droit légitime, prit un ton plus doux. Il déclara que l'intention du Décemvirat n'étoit point de violenter les opinions & d'aspirer à la tyrannie ; mais seulement de maintenir le bon ordre. Il pria les Pères Conscripts de dire libre-

ment leur avis, chacun dans leur rang, & de ſe renfermer dans la matière qui faiſoit le ſujet de la délibération. Le Sénat ne prit pas le change. Le plus grand nombre ne vouloit pas reconnoître l'autorité des Décemvirs, & ils étoient déterminés, qu'avant tout, on procédât à l'élection des Magiſtrats légitimes. On en étoit en ces termes, lorſque L. Cornélius, frère d'un des Décemvirs par un tour d'adreſſe, qui ſembloit concilier les prétentions des deux partis, tira les Décemvirs de ce mauvais pas. Il dit que les ennemis étant aux portes de Rome, il n'étoit pas de la prudence d'examiner, ſi l'autorité des Décemvirs étoit légitime, ou non : que cette prétention, qui n'étoit pas ſans quelque fondement, méritoit d'être examinée à loiſir, & dans un temps de paix : mais que les délibérations pouvant être d'une longue diſcuſſion, elles donneroient à l'ennemi le temps de profiter de ces diviſions & de faire périr la Patrie. Il conclut que ſon avis étoit de ſe régler ſelon les conjonctures du temps, & de faire céder les mécontentemens domeſtiques aux périls, qui les menaçoient tous, & qui intéreſ-

ſoient également & l'Etat & les particuliers. Cet avis, qui avoit quelque choſe d'éblouiſſant, parut ſenſé & raiſonnable; & fut ſuivi du plus grand nombre.

Les Décemvirs triomphoient déja; mais Valère qui connut le défaut du raiſonnement de Cornélius, le mit dans ſon jour, en fit voir tout le faux, & parla avec tant de force de la néceſſité de créer, préalablement à tout, un Dictateur, qu'il ramena à ſon avis la meilleure partie de ceux, qui avoient ſuivi celui de Cornélius. Les partiſans du Décemvirat étonnés de ce changement crièrent tant & ſi fort que l'affaire étoit décidée en faveur des Décemvirs & qu'il n'étoit plus temps de revenir, que l'Arrêt qui ordonnoit des levées, & qui aſſignoit le commandement des troupes aux Décemvirs, fut enfin ſigné & publié. Les Décemvirs, munis de cet Arrêt, ſortent du Sénat, & ordonnent les levées de troupes, qui ſe firent ſans aucune réſiſtance. Cependant la ville devenoit déſerte par le grand nombre d'exilés volontaires, qui alloient ou dans leurs campagnes, ou dans les villes alliées chercher un aſyle. Les Tyrans voulurent

Les Décemvirs vont chercher les ennemis.

faire garder les portes pour arrêter ces déſertions ; mais la crainte d'une révolte générale les fit déſiſter d'une entrepriſe, qui auroit pû tourner à leur honte & à leur déſavantage. Ils ſe conſolèrent de la perte de ces braves Citoyens, par le plaiſir de ne voir dans la ville & autour d'eux que de fades adulateurs de leur tyrannie.

Après que les Décemvirs eurent complété dix Légions de bonnes troupes, ils convinrent à l'amiable du partage & du commandement. La garde de Rome échut à Appius, à qui on laiſſa deux Légions, tant pour la défenſe de la ville contre les attaques des ennemis du dehors, que pour les oppoſer en cas de beſoin aux ennemis domeſtiques, dont il avoit bien plus à craindre que des étrangers.

Leurs mauvais ſuccès.

Le ſort des armes ne fut pas plus heureux en campagne que le Gouvernement de l'Etat l'étoit à Rome. Il eſt vrai que c'étoit moins par la faute des Généraux, que par la haine des ſoldats contre eux. Ces braves Romains, plus touchés de la perte de leur liberté, que de celle d'une bataille, aimèrent mieux eſſuyer la honte d'une défaite, que de procurer la gloire de la

victoire à des Chefs qu'ils avoient en horreur. Ce furent moins des batailles perdues, que des fuites concertées. L'armée qu'on avoit opposée aux Eques perdit son camp, ses bagages & ses armes : & celle qui devoit agir contre les Sabins, abandonna ses retranchemens, & se retira avec précipitation sur le territoire de Rome. La nouvelle de cette défaite causa dans Rome différentes impressions. Les partisans du Décemvirat en furent allarmés ; mais tout le reste des Citoyens, tant du peuple que des Patriciens, en ressentirent autant de joie, que d'une victoire complette dans un autre temps.

Cependant les Citoyens de Rome saisirent l'occasion de ces désavantages, pour se plaindre hautement & se déchaîner contre le Gouvernement des Décemvirs. Mais personne ne le faisoit avec plus de connoissance de cause, plus de liberté & plus de succès que Siccius-Dentatus, l'Achille des Romains dont nous avons déja parlé. Appius, qui étoit resté à Rome, s'appercevant que le discours de ce généreux Plébéien faisoit impression sur le peuple, résolut de le faire périr, & de délivrer le Décemvirat d'un tel

ennemi. Il le fait venir chez lui, le conſulte ſur les opérations de la campagne, & l'engage de ſervir de nouveau avec le titre de Légat, ou de Lieutenant-Général. Siccius, flatté de cette diſtinction accepte la commiſſion, & ſe rend ſans différer à l'armée. A peine y eſt-il arrivé, que Fabius Général en chef, ſelon l'ordre ſecret qu'il avoit reçu d'Appius, charge le nouveau Lieutenant d'une expédition, & lui donne un détachement de cent hommes, qui étoient autant d'aſſaſſins qui devoient ſe défaire de leur chef. L'exécution d'un ordre ſi inhumain ne fut pas aiſée. Le brave Siccius ſe défendit avec un tel courage, qu'il tua quinze de ces ſatellites & en bleſſa un plus grand nombre. Mais enfin il ſuccomba moins par le courage de ſes aſſaſſins que par accablement, & par une grêle de traits & de pierres, que lui jettoient de loin ſes meurtriers. Ainſi périt ce brave Romain, l'ornement de l'Ordre du peuple, & l'épée invincible de la République.

Aſſaſſinat de Siccius ou Sicinius.

Il fut aiſé aux aſſaſſins de faire croire, que la mort de Sicinius étoit la ſuite d'une embuſcade, où la cohorte avoit malheureuſement donné. Mais

on fut bientôt détrompé. Une partie de l'armée qui étoit ſortie pour aller enlever le corps de cet illuſtre guerrier, ne put voir ſans étonnement que tous ceux qui étoient reſtés ſur le champ de bataille étoient Romains, tous avec leurs habits, & leurs armes, & tous enfin le viſage tourné contre Siccius, ſans qu'on appercut aucune trace de la retraite des ennemis. La réunion de toutes ces circonſtances fut pour les troupes une preuve complette de l'aſſaſſinat de Siccius. Les Généraux, pour ſe diſculper de ce crime, & pour en éloigner la penſée, firent à l'illuſtre mort des funérailles auſſi honorables, que s'il eût commandé en chef. Mais la magnificence de la pompe funébre ne fit point prendre le change. Elle fit un effet tout contraire, & acheva de convaincre l'armée, que les Décemvirs étoient les meurtriers de ce brave Romain. Ce meurtre, & plus encore le déni formel de juſtice excita dans tout le camp, des plaintes & un mécontentement général, qui ſe communiqua bientôt à l'autre armée & à la ville. Deſorte que les Citoyens & les ſoldats, le Sénat & le peuple déteſtoient tout haut une action ſi infâme, &

Mécontentement général de tous les Ordres.

n'attendoient plus qu'un moment favorable pour ſe ſouſtraire à un Gouvernement ſi cruel & ſi tyrannique.

Hiſtoire de Virginie.

Un ſecond évenement auſſi tragique, & peut-être plus que celui que nous venons de raconter, porta le dernier coup à la ſuperbe domination des Décemvirs. Appius, devenu éperdument amoureux d'une jeune Romaine d'environ quinze ans & d'une rare beauté, accéléra ce moment. Cette jeune perſonne étoit fille de L. Virginius Plébéien, mais d'un mérité diſtingué; & également connu à la ville & à l'armée par ſa probité & par ſa valeur. Le Décemvir auroit bien voulu pouvoir s'unir à Virginie par un légitime mariage; mais il étoit lui-même marié, & la Polygamie n'étoit pas permiſe à Rome: & pour dernier obſtacle, il venoit lui-même de publier tout récemment une loi, qui défendoit les mariages entre les Patriciens & les Plébéiens. Comme il vit que toutes les voies honnêtes étoient interdites à ſa paſſion, il ſe détermina à faire la conquête de la belle Virginie par voie de ſéduction.

Appius ne crut pas devoir faire connoître par lui-même ſa flamme à la cha-

ſte Virginie. Il craignoit d'alarmer la pudeur & l'innocence d'une jeune perſonne. Il mit donc en œuvre une de ces femmes d'intrigue, qui font negoce & métier de la beauté & des charmes de la jeuneſſe. On préſenta de ſa part à Virginie de riches préſens, mais en pure perte. La jeune Romaine élevée dans les principes d'une vertu ſévère & auſtère telle qu'il convient d'inſpirer aux jeunes perſonnes, rejetta avec mépris les préſens du ſéducteur. Appius ne ſe rebuta pas : auſſi opiniâtre dans ſa paſſion que Virginie étoit ferme & inébranlable dans ſa vertu, il ſubſtitue la violence à la ſéduction.

Elle rejette les propoſitions & les préſens d'Appius.

Une violence ouverte auroit ſoulevé tout Rome contre lui. Il étoit trop habile pour s'y prendre de cette ſorte. L'artifice pouvoit le mener plus ſûrement au but qu'il ſe propoſoit. Il invente une fable, & en confie le principal rôle à un de ſes Cliens, nommé Claudius, homme effronté & hardi. Cet infâme miniſtre de la paſſion du Décemvir, ayant rencontré la jeune Virginie avec ſa Gouvernante, qui la menoit aux écoles publiques, l'arrête, la revendique pour ſon eſclave, &.

Elle eſt revendiquée comme eſclave.

veut l'emmener de force chez lui. Aux cris de Virginie & de ſa Gouvernante le peuple s'attroupe & modère la violence du raviſſeur. Ce ſcélérat prenant alors un ton de douceur déclara que ſon intention étoit de ne rien faire que par les voies ordinaires de la juſtice. Il ſomme Virginie & tous ceux qui s'oppoſoient à ſes prétentions de venir ſur le champ devant le Tribunal du Décemvir, où la belle Romaine le ſuivit par le conſeil de ſes parens.

Arrivés aux pieds du Tribunal du Juge, Claudius expoſe ſa fable de cette ſorte : » Seigneur j'avois une » eſclave qui devint groſſe, & l'en- » fant dont elle fut mère eſt la fille, » qui paroît à vos yeux ſous le nom de » Virginie. Numitoria femme de Virgi- » nius, ſtérile & impatiente d'avoir des » enfans achetta ſecrettement de mon » eſclave le fruit dont elle étoit mère, » & qui m'appartenoit par les loix. » Numitoria la ſuppoſa pour ſa fille, » &, comme telle, l'avoit nourrie & » élevée dans ſa maiſon. Je répéte ce » qui m'appartient, & j'offre à prou- » ver mon droit par des témoins irré- » prochables, & par des preuves à

» l'évidence deſquelles Virginius lui-
» même n'aura rien à oppoſer. Cepen-
» dant, comme l'affaire, vû l'abſen-
» ce de Virginius, ne peut-être termi-
» née définitivement, je demande que
» mon eſclave me ſoit adjugée provi-
» ſionnellement, m'offrant de la re-
» préſenter, quand j'en ſerai requis.»
Il étoit bien aſsûré de gagner la proviſion qu'il demandoit, attendu qu'il ne la demandoit que pour ſon Juge. En effet, contre la teneur expreſſe d'une loi que le Décemvir avoit portée lui-même, la proviſion fut adjugée à Claudius.

Toute l'aſſemblée ſe récria contre l'injuſtice d'une déciſion que l'on voyoit dictée par la paſſion. Tous les honnêtes gens en frémiſſoient d'horreur & d'indignation. Numitorius oncle de Virginie la réclamoit inutilement comme le tuteur & le gardien de la pudeur de ſa niéce, en l'abſence du père; en vain il alléguoit la diſpoſition formelle d'une loi, qui portoit expreſſément que dans un litige & avant le jugement définitif, le demandeur ne pût troubler le défendeur dans ſa poſſeſſion. » Il faut au moins (ajouta-t-il) » la juſtice & la bienſéance; & nos loix

Ses parens la reclament inutilement.

» le demandoient de même, qu'on » écoute Virginius dans ſes moyens de » défenſe avant de lui enlever une fille, » qu'il croit être à lui, & dont il eſt en » poſſeſſion depuis quinze ans ſans au- » cun trouble ». Toutes ces raiſons étoient ſans replique : mais la flamme d'Appius étoit trop violente pour ſouffrir de retardement. Déja Claudius s'étoit fait jour à travers une foule de femmes, qui environnoient Virginie, la tenoit par la main & ſe mettoit en devoir de l'emmener chez lui. Dans ce moment ſurvint Icilius, à qui la jeune Virginie étoit fiancée. Le jeune homme qui étoit naturellement violent, & que l'inſulte qu'on lui faiſoit, & l'amour qu'il ſentoit pour Virginie rendoient furieux, perce la foule, ſe fait jour à travers les licteurs, & arrive au Tribunal d'Appius.

Tenant Virginie embraſſée, il dit au Tyran, » Ce n'eſt ni les licteurs, ni » leurs haches qui m'éloigneront d'ici. » Rien que la mort ne pourra me ſé- » parer de celle qui me fut deſtinée » pour épouſe. Tu ne peux pas igno- » rer, Tyran, que Virginie m'eſt pro- » miſe. Arraches-moi donc la vie, » avant que de jouir du fruit de tes

» artifices & de ta tyrannie. Car je
» te déclare que je ſerai juſqu'au der-
» nier ſoupir le défenſeur de ſa pudi-
» cité. Je dois épouſer Virginie ; mais
» ſçaches que je dois l'épouſer chaſte,
» vierge & libre. Eſt-ce pour faire de
» nos femmes & de nos filles l'objet
» de vos débauches, que vous nous
» avez enlevé le Tribunat & le recours
» au peuple ? Exercez votre Empire
» tyrannique ſur nos biens & ſur nos
» vies ; mais ne vous arrogez point
» celui d'attenter à la pudicité de nos
» femmes & de nos filles. Je le répéte
» encore, le déshonneur de Virginie ſe-
» ra lavé dans le ſang de quantité de
» victimes. A l'armée Virginius, & Ici-
» lius parmi le peuple, l'un pour venger
» ſon épouſe, & l'autre pour venger ſa
» fille, quels ſoulevemens ne ſommes-
» nous pas en état d'exciter » ? Le jeu-
ne Icilius fit paſſer ſon indignation
dans les cœurs de tous les aſſiſtans, qui
jettèrent d'abord un grand cri, & fon-
dirent à l'inſtant ſur les Officiers du
Décemvir. Ils les écartent, & arra-
chent d'entre les mains de Claudius la
belle Virginie, à demi-morte de crain-
te, & qui ne s'étoit défendue que par
ſes larmes. Appius, conſterné & crai-

gnant une révolte ouverte & générale, ſuſpendit lui-même l'exécution de ſon Arrêt. Ayant fait faire ſilence, il déclara que pour éviter une ſédition qu'Icilius recherchoit avec empreſſement pour relever le Tribunat, il vouloit bien en faveur de Virginius abſent, différer le jugement de cette affaire juſqu'au lendemain, où Virginius pourroit ſe trouver pour défendre ſa cauſe.

Appius rentra chez lui, le cœur amèrement affligé du tour qu'avoit pris cette affaire. Mais il s'en conſola par l'eſpérance de la terminer le lendemain définitivement & à ſon avantage. Il écrivit ſur le champ à ſes Collégues de mettre Virginius aux arrêts; ou du moins de lui refuſer un congé. Cette précaution étoit néceſſaire; mais elle devint inutile par la diligence du fils de Numitorius, & d'un frère d'Icilius, qui étant partis dès le moment que l'affaire de Virginie avoit fait quelque bruit, arrivèrent au camp long temps avant le courier d'Appius. Virginius obtint ſans peine ſon congé, & arriva à Rome par une route détournée, qu'il avoit ſagement priſe pour éviter toute ſurpriſe. Cette prévoyance le conduiſit heureuſement à Rome, où il ne ſeroit jamais

jamais arrivé par la route ordinaire ; ayant été pourſuivi par une troupe de ſoldats, qui devoient le ramener au camp, & étant attendu par un autre qu'Appius avoit envoyé de Rome pour l'arrêter.

Virginius parut le lendemain dans la place publique pénétré de douleur. Sa préſence déconcerta un peu le Décemvir, qui prétendoit tirer avantage de ſon abſence, mais elle n'éteignit pas ſa paſſion. Ce père infortuné tenoit par la main ſa fille qui fondoit en larmes, & qui avoit l'air d'une victime qu'on menoit à l'Autel. Elle étoit accompagnée de ſes parens & d'un grand nombre de Dames, qui s'intéreſſoient à ſon malheur. Les larmes qui couloient de ſes yeux en ſilence, faiſoient ſur la foule des ſpectateurs une impreſſion plus vive que les diſcours pathétiques du père, & que les plaintes violentes & amères du jeune Icilius. Mais rien ne parloit mieux en faveur de Virginie que ſes larmes, ſa jeuneſſe, ſa beauté & ſes graces, qu'un air négligé & de triſteſſe relevoit encore.

Elle eſt adjugée à Claudius.

Cependant Appius aſſis ſur ſon Tribunal, ordonne à Claudius d'expoſer ſa demande. Cet infâme miniſtre de l'ini-

quité du Décemvir dit qu'il revendiquoit Virginie comme lui appartenant. Il fait comparoître en même temps la femme eſclave qu'il prétendoit être la mère de Virginie, & qu'il avoit eu ſoin de dreſſer à ce manége d'infamie. La dépoſition des témoins, qui étoient payés pour cela, fut favorable à Claudius; mais l'évidence étoit contre lui. Virginius détruiſit par pluſieurs raiſonnemens ſolides l'impoſture de Claudius & de ſon eſclave. Il démontra par la dépoſition de ſes parens, de ſes amis & de tout le voiſinage, que Numitoria ſa femme avoit eu pluſieurs enfans, & qu'on lui avoit vû nourrir & allaiter la jeune Virginie: ce qu'elle n'auroit pû faire ſi elle avoit été ſtérile, ſelon les prétentions de Claudius. L'apologie de Virginius parut ſans replique à toute l'aſſemblée. Le Décemvir lui-même en ſentoit toute la force: mais ſa paſſion étoit trop forte pour le laiſſer agir conformément à ſes lumières. Il craignit, & non pas ſans raiſon, que l'évidence des preuves de Virginius ne fît impreſſion ſur la multitude. Il l'interrompt, & ſans vouloir entendre rien davantage, il prononce d'un ton animé par ſa paſſion,

que Virginie appartient à Claudius.

Une ſentence auſſi injuſte & qui manifeſtoit l'incontinence du Juge, révolta tous les aſſiſtans : perſonne n'en fut plus touché que Virginius. Alors ce père infortuné n'écoutant plus que ſon reſſentiment, adreſſa ces paroles au Décemvir : » Sçaches, Ap» pius (lui dit-il) que je n'ai pas éle» vé ma fille pour être proſtituée à tes » infâmes plaiſirs. Je l'ai accordée à » Icilius & non pas à toi. As-tu pû » croire, que des Romains ſe laiſſaſſent » enlever leurs filles & leurs femmes » pour ſatisfaire la paſſion d'un Ty» ran ». A ces paroles il s'éleve un cri de l'aſſemblée qui frémiſſoit de rage, & qui annonçoit une violente ſédition. L'inique Juge le ſentit. Pour la prévenir, il ordonne d'un ton de maître & de Tyran à ſes licteurs & aux troupes, dont il étoit environné, d'écarter la foule : & à Claudius il lui dit de faire conduire Virginie chez lui. Déja cet infâme étoit en poſſeſſion de cette jeune victime, & marchoit vers ſa maiſon. Virginius, qui ne pouvoit abandonner ſa chère fille, & qui étoit au déſeſpoir de ſe la voir enlever pour ſervir à la brutalité d'un Tyran, s'a-

dreſſe à lui, & lui dit : » Pardonnez » mes premiers tranſports, & mes pa- » roles peu meſurées; ſouffrez que j'en- » tretienne un moment en particulier » Virginie en préſence de ſa Gouver- » nante, que je m'éclairciſſe de la vé- » rité de ſa naiſſance, & que j'empor- » te chez moi la conſolation d'être » détrompé ». Appius, qui ne ſe doutoit de rien, lui accorde de bonne grace ſa demande, & ſe retire à l'écart avec ſes licteurs. Virginius embraſſe ſa fille à demi-morte, & la conduit inſenſiblement auprès de l'étale d'un Boucher. Il ſaiſit un couteau, & avant de lui percer le ſein, il lui dit, » rece- » vez, ma fille, le dernier gage de mon » amour. Libre encore & exempte de » ſouillure, allez rejoindre vos ancê- » tres. Vous n'avez que ce ſeul moyen » de conſerver votre honneur & votre » liberté ». Il la frappe & lui enfonce le couteau dans le ſein. Puis il ſe tourne vers Appius, tenant en ſa main le couteau enſanglanté : » Par ce ſang » innocent, lui cria-t-il, je devoue ta » tête aux Dieux de l'enfer.

Meurtre de Virginie par ſon pere.

A un ſpectacle ſi horrible & ſi touchant en même temps, il s'éleve un cri de tous côtés. Appius veut faire

arrêter Virginius. Mais celui-ci, le couteau à la main, couvert du ſang de ſa fille, & ſecouru par la multitude, ſe fait jour à travers les licteurs & les ſoldats. Il traverſe dans cet état une bonne partie de la ville ſuivi d'une multitude infinie de Plébéiens, qui s'exhortoient mutuellement à rétablir la liberté. Arrivé à une des portes de la ville, il monte ſur un cheval qui l'y attendoit; & ſe rend au camp avec une partie de ſes parens, de ſes amis, & une troupe conſidérable de Citoyens, qui ne voulurent point l'abandonner dans ſon malheur.

Cependant le corps de la belle Virginie, par les ſoins de Numitorius ſon oncle, & d'Icilius ſon fiancé, fut expoſé aux yeux du peuple. Un objet ſi digne de compaſſion tiroit les larmes des yeux de tous les ſpectateurs, & les plaintes les plus capables d'attendrir ſur un ſort auſſi funeſte. Les femmes ſurtout, naturellement éloquentes, ne le furent jamais tant que dans cette occaſion. *Ne ſommes-nous mères*, diſoient-elles, *que pour donner des enfans qui ſervent à aſſouvir la brutalité d'un infâme Décemvir? Eſt-ce-là le prix & la récompenſe de la chaſteté conjugale?* Elles

ajoutoient à cela mille autres traits plus touchants les uns que les autres, qu'une douleur tendre & vive leur inſpiroit dans l'occaſion. Les hommes, qui ne voyoient plus de reméde au ſort funeſte de Virginie, tournoient toute leur indignation contre les oppreſſeurs de la liberté, & prenoient de juſtes meſures pour ſecouer le joug de la tyrannie.

Le Décemvir confus & dévoré de dépit du malheureux tour de cette affaire; & d'ailleurs chargé de l'indignation publique pour un tiſſu de crimes inutiles & ſans aucun fruit, ne pouvoit ſe conſoler de ſon mauvais ſuccès. Dans cet état d'une criſe auſſi fâcheuſe, qui ne lui permettoit pas de voir ce qu'il lui convenoit de faire pour ſon honneur, il détache ſes licteurs pour ſaiſir Icilius & le conduire en priſon. La multitude de peuple, qui étoit autour de lui étoit ſi ſerrée, que ces Officiers ne purent parvenir juſqu'à lui. Appius, outré du mépris qu'on fait de ſes ordres, s'avance en perſonne avec ſes licteurs, tente de percer la foule & de pénétrer juſqu'à Icilius. Mais il y trouve une réſiſtance à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Le

peuple ſoutenu de deux Sénateurs, Horace, & Valère, ennemis jurés du Décemvirat, repouſſe les licteurs, met en piéces leurs faiſceaux, & s'en ſert pour les frapper eux-mêmes. Appius obligé de céder, s'imaginant trouver dans une aſſemblée légitime plus de ſoumiſſion & de déférence à ſes ordres, la convoque ſur le champ. Il n'étoit plus temps, l'autorité lui étoit échappée, & le peuple ne vouloit plus en reconnoître d'autre que la ſienne propre. Auſſi l'aſſemblée dégénéra-t-elle en huées & en invectives qu'on vômit contre ſon Gouvernement tyrannique. Son auditoire fut bientôt déſert. On s'empreſſa d'aller entendre Valère, qui ayant fait élever le corps de Virginie ſur un perron, de l'autre côté de la place, haranguoit le peuple & l'exhortoit à rétablir l'ancien Gouvernement. Appius ſe voyant preſque ſeul avec un petit nombre de partiſans augura mal de ſon abandon. Il crut qu'il étoit temps de ſonger à ſa ſûreté. Il ſort de la place la tête couverte, & ſe ſauve dans une maiſon voiſine. Il étoit temps, & s'il n'eût ſaiſi ce moment pour s'échapper à la fureur du peuple, il eût été accablé de pierres.

Pompe funébre de Virginie.

Mais rien n'anima tant les esprits contre le Décemvirat que la pompe funébre de Virginie. Son corps posé dans une litière découverte & richement parée, fut porté comme en triomphe dans toutes les principales rues de Rome. L'intention d'Horace & de Valère, l'ame de ce pompeux cortége, étoit d'exciter par-là le ressentiment des Citoyens & de les encourager à recouvrer leur liberté par la ruine du Décemvirat. Tous les Romains, hommes & femmes, sortoient de leurs maisons pour honorer par leurs larmes l'Héroïne de la pudicité Romaine. Les hommes jettoient des parfums dans la litiére ; les femmes & les filles détachoient leurs rubans & leurs bijoux pour en orner le lit mortuaire. Ces sentimens du public pour Virginie étoient comme autant de sermens, par lesquels on s'engageoit à venger sa mort, & à détruire le Décemvirat.

AN. M. 3560. AV. J. C. 444. AN. R. 305.

Révolte des deux armées.

Le trouble n'étoit pas moins grand dans le camp d'Algide. L'arrivée de Virginius, escorté d'une foule d'amis, de parens & de Citoyens, & tenant toujours à la main le couteau dont il avoit percé sa fille, attira autour de lui toutes les troupes. Chacun court à

lui, & lui demande avec empreſſement ce qui s'eſt paſſé à Rome. Virginius, les larmes aux yeux & la douleur peinte ſur le viſage, rompt enfin le ſilence, & levant les mains au ciel : » je » vous atteſte (dit-il) Dieux immor» tels, qu'Appius ſeul eſt l'auteur du » crime que j'ai été forcé de commet» tre ». Enſuite il raconta d'un ton pathétique & lamentable la fourberie du lubrique Décemvir & la fin malheureuſe de ſa fille : puis s'adreſſant aux ſoldats, qui déja attendris ſur ſon malheur, l'écoutoient avec beaucoup d'attention, » je vous conjure chers » camarades (leur dit-il) de ne me » point chaſſer de votre compagnie » comme parricide & meurtrier de ma » fille. Virginie me fut plus chère que » ma vie, mais ſon honneur m'a été » plus précieux que ſa vie. J'ai été cruel » par tendreſſe, dénaturé par ſentiment » d'honneur ; & je ne lui ai ſurvécu » que par le déſir & par l'eſpérance de » la venger. C'eſt le ſecours de vos » bras, Compagnons, que j'implore. » Vous avez des femmes & des filles, » mettez-les en ſûreté contre la lu» bricité effrénée de nos Tyrans. Ne » croyez pas que la paſſion d'Appius

» ſoit éteinte avec ma fille. Il n'en ſera
» que plus hardi & plus effronté dans
» ſes débauches par l'impunité. Je n'ai
» pû ſauver l'honneur de ma fille,
» qu'en verſant ſon ſang innocent.
» Aſsûrez-vous que vous ne mettrez en
» sûreté celui de vos femmes & de vos
» filles, leur liberté, & la vôtre, qu'en
» verſant celui du Tyran.

Un diſcours ſi pathétique, & ſi conforme aux diſpoſitions préſentes des eſprits ne pouvoit manquer de faire ſur les ſoldats toute l'impreſſion que Virginius pouvoit ſouhaiter. Il fut reçu avec tout l'applaudiſſement & toutes les acclamations imaginables. Tous d'une voix commune l'aſsûrèrent de leur ſecours. Ils promirent de venger la mort de ſa fille, d'étendre leur reſſentiment ſur tous les Décemvirs, & de rétablir la liberté publique ſur la ruine du Décemvirat. Il n'y avoit plus que le ſerment militaire qui retînt les ſoldats & les Officiers ſubalternes. Virginius leva ce ſcrupule en leur repréſentant que la ſainteté du ſerment ne les lioit qu'à des Généraux légitimes. Que ceux qui en prenoient le titre étoient des uſurpateurs & des Tyrans, à qui ils ne devoient aucune

obéiſſance. » Au ſurplus (ajouta-t-il) » le premier ſerment d'un Romain & » le plus reſpectable eſt de ſacrifier ſa » vie pour la défenſe de la liberté pu» blique ». Cette déciſion fut reçue comme un oracle. Les ſoldats raſsûrés courent aux armes; les aigles ſont arrachées ; & on prend le chemin de Rome, malgré les remontrances & les oppoſitions des Généraux. Leur arrivée à la ville, où on ne les attendoit pas, cauſa d'abord quelque conſternation. Mais la tranquillité, le bon ordre qui régnoit dans leur marche, & l'aſsûrance qu'ils donnèrent, qu'ils n'étoient revenus que pour détruire la tyrannie, raſſura tous les eſprits. Ils allèrent camper au Mont-Aventin dans la ferme réſolution de ne point ſe ſéparer qu'après l'extinction du Décemvirat, & le rétabliſſement de la charge des Tribuns. La déſertion de l'armée aſſembla auſſi-tôt le Sénat. Il fut arrêté, à la pluralité des voix, d'envoyer des Députés au camp des déſerteurs, pour leur demander par quel ordre ils avoient abandonné leur camp, ſecoué l'autorité de leurs Généraux, & quelle étoit leur prétention, en s'emparant du Mont-Aventin. Cette que-

Elles ſe retirent ſur le mont Aventin.

ſtion inattendue les embarraſſa. Sans donner de réponſe préciſe, ils répondirent tout d'une voix qu'on n'avoit qu'à leur envoyer Valère & Horace, & qu'ils rendroient compte de leur conduite.

Après le départ des Députés du Sénat, les rébelles ſe donnèrent des Chefs. Ils en élurent dix ſous le nom de Tribuns militaires. Pendant ces mouvemens qui ſe paſſoient à Rome, l'autre armée, qui étoit oppoſée aux Sabins, déja indiſpoſée par le maſſacre de l'illuſtre Sicinius, informée de l'attentat d'Appius contre Virginie, du ſort funeſte de cette innocente victime, & de la démarche de l'armée d'Algide, ſuivit ſans héſiter ſon exemple, & ſecoua le joug de l'obéiſſance. Dans la route elle ſe choiſit auſſi, comme l'autre armée, dix Tribuns militaires. Elle arriva à Rome, enſeignes deployées, & alla ſe réunir à l'autre armée ſur le Mont-Aventin.

Le Sénat étoit intérieurement bienaiſe de cette émotion, quoiqu'il parût la blâmer, il eſpéroit qu'à la faveur de ces diviſions il pourroit rétablir le Gouvernement ſur l'ancien pied. Il éprouva bientôt qu'il ſe flattoit vaine-

ment. Il chargea Horace & Valère d'aller vers les mécontens ; mais ceux-ci refusèrent constamment de se charger de la commission qu'on n'eût préalablement dépouillé les Décemvirs d'une autorité, qu'ils retenoient par une injuste & criante usurpation. Les Tyrans de leur côté protestoient hautement qu'ils ne se démettroient point de l'autorité du Gouvernement, qu'ils n'eussent mis la dernière main aux loix, pour lesquelles le Décemvirat avoit été créé. Les troupes ennuyées des longues & fréquentes délibérations du Sénat, qui ne prénoit aucune résolution fixe, se déterminèrent, par le conseil de Duilius, de passer du Mont-Aventin sur le Mont-Sacré, comme dans un lieu d'asyle où leurs pères, quarante ans auparavant, mécontens du Gouvernement présent, avoient jetté les fondemens de la liberté du peuple.

Ensuite sur le Mont-Sacré.

Enfin les Décemvirs, vaincus par la crainte qu'ils avoient d'être accablés par la multitude de leurs ennemis, promirent de se démettre de leurs charges, & de s'en rapporter absolument à ce que statueroit le Sénat. Ils se contentèrent de prier la Compa-

Ruine du Décemvirat.

gnie de prendre ſoin de leur ſûreté contre l'envie & la haine publique ; & de ne pas accoutumer le peuple par le ſupplice des Décemvirs à répandre le ſang des Nobles & des Patriciens.

L'affaire étant amenée au point que le déſiroient Horace & Valère, ces deux Sénateurs ſe rendirent ſur le Mont-Sacré pour traiter avec les conjurés. Les ſoldats les reçurent comme les protecteurs de la liberté du peuple, les libérateurs de la Patrie, & les vengeurs de la tyrannie. Quand on vint à entâmer la négociation, Icilius, qui étoit l'orateur de l'armée, demanda le rétabliſſement du Tribunat, le droit des appels des ſentences des Conſuls au Tribunal du peuple, & une amniſtie générale & ſans reſtriction pour tous ceux qui avoient abandonné le camp, & leurs Généraux. Il inſiſta beaucoup ſur la punition des Décemvirs, qu'il deſtinoit à être brûlés vifs.

Les Députés répondirent que leurs premières demandes étoient pleines d'équité & de modération, & qu'on ne pouvoit les leur refuſer ſans une injuſtice criante : mais que pour ce qui regardoit la punition des Décemvirs,

ce ſeroit ſe déshonorer ſoi-même que de leur accorder un article dont ils ne pourroient faire uſage qu'à leur déſhonneur. Cependant ils laiſsèrent entendre aux principaux Chefs des mécontens, que le ſupplice de ces grands criminels ſeroit au pouvoir du peuple une fois rétabli & rentré dans ſes droits. Les conjurés perſuadés par les bons offices des Députés, qu'ils étoient réellement dans leurs intérêts, & plus même que n'auroient fait les Tribuns, leur donnèrent toute leur confiance, & s'en remirent pleinement à eux pour tout ce qui regardoit leurs prétentions.

Les Députés munis de pleins pouvoirs de l'armée, comme ils l'étoient déja de ceux du Sénat, revinrent ſur le champ à Rome, pour y rendre compte du ſuccès de leur négociation. Les Décemvirs, voyant que contre leur eſpérance on ne faiſoit aucune mention de leur ſupplice, donnèrent les mains à tout & ſe démirent publiquement de leur autorité. Ils ne pénétrèrent pas que les négociateurs les trompoient, & qu'ils diſſimuloient à deſſein les prétentions du peuple contre eux, dans la crainte de trouver de

leur part des obſtacles inſurmontables, qui auroient fait échouer leur négociation & leurs pernicieux projets contre tout le corps des Patriciens en faveur du peuple. Il n'y eut qu'Appius ſeul, qui s'apperçut que ſous cette modération apparente, on leur préparoit de grands ſupplices; & il s'en expliqua tout haut en ces termes: » je n'ignore pas (dit-il) les maux » qu'on nous prépare. On différe à » nous attaquer juſqu'à ce qu'on ait » donné des armes à nos ennemis. Je » vois bien qu'il faut ſe réſoudre à » faire le ſacrifice de ſa vie. Commen- » çons donc par nous dépouiller du » Décemvirat.

Le Sénat ſans trop s'embarraſſer des funeſtes augures d'Appius, rendit ſur le champ un Décret, qui portoit: » que » les Décemvirs abdiqueroient au pre- » mier jour leur Magiſtrature, que le » grand Pontife Q. Furius créeroit des » Tribuns du peuple, & que perſonne » ne pourroit être recherché pour cau- » ſe de la retraite des ſoldats & du peu- » ple ſur le Mont-Aventin ». Le Sénat auroit dû, ce ſemble, être auſſi prévoyant que le peuple, & inſérer dans ſon Arrêt, qu'aucun Noble ni Patri-

rien ne pourroit être recherché au ſujet de tout ce qui s'étoit paſſé durant le Décemvirat. Nous verrons bientôt que cette précaution auroit été très-néceſſaire pour mettre le corps des Patriciens à l'abri de l'animoſité du peuple, de la vengeance de Virginius, des Tribuns ſes Collégues, & de la mauvaiſe volonté des Conſuls, qui par leur penchant naturel & héréditaire à favoriſer toutes les prétentions du peuple, ſe rendoient par-là peu dignes d'être aſſociés à une ſi auguſte Compagnie.

AN. M. 3561. AV. J. C. 443. AN. R. 306. Rétabliſſement du Tribunat & du Conſulat.

Les deux Commiſſaires ſe hâtèrent d'aller porter au camp cette heureuſe nouvelle. » Revenez, ſoldats (leur di-» rent-ils) dans votre Patrie. Venez » revoir vos Dieux domeſtiques, vos » femmes & vos enfans; & que ce re-» tour ſoit heureux & favorable à la » République ». L'armée ſans différer décampe, prend le chemin de Rome & y rentre comme en eſpéce de Triomphe au milieu de mille cris de joie, & de congratulation de tous ceux du peuple qui étoient reſtés dans la ville. Les ſoldats, avant que de ſe ſéparer, allèrent droit au Mont-Aventin pour y faire l'élection des Tribuns. Le grand

Voyez au Tom. IV. art. de la Religion.

Pontife par le droit de ſa charge préſida à l'aſſemblée, & les Tribus mirent à la tête du Tribunat, Virginius père de l'infortunée Virginie, Numitorius ſon oncle, & Icilius ſon fiancé. Le Sénat de ſon côté créa un Entre-Roi pour nommer des Conſuls. Celui-ci, ſelon les vœux du peuple, éleva à cette ſuprême dignité Valère & Horace.

Le Gouvernement des nouveaux Conſuls fut tout populaire, & paſſa même les eſpérances du peuple. Comme ils tenoient les rênes de l'autorité, & que par la place qu'ils occupoient, ils donnoient le mouvement & le branle à tout, ils firent d'abord paſſer une loi qui portoit, que toute Ordonnance émanée des Comices par Tribus, obligeroit tous les Romains ſans diſtinction ni exception quelconque. C'étoit remettre l'autorité du Gouvernement, & le ſort de la Nobleſſe entre les mains du peuple, qui dominoit toujours dans ces ſortes d'aſſemblées. La loi Valéria au ſujet des appels fut confirmée; & pour la mettre hors d'atteinte, on en fit une autre, qui défendoit de créer à l'avenir aucune Magiſtrature dont l'autorité fût abſolue & ſans appel. Ces nou-

veaux réglemens des Conſuls, qui tendoient viſiblement à la ruine entière du Sénat, cauſoient un chagrin mortel à ceux de cet auguſte Corps, qui étoient ou ambitieux, ou zélés pour l'ancien Gouvernement. Mais la plûpart, par foibleſſe, ou amour du repos, aimèrent mieux confier au peuple le dépôt de la liberté publique, que de ſe roidir avec force contre les entrepriſes ambitieuſes des Tribuns. Leur repos leur parut préférable à un combat perpétuel.

Punition des Décemvirs.

Par ces réglemens, tous plus favorables au peuple les uns que les autres, la République ſe trouva en paix; la puiſſance des Tribuns prit de nouveaux accroiſſemens, & la liberté du peuple fut rétablie & affermie. Alors les Magiſtrats Plébéiens réſolurent d'attaquer les Décemvirs, & de les ſacrifier tous à leur vif reſſentiment. Ils ſe déterminèrent à ce parti avec d'autant plus d'ardeur & de confiance de réuſſir, qu'ils étoient aſſurés que ces Magiſtrats ne tireroient aucun ſecours des Conſuls, qui leur étoient tous dévoués, & diſpoſés à les leur livrer. Ils commencèrent par faire aſſigner Appius, qui étoit celui de tous les Dé-

cemvirs le plus odieux & le plus déteſté à cauſe de ſes violences, & du rapt de Virginie. Ils ne voulurent point les attaquer tous à la fois. Ils crurent qu'en les ſéparant adroitement, ils les feroient périr tous plus sûrement.

Le père de cette infortunée fille intenta action contre lui, & ſe rendit ſon accuſateur. Appius ne manqua pas de ſe rendre dans la place au jour de l'aſſignation ; mais il y parut dans une contenance bien différente de celle où il s'y étoit montré durant le cours de ſon Décemvirat, environné de ſatellites, menaçant fièrement le peuple & faiſant trembler tout le monde. Aujourd'hui, il y paroît revêtu de deuil & dans la contenance d'un criminel, qui demande grace pour des crimes dont il ſe ſent chargé & coupable. Virginius réduiſit tous les chefs d'accuſation contre Appius à ce ſeul point. » Pourquoi(dit-il) en s'adreſſant à Ap» pius, avez vous refuſé à une fille de » condition libre la proviſion de la li» berté, durant qu'elle lui étoit con» teſtée ? Si vous ne pouvez me ré» pondre, j'ordonne que ſur le champ » on vous conduiſe en priſon.

Appius demanda les délais néceſſai-

res pour préparer ſes défenſes : » dé-
» lais (diſoit-il) qu'on ne pouvoit ſans
» injuſtice refuſer aux accuſés quel-
» que criminels qu'ils fuſſent ». Il ſou-
tint avec force qu'on n'avoit jamais
arrêté aucun Citoyen ſans qu'il eut été
entendu ſur ſes moyens de défenſe ;
que c'étoit une violence de la part du
Tribun, inouie juſqu'à préſent dans la
République. Il implora inutilement le
ſecours des loix & en appella au peu-
ple. Mais rien ne fut capable de le re-
tirer des mains du vindicatif Tribun,
qui le fit conduire ſur le champ en
priſon. La fureur de Virginius ne lui
permet pas de voir qu'il jugeoit tyran-
niquement un Tyran ; & que pour
venger les loix, il va lui-même contre
la teneur expreſſe des loix. Dans une
juſtice réglée il auroit été condamné
lui-même au ſupplice, auquel il ſou-
mettoit l'accuſé dont il étoit la partie
& le Juge. On ne peut diſconvenir des
crimes d'Appius, & qu'il ne fût digne
d'un rigoureux ſupplice. Une procé-
dure dans les régles ne l'auroit pas
juſtifié : au contraire elle auroit mis
ſes crimes dans un dégré d'évidence à
rendre ſa punition néceſſaire, & le
Tribunat hors d'atteinte de toute vio-

lence. Le Sénat peut-il ſouffrir dans Rome un Tribunal, qui eſt Juge & Partie des accuſés? Revenons à Appius.

Cet illuſtre accuſé fut trouvé mort dans ſa priſon quelques jours après ſa détention. Les Tribuns, qui craignoient que ce grand criminel n'échappât à leur vengeance par le crédit de ſa famille, le firent étrangler. Pour couvrir un procédé ſi injuſte & ſi violent, ils publièrent que ce fameux coupable déſeſpérant de ſon ſalut, s'étoit tué lui-même avant que le jour de ſon jugement arrivât. Oppius ſon Collégue, & auſſi méchant que lui, le ſuivit de près, & eut le même ſort. Traduit devant l'aſſemblée du peuple par le Tribun Numitorius, il ſe vit condamné par tous les ſuffrages du peuple, & exécuté le même jour dans la priſon. Les huit autres Décemvirs ſe bannirent volontairement eux-mêmes dans la crainte d'une punition prochaine & peut-être plus ſévère. Leurs biens furent confiſqués, & le produit en fut remis dans le thréſor public. Pour M. Claudius, le lâche miniſtre & l'inſtrument infâme de la paſſion d'Appius, fut condamné à mort. Mais des amis obtinrent de

Virginius une commutation de peine. L'Arrêt de mort fut changé en un exil perpétuel.

C'eſt ainſi que fut vengé le ſang innocent de l'infortunée Virginie, dont la mort, comme celle de Lucréce, procura une ſeconde fois la liberté au peuple Romain. Mais la jeune Romaine a cet avantage ſur Lucréce, qu'elle emporta avec elle dans le tombeau la gloire de la virginité, & celle de n'être point homicide d'elle-même : au lieu que Lucréce eſt deſcendue dans le tombeau déshonorée & chargée de la double tâche d'adultére & de meurtriére d'elle-même.

L'autorité avec laquelle les Tribuns empriſonnoient, exiloient, ou faiſoient même mourir les Décemvirs, ou leurs partiſans, fit craindre au Sénat que ce ne fût autant de Décemvirs, qui avoient été ſubſtitués aux anciens. Il en témoigna ſon indignation aux Conſuls, qui les avoient abandonnés au reſſentiment des Tribuns ſans faire la moindre démarche pour adoucir le peuple en leur faveur. Il y a même apparence que Virginius auroit immolé encore à ſon reſſentiment pluſieurs autres têtes des Patriciens.

Mais Duilius, un de ſes Collégues, homme ſage & modéré, arrêta le cours de ſes vengeances, & empêcha qu'on ne fît de nouvelles pourſuites contre les coupables des crimes du Décemvirat.

Guerre contre les Eques & les Sabins.

Les brouilleries de la République avoient donné aux ennemis de Rome une belle occaſion de lui faire la guerre avec ſuccès. Ils en avoient profité. Toutes les frontiéres étoient au pillage ; les Sabins d'un côté ; les Eques & les Volſques de l'autre, ravageoient impunément le territoire de Rome. La paix étant rétablie entre les deux Ordres de l'Etat, un des premiers ſoins du Sénat fut d'ordonner aux Conſuls de faire des levées de troupes pour aller chaſſer les ennemis des terres de la République. Les enrôlemens ſe firent avec toute la facilité & la promptitude poſſible. Bientôt les deux Conſuls ſe trouvèrent chacun à la tête d'une belle armée. Horace eut les Sabins à combattre & Valère marcha contre les Eques. Avant que de ſortir de Rome ils expoſèrent en public les nouvelles loix connues ſous le nom de *Douze Tables*, gravées ſur des planches de cuivre. Toute l'antiquité à fait un cas infini

infini de cet ouvrage. Et Ciceron surtout paroît inépuiſable dans les éloges magnifiques qu'il lui prodigue en différens endroits. En effet on peut le regarder comme l'abrégé, l'extrait, & la fleur de tout ce qu'il y avoit de plus excellentes loix dans la Gréce.

Double victoire des Romains.

Après la publication ſolemnelle du Code Romain les deux Conſuls marchèrent contre les ennemis, chacun à la tête de leur armée. Les Eques enflés des ſuccès qu'ils avoient eus ſous le commandement des Décemvirs, n'avoient que du mépris pour les Romains. Valère, qui leur étoit oppoſé, augmenta leur confiance par un affectation de crainte, & par le refus réiteré du combat qu'ils lui préſentoient. C'étoit un piége qu'il leur tendoit & qui lui réuſſit. Les Eques, perſuadés qu'ils n'avoient rien à craindre d'un ennemi qui s'avouoit vaincu, ſe debandèrent de côté & d'autre pour aller faire du butin. C'étoit le point où le Général Romain vouloit les amener. Il ſaiſit ce moment pour préſenter la bataille à ceux qui étoient reſtés dans le camp. Ceux-ci ſentant leur foibleſſe la refuſent & envoyent des Couriers pour rappeller leurs camara-

des. Valère qui vouloit profiter de l'occaſion ſe met en devoir de donner un aſſaut général au camp des ennemis. Ceux-ci ne pouvant ſoutenir cet affront, ſortent du camp en ordre de bataille. Mais les Romains ne leur donnèrent pas le temps de ſe former. Ils tombent ſur eux avec un telle fureur qu'ils firent plier & reculer les ennemis. Ce premier avantage ne fut pas déciſif. Les Eques reprirent courage, & ſe battirent avec beaucoup d'opiniâtreté. Enfin la victoire ſe déclara pour les Romains. Ils prirent de force le camp des ennemis & en firent un carnage horrible.

La nouvelle d'une victoire ſi complette ne tarda pas à ſe communiquer dans le camp d'Horace, qui tenoit envers les Sabins la même conduite que tenoit Valère envers les Eques. Cette nouvelle fut pour le Général comme pour les ſoldats un puiſſant éguillon pour ſe ſignaler dans le combat qu'ils devoient livrer aux Sabins. L'action fut longue & rude; & la victoire long-temps douteuſe. Le Général Sabin, homme habile & expérimenté, attaqua l'aîle gauche des Romains avec tant de courage, qu'il

la fit plier, l'enveloppa & alloit en faire un affreux carnage. Mais elle fut ſauvée par la valeur de la Cavalerie Romaine, qui ayant mis pied à terre, fit tête aux ennemis, releva le courage de l'Infanterie, & lui fit reprendre la ſupériorité. Depuis ce moment la valeur des Romains ne ſe démentit plus. Ils enfoncèrent les bataillons des ennemis, les mirent en fuite, & les forcèrent, après en avoir fait un maſſacre horrible, d'abandonner leur camp, & de chercher dans la fuite un aſyle, qu'ils n'avoient pû trouver dans leurs retranchemens. Par cette double victoire, les Romains effacèrent la tache dont ils avoient flétri leur nom dans pluſieurs batailles qu'ils avoient perdues ſous le régne & ſous la conduite des Décemvirs.

La nouvelle de ces deux victoires étant venue à Rome, le Sénat, qui ne pouvoit pardonner aux Conſuls le trop grand attachement qu'ils avoient montré pour les intérêts du peuple, au préjudice même des droits & des prérogatives des Patriciens, n'ordonna qu'un jour de ſupplications & d'actions de grace, mettant ainſi les Dieux en pénitence, pour ſe venger

des Conſuls. Le peuple y ſuppléa par ſa religion. Mais le dépit du Sénat & ſa mauvaiſe volonté contre les Conſuls ne ſe termina pas-là.

Le Sénat refuſe le Triomphe aux Conſuls.

Après que les deux Conſuls eurent rendu compte au Sénat du ſuccès de leur campagne, ils demandèrent qu'il lui plût de leur accorder l'honneur du Triomphe. La plûpart des membres de cette reſpectable Compagnie étoient trop indiſpoſés contre eux pour pouvoir ſe flatter d'obtenir d'elle un honneur qu'elle ſe faiſoit un plaiſir malin de leur refuſer. Claudius, oncle du Décemvir Appius, leur reprocha avec force, & violence même, la mort ignominieuſe de ſon neveu, que les Tribuns, de concert, ou du moins par la connivence des Conſuls, avoient fait étrangler en priſon, ſans lui donner la liberté d'être entendu dans ſes moyens de défenſe, & contre la foi & la teneur du traité de l'amniſtie générale. Il y avoit du vrai dans les reproches du vieux Claudius. Le Sénat ſaiſit ce moyen pour déclarer les Conſuls indignes de l'honneur du Triomphe. Cette conduite ne paroît pas exempte du reproche de petiteſſe & d'une baſſe vengeance. Les Conſuls

avoient remporté chacun une éclatante victoire sur les ennemis de l'Etat ; voilà ce qui les rend dignes de l'honneur du Triomphe : & le Sénat ne pouvoit, sans injustice, les en priver, & encore moins les en déclarer indignes. Ils avoient trahi leur Ordre pour favoriser celui du peuple, c'est-là la faute qui mérite d'être punie. Leur Consulat expiré il falloit les dégrader de leur Noblesse, les chasser d'un Ordre dont ils trahissoient les intérêts, & les réduire à la condition des Plébéiens. La crainte d'une semblable punition auroit maintenu les lâches dans leur devoir, entretenu la bonne intelligence dans tout le corps des Patriciens, & leur union les auroit rendus supérieurs à toutes les entreprises des ambitieux Tribuns. Car on a pû remarquer que la supériotité que les Tribuns ont usurpée sur les Consuls & sur le Sénat n'est venue que du peu d'union des membres de cet auguste Compagnie, ou de la foiblesse & de la trahison de quelqu'un d'entre eux. Les Tribuns étoient assûrés du succès de leurs entreprises sur la Noblesse, parce qu'ils étoient parfaitement unis en-

ſemble, & qu'ils ne ſe déſiſtoient jamais de leur objet.

Les Conſuls, piqués d'un refus qui les déshonoroit, & qui étoit dans le fond injuſte, en portèrent leurs plaintes au Tribunal du peuple. Ceux des Patriciens qui ſe trouvèrent ſur la place, pour traverſer la demande des Conſuls, repréſentèrent inutilement que le peuple n'avoit jamais pris connoiſſance, ni décidé des honneurs du Triomphe ; que ce droit appartenoit au Sénat par excluſion à tout autre Tribunal, & que la liberté & la tranquillité de l'Etat ne pouvoit ſe ſoutenir tant qu'un Ordre voudroit entreprendre ſur les droits des autres Ordres de la République.

Le peuple le leur accorde.

Ces remontrances étoient fort raiſonnables, pleines de juſtice & d'équité. Mais le peuple, & plus encore ſes Tribuns, qui viſoient à dépouiller le Sénat de tous ſes droits, à s'arroger à eux-mêmes toute l'autorité, & à régner deſpotiquement dans la République, n'y eurent aucun égard. Ils adjugèrent de leur autorité ſuprême l'honneur du Triomphe aux deux Conſuls, qui en vertu de cette Ordon-

nance triomphèrent, & rendirent cette cérémonie la plus pompeuse qu'il leur fut possible *.

La victoire que les Tribuns venoient de remporter sur les Patriciens les enhardit extrêmement. Ils résolurent entre eux de se perpétuer dans le Tribunat & de continuer les deux Consuls dans leur charge. C'étoit une véritable conjuration contre l'Etat. Et c'en étoit fait de la liberté, si leur complot pernicieux eût réussi. Heureusement pour la République qu'un des Tribuns, homme sage & plein de sentimens, n'approuva pas le projet funeste de ses Collégues. C'étoit Dui- Nomination des Consuls.

* Valère & Horace ne sont pas les premiers, comme le prétend M. Rollin, qui sur le refus du Sénat se soient adressés au peuple pour obtenir l'honneur du Triomphe. Servilius-Priscus, environ cinquante ans auparavant, en avoit frayé la voie. Il triompha par le consentement des Curies seules, & malgré l'opposition du premier Corps de la République. M. Rollin en a fait lui même la remarque dans le temps. Et aujourd'hui il nous assûre qu'Horace & Valère sont les premiers, qui ayent triomphé sans le consentement du Sénat. C'est une contradiction qui mérite attention, & qu'il faut corriger.

lius, celui-là même que nous venons de voir s'opposer vigoureusement à la poursuite odieuse, que faisoient ses Collégues des partisans des Décemvirs. Comme il présidoit à l'élection de nouveaux Tribuns, il prit toutes les mésures nécessaires pour faire échouer le plan ambitieux de ses Collégues, & il y réussit. On nomma de nouveaux Consuls. Le choix tomba sur Sp. Herminius & sur T. Virginius, deux personnages véritablement estimables, qui, par une prudence assaisonnée de fermeté & de douceur, sçurent entretenir la paix dans la République, & l'union entre les deux Ordres. Après l'élection des Consuls on procéda à celle des Tribuns du peuple. Duilius, de concert avec le Sénat, & malgré les efforts de ses Collégues, en fit élire cinq nouveaux. Mais comme la brigue des anciens Tribuns étoit si puissante qu'aucun des Candidats ne pouvoit avoir le nombre de suffrages nécessaires, il remit, selon la disposition formelle des loix, le choix & la nomination des cinq autres, aux cinq qu'on venoit de nommer.

Nomination des Tribuns.

Ceux-ci, dès qu'ils eurent pris possession de leur Magistrature, firent

choix de cinq ſujets pour ſe les aſſocier au Tribunat & rendre leur Collége complet. On fut fort ſurpris à Rome de voir compris dans cette nomination deux Patriciens. C'étoit pour la première fois qu'on voyoit des Sénateurs remplir une Charge Plébéienne. On ne douta point que ce ne fût une ſuite du concert du Sénat avec Duilius. La vûe de la Compagnie dans cette démarche étoit de balancer par là l'autorité des Tribuns, arrêter leur impétuoſité & les empêcher de ſe perpétuer dans une Magiſtrature, qui ſeroit dégénérée en vraie tyrannie. L'expédient étoit bon & bien imaginé, s'il avoit pû être de durée. Mais les Plébéiens, qui comprirent que cette nouveauté étoit introduite pour borner l'autorité du Tribunat, ne tardèrent pas à en fermer l'entrée aux Patriciens.

L'année du Conſulat de Lart. Herminius & de Sp. Virginius ne fut pas féconde en événemens, comme l'année précédente. Mais elle ne fut pas moins heureuſe pour les Romains, qui jouirent tranquillement des douceurs & des avantages que procure aux Etats le bien de la paix. Il n'y eut

AN. M. 3562. AV. J. C. 442. AN. R. 307.

de remarquable que la loi *Trébonia*; qui excluoit indirectement du Tribunat les Patriciens.

AN. M. 3563. AV. J. C. 441. AN. R. 308.

L'année ſuivante fut aſſez tranquille & au-dedans & au-dehors. Cette union des deux Ordres tint en reſpect les ennemis de Rome, & les empêcha de faire leurs courſes ordinaires. Ce calme ne fut pas de longue durée; le fond d'animoſité, qui ſubſiſtoit entre les Patriciens & les Plébéiens, fit renaître les anciennes diſputes. Il excita dans la République une furieuſe tempête qu'on eut bien de la peine à calmer. Ce fut ſous le Conſulat de Quintius Capitolinus & d'Agrippa-Furius que ces ſemences de diviſion éclatèrent. Les deux Ordres parurent ſi animés l'un contre l'autre, qu'ils ne pouvoient plus ſe ſouffrir. Il ſembloit qu'ils avoient juré leur ruine mutuelle & totale.

AN. M. 3564. AV. J. C. 440. AN. P. 309.

Nouveaux troubles.

Quintius Capitolinus Conſul pour la quatriéme fois & Agrippa-Furius.

Ces diviſions intérieures furent pour les ennemis de Rome, comme un ſignal qui ranima leur animoſité, & l'envie de ſe venger d'une ville, dont l'ambition étoit de ruiner toutes ſes voiſines. Les Eques & les Volſques ſaiſirent cette occaſion. Ils entrèrent dans le territoire de Rome, pillant,

ravageant, mettant tout à feu & à ſang. L'impunité les rendant plus hardis, ils eurent l'audace de s'avancer juſqu'aux murailles de Rome, & d'enlever ſous les yeux des Romains des troupeaux, qui paiſſoient auprès de la porte Eſquiline. Les deux Conſuls, qui déſiroient terminer les diſſenſions domeſtiques, & venger l'honneur de la République par quelque importante victoire ſur les Eques, ordonnèrent des levées de troupes. Le peuple ſéduit par ſes Tribuns refuſa d'obéir, & ne voulut point s'enrôler. Quintius, plus irrité de l'oppoſition des Tribuns, que de l'inſolence des ennemis, monta à la Tribune aux harangues; & plein de ce zèle qui anime un ſage & éclairé Magiſtrat, un fidéle & brave Patriote, il parla de cette ſorte.

» Je ne vous diſſimulerai point, » Romains, que ce n'eſt pas ſans hon» te que je me préſente devant vous. » Quand je penſe qu'au quatriéme » Conſulat de Quintius, les Eques & les » Volſques ont eu l'audace de venir » nous inſulter juſqu'aux portes de » Rome, cette vûe, je vous avoue, »me couvre de confuſion. Que n'ai-je »pû prév oir un Conſulat auſſi igno-

» minieux ! L'exil ou une mort volon-
» taire m'en auroient préſervé. N'é-
» tois-je pas aſſez honoré de trois Con-
» ſulat, tous trois marqués par des
» actions d'éclat, & dignes de l'im-
» mortalité. Eſt-ce ſur nous Conſuls,
» eſt-ce ſur vous Romains que retom-
» be le mépris que les ennemis témoi-
» gnent en cette occaſion ? Si c'eſt nous
» qui nous ſommes attirés un pareil
» affront, dépoſez nous, & ôtez-le Con-
» ſulat à des indignes qui le déshono-
» rent. Mais ſi c'eſt vous qu'on a voulu
» inſulter, & que cet outrage regarde,
» montrez donc, Romains, & faites
» voir quon ne vous inſulte pas impu-
» nément. Ce n'eſt point votre coura-
» ge que les ennemis mépriſent. Ils
» ſçavent trop bien ; & l'expérience
» leur a appris plus d'une fois ce que
» peut votre valeur. Qu'eſt-ce donc
» qui les enhardit aujourd'hui, & qui
» les rend ſi fiers & ſi audacieux ? N'en
» cherchez point, Romains, la cauſe
» ailleurs que dans nos diſcordes. Oui,
» c'eſt la diſcorde, le poiſon de cette
» ville, qui ranime leur fierté, & qui
» fait toute leur force. Vous, Patri-
» ciens, vous ne mettez aucune bor-
» ne à vos déſirs ambitieux ; & vous,

» peuple, vous pouſſez à l'excès l'amour
» de la liberté. Avez-vous encore, Ro-
» mains, quelque nouvelle prétention?
» Formez-vous contre nous quelque
» nouveau projet ? N'êtes-vous pas
» contents & ſatisfaits de notre com-
» plaiſance à vous accorder tout ce
» que vous nous avez demandé? Vous
» avez voulu des Tribuns, nous vous
» les avons accordés. Vous avez ſou-
» haité des Décemvirs, nous y avons
» conſenti. Vous avez demandé leur
» dépoſition, elle vous a été accordée
» ſur le champ. Par des entrepriſes
» également injuſtes & ambitieuſes
» vous avez donné atteinte à tous nos
» droits & à tous nos priviléges, vous
» les avez anéantis ; & il n'en reſte
» plus aucune trace. Nous l'avons ſouf-
» fert & nous le ſouffrons encore. Lé-
» ſés nous nous tenons tranquilles &
» plus tranquilles que vous, qui
» triomphez de nos dépouilles. Que
» vous faut-il encore? Etes-vous déter-
» minés à perpétuer vos haines & vos
» inimitiés? Verrez-vous tranquille-
» ment les Eques, cette troupe de bri-
» gands franchir impunément le Mont
» Eſquilin, & ravager vos campagnes?
» Non, Romains, non, vous ne prenez

» volontiers les armes que contre nous.
» Vous êtes altérés du ſang des Pa-
» triciens, & vous le voyez couler
» avec un plaiſir ſenſible & malin.
» Quand mettrez-vous donc fin à cet-
» te noire jalouſie, qui vous arme con-
» tre nous ? Quand verrons-nous la
» fin de nos diſcordes ? Quand nous
» ſera-t-il permis de nous regarder
» comme Citoyens d'une même ville,
» & comme n'ayant qu'une même &
» commune Patrie ? Romains, ſi nos
» diſcordes vous ôtent les armes des
» mains pour entrer en campagne,
» montez du moins ſur nos remparts,
» & de-là conſiderez vos champs déſo-
» lés, le ravage de vos terres, vos mé-
» tairies pillées, & vos maiſons fuman-
» tes. Que ſi vous êtes moins touchés
» de tous ces maux, qui retombent
» encore plus ſur vous que ſur nous,
» que de foibles avantages que vous
» recueillez de nos diſſenſions ; qui
» vous dédommagera de ces pertes
» réelles ? Vos Tribuns ont-ils la vo-
» lonté de vous rendre ce que vous
» perdez, & ſont-ils en état de répa-
» rer vos malheurs ? Ils vous amuſe-
» ront par leurs diſcours, par des loix
» accumulées les unes ſur les autres, par

» des accuſations des Patriciens,& par
» des aſſemblées ſans nombre. Mais quel
» avantage retirez-vous & remportez-
» vous chez vous de tant de harangues
» ſéditieuſes? Au ſortir de ces aſſemblées
» tumultueuſes, en êtes-vous ou plus
» riches, ou mieux dans vos affaires
» qu'auparavant? Vous rapportez à vos
» femmes & à vos enfans des haines
» & des animoſités, qui ſe perpétuent
» de race en race, & qui ruineront
» enfin la République. Ce n'eſt pas ain-
» ſi que vos peres en ont agi avec nous;
» dociles à la voix des Conſuls, ils
» mettoient leur gloire à remporter
» ſur les ennemis une glorieuſe victoi-
» re. Couverts de gloire & chargés
» d'un riche butin ils rentroient dans
» Rome triomphants. Ils meubloient
» leurs maiſons des dépouilles des en-
» nemis, & en nourriſſoient leurs fem-
» mes & leurs enfans. Hélas! que ces
» temps ſont changés! Eteignez donc,
» Romains, ces funeſtes diviſions plus
» pernicieuſes à la République que la
» guerre la plus cruelle. Rompez gé-
» néreuſement ces fataless chaînes, qui
» vous retiennent dans une indigne
» oiſiveté. Mon devoir, & encore
» moins mon caractère ne me permet-

» tent pas de vous tromper par des
» baſſes & de fades adulations. Je vou-
» drois bien vous plaire, Romains,
» mais j'aime mieux vous ſauver en-
» core en m'attirant votre diſgrace.
» Ouvrez donc enfin les yeux ſur la
» conduite de gens ambitieux, qui
» trouvent leur compte dans nos diſ-
» ſenſions ; & leurs avantages dans
» nos maux. Et ſi vous êtes encore ca-
» pables de reprendre cette ancienne
» valeur, cet eſprit martial d'un Ro-
» main, ſuivez-nous à la guerre, &
» j'oſe vous aſſûrer que dans peu de
» jours je ferai paſſer dans les campa-
» gnes des ennemis les mêmes rava-
» ges, qu'ils ont fait dans les nôtres ;
» & dans leurs villes la même déſola-
» tion & les mêmes allarmes qu'ils
» nous ont cauſées.

Ce diſcours du ſévère Conſul, qui devoit naturellement aigrir & le Sénat & le peuple, eut un effet tout contraire. Le Sénat en fut touché juſqu'à l'admiration. Tous les Sénateurs avouoient ingénument que ſa harangue étoit digne de la Majeſté Conſulaire, & également propre à ſoutenir la grandeur du Sénat, & à cimenter la bonne intelligence entre les deux Or-

dres. » Bien différent (disoient-ils) des » Consuls ses prédécesseurs, qui avoient » ou maltraité le peuple pour soûtenir » les droits du Sénat avec trop de du- » reté & de hauteur, ou fait basse- » ment leur cour au peuple en trahis- » sant d'une manière indigne les inté- » rêts & l'honneur de leur Compagnie». Le peuple, tout déterminé qu'il parut de vouloir persister dans son indocilité, ne fut pas moins touché que le Sénat. » Jamais (dit Tite-Live) les dis- » cours flateurs des Tribuns ne furent » reçus avec une approbation plus gé- » nérale, que les reproches amers de » ce généreux Consul. » Ainsi tous les Ordres & tous les Magistrats, Consuls & Tribuns, Patriciens & Plébéiens concoururent unanimement à la levée des troupes. L'ardeur étoit inconcevable; c'étoit à qui donneroit son nom le premier. Les levées se firent avec tant de célérité, les préparatifs de la guerre avec tant de promptitude, & on en vint aux mains avec tant d'empressement, que dans l'espace de trois jours, on leva une armée complette; on alla chercher l'ennemi, on le battit, on prit & on pilla son camp. Après une expédition aussi prompte

que glorieuſe, l'armée rentra dans Rome chargée de gloire & de riches dépouilles des ennemis. Il n'eſt parlé nulle part de Triomphe. Mais le Lecteur qui applaudit au mérite ſupérieur des Généraux Romains, leur décerna de ſa pleine autorité l'honneur de cette pompeuſe cérémonie.

Jugement inique des Romains.

Le peuple Romain ne tarda pas à flétrir la gloire de la victoire, qu'il venoit de remporter ſur les ennemis de la République. Deux petits peuples voiſins de Rome, les Ardéates & les Ariciens étoient depuis long-temps en diſpute entre eux au ſujet d'un terrein aſſez conſidérable, que chacun de ces peuples prétendoit être de ſon Domaine. Après de longues diſputes, ſans neanmoins pouvoir rien terminer, ils convinrent à l'amiable de ſe ſoumettre à l'arbitrage du peuple Romain. Chaque partie défendit ſa cauſe avec beaucoup de zèle & de vivacité. Les parties ouies, & les témoins entendus, le peuple Romain alloit prononcer définitivement, lorſqu'un Romain nommé Scaptius, homme plus qu'octogénaire, & de peu de conſidération, parut au milieu de l'aſſemblée. Ce vénérable vieillard fit un

assez long discours pour prouver à ses Concitoyens, que le territoire en question étoit de la dépendance de Rome, & n'appartenoit à aucun des deux peuples contendans. Sa preuve, je ne sçais si elle étoit évidente ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut persuasive. Les Romains, quelques remontrances que pussent faire les Consuls & les Tribuns, s'adjugèrent le territoire contesté. Ce jugement est une tache au nom Romain, & ce n'est pas la seule. Le bruit d'une décision aussi inique ne put pas donner aux peuples voisins une bonne opinion de la justice des Romains. Et je m'imagine qu'ils ne s'empressèrent pas dans la suite de porter au Tribunal de Rome le jugement de leurs différends. Ainsi finit le quatriéme Consulat de Quintius par une action, qui donna une furieuse atteinte à la probité Romaine, & qui flétrit la gloire de la République sans déshonorer Quintius, qui s'étoit fortement opposé à un procédé si déshonorant.

L'année suivante fut encore plus orageuse que la précédente. Le peuple fier de ses victoires, & sentant le besoin que le Sénat avoit de ses forces,

en devint extrêmement ambitieux. Il porta ſes prétentions juſqu'à l'inſolence. Pouſſé & animé par ſes Tribuns, artiſans éternels de diſcordes entre les deux Ordres, il prétendit aux alliances avec les familles patriciennes. Il demanda fièrement par la bouche de ſes Magiſtrats qu'on abolît comme un reſte de la tyrannie des Décemvirs la loi injurieuſe au peuple qui défendoit expreſſément & en termes formels ces ſortes de mariages. Par une ſeconde demande encore plus ambitieuſe, & qui étoit d'une toute autre conſéquence que la première, le Tribun inſinua habilement dans ſa requête la néceſſité de faire une loi qui permît aux Plébéiens d'aſpirer aux premières charges de l'Etat, & même au Conſulat.

Ces deux prétentions du peuple révoltèrent tout le corps des Patriciens. Le Sénat en fut ſi indigné que la requête du Tribun fut répondue par un refus net & précis de cette auguſte Compagnie; tous les Sénateurs & tous les Patriciens paroiſſoient déterminés à en venir aux dernières extrémités plutôt que de conſentir à l'une ou à l'autre des demandes de l'ambitieux Tribun. Dans le temps que les deux

Ordres étoient aux priſes l'un contre l'autre, ſurvint la nouvelle que les Eques & les Volſques faiſoient de grands préparatifs de guerre pour entrer en campagne. On ajoutoit que les Véiens avoient déja pillé & ravagé des terres appartenantes à la République. Le Sénat ſaiſit avidement cette nouvelle, comme une reſſource contre les entrepriſes du Tribun. Il ordonna des levées de troupes, & des préparatifs de guerre. Les Conſuls ſe mirent en devoir de faire exécuter l'Arrêt du Sénat. Ils donnent leurs ordres pour que chacun tienne ſes armes prêtes, & font crier que tous aient à ſe préſenter à leur Tribunal pour s'enrôler.

Ce bruit de guerre que le Sénat & les Conſuls faiſoient ſonner ſi haut, ſoit qu'il fût fondé, ou bien que ce ne fût qu'un épouvantail de leur part pour procurer une diverſion ſalutaire, & faire perdre de vûe les nouvelles propoſitions, ne réuſſit pas. L'habile Tribun ne ſe laiſſa pas prendre au piége. Il connut l'artifice, & déclara qu'il ne conſentiroit jamais à la levée de troupes, que ſa requête ne fût auparavant conſentie & approuvée du Sénat. Cette oppoſition du Tribun occa-

sionna de grands mouvemens dans le Sénat. On employa d'abord, mais en pure perte, la voie de la douceur & de la conciliation. Le Tribun demeura inébranlable, & protesta qu'il perdroit plutôt la vie, que de consentir à aucun enrôlement.

L'inflexible opiniâtreté de Canuléius, c'étoit le nom du Tribun, épouvanta toute la Noblesse. Les Consuls eux-mêmes n'osoient assembler le Sénat à cause de quelques Sénateurs, partisans déclarés du peuple, qui rendoient compte aux Tribuns des délibérations de leur Compagnie. On se vit réduit à tenir des assemblées particulières où chacun pouvoit dire librement son avis. On parla beaucoup; les délibérations furent longues & fréquentes; mais on ne conclut rien. Les uns étoient d'avis, & c'étoit le plus grand nombre, de prendre les armes & de les tourner contre les auteurs du trouble; d'exterminer le Tribunat & les Tribuns; de rétablir le Gouvernement sur l'ancien pied, & de mourir plutôt que de céder au peuple le Consulat avec le privilége des alliances. Les plus âgés & les plus modérés, qui frémissoient d'horreur au seul nom de sang

& de carnage, vouloient qu'on prît un parti plus doux & moins odieux. Ils ſouhaitoient trouver un expédient pour concilier tout, pour contenter les Tribuns ſans leur accorder néanmoins ce qu'ils demandoient. Mais c'étoit-là juſtement la difficulté. En attendant que le Sénat cherche & trouve ce juſte milieu, revenons aux Tribuns. Car il ne faut pas s'imaginer que ces boute-feux ſe ſoient endormis ſur leurs prétentions. Voici comment Canuléius l'arc-boutant du Tribunat & l'auteur de la diviſion préſente s'expliqua dans une aſſemblée.

AN. M. 3565. AV. J. C 439. AN. R. 310. Diſcours du Tribun Canuléius.

» Je me ſuis apperçu depuis long-
» temps, Romains, du mépris que
» fait de nous la Nobleſſe. Mais je ne
» l'ai jamais ſi bien ſenti que par ſa
» réſiſtance aux deux loix que je pro-
» poſe. A juger par l'emportement &
» par l'eſpéce de fureur avec laquelle
» elle les rejette, on ſeroit tenté de
» croire que nous demandons les cho-
» ſes les plus injuſtes & les plus crian-
» tes. Cependant rien de plus modéré
» que nos prétentions. Nous deman-
» dons d'être admis aux alliances avec
» les Patriciens, ou plutôt qu'on ab-
» roge la loi, qui défend les mariages

» entre les deux Ordres. Loi humilian-
» te, loi qui nous déshonore, & qui
» nous traite comme ſi nous étions de
» gens ſouillés, profanes & indignes
» de nous allier avec eux. Que les Pa-
» triciens ne recherchent point nos fil-
» les en mariage, & qu'ils ne nous
» donnent point les leurs, c'eſt un ſoin
» qui regarde chaque famille, qui doit
» jouir de la liberté de s'aſſortir, com-
» me elle croit lui convenir : nous ſouf-
» frirons leur mépris, & nous n'en
» murmurerons point. Mais qu'on faſ-
» ſe une loi, qui interdiſe les allian-
» ces réciproques des deux Ordres;
» c'eſt ce qui nous révolte, parceque
» c'eſt une choſe inſultante, & c'eſt ce
» que nous ne ſouffrirons pas, parce-
» que nous ſommes Romains.

» Par l'autre loi, nous demandons,
» que le peuple ait la liberté d'élever
» aux honneurs le mérite par tout où
» il le trouvera, ſoit parmi les Patri-
» ciens, ſoit parmi les Plébéiens. Y
» a-t-il dans cette loi, & dans l'autre,
» rien qui tende à la ruine & au ren-
» verſement de la République ? Quoi !
» Rome ceſſera-t-elle de ſubſiſter ;
» parce qu'on aura élevé au Conſulat
» un Plébéien qu'on en aura jugé
» digne ?

» digne? Ne ſemble-t-il pas qu'on pro-
» poſe de confier le gouvernement de
» l'Etat à un eſclave ou à un étranger ?
» Cependant, à entendre les Patriciens,
» tout eſt perdu ; tout eſt renverſé ;
» c'eſt un tumulte ; ce ſont des agita-
» tions violentes ; ce ſont des alar-
» mes, qu'on prendroit pour des an-
» nonces de la ruine prochaine de l'E-
» tat. A-t-on jamais vû, Romains,
» un mépris auſſi inſultant pour un
» peuple libre, généreux & auquel
» ils ſont redevables de toutes leurs
» victoires ? Il ne leur reſte plus qu'à
» nous défendre d'habiter dans leur
» voiſinage, de nous trouver avec eux
» dans la même place & à la même ta-
» ble, de reſpirer le même air qu'eux,
» & de jouir de la même lumière du
» jour. Auſſi ſouffrent ils avec peine,
» que vous ayez de commun avec eux
» l'uſage de la parole, & la figure
» d'homme.

» Or je vous déclare, Conſuls, que
» ſi vous perſiſtez à ſoutenir la loi, qui
» défend les alliances réciproques des
» deux Ordres ; que ſi vous perſévérez
» à nous juger indignes d'être élevés
» au Conſulat & aux autres Dignités
» de l'Etat ; en un mot ſi vous voulez

» maintenir dans la République la di-
» ſtinction odieuſe de Nobles & de Plé-
» béiens, & reconnoître d'autre No-
» bleſſe que celle de la vertu couron-
» née par des Dignités communes à tous
» les Citoyens ; parlez de guerre tant
» que vous voudrez; exagérez le danger,
» rendez par vos diſcours ſéditieux les
» forces des ennemis encore plus re-
» doutables ; faites porter vos tribu-
» naux ſur la place publique ; ordon-
» nez des levées tant que vous voudrez;
» vous pouvez vous aſsûrer que per-
» ſonne ne ſe préſentera pour donner
» ſon nom. Faites la guerre vous ſeuls.
» Et puiſque vous vous opiniâtrez à ne
» pas vouloir nous aſſocier avec vous
» aux récompenſes & aux fruits des vi-
» ctoires, nous nous opiniâtrerons à re-
» fuſer de nous aſſocier avec vous aux
» périls ? Laiſſez la liberté des maria-
» ges entre les deux Ordres, & celle
» des ſuffrages pour les Dignités ; &
» alors vous nous trouverez prêts à
» marcher à la ſuite de nos Généraux.

Succès de ce diſcours.

Ce diſcours du Tribun déplut extrêmement aux Patriciens, tant pour ſon éloquence, la beauté & la ſolidité des raiſons, qu'à cauſe du tour malin que Canuléius avoit donné à ſes

preuves pour les rendre odieux à la multitude, & la ſoulever contre eux. Cependant quelque belle & ſolide que parût cette harangue du Tribun, elle n'étoit pas ſans réplique. Le refus des Patriciens à donner les mains aux propoſitions des Tribuns étoit fondé ſur l'établiſſement de la Religion, ſur la diſpoſition des loix primitives, & ſur la poſſeſſion non interrompue de jouir ſeuls des honneurs de la République. Ces trois Chefs concouroient également à donner a tout Plébéien l'excluſion du Conſulat, & des autres Dignités, & à y maintenir la Nobleſſe. Ainſi le projet de Canuléius étoit une entrepriſe ſacrilége & injuſte. Elle tendoit à détruire la Religion, & à évincer les Patriciens des droits les plus légitimes, que les Loix avoient attribués à leur Ordre dans l'établiſſement de la Monarchie. Quels cris, ce Tribun ſéditieux, n'auroit-il pas jettés lui-même, ſi le Sénat avoit fait mine d'entreprendre ſur les droits du Tribunat? Auroit-il approuvé ces changemens ?

Le Sénat paſſe la loi des mariages réciproques.

Cependant le Sénat, voyant d'un côté la fermeté du Tribun, qui étoit incapable de ſe laiſſer fléchir ni par ménace ni par promeſſes; & d'un autre le peuple

auſſi opiniâtrément déterminé que ſon Tribun à ne point céder, aima mieux relâcher quelque choſe de ſes droits légitimes, que d'en venir aux dernières extrêmités avec un peuple, dont il étoit le père. Il conſentit donc à la loi des mariages réciproques des deux Ordres, dans l'eſpérance que les Tribuns & le peuple, ſatisfaits de cette eſpéce de victoire ſur les Patriciens, ſe deſiſteroient de la demande du Conſulat, & de l'oppoſition aux levées des troupes. Mais c'étoit mal connoître le caractère de ces Magiſtrats Plébéiens. Le Sénat éprouva, que plus on leur accordoit, plus ils exigeoient.

Enhardis par ce premier avantage, ils ſe promirent d'emporter également le ſecond objet de leur diſpute avec la Nobleſſe. Ils jurèrent de ne point ſe déſiſter de leur pourſuite, & de ne permettre en attendant aucune levée de troupes. Le Sénat, auſſi peu avancé qu'il l'étoit avant de rien céder, ſe trouvoit dans une étrange criſe. Il falloit ou céder la victoire aux ennemis, ou la céder aux Plébéiens. Dans une alternative auſſi fâcheuſe, après bien des expédiens propoſés & non agréés, on en imagina un qui fut goûté

des deux Ordres. Ce fut de ſuſpendre pour un temps la Dignité du Conſulat, & de nommer en la place des Conſuls trois Tribuns militaires avec les fonctions & l'autorité Conſulaire, qu'on prendroit indifféremment parmi les Patriciens, & parmi les Plébéiens.

Révolution dans le Gouvernement.

Cet avis paſſa donc à la pluralité des voix, malgré l'oppoſition apparente de Claudius, qui étoit néanmoins l'auteur de ce nouvel expédient ; mais qui de concert avec les Conſuls, faiſoit ſemblant de s'y oppoſer pour le faire mieux réuſſir par l'antipathie, que les Tribuns avoient pour tout ce qui venoit de la maiſon Claudia. On tint, quelques jours après, l'aſſemblée pour l'élection de ces nouveaux Magiſtrats. Tout ce qu'il y avoit d'anciens Tribuns, & généralement tous ceux, qui par des factions s'étoient diſtingués & avoient contribué à abbaiſſer la Nobleſſe, ſe préſentèrent dans la place, revêtus de robes d'un blanc éclatant, pour briguer ces nouvelles Magiſtratures. Mais le peuple content & ſatisfait d'avoir acquis le droit de parvenir aux premières charges de l'Etat, donna tous ſes ſuffrages à des Patriciens. Ce fut ſur A. Sempronius-Atratinus, L.

Tribuns militaires.

Attilius, & T. Cloelius que tomba le choix de l'assemblée. Ils étoient tous trois de race Patricienne, & d'une valeur reconnue. C'est la troisiéme révolution dans le Gouvernement de l'Etat, en l'an 311 de la fondation de Rome.

AN. M. 3566. AV. J. C. 438. AN. R. 311.

Trois mois après que ces Magistrats de nouvelle création furent entrés en charge, ils furent obligés de se déposer eux-mêmes sous prétexte de quelque défaut essentiel dans les cérémonies des Auspices. Par leur abdication Rome tomba dans un interrégne. T. Quintius fut nommé Entre-Roi. Ce Magistrat ayant assemblé les Comices, leur proposa la situation de la République & laissa au choix du peuple de déterminer auquel des deux Gouvernemens, ou du Tribunat militaire, ou du Consulat, il convenoit de revenir. Après quelques légers débats du côté des Tribuns on revint au Gouvernement Consulaire. Quintius, par l'autorité que lui donnoit sa qualité d'Entre-Roi, nomma deux Consuls pour gouverner la République, le reste de l'année, qui fut fort tranquille. Sous le Consulat suivant, il se fit à Rome un nouvel établissement. Les

AN. M. 3567. AV. J. C. 437. AN. R. 312.

Origine des Cenſeurs.

Conſuls en place (T. Quintius Capitolinus & M. Géganius) ſe trouvant comme accablés de travail par le nombre & l'importance des fonctions de leur Dignité, proposèrent au Sénat de ſe décharger ſur deux Magiſtrats Patriciens du Cens & du Dénombrement du peuple ; travail qui paſſoit les forces des Conſuls, & d'ailleurs peu convenable à la majeſté Conſulaire, mais cependant très-néceſſaire pour le maintien du bon ordre & de la diſcipline. Le Sénat ſe rendit à leur requiſition. Il établit deux Magiſtrats, qui, ſous le nom de Cenſeurs, auroient ſoin du dénombrement des Citoyens & de la recherche de leurs biens. *Voyez au Tom. IV. Article de la Cenſure.*

On jouit à Rome d'une aſſez grande tranquillité durant les deux Conſulats ſuivants. Tout étoit en paix & au-dehors & au-dedans, par la ſageſſe & par l'habileté des Conſuls, qui rempliſſoient cette ſuprême dignité. Ce n'eſt pas que les Tribuns du peuple fuſſent tranquilles de leur côté. Car pluſieurs de ces Magiſtrats, toujours inquiets & turbulens, ſe donnèrent beaucoup de mouvement pour faire revi-

AN. M. 3568. AV. J.C. 436. AN. R. 313.

Tit. Liv. lib. 4. cap. 9-61

vre les prétentions anciennes touchant le partage des terres. Ils haranguoient le peuple, ils crioient bien haut contre l'injuſtice prétendue des Patriciens, & menaçoient à leur ordinaire de s'oppoſer à toute levée de troupes. Mais la prudence des Magiſtrats en place, & la paix dont on jouiſſoit avec les peuples voiſins, rendirent tous leurs efforts & toutes leurs menaces inutiles. Le Sénat mépriſa leur demande & ſe mocqua de leur oppoſition.

AN. M. 3570. AV. J. C. 434. AN. R. 315. Cruelle famine.

Le Conſulat ſuivant ne fut pas à beaucoup près ſi paiſible. L'Etat fut atteint de grands maux, menacé de perdre ſa liberté & de paſſer ſous le joug d'un Tyran. Tous ces malheurs prirent leur ſource dans une famine affreuſe qui fut la cauſe d'une ſédition de la part du peuple. Le Sénat rejettoit cette diſette ſur la pareſſe des Plébéiens, qui énivrés du plaiſir d'habiter la ville & d'entendre haranguer les Tribuns avoient abandonné la culture des terres pour ne s'occuper que de politique. Le peuple, (ou plutôt ſes Tribuns), accuſoit le Sénat de mauvaiſe foi. Il attribuoit cette famine à la mauvaiſe volonté des Conſuls, qui par malice négligeoient d'y remédier. Le

Lecteur ſenſé démêlera de quel côté étoit la juſtice.

Ces mutuelles récriminations du peuple contre le Sénat, & du Sénat contre le peuple ne diminuoient point le mal. On s'en apperçut bien. Les Plébéiens, pour y remédier, nommèrent ſans aucune oppoſition du Sénat un Commiſſaire général des vivres. Le choix tomba ſur L. Minucius. Ce Sénateur, malgré ſon activité & ſa vigilance, ſe trouva fort embarraſſé pour s'acquitter de ſa charge d'une manière qui pût contribuer au ſoulagement du peuple. Il envoya des Commiſſaires chez tous les peuples d'alentour, & juſqu'en Toſcane pour y acheter des bleds. Mais il ne tira qu'un foible ſecours de tous ces pays, ayant été prévenu dans cette recherche par un Chevalier Romain, nommé Sp. Mélius. Cependant le mal croiſſoit, & la famine ſe faiſoit de jour en jour ſentir plus vivement. On retrancha aux eſclaves une partie de leur nourriture ordinaire: foible reſſource. Auſſi pluſieurs d'entre le peuple ne voyant ni reméde préſent, ni eſpérance dans l'avenir, pour ſe délivrer tout d'un coup

des tourmens cruels de la famine, se précipitèrent dans le Tibre.

AN. M. 3571. AV. J. C. 433. AN. R. 316. Conspiration de Mélius.

Mélius, ce Chevalier Romain, qui avoit fait acheter tous les grains de la Toscane, plus ambitieux encore qu'il n'étoit riche, voulut profiter de la misère du peuple pour lui arracher sa liberté, & s'élever un thrône sur les débris de la République. Il espéroit que le peuple, dans un si grand accablement de misère, donneroit sa liberté pour du pain, & qu'il aimeroit mieux vivre sous la domination d'un Roi, que de mourir de faim sous un Gouvernement libre. Dans cette vûe, il se détermina à soulager la misère de ses Concitoyens. Ses intentions, comme on voit, n'étoient ni droites, ni désintéressées. Il faisoit distribuer tous les jours du bled au petit peuple & aux pauvres. Par ses largesses il se fit bientôt un parti considérable : sa maison étoit toujours remplie d'une troupe de gens, qui par reconnoissance, ou par intérêt se tenoient attachés à sa personne. Quand il marchoit dans la ville, elle lui servoit d'escorte, & lui faisoit un cortége bien au-dessus de la condition d'un homme privé. Le Sénat, ni les Consuls ne soupçonnoient

Mélius d'aucun mauvais deſſein. Mais Minucius, le Commiſſaire des vivres, eut les yeux plus pénétrans. D'abord ce ne fut que des ſoupçons, mais il ne tarda pas d'avoir des preuves complettes de la conſpiration de Mélius. Deſtiné par la providence pour être le conſervateur de la liberté publique, il s'informa exactement des deſſeins de Mélius. Il apprit par des témoins ſur qui il pouvoit compter, qu'on faiſoit des amas d'armes dans la maiſon de Mélius, qu'on y tenoit fréquemment des aſſemblées ſecrettes, & qu'on y prenoit des meſures pour le faire Roi: que quelques Tribuns gagnés par argent étoient entrés dans le complot, & avoient vendu à Mélius la liberté publique.

Lorſque le vigilant Commiſſaire des vivres fut parfaitement inſtruit de tout le ſecret de la conjuration, il en fit ſon rapport au Sénat. Cette auguſte Compagnie en fut extrêmement étonnée. Elle témoigna aux Conſuls de l'année précédente, & à ceux qui étoient en place ſa juſte ſurpriſe ſur leur peu de vigilance. T. Quintius Capitolinus un de ces derniers, ſans s'arrêter trop long-temps à faire ſon apologie, & celle de ſes pré-

déceſſeurs, repréſenta qu'il falloit promptement avoir recours au remède pour étouffer le mal dans ſa naiſſance, & avant qu'il éclatât. Il ajouta que dans le péril où ſe trouvoit la République, il étoit d'avis de nommer un Dictateur, qui, par la ſouveraine autorité dont il ſe trouveroit revêtu, ſeroit au-deſſus des loix & des Tribuns.

Quintus-Cincinnatus Dictateur.

Cet avis fut unanimement adopté. Le choix tomba ſur Q. Cincinnatus en qui le Sénat crut voir encore, & avec raiſon, malgré ſon grand âge, un fond de ſageſſe & de courage proportionné aux fonctions de cette ſuprême Magiſtrature. Ce vénérable vieillard refuſa d'abord la commiſſion, s'excuſant ſur ſa foibleſſe. Mais, après quelque réſiſtance, il céda aux vœux & à l'empreſſement du Sénat; perſuadé que ce ſeroit mettre le comble à ſa gloire, que de ſacrifier pour le bien de la Patrie, le peu qui lui reſtoit de forces & de vie.

Le Dictateur comprit qu'il n'y avoit qu'un coup d'éclat & d'autorité qui pût éteindre une conjuration ſi pernicieuſe. Il fit dreſſer le lendemain ſon Tribunal dans la place publique, &

il y parut escorté de ses Licteurs & avec tout l'appareil de la souveraine puissance. Le peuple, qui ne sçavoit rien de la conjuration, surpris & effrayé, se demandoit mutuellement la cause d'un mouvement si subit; & quel danger si pressant avoit obligé le Sénat de nommer en temps de paix un Dictateur. Mélius vit bien, que c'étoit contre lui que ce souverain Magistrat venoit d'être établi. Il redoubla ses libéralités & ses largesses pour se fortifier contre le Sénat du secours de la multitude.

Cincinnatus, sans différer, envoya C. Servilius-Ahala, son Général de Cavalerie, sommer Mélius de comparoître devant son Tribunal. Mélius surpris & interdit différoit d'obéir. Il cherchoit à décliner une juriſdiction aussi respectable en elle-même que terrible pour lui. Servilius, irrité de l'audace de Mélius, commande aux Licteurs de l'arrêter & de le saisir au corps. Sur cela Mélius s'écrie que le Sénat par jalousie, veut le faire mourir pour avoir fait du bien au peuple. Il implore le secours de la multitude. Il conjure ses amis de le secourir, & de ne pas souffrir qu'on égorge leur bienfai- Punition de Mélius.

teur ſous leurs yeux & en leur préſence. Le peuple s'émeut & s'échauffe : ſes partiſans reprennent courage & l'arrachent des mains des Licteurs. Mélius s'enfuit, & va ſe jetter dans la foule pour ſe dérober à la pourſuite du Général de la Cavalerie, & pour y ſoulever le peuple en ſa faveur. Mais celui-ci l'ayant atteint, le perce de ſon épée : & tout couvert de ſang, il vient dire au Dictateur qu'il avoit puni lui-même un Citoyen, qui avoit refuſé d'obéir à ſes ordres. » Je n'en » attendois pas moins de vous (lui » repartit le Dictateur) : vous avez dé» livré la Patrie d'un Tyran, & vous » avez aſsûré la liberté publique.

Cette action de Servilius-Ahala excita un grand mouvevent parmi le peuple, qui aimoit Mélius, & qui ignoroit ſa conjuration. Il fallut que le Dictateur fit l'apologie de Servilius. Ce vénérable vieillard s'en acquitta avec tant de ſolidité & de dignité qu'il calma tous les eſprits. La juſtice auroit, ce ſemble, demandé que le Dictateur eût fait des recherches & des informations contre les complices de Mélius. Mais ce ſage Magiſtrat, dans la crainte de trouver un trop grand

nombre de criminels, ne pouſſa pas plus avant ſes perquiſitions. Content de voir la conjuration éteinte dans le ſang de ſon Chef, il voulut ignorer ſes partiſans. Il fit raſer la maiſon de Mélius. La place ſur laquelle elle avoit été aſſiſe fut appellée *Æquimelium*. Ce fut un monument ſubſiſtant pour la poſtérité & du crime de Mélius & de ſa punition. Les grains qu'on y trouva dans une quantité extraordinaire, furent par les ordres du Dictateur diſtribués au peuple à un prix modique: Ce qui ne contribua pas peu à faire moins regretter Mélius. Je ne dois pas omettre qu'un bœuf aux cornes dorées, dont on fit préſent à Minucius, & une ſtatue qu'on lui érigea fut auſſi un monument du zèle de ce Patricien pour la République, & de la juſte reconnoiſſance de la Patrie pour ſes ſervices.

Mouvemens des Tribuns pour venger la mort de Mélius.

Quelques Tribuns du peuple, partiſans, ſans doute, & complices de Mélius, irrités de la perte de leur Chef, s'imaginant que leur crime étoit inconnu, parcequ'il étoit reſté impuni par un effet de la clémence du Dictateur, entreprirent de venger ſa mort. Ils crièrent beaucoup, ils menacèrent

& se donnèrent des mouvemens sans fin ; mais le tout en pure perte, & sans autre succès que celui de faire nommer des Tribuns militaires à la place des Consuls. Ils espéroient que le peuple seroit cette année-ci plus reconnoissant des services de ses Magistrats, & qu'il éleveroit à cette charge quelqu'un d'entre eux, ou quelque autre Plébéien. Le Sénat, pour éviter une sédition à laquelle ces Magistrats paroissoient tout déterminés, se rendit à leurs vœux. Le peuple procéda à l'élection des Tribuns militaires ; mais content d'y pouvoir prétendre il donna tous ses suffrages à des Patriciens d'une valeur & d'une capacité reconnues. C'est pour la deuxiéme fois que les Tribuns sont la dupe du peuple.

AN. M. 3572. AV. J. C. 432. AN. R. 317.

Défection de la ville de Fidènes.

Ce fut sous le gouvernement des nouveaux Tribuns militaires qu'arriva la défection de la ville de Fidènes. On en fut d'autant plus surpris à Rome, que c'étoit une Colonie Romaine à qui on n'avoit donné aucun sujet de mécontentement. Elle se rangea sous la domination des Véiens, & se déclara entièrement contre les Romains. La faute n'étoit pas encore irrémissible ; mais le meurtre des Ambassadeurs

Romains qu'ils ajoûtèrent à la révolte, la rendit telle. Sans aucun égard aux droits sacrés des gens & de l'humanité ces traîtres à leur Patrie, massacrèrent ceux que Rome leur avoit envoyés pour sçavoir d'eux la cause, & les motifs qui les avoient déterminés à prendre cet étrange parti, sans qu'on leur en eût donné aucun sujet. Rome sentit toute la grandeur de l'offense; & après avoir fait dresser dans la grande place quatre statues aux quatre * Ambassadeurs, qui étoient morts pour les intérêts de la Patrie, on songea sérieusement à tirer une vengeance proportionnée à l'énormité de l'attentat. La guerre qu'on méditoit contre les Fidénates parut si importante, qu'on ne crut pas devoir en confier la conduite à des Tribuns militaires. On nomma des Consuls.

Le sort décida que ce seroit le Consul L. Sergius, qui auroit le commandement de l'armée, qui devoit agir contre les Fidènates. Le nouveau Gé-

AN. M 3573. AV. J. C. 431. AN. R. 318. Guerre contre les Fidénates.

* Je ne sçais sur quoi fondé M. Rollin ne met que trois Ambassadeurs. On en lit quatre dans Tite-Live, & cet Auteur les nomme tous les quatre.

néral, qui ne manquoit ni de courage, ni d'expérience, marche droit à l'ennemi & lui préſente la bataille. Tolumnius, Roi des Etruſques, à qui Fidènes s'étoit nouvellement donnée, qui commandoit l'armée ennemie, accepte le défi. Il ſe battit avec beaucoup de courage & de valeur. La victoire fut balancée pendant long-temps: enfin elle ſe déclara pour les Romains, à qui elle couta beaucoup de ſang. Ainſi Rome eut plus lieu de s'affliger de cet avantage, qu'elle n'en eut de ſe rejouir de la défaite des ennemis. Un Général ſi prodigue du ſang Romain, ne parut pas propre à terminer avantageuſement cette guerre. Le Sénat ordonna qu'on nommât un Dictateur. Mamercus-Æmilius, perſonnage illuſtre dans la paix & dans la guerre, fut élevé à cette ſuprême dignité. Ce choix fut applaudi de tous les Ordres: & on conçut dèſlors de bonnes eſpérances pour le ſuccès de la guerre. L'événement confirma qu'on avoit auguré juſte.

On crée un Dictateur.

Mamercus choiſit pour Général de la Cavalerie L. Quintius Cincinnatus, jeune homme, digne de la réputation de ſon père, & dont le mérite

naiſſant, donnoit pour l'avenir les eſpérances les plus flatteuſes. Le Dictateur voulut, que les deux Conſuls le ſuiviſſent à la guerre en qualité de ſes Lieutenans-Généraux. Lorſque les deux armées furent en préſence l'une de l'autre, elles ne tardèrent pas à en venir aux mains. Le combat ne fut ni long, ni opiniâtre. Les Légions Etruſques ne purent ſoutenir le choc impétueux des Légions Romaines, & lâchèrent pied. La Cavelerie ſoutenue & encouragée par la préſence du Roi, qui la commandoit, tint plus ferme. Et l'on peut dire à la gloire de Tolumnius, que ſi ſes Légions avoient été animées du même courage que lui, les Romains auroient pû avoir du deſſous, ou du moins qu'ils auroient acheté cette ſeconde victoire auſſi cher que la première.

Ses victoires.

Comme ce Prince répandoit la terreur par tout où il ſe montroit, Coſſus, d'une illuſtre famille, auſſi brave de ſa perſonne, qu'il étoit bienfait, & d'une taille fort avantageuſe, fond ſur lui avec impétuoſité, la lance à la main, le renverſe de ſon cheval, ſaute à bas du ſien & le tue. Après lui avoir coupé la tête, il revint triomphant

joindre ſon corps, portant cette glorieuſe dépouille au bout de ſa lance. Ce trophée redoubla le courage des Romains, & découragea totalement les ennemis. Ils ne diſputèrent plus aux Romains ni le terrein, ni la victoire. Ce fut une déroute univerſelle, & chacun chercha à mettre ſa vie en ſûreté par la fuite la plus prompte. Le carnage fut grand, le butin conſidérable, & la victoire complette.

Son Triomphe.

Le Dictateur, par les ſuffrages réunis du Sénat & du peuple, rentra triomphant dans Rome. Mais Coſſus, qui portoit ſes dépouilles opimes du Roi Tolumnius, qu'il avoit tué de ſa main, diminua beaucoup la gloire du Triomphe de Mamercus. La nouveauté du ſpectacle attiroit ſur Coſſus tous les yeux, & faiſoit oublier le Triomphateur. Ce courageux Romain étoit le ſeul, qui depuis Romulus eût eu la gloire d'avoir remporté des dépouilles opimes. Il conſacra ſolemnellement ce glorieux trophée de ſa bravoure dans le Temple de Jupiter Férétrien, & le plaça à côté de celui de Romulus.

La victoire qu'on venoit de remporter ſur les ennemis de l'Etat, procura la paix au-dehors, mais elle n'éteignit

pas le feu de la diviſion intérieure, qui ne tarda pas à ſe rallumer. Les Tribuns aſſignèrent Minucius à comparoître devant l'aſſemblée du peuple. Servilius-Ahala fut auſſi ajourné. Mais tous les efforts des Tribuns furent inutiles. Quelques Auteurs diſent qu'Ahala fut condamné à l'exil, mais que dans la ſuite, il fut rappellé. Le ravage que faiſoit la peſte calma tous les eſprits, & força les Citoyens à tourner toute leur attention à ſe préſerver du mal contagieux, qui ſe faiſoit violemment ſentir à la ville & à la campagne.

AN. M. 3574. AV. J. C. 430. AN. R. 319. Peſte à Rome.

Ce fleau fut encore plus terrible cette année-ci que l'année précédente. Rome ne ſongea pas à porter la guerre chez ſes voiſins. Elle ſe contint dans ſes limites, s'eſtimant trop heureuſe de n'être pas attaquée elle-même dans un temps, où elle auroit eu bien de la peine à ſe défendre. Mais elle ne jouit pas long-temps de ce bonheur. Les Fidénates, qui depuis leur dernière défaite n'avoient oſé tenter le ſort de la guerre, reprirent courage. Soutenus des Véiens, ils eurent la hardieſſe d'entrer dans le territoire de la République, & de venir inſulter les Romains juſqu'aux portes

AN. M. 3575. AV. J. C. 429. AN. R. 320. Guerre contre les Fidénates.

de leur Capitale. Le péril parut au Sénat assez grand pour demander un Dictateur. Q. Servilius fut choisi pour remplir cette suprême dignité. Le lendemain de son élévation, il marcha aux ennemis, les défit, & les força de chercher leur salut derrière les murs de Fidènes. Le siége de cette ville suivit de près la victoire du Dictateur. Comme la Place étoit trop bien fortifiée, & munie en abondance de vivres & d'habitans pour la défendre, le Général Romain ne tenta pas de la forcer, ou de la prendre d'assaut. Il usa d'artifice, il s'ouvre un chemin souterrein, dont l'issue venoit aboutir au milieu de la ville. Cette ruse lui réussit. Les Fidénates, dans le temps qu'ils se croyoient bien en sûreté, virent les Romains maîtres de leur ville. Ainsi fut prise cette Place doublement criminelle, & par sa défection, & par le meurtre des Ambassadeurs Romains.

On crée un Dictateur.

Prise de la ville de Fidènes.

Le sort malheureux de la ville de Fidènes mit tous les peuples de la Toscane en mouvement en faveur de ses habitans. Le bruit se répandit que les douze Lucumonies, ou Cantons, s'étoient ligués contre les Romains, & qu'ils faisoient de grands préparatifs

de guerre. A tout événement, on créa à Rome un Dictateur. Mamercus-Æmilius fut élevé à cette ſuprême Magiſtrature. Il avoit déja rempli cette place avec Dignité, & s'y étoit acquis beaucoup de gloire contre les mêmes ennemis. La nouvelle de cette confédération s'étant trouvée ſans fondement, la crainte qu'on avoit eue d'une guerre, qui auroit pû avoir des ſuites fâcheuſes pour Rome, ſe diſſipa. Le Dictateur ſe voyant fruſtré de la gloire qu'il eſpéroit de recueillir par une ſeconde victoire ſur ces peuples, voulut honorer ſa ſeconde Dictature par quelque monument digne de ſon zèle pour la liberté publique. La Cenſure lui parut un objet propre à ſes vûes. Il propoſa dans une aſſemblée d'abréger le temps de cette Magiſtrature, & d'en réduire les fonctions à dix-huit mois, au lieu de cinq ans d'exercice qu'elle avoit auparavant. La propoſition fut acceptée du peuple avec de grands applaudiſſemens, & on en fit une loi. Ce changement dans l'exercice de la Cenſure arriva l'an 321 de Rome.

Un réglement ſi ſage mécontenta très-fort les Cenſeurs, qui étoient en place. Ils firent éclater leur reſſenti- AN. M. 3576. AV. J. C. 428. AN. R. 321.

ment contre le Dictateur même. A peine ce vénérable & souverain Magistrat eut-il abdiqué sa charge, que les Censeurs, en vertu du pouvoir attaché à leur dignité, le retranchèrent de sa Tribu, le privèrent du droit de suffrage, & ne lui laissèrent d'autre privilége de Citoyen, que celui de payer le Tribut qu'ils augmentèrent huit fois plus, que celui qu'il avoit coutume de payer. Une sévérité si déplacée, & contre un Patricien si respectable par la gravité de ses mœurs, & par les premières charges de la République qu'il avoit toujours remplies avec succès, déplût beaucoup au Sénat. Mais le peuple ne put s'empêcher de manifester son indignation. Il auroit même maltraité les Censeurs, si Æmilius, par une générosité peu commune, n'eût calmé son zèle. Ce grand homme supporta cet avilissement avec une modération & une constance, qui donna un nouvel éclat à son innocence opprimée, & fit retomber tout l'odieux de cette vengeance sur les auteurs de son oppression.

Troubles intérieurs.

Le peuple ne pouvant se venger des Censeurs tourna toute son indignation contre le Sénat. Soutenu, ou plutôt animé

animé par ſes Tribuns, il s'oppoſa à l'élection des Conſuls, & il en fallut revenir aux Tribuns militaires. C'étoit l'ouvrage des Tribuns du peuple, qui aſpiroient à ce dégré d'honneur. Mais toutes leurs cabales, leurs intrigues & leurs efforts pour y parvenir, furent encore inutiles. Le peuple prévenu en faveur de la Nobleſſe, quand il s'agiſſoit du Gouvernement de l'Etat & du commandement des armées, donna tous ſes ſuffrages à des Patriciens.

Les Tribuns, mécontens de ce que le peuple n'avoit élevé aucun d'eux à la charge de Tribun militaire, lui en témoignèrent leur chagrin. Ils le menacèrent d'abandonner ſes intérêts, & de le livrer à l'orgueil & à la tyrannie des Patriciens. Ce n'étoit-là que des menaces, pour reveiller l'animoſité & l'ambition des Plébéiens. Ils n'eurent garde d'abandonner la partie. Ils commencèrent à cabaler de réchef & à parler, les uns d'un nouveau partage des terres, les autres de charger de gros impôts ceux qui poſſédoient ces fonds; & tous faiſoient les derniers efforts pour être élevés à la charge de Tribun militaire. Le Sénat qui, prévoyant que le peuple irrité au point qu'il

l'étoit contre les Patriciens, ne manqueroit pas d'élever quelqu'un des Plébéiens à cette Magiſtrature, rendit un Arrêt pour la nomination des Conſuls. La conjoncture de la guerre des Volſques favoriſa ce coup d'autorité de la part du Sénat. Le peuple, accoutumé de voir à la tête de ſes armées des Patriciens, ne mit aucune oppoſition à l'élection des Conſuls. T. Quintius-Cincinnatus, & C. Julius-Mento furent élevés à cette ſuprême dignité.

AN. M. 3579. AV. J. C. 425. AN. R. 324. Guerre contre les Volſques & les Eques.

Les pertes réitérées de ces peuples n'avoient fait que redoubler leur haine contre Rome. Cette année-ci, ils firent de nouveaux efforts. Ils raſſemblèrent toutes leurs forces, & jamais leurs armées n'avoient été ni ſi leſtes, ni ſi nombreuſes. Ces formidables préparatifs de guerre donnèrent de l'inquiétude à Rome. La peſte lui avoit enlevé une partie de ſa jeuneſſe; quantité d'anciens ſoldats avoient péri par ce terrible fleau de la colére de Dieu; & par ſurcroit de malheur la diviſion régnoit entre les deux Conſuls. Le Sénat, qui ne manquoit jamais à la République, jugea néceſſaire, tant pour raſſûrer les eſprits allarmés, que pour

prévenir les ſuites fâcheuſes de la jalouſie, qui étoit entre les deux Conſuls, de donner un Chef à la République. Il ordonna aux Conſuls de nommer un Dictateur. Ces deux Magiſtrats, qui dans tout le reſte étoient oppoſés entre eux, ſe réunirent en ce point pour traverſer une nomination, qu'ils regardoient comme la ruine de leur autorité. Ils s'obſtinèrent à refuſer leur miniſtère pour le choix d'un Dictateur.

Le Sénat voyant d'un côté, qu'il ne pouvoit vaincre la réſiſtance des Conſuls, & de l'autre conſidérant les progrès énormes que faiſoient les ennemis à la faveur des diviſions domeſtiques, eut recours à un reméde pire que le mal, & dont il eut lieu de ſe repentir dans la ſuite. Il exhorta les Tribuns à faire intervenir l'autorité du peuple, dont ils étoient les dépoſitaires, pour forcer les Conſuls à nommer un Dictateur. Les Tribuns, charmés de la propoſition, ſaiſirent avec avidité cette occaſion, qu'on leur préſentoit d'élever leur autorité ſur les ruines de celle du Sénat & des Conſuls. Après avoir délibéré enſemble, ils osèrent ordonner en plein Sénat, que les Conſuls

eussent à obéir aux ordres de la Compagnie, faute de quoi, ils les feroient conduire en prison. Les Consuls plièrent par la crainte du châtiment. Quintius, à qui le sort donna le droit de nommer le Dictateur, choisit A. Posthumius-Tubertus son beau-père. Les Consuls firent, & avec raison, de vifs reproches au Sénat de ce qu'il avoit avili la puissance Consulaire, & l'avoit soumise au joug impérieux des Tribuns. C'étoit en effet donner acte aux Tribuns de leur supériorité sur les Consuls & sur le Sénat même. C'est une grande faute en matière de politique. Les Tribuns en sçurent bien tirer avantage. Et ce qui ne fut alors qu'une menace de leur part, fut réellement exécuté dans la suite. On verra des Consuls traduits en prison par l'ordre des Tribuns.

Posthumius Dictateur.

Le Dictateur choisit L. Julius pour Général de la Cavalerie. Après cette première fonction de sa dignité, il ordonna, sans vouloir recevoir ni plaintes, ni excuses, que tous ceux qui étoient en âge de porter les armes eussent à donner leurs noms. Cette fermeté, soutenue du souverain pouvoir de vie & de mort, fit que personne

n'osa résister, & que tout le monde vint se ranger sous ses enseignes. Le Dictateur partagea son armée en deux corps dont il donna le commandement de l'un à Quintius son gendre, & se reserva celui de l'autre. Il sort de Rome à la tête de son armée, attaque l'ennemi, le défait dans une bataille sanglante, prend son camp, ramene son armée à Rome, y entre en Triomphe, & abdique aussi-tôt la Dictature.

Sa victoire & son Triomphe.

Après cette heureuse & prompte expédition, qui avoit couté néanmoins beaucoup de sang aux victorieux, Rome jouit d'une paix profonde & au-dedans & au-dehors, pendant environ quatre ans. Ce grand calme fut troublé par de grands malheurs. Une sécheresse extraordinaire causa une famine, & une peste qui se communiqua également, & aux hommes, & aux animaux. Ce fléau fit un ravage affreux sur les uns & sur les autres. Rien ne fut capable d'en arrêter le cours; & il n'y eut que le temps, qui pût en modérer la violence.

AN. M. 3580. AV. J. C. 424. AN. R. 325.

Calamités publiques.

A ces calamités succéda la guerre contre les Véiens. Mais avant que d'entrer en campagne, il y eut de grandes disputes, excitées toujours

Guerre contre les Véiens.

par les Tribuns, pour ſçavoir ſi la guerre ſeroit ſimplement déclarée par un Arrêt du Sénat, ou bien par un ordre du peuple. Ils l'emportèrent ſur les Patriciens, & obtinrent auſſi qu'on éliroit des Tribuns militaires à la place des Conſuls. Mais ils n'eurent pas la ſatisfaction de voir élever aucun Plébéien à cette dignité. Le peuple les choiſit tous parmi les Patriciens, & il en nomma quatre.

AN. M. 3583. AV. J.C. 421. AN. R. 328.

Ce changement dans le Gouvernement en attira un ſur les armes Romaines. La diviſion s'étant miſe parmi les Tribuns militaires, qui commandoient l'armée, leur méſintelligence fut cauſe de leur défaite. L'avantage, que les ennemis remportèrent, ne fut pas conſidérable. La honte fut, dans la vérité, plus grande que la perte. Cependant Rome, peu accoutumée à recevoir ces ſortes d'échecs, fut extrêmement alarmée. Elle eut recours au grand reméde, & demanda un Dictateur. Mamercus-Æmilius fut élevé à cette ſuprême dignité. C'étoit le même, que nous avons vû traité ſi indignement par les Cenſeurs, chaſſé de ſa Tribu & dépouillé de tous les priviléges de Citoyen. Rome fit bien

AN. M. 3584. AV. J.C. 420. AN. R. 329.

Mamercus-Æmilius, Dictateur.

voir par ce choix le peu de cas qu'elle faiſoit du jugement des Cenſeurs, dont tout l'odieux retomboit ſur eux.

L'avantage, que les Véiens venoient de remporter ſur les Romains, ralluma dans le cœur des Fidénates, le déſir de ſe venger des maux que Rome leur avoit faits. L'occaſion leur parut favorable. Ils ſe révoltent une ſeconde fois, & ſe réuniſſent aux Véiens. Ils ſignalèrent leur ſeconde rébellion par le maſſacre de tous les Romains, qu'on leur avoit envoyés en Colonie; comme ils avoient ſignalé leur première par le ſang des Ambaſſadeurs de Rome. Cette triſte & affligeante nouvelle, jointe à l'échec que l'armée Romaine venoit de recevoir tout récemment, répandit la conſternation dans toute la ville. Le Dictateur, qui comprit combien cet abattement pourroit être pernicieux aux ſuccès de ſes armes, harangua le peuple, releva ſon courage, & lui rendit la confiance. Après avoir ſatisfait à ce devoir de politique, & à certains autres devoirs de Religion, il ſort de Rome & va chercher l'ennemi. Le ſuccès répondit à la juſte confiance

qu'on avoit conçue de ſa bravoure & de ſon habileté. Mamercus mene ſes troupes au combat. L'action fut très-vive & très-opiniâtre. Les ennemis ſe battirent avec ce courage, qu'une victoire récente a coutume d'inſpirer. Mais enfin, après une longue & vigoureuſe réſiſtance, attaqués par les Romains en queue & en tête, ils furent entièrement défaits. L'armée des Véiens fut toute taillée en piéces. Pour les Fidénates, ils furent forcés de rentrer dans leur ville, où ils furent ſuivis par les Romains, qui y entrèrent pêle, mêle avec eux, s'en rendirent maîtres, & firent des habitans un carnage horrible. La ville de Fidènes & le camp des Véiens furent livrés au pillage du ſoldat. Après une expédition ſi glorieuſe, le Dictateur ramena ſon armée victorieuſe à Rome, & y rentra en Triomphe. Mamercus ne retint la Dictature qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour ſon expédition. Il s'en démit après ſeize jours, laiſſant à ſes Citoyens un ſi rare exemple de modération & de valeur, qu'on ne ſçavoit à laquelle des deux vertus donner la préférence. C'eſt ainſi que Rome triom-

Sa victoire & ſon Triomphe.

pha de la fureur des armes de ſes ennemis par la vertu d'un homme, que des Cenſeurs iniques avoient noté d'infamie, & dégradé de la qualité de Citoyen.

AN. M. 3585. AV. J. C. 419. AN. R. 330. Troubles domeſtiques.

Ces heureux ſuccès du peuple Romain ſur les ennemis du dehors procuroient la paix avec les peuples voiſins, mais ils étoient une occaſion de diſcordes civiles. Le peuple, animé par les harangues ſéditieuſes de ſes Tribuns, devint ſi inſolent, qu'il ne voulut plus entendre parler d'élection des Conſuls. Et malgré l'épreuve funeſte qu'on venoit de faire du Gouvernement des Tribuns militaires, il fallut lui en donner quatre pour cette année, & quatre autres pour l'année d'après. Le peuple les prit tous dans l'Ordre des Patriciens. Ainſi les Tribuns eurent encore la douleur de voir, qu'aucun Plébéien n'étoit élévé à cette dignité, & que la Nobleſſe emportoit tous les ſuffrages.

Ces Magiſtrats Plébéiens ne pouvant contenir au-dedans d'eux-mêmes le ſecret dépit dont ils étoient rongés, déchargèrent ſur le peuple toute leur colére & toute leur indignation. Ils ſe repandirent en plaintes

vives & amères. Ils ménacèrent le peuple à leur ordinaire d'abandonner ſes intérêts. » Il vaut mieux (diſoient-ils) » abolir une loi qui nous permet de » concourir & d'aſpirer à la charge de » Tribun militaire, que d'en être re- » jettés comme indignes d'y être éle- » vés. » Pour ſe faire écouter avec plus d'attention, ces Magiſtrats ſéditieux parloient d'un nouveau partage de terres, d'établir de nouvelles Colonies pour le ſoulagement des Citoyens, d'impoſer de groſſes ſommes ſur les poſſeſſeurs de ces terres, dont l'emploi ſeroit deſtiné (diſoient-ils) à donner une paye aux ſoldats. Tous ces bruits des Tribuns ne tendoient qu'à inſpirer au peuple la volonté d'élever quelqu'un des Plébéiens à la charge de Tribun militaire. Le Sénat, qui étoit auſſi attentif à écarter les Plébéiens de cette Magiſtrature, que le peuple étoit intéreſſé à les y élever, prit des meſures ſi juſtes, qu'il fit nommer des Conſuls; & par-là il fit échouer pour le moment préſent les projets ambitieux des Tribuns.

AN. M. 3587. AV. J. C. 417. AN. R. 332.

Ces Magiſtrats Plébéiens ne virent qu'avec chagrin le rétabliſſement du Conſulat. Mais, l'affaire étant conſom-

mée, & les Consuls en possession de leur dignité, il n'étoit pas possible de revenir contre. D'ailleurs les avis qu'on avoit des puissantes forces que les Volsques mettoient sur pied, tournèrent toute l'attention de ce côté-là. Ces fiers ennemis de Rome, firent un dernier effort pour secouer un joug, qu'ils ne portoient qu'impatiemment. Les Généraux des Volsques prirent en conséquence toutes les mesures, & toutes les sages précautions, qui peuvent donner la juste confiance d'un heureux succès. Nombreuse armée, bonne Cavalerie, avantage du poste, camp de reserve, discipline exacte; en un mot rien de ce qui peut contribuer à une victoire certaine ne fut négligé. Tout le contraire arriva du côté des Romains. Sempronius, celui des Consuls à qui le sort avoit donné le commandement de l'armée, mépriſa, ou négligea, tous ces soins & tous ces avantages. Comptant sur son courage & sur la fortune du peuple Romain, il mépriſa des ennemis tant de fois vaincus. Une funeste expérience lui apprit, que la prudence est une vertu autant & plus nécessaire à un Commandant que le courage. En effet les

Guerre contre les Volsques.

deux armées en étant venues aux mains, la victoire ne manqua pas de se déclarer pour le parti où la sagesse & la vigilance avoient réglé tout. La confusion & le désordre se mirent dans les Legions Romaines, & l'armée alloit être taillée en piéces, si Tempanius ne l'eût sauvée par un coup des plus hardis & des plus à propos.

Mauvais [illegible] s [illegible]ns.

Courage de Tempanius.

Tempanius étoit un simple Décurion, Officier de Cavalerie, mais homme brave & sensé. Il ne tarda pas à s'appercevoir du désordre des Légions, & du peu de secours qu'elles pouvoient attendre de la Cavalerie, qui ne pouvoit agir par le mauvais poste qu'elle occupoit, tout coupé de ravins. Le courageux Décurion, comme si le commandement lui appartenoit de droit, descend de cheval, & crie à haute voix à toute sa troupe de mettre pied à terre, & de le suivre si on veut sauver la République : » Suivez ma lance » (leur dit-il) comme si c'étoit un » guidon ; courons, & faisons voir » aux ennemis combien nous sommes » formidables, soit que nous com- » battions à pied ou à cheval ». Il fut obéi à l'instant, comme s'il eût été Général ; & toute la Cavalerie se mit

à sa suite. Avec cette nouvelle Infanterie, il va fondre sur l'ennemi avec tant d'impétuosité, qu'il arrête le progrès des Volsques déja victorieux, & ranime le courage des Légions Romaines. Le Général des ennemis, qui par malheur s'apperçut de ce secours, qui non-seulement retardoit sa victoire, mais qui rétablissoit le combat, ordonne à son Infanterie de s'ouvrir & de laisser un passage libre à Tempanius. Celui-ci dans le feu de l'action, & emporté par son courage, s'avance toujours; il ne s'apperçoit qu'il est séparé du corps de l'armée, que lorsqu'il lui est impossible de le rejoindre, & que le chemin du retour lui est fermé par la réunion des bataillons ennemis. Il fait de vains & inutiles efforts, pour s'ouvrir un passage, mais il ne put jamais parvenir à percer les Escadrons opposés. Quand il vit l'inutilité de ses efforts, & que son opiniâtreté seroit la ruine de sa généreuse troupe, il gagne une hauteur, range sa petite armée en cercle, déterminé à vendre chèrement sa vie. Il fut bientôt assailli d'un gros d'ennemis, qui le regardoient comme une proie, qui ne pouvoit leur échapper. Ce fut

Il sauve l'armée.

Sa retraite.

cette diverſion, qui ſauva & la troupe de Tempanius & l'armée Romaine. Celle-ci ſe trouvant moins preſſée, ſe rallie, reprend courage & revient à la charge. On combattit des deux côtés bien avant dans la nuit. Les ténébres & la laſſitude mirent fin à un combat dont la victoire étoit reſtée incertaine. Les deux Généraux, comme de concert, & ſans ſçavoir de quel côté étoit l'avantage, ſe retirent & abandonnent le champ de bataille. La terreur étoit ſi grande dans les deux armées, qu'elles ne ſe crurent point en ſûreté dans leurs camps. Elles marchèrent toute la nuit, chacune de ſon côté, & elles ne s'arrêtèrent, que lorſqu'elles eurent mis entre elles un eſpace de pays très-conſidérable.

Tempanius, qui s'attendoit à être attaqué le lendemain, dès que le jour commenceroit à paroître, fut bien ſurpris, lorſqu'au lever du ſoleil, il ne vit aucune des deux armées. Il ſe tranſporte avec précaution dans les deux camps pour les reconnoître. Il n'y trouve que quelques bleſſés, qui n'avoient pû ſuivre leurs corps d'armée. Le champ de bataille n'offrit à ſes yeux que des morts & des mourans;

triſte & affreux ſpectacle, qui eſt la ſuite néceſſaire d'un combat ſanglant. Tempanius, qui craignoit une embuſcade, fit enlever au plutôt les bleſſés des Romains, & reprit avec eux le chemin de Rome par la route la plus courte. Son arrivée inopinée & de toute ſa brave troupe, diſſipa tous les faux bruits qu'on avoit déja répandu, que toute la Cavalerie avoit été taillée en piéces. On ne ſçauroit exprimer les ſentimens de joie dont toute la ville fut pénétrée, à la préſence de ceux que l'on croyoit péris. La conſternation fit place à l'allégreſſe; & chacun ſe félicitoit de revoir, contre ſon eſpérance, ceux qu'il pleuroit comme morts.

L'occaſion de perdre le Conſul parut trop favorable aux Tribuns pour ne pas la ſaiſir. Ils ordonnèrent à Tempanius de ſe préſenter ſur le champ, & avant que d'entrer dans ſa maiſon, devant le peuple, qui étoit alors aſſemblé dans la place publique. Un de ces Magiſtrats Plébéiens, nommé C. Julius, lui demanda, » S'il jugeoit Sem» pronius digne de commander les ar» mées du peuple Romain; s'il avoit » remarqué qu'il eût pris aucune de

» ces ſages meſures, qui ſont comme
» les gages aſſurés d'un heureux ſuc-
» cès : ce qu'il étoit devenu depuis le
» combat lui & ſes Légions : ſi c'étoit
» lui Tempanius qui avoit abandonné
» le Conſul, ou s'il en avoit été aban-
» donné. Enfin apprenez-nous, ſi nous
» ſommes vaincus ou victorieux ?

Sa réponſe aux Tribuns.

Tempanius, qui étoit un brave homme, qui ne vouloit ni charger ſon Général, ni tirer avantage de ſa diſgrace, ſe trouva un peu embarraſſé. Il répondit au Tribun d'une manière ſimple & militaire, mais avec ſageſſe & diſcrétion ; il dit » Qu'il n'appartenoit
» pas à un ſoldat de juger du mérite
» de ſon Général ; que le peuple Ro-
» main en avoit déja décidé en l'éle-
» vant à la dignité de Conſul : que ce
» jugement du peuple le diſpenſoit de
» dire ce qu'il penſoit du plan & des
» deſſeins de Sempronius pour les opé-
» rations de la guerre. Je me borne à
» vous déclarer ce dont j'ai été té-
» moin. Au commencement de la ba-
» taille, j'ai vû le Conſul combattre à
» la tête des Légions avec un courage
» invincible, & ſe porter dans tous les
» endroits où le péril étoit le plus
» grand : il ajouta, que la confuſion

» toujours inſéparable d'une bataille » auſſi opiniâtre, l'avoient empêché » de voir ce qui s'étoit paſſé depuis. » Cependant qu'il pouvoit aſsûrer, » par ce qu'il lui avoit paru ſur le » champ de bataille, que les Volſques » n'avoient pas perdu moins de mon- » de que les Romains : qu'il ne ſçavoit » point ce qu'étoit devenue l'armée » Romaine ; mais qu'il conjecturoit » que le Conſul dans ce déſordre gé- » néral avoit gagné les hauteurs pour » s'y mettre en sûreté lui & ſon ar- » mée ». Après une réponſe ſi ſage, Tempanius demanda la permiſſion de ſe retirer chez lui pour ſe délaſſer de ſes fatigues, & pour ſe faire panſer des bleſſures qu'il avoit reçues dans l'action. Il laiſſa tout le monde dans l'admiration de ſa modération ; & tous lui donnèrent les éloges qu'il avoit méritées pour ſa valeur, & pour ſa diſcrétion à parler de ſon Général.

Les mauvais ſuccès de Sempronius mirent le peuple de fort mauvaiſe humeur contre le Conſulat. Il ne voulut plus entendre parler de Conſuls. Le Sénat, dans la conjoncture préſente, ne crut pas devoir s'oppoſer aux vœux du peuple, qui demandoit des Tri-

AN. M. 3588. AV. J. C. 416. AN. R. 335. Election des Tribuns militaires.

buns militaires. Le peuple les choisit tous dans l'Ordre des Patriciens. Dans l'élection que l'on fit des Tribuns Plébéiens, Tempanius ne fut pas oublié. On voulut récompenser les services de ce brave Décurion, & ceux de trois autres Cavaliers, qui s'étoient distingués comme lui dans la bataille contre les Volsques, par la dignité de Tribun à laquelle on les éleva tous quatre, quoiqu'absens.

Sempronius est assigné au Tribunal du peuple.

Hortensius, un des Tribuns du peuple, voulant par quelque coup d'éclat signaler sa haine contre la Noblesse, fit assigner Sempronius devant l'assemblée du peuple pour y rendre compte de sa conduite dans la dernière guerre. Mais Tempanius avec ses trois Collégues montra pour son Général le même zèle & le même attachement, qu'il avoit déja fait paroître au retour de la campagne. Il prit hautement sa défense, & conjura Hortensius de ne pas s'acharner contre leur Général, à qui l'on ne pouvoit reprocher que d'avoir été malheureux. Il ajouta, que s'il persistoit dans sa résolution, ils étoient résolus, lui & ses trois Collégues, de partager avec leur Commandant sa bonne ou sa mauvaise fortune; qu'ils

changeroient d'habits & qu'ils ſe préſenteroient devant le peuple en qualité de ſupplians. Hortenſius, touché de la nobleſſe des ſentimens de ſes Collégues, déclara qu'il ſe déſiſtoit auſſi de ſa pourſuite contre un Général malheureux, à la vérité, dans ſon expédition, mais qui avoit ſçu ſe faire aimer de ſes ſoldats avec tant de tendreſſe. Le Sénat & le peuple furent également charmés de la reconnoiſſance des quatre Tribuns & de la docilité d'Hortenſius à ſe rendre à de ſi juſtes prières. Après tout, la condamnation de Sempronius ne fut que différée. D'autres Tribuns moins modérés ſe chargeront de cette iniquité.

L'année ſuivante, tout parut fort tranquille & au-dedans & au-dehors. La condeſcendance d'Hortenſius aux prières de Tempanius & de ſes trois Collégues ſembloit avoir réuni le Sénat avec le peuple, & éteint pour toujours la diviſion qui régnoit continuellement entre les deux Ordres de l'Etat. Cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée; & l'on ſe perſuade aiſément que ce fut de la part des Tribuns, que vinrent les premières ſémences de la nouvelle diviſion.

AN. M. 3589. AV. J. C. 415. AN. R. 334.

Ces Magiſtrats, peu conſidérés, & preſque mépriſés dans le temps de calme & de paix, ne ſe trouvoient pas flattés de cette vie obſcure. Ils cherchoient à ſe rendre recommandables par quelque entrepriſe ſur la Nobleſſe. Le Sénat leur en fournit innocemment l'occaſion.

Diſputes au ſujet de la Queſture.

Depuis la création des Queſteurs, ſous le grand Publicola, la Nobleſſe, ſeule, & à l'excluſion des Plébéiens, étoit en poſſeſſion de cette charge, & les Conſuls en droit de nommer à cette Magiſtrature ſubalterne. Le peuple avoit déja dépouillé ceux-ci de ce privilége attaché à leur dignité. Aujourd'hui il entreprend d'enlever aux Patriciens, du moins en partie, cette Charge, qui depuis ſon établiſſement avoit toujours été dans le corps de la Nobleſſe. L'emploi des Queſteurs, depuis les conquêtes de la République ſur ſes voiſins, étoit devenu très-pénible, enſorte que deux Officiers ne pouvoient plus ſuffire au travail. Les Conſuls, qui étoient en place, cette année-ci, proposèrent d'en créer deux autres pour ſoulager les deux anciens, & les aider à remplir dignement les fonctions de leur Charge. La propoſi-

Les Plébéiens acquièrent le droit d'être élevés à la Charge de Queſteur.

tion fut agréée des deux Ordres. Mais les Tribuns du peuple voulurent éxiger que dans le choix que le peuple feroit de ces quatre Magiſtrats, il en prendroit deux dans l'Ordre des Plébéiens. Le Sénat, qui voyoit qu'on lui enlevoit tous les jours quelqu'un de ſes priviléges, s'oppoſa d'abord vigoureuſement à cette injuſte prétention des Tribuns. Ceux-ci de leur côté s'opposèrent à la nomination des Conſuls. Aucun des deux Ordres ne voulant céder, il fallut nommer un Entre-Roi, dont la dignité ne duroit que cinq jours. Cette eſpéce de Gouvernement ſubſiſta aſſez long-temps par l'opiniâtreté des deux partis. Enfin Papirius, pendant ſon interrégne, engagea les contendans à céder quelque choſe, chacun de ſon côté, & les amena à un accommodement. Il obtint du Sénat, qu'il ſe déſiſteroit de la nomination des Conſuls, & qu'on éliroit des Tribuns militaires. Il gagna ſur les Tribuns du peuple, qu'ils ſe contenteroient de la liberté, que le peuple auroit dans le choix des Queſteurs de donner indifféremment ſes ſuffrages à des Patriciens, ou à des Plébéiens; comme il en uſoit dans la nomination

des Tribuns militaires. Après cet accord on procéda d'abord à l'élection de ceux-ci, & ensuite à celle des Questeurs. Les Magistrats du peuple se donnèrent des mouvemens infinis pour avoir part à l'une & à l'autre nomination. Mais, malgré toutes leurs brigues, les Nobles emportèrent tous les suffrages. *Voyez au Tome IV; Article de la Questure.*

Une préférence si marquée, & si humiliante pour les Tribuns, les irrita à l'excès. Comme ils ne pouvoient s'en venger sur le peuple, qui seul en étoit la cause, ils tournèrent toute leur indignation contre la Noblesse. Le mauvais succès de C. Sempronius dans la bataille contre les Volsques fut rappellé, & mis de nouveau en délibération. Sempronius fut ajourné à comparoître devant le peuple dans vingt-sept jours, qui étoient les délais ordinaires. Cependant les Tribuns se présentèrent au Sénat pour y proposer un nouveau partage de terres. La proposition fut unanimement rejettée; & Sempronius, quoiqu'ajourné devant le peuple, s'y opposa très-vigoureusement. Il aima mieux nuire à sa cause particulière, que de manquer à ce qu'il

AN. M. 3590. AV. J. C. 414. AN. R. 335. Sempronius est assigné & condamné.

devoit au Sénat. Le jour marqué pour l'assignation étant arrivé, Sempronius comparut au Tribunal du peuple avec la même fermeté, qu'il avoit montrée au Sénat. Il défendit sa cause avec force & avec dignité. Mais rien ne fut capable de le sauver du ressentiment des Tribuns. Il fut condamné à une amende de quinze mille sols.

Vestale accusée & justifiée.

Ce jugement du peuple fut suivi d'un Arrêt des Pontifes, dicté par l'amour de la pudicité. Une Vestale, nommée Posthumia, fut accusée d'avoir manqué à son vœu de chasteté. La pretresse cusée plaida sa cause & se justifia pleinement d'une infidélité si déshonorante. Un trop grand soin de sa parure, des airs trop libres & peu séans à sa profession, en avoient fait naître le soupçon. Le grand Pontife, en la déclarant innocente, lui recommanda fort sérieusement de ne point se piquer à l'avenir de bon gout & d'élegance dans sa parure, mais de s'orner plutôt avec modestie pour plaire aux Dieux, qu'avec artifice pour plaire aux hommes. Belle leçon pour les Vierges chrétiennes!

Cette année fut remarquable par une conspiration d'esclaves qui avoient

AN. M. 3591. AV. J. C. 413. AN. R. 336. Conspiration des esclaves.

projetté de mettre le feu aux quatre quartiers de la ville. Rome fut sauvée de ce malheur par la délation de quelques-uns des Conspirateurs mêmes, que la crainte du châtiment & l'espérance des récompenses détachèrent des autres. On punit les coupables, & on récompensa les délateurs. A peine Rome étoit-elle sauvée de ce péril domestique, qu'elle fut menacée d'un autre danger non moins considérable.

AN. M. 3592. AV. J. C. 412. AN. R. 337. Guerre contre les Eques.

Les Eques dont la jalousie & l'inimitié contre Rome ne pouvoit périr qu'avec eux, se mirent en campagne pour entrer dans les terres des Romains. Dès la première nouvelle qu'on eut à Rome de cette invasion, le Sénat ordonna que les Tribuns militaires marcheroient contre les ennemis, & qu'un d'eux resteroit pour la sûreté & pour la police de la ville. La mésintelligence, qui étoit déja entre les deux Commandans, ne tarda pas à éclater dans le camp. Chacun vouloit commander, chacun vouloit être obéi, & prétendoit que ses avis prévalussent sur ceux de son Collégue. La désunion se communiqua aux troupes, & bientôt il n'y eut parmi elles ni discipline, ni subordination. Les Officiers-Généraux

raux firent tout ce qui dépendoit d'eux pour rétablir l'union entre les deux Chefs, mais ils ne purent y réuſſir. A force de prières & de repréſentations ils obtinrent, que l'autorité du commandement rouleroit alternativement ſur l'un d'eux ; & que chacun commanderoit un jour. Mais cette précaution ne ſauva pas l'armée. L. Sergius, qui étoit de jour, alla imprudemment aſſaillir le camp des Èques. Ceux-ci bornèrent leurs efforts à ſoûtenir avec courage l'attaque des ennemis. Mais, quand un corps de troupes qu'ils avoient mis en embuſcade ſur les hauteurs, fut deſcendu dans la plaine, alors ils ſortent de leurs retranchemens, culbutent les Romains les uns ſur les autres, & en font un grand carnage. La déroute fut générale, & la perte ſi conſidérable, que les Romains eurent bien de la peine à conſerver leur camp. Le lendemain ils en ſortirent furtivement par la porte de derrière, & de grand matin. Une fuite ſi honteuſe fut une tâche bien humiliante pour le nom Romain. Les Généraux, & tout ce qui reſtoit de bonnes troupes ſe retirèrent avec les drapeaux à Tuſculum, le reſte ſe répan-

Défaite de l'armée Romaine.

dit dans la campagne. Une partie devint la proie de l'ennemi, & ceux qui purent ſe ſauver, ſe rendirent par différens chemins à Rome, où ils apportèrent la nouvelle de la défaite de l'armée, qu'ils repréſentèrent bien plus grande qu'elle n'étoit dans la vérité.

Le preſſentiment qu'on avoit eu à Rome de ce malheur, cauſé par la diſcorde des Généraux, fit qu'on en fut moins ſurpris, & que l'on y fut moins ſenſible. Le Sénat ordonna à Servilius, celui des Tribuns militaires qui étoit reſté à la ville, de nommer un Dictateur. Celui-ci nomma Servilius-Priſcus ſon père, qui avoit déja rempli cette ſuprême Dignité. Le Dictateur choiſit ſon fils pour Général de la Cavalerie. Après cette cérémonie, le nouveau Général marcha aux ennemis avec une nouvelle armée. Il trouva qu'ils étoient fort peu ſur leur garde. Avec la victoire, la préſomption & la négligence étoient paſſées dans leurs troupes. Il les attaque ſans différer, les bat, les met en fuite & ſe rend maître de leur camp. Le lendemain, il les pourſuit dans leur fuite, les aſſiége dans la ville de Lavique, où ils s'étoient

On crée à Rome un Dictateur.

Ses victoires.

retirés, attaque la place, la prend par eſcalade & la livre au pillage. Une expédition auſſi importante fut terminée avec tant de célérité, qu'au bout de huit jours le Dictateur ſe démit de ſa Dignité.

La victoire du Dictateur rendit la paix à la République du côté des ennemis étrangers, mais elle ne procura pas, du moins pour long-temps, le même bien au-dedans de l'Etat. Deux Tribuns, ennemis jurés du repos public, Mécilius & Mérilius, dont le premier avoit été quatre fois Tribun, & l'autre trois fois, voulant ſe perpétuer dans le Tribunat, agitèrent la République par de nouveaux troubles. Ils propoſèrent une Loi pour un nouveau partage des terres conquiſes ſur les ennemis & appartenantes actuellement au public. C'étoit l'appas ordinaire dont ces Magiſtrats ſéditieux ſe ſervoient pour leurer le peuple, ſe rendre néceſſaires, & pour ſe faire par-là une eſpéce de Domination & d'Empire perpétuel dans la République. Le Sénat, qui étoit le plus intéreſſé à détourner le coup, que lui portoient ces Magiſtrats Plébéiens, ſe donna tous les mouvemens

AN. M. 3594. AV. J. C. 410. AN. R. 339. Diſſenſions domeſtiques au ſujet du partage des terres.

imaginables pour faire échouer cet injuſte projet. On tient aſſemblée ſur aſſemblée ; on propoſe divers expédiens pour parer un coup ſi funeſte. Enfin on ſe détermine pour l'avis du plus jeune des Sénateurs, c'étoit Claudius. Ce jeune Magiſtrat repréſenta à ſa Compagnie, que c'étoit dans le Tribunat même qu'il falloit chercher des reſſources contre la tyrannie des Tribuns ; qu'il ne s'agiſſoit que de gagner quelqu'un de ces Magiſtrats, & de l'engager à faire ſon oppoſition à la loi que propoſoient ſes Collégues ; que la choſe étoit aiſée par la jalouſie qui les diviſoit, pour peu qu'on voulût s'humaniſer avec les derniers de ce Collége, & leur marquer de la bonté & de l'eſtime. Le Sénat donna des grandes louanges au jeune Sénateur, & on ſuivit ſon avis. Il eſt tout-à-fait étonnant, qu'aucun des anciens n'ait prévenu le jeune Claudius. Avoient-ils oublié que le Sénat n'avoit permis l'augmentation des Tribuns du peuple juſqu'au nombre de dix, que pour y trouver une reſſource que leur méſintelligence ne manqueroit pas de leur fournir au beſoin ?

Quoiqu'il en ſoit de ce peu d'at-

tention du Corps du Sénat, on profita de l'avis. Ceux des Sénateurs, qui avoient quelque relation avec les Tribuns du peuple, les virent auſſi-tôt. Ils s'inſinuèrent peu-à-peu dans leur confiance, & les manièrent avec tant de dextérité que de dix Tribuns du peuple, ils en engagèrent ſix dans leurs intérêts, qui promirent de ſe déclarer contre la nouvelle loi. En effet ils s'oppoſèrent juridiquement à ſa publication, » attendu (diſoient-ils dans » leur acte) qu'une ſemblable loi cauſe- » roit le renverſement de la Républi- » que. « Leurs Collégues, outrés de dépit de voir ſortir de leur propre Tribunal l'oppoſition à la loi du nouveau partage, vomirent contre eux toute ſorte d'injures, & firent grand bruit devant le peuple. Ils traitèrent les oppoſans de traîtres, d'ennemis du peuple & de vils eſclaves du Sénat. Mais malgré toutes ces injures ſi déplacées, il fallut ſe déſiſter de ſes entrepriſes & abandonner ſes pourſuites.

Voles reprise par les Romains.

Les Eques épuiſés par l'échec qu'ils avoient reçu, il y a trois ans, des armes victorieuſes du Dictateur Servilius, ne purent donner aucun ſecours à la ville de Voles, ou Bola, dont les

Romains faiſoient le ſiége. Ils avoient néanmoins grand intérêt de conſerver une ville ſi conſidérable, & qui étoit de leur dépendance. Mais dans l'impoſſibilité où ils ſe trouvoient de la ſécourir, ils abandonnèrent les habitans de Voles à leurs forces & à leur ſort. La ville fut priſe, & le Domaine des Volans paſſa ſous la puiſſance des Romains; mais ce ne fut pas pour long temps. Les Eques ayant réparé leurs pertes vinrent ſe préſenter devant Voles, la prirent, & la réunirent à leur territoire. Les Romains ne virent pas tranquillement s'arracher des mains une ſi belle proie. Ils envoyent une bonne armée contre les Eques. Le ſort en avoit donné le commandement à P. Poſthumius Regillenſis, qui étoit un des Tribuns militaires. Le Général Romain marche contre les ennemis, les fatigue, les bat & reprend ſur eux la ville de Voles. Ces avantages ſont une preuve du courage de ce Général & de ſon habileté dans l'art de faire la guerre. Mais ils ne prouvent rien pour le caractère de ſon génie. C'étoit un homme dur, fier, de mauvaiſe foi & indiſcret à l'excès. Ces qualités ne ſont guères propres à

AN. M. 3596. AV. J. C. 408. AN. R. 341.

gagner l'affection & la confiance du ſoldat. Elles ont au contraire une vertu efficace pour éloigner & indiſpoſer les troupes contre leur Général, quelque grands talens qu'il ait d'ailleurs. C'eſt ce que Poſtumius éprouva d'une manière bien fatale, comme nous le verrons dans un moment.

Pendant l'attaque de la ville de Voles, il avoit promis d'en donner le butin au ſoldat; mais quand Voles fut en ſa puiſſance, il le fit aſſigner au thréſor public. Ce manque de parole commença à indiſpoſer les eſprits contre lui. Rappellé à la ville par ſes Collégues pour s'oppoſer aux entrepriſes des Tribuns, qui renouvelloient leurs prétentions ſur le partage des terres conquiſes, il ſe conduiſit non en ſage & politique Magiſtrat, mais en homme ſuperbe & inconſidéré. Un des Tribuns du peuple propoſa de faire donner aux ſoldats, qui avoient repris la ville de Voles, le territoire & les dépendances de cette ville, étant bien juſte, diſoit le Magiſtrat Plébéien, que ceux qui en avoient fait la conquête, en fuſſent les poſſeſſeurs. A ce diſcours, le Tribun militaire, ne pouvant contenir ſon humeur fière, répon-

Poſthumius tué par ſon armée.

dit d'un air menaçant & arrogant : » Il en arrivera mal à mes ſoldats, » s'ils ne demeurent en repos ». Cette parole fière, & inconſidérée acheva de le perdre dans l'eſprit du peuple & de ſes Magiſtrats, & à la ville, & au camp. Ce diſcours ſuperbe paſſa bien vîte de Rome à l'armée ; & il n'y étoit pas encore de retour, que l'on y étoit inſtruit d'avance de ſes menaces. Les ſoldats frémiſſoient de rage & d'indignation contre lui. » C'eſt (diſoient-ils) » un Tyran dont il faut ſe défaire, » & délivrer la Patrie ». Dans cette fermentation générale de preſque toute l'armée, Sétius, un des Queſteurs voulut faire arrêter un des plus mutins, & appaiſer par ce coup d'autorité le tumulte naiſſant. Mais l'événement ne répondit pas à ſes bonnes intentions. Le ſoldat fut arraché par ſes camarades des mains du Licteur ; & le Queſteur lui-même fut bleſſé d'un coup de pierre, qui l'obligea de ſe retirer, & d'abandonner aux ſéditieux le champ de bataille.

Au bruit de cette émeute le Général accourt, fait des recherches & des informations très-ſévères, & condamne les coupables à des ſupplices encore

plus cruels. Il ordonne qu'on les noye ſous la claye. (On jettoit le criminel dans une piéce d'eau, & on étendoit ſur lui une claye chargée de pierres). Les Compagnons des ſoldats condamnés à ce cruel genre de mort, jettent les hauts cris, ſe mettent en devoir de les arracher des mains de ceux, qui les conduiſoient au ſupplice, & ſoulevent tout le camp. Poſthumius, qui ne voyoit qu'impatiemment cette réſiſtance à ſes ordres, deſcend de ſon Tribunal, la colère ou plutôt la fureur, peinte ſur le viſage. Précédé de ſes Liéteurs, il fend la foule & s'avance pour ſe ſaiſir des criminels. Alors la rage du ſoldat ne lui permet plus de reſpecter ni les ordres, ni la perſonne de ſon Général. Il s'arme de pierres & l'en accable. Ainſi périt un Général Romain par les mains de ſes propres ſoldats. C'eſt le premier exemple de violence que nous liſions dans l'hiſtoire depuis la fondation de Rome, quoique Poſthumius ne ſoit pas le premier Général, qui y ait donné occaſion par ſes fiertés & par ſes cruautés.

Un attentat auſſi horrible fut également déteſté à Rome, & du peuple & de la Nobleſſe. Mais avant que de

ſonger à punir les coupables, le Sénat jugea ſainement qu'il falloit s'aſsûrer de l'élection des Conſuls. Elle fut un peu traverſée par les Tribuns du peuple, mais enfin elle eut lieu. Les Centuries élevèrent à cette Dignité M. Cornélius-Coſſus & L. Furius-Medulanus. Dès qu'ils furent en charge, le peuple, le Sénat & l'armée concoururent à leur déférer la connoiſſance du meurtre de Poſthumius. Ceux-ci, comme il convenoit dans les circonſtances préſentes, & pour l'honneur de la Nobleſſe, usèrent d'une grande modération dans les informations, & ſe renfermèrent dans celles que le bon ordre & le maintien de la diſcipline demandoient néceſſairement. Ils bornèrent auſſi le châtiment à un petit nombre de coupables, qui prévinrent même, par une mort volontaire, le ſupplice auquel ils auroient été condamnés.

AN. M. 3597. AV. J. C. 407. AN. P. 344. Punition du meurtre de Poſthumius.

Les Conſuls auroient laiſſé à la poſtérité un rare exemple de politique & d'habileté à manier les affaires, ſi, de concert avec le Sénat, ils avoient partagé le territoire de Voles en faveur du pauvre peuple & des ſoldats, qui ne s'étoient pas écartés de leur devoir. Par une conduite auſſi ſage, ils au-

roient ſoulagé la misère des pauvres, récompenſé la fidélité & le courage des troupes, éloigné du Corps de la Nobleſſe tout ſoupçon d'avidité & d'intérêt, & fait peut-être pour toujours une diverſion à la loi Agraire, dont les Tribuns ſe ſervoient comme d'un épouventail contre les Patriciens. Mais la ſageſſe humaine péche toujours par quelque endroit Le Sénat demeura inflexible ſur cet article, & le partage du territoire de Voles n'eut pas lieu. Ce refus opiniâtre du Sénat fit renaître les prétentions des Tribuns à un nouveau partage général des terres conquiſes. Les diſputes en furent plus vives & pouſſées avec plus de fureur. Heureuſement pour la Nobleſſe que la peſte & la famine vinrent en arrêter le cours. Le peuple, plus touché & plus occupé à ſe défendre des maux préſents dont il étoit affligé, tourna toute ſon attention de ce côté-là. Il ne voulut plus écouter les harangues ſéditieuſes de ſes Tribuns, qui ne lui donnoient que des eſpérances d'un bien qui n'arriveroit peut-être jamais, & le laiſſoient expoſé à toute la fureur de deux maux bien réels. Deux ans ſe

paſsèrent à combattre contre cette calamité publique.

AN. M. 3698. AV. J. C. 406. AN. R. 343. A ce fleau de la colère de Dieu ſuccédèrent les brouilleries au-dedans, & la guerre au-dehors. Rome commençoit à peine à reſpirer qu'elle ſe vit de nouveau déſolée, & au-dedans par ſes propres Citoyens, & au-dehors par les ennemis jaloux de ſa gloire. Telle étoit la deſtinée de cette ville. Elle n'étoit pas plutôt délivrée d'une affliction, qu'elle ſe voyoit replongée dans une autre. Les Eques réunis aux Volſques firent des courſes ſur le territoire du pays des Herniques, fidéles alliés des Romains. Ils laiſſoient partout où ils paſſoient, des traces cruelles de leur animoſité. Les Conſuls voulurent faire des levées de troupes pour s'oppoſer à ce torrent, mais ils en furent empêchés par l'oppoſition d'un des Tribuns. Les ennemis maîtres de la campagne, & ne trouvant rien qui les arrête, s'avancent juſqu'au voiſinage de Rome, & lui enlévent ſous ſes yeux un fort avancé pour la défenſe de la ville. Le Tribun, qui, à la faveur de ce malheur public, vouloit forcer le Sénat à conſentir à la Loi Agraire, ne

AN. M. 3600. AV. J. C. 404. AN. R. 345.

rabattit rien de sa fierté. Mais il se vit abandonné de ses Collégues, qui indignés d'un opposition qui tendoit visiblement à la ruine de l'Etat, le forcèrent lui-même de se désister. Alors les levées se firent à l'ordinaire : & malgré la haine & le dépit de l'armée, qui ne marchoit qu'à contre cœur, les ennemis furent battus, chassés du territoire de Rome, de celui de ses alliés, & forcés de chercher leur sûreté dans leurs villes.

L'année suivante fut remarquable par une espéce de victoire, que le peuple remporta sur les Patriciens. La Questure, qui n'étoit pas encore sortie des mains de ce premier Ordre de l'Etat, & qui étoit comme toutes les autres dignités, héréditaires à la Noblesse, passa cette année-ci aux Plébéiens. De quatre Questeurs le peuple en prit trois de son Ordre. Le Sénat fut vivement piqué de cette nomination, non pas tant pour la chose en elle-même, que parceque ce succès du peuple lui ouvroit la porte aux premières Dignités de la République, & que bientôt il partageroit avec la Noblesse tous les honneurs. Le peuple envisageoit cette victoire sous le même

AN. M. 3601. AV. J. C. 403. AN. R. 346. Les Plébéiens sont admis à la Charge de Questeur.

point de vue. Il en triomphoit, & il eſpéroit avec le ſecours des trois Icilius ſes Magiſtrats, d'emporter tout.

Guerre contre les Eques.

La nouvelle d'une irruption d'Eques & de Volſques ſur le territoire de la République fournit aux deux Ordres une matière de diſputes, qui furent fort vives. Le Sénat ordonna aux Conſuls de faire des levées pour marcher contre les ennemis. Les Tribuns de leur côté ordonnèrent que dans l'aſſemblée prochaine on éliroit des Tribuns militaires, & que le Sénat en rendroit un Arrêt. Cependant ils s'oppoſèrent à tout enrôlement. Le Sénat ſe trouvoit dans un grand embarras; d'un côté c'étoient les ennemis, qui à la faveur des diſſenſions domeſtiques faiſoient de grands progrès ſur les terres de la République; de l'autre, il avoit en tête les trois Icilius, tous trois ennemis jurés de la Nobleſſe, & d'une conſtance inébranlable dans leurs deſſeins. Le Sénat les fit ſonder, & les ſollicita à ſe déſiſter de leur oppoſition pour la levée des troupes, mais inutilement. Ils tinrent ferme dans leur ſentiment; & leur fermeté triompha de la réſiſtance des

Patriciens à la nomination des Tribuns militaires pour l'année ſuivante. Le Sénat, pour ne pas laiſſer tout périr conſentit à l'élection des Tribuns militaires. Mais dans le Décret qu'il rendit à ce ſujet, il y appoſa deux conditions, qui firent échouer les projets ambitieux des Icilius, qui aſpiroient à cette Dignité. L'une de ces conditions portoit qu'aucun des Tribuns ne pourroit être choiſi pour Tribun militaire; l'autre qu'aucun d'eux ne ſeroit conſervé deux ans de ſuite dans la même Charge. Ces clauſes, qui regardoient viſiblement les Icilius, ne dûrent pas flatter leur vanité. Ils diſſimulèrent; aimant mieux ſouffrir ſans dire mot cette mortification, que d'éclater en demaſquant leur ambition. Ils ſe déſiſtèrent de leur oppoſition à la levée des troupes; & les enrôlemens ſe firent à l'ordinaire, & ſans difficulté. Les Tribuns militaires allèrent à la rencontre des ennemis. Il paroît que la campagne ne fut ni brillante, ni malheureuſe.

Cependant arriva le temps de l'élection des Tribuns militaires, qui devoient gouverner la Répuplique l'année prochaine. Cette élection inquiétoit le

Sénat, qui ne craignoit rien tant que de voir des Plébéiens à la tête des affaires. Il eut l'adresse de parer le coup. Comme il n'y avoit guères parmi les Plébéiens, que les Icilius, qui aspiroient à cette Dignité, le peuple les en voyant exclus par l'Arrêt du Sénat, jetta les yeux sur les Patriciens; & en nomma trois, des plus illustres familles, pour remplir ces premières Charges.

AN. M 3602. AV. J. C. 402. AN. R. 347. Mouvemens des Eques.

Les dissensions domestiques avoient donné tout le temps aux Eques & aux Volsques de se fortifier par de nouvelles alliances, & d'augmenter considérablement leurs forces. Ils avoient mis sur pied une puissante armée, qui se rassembla sous les murs de la ville d'Antium. Le Sénat, allarmé de ces formidables préparatifs, songea à donner un Chef à la République. L'intention de cette Compganie étoit de prévenir la mésintelligence, qui se glisse ordinairement entre deux Généraux, dont l'autorité est égale, & de maintenir parmi les soldats la discipline & la soumission, afin de n'être plus exposé, comme il venoit d'arriver tout récemment, à une révolte de leur part. Deux des Tribuns militaires (Julius & Cornélius) offensés d'une nomina-

tion injurieuſe à leur capacité, & qui abſorboit toute leur autorité, s'obſtinèrent à ne vouloir point nommer de Dictateur. La diſpute s'échauffa très-fort; & elle auroit été portée plus loin, ſi Ahala-Servilius le troiſiéme Tribun militaire, n'eut, par un coup d'autorité, levé les difficultés de ſes Collégues. Soutenu de l'autorité du Sénat, il nomma lui-même, & ſans aucune oppoſition, Cornélius-Rutilus pour Dictateur. Celui-ci à ſon tour, & par un ſentiment de reconnoiſſance, le choiſit pour Général de la Cavalerie.

P. Cornélius Rutilus Dictateur.

La guerre ne fut ni longue, ni meurtrière, ni même bien glorieuſe pour le Dictateur. Il paroît que les ennemis lui cédèrent plutôt la victoire, qu'il ne la remporta. Ainſi Rome tira plus d'avantage réel des ſuccès du Dictateur, qu'il n'en retira lui-même de gloire. Les deux Tribuns militaires, piqués & aigris contre le Sénat de ce que, par la nomination d'un Dictateur, il les avoit privés de la gloire, qu'ils ſe promettoient d'acquérir dans cette guerre, pour ſe venger de cette eſpéce d'inſulte, convoquèrent les Comices par Tribus pour l'élection des Tribuns militaires. C'eſt ainſi que le Corps de

là Nobleſſe s'affoibliſſoit par ſa déſunion. Le Sénat fut très-mortifié du procédé de ſes Magiſtrats : mais il ne pouvoit y remédier. Sa politique lui fournit encore les moyens d'écarter les Plébéiens de cette Dignité, que la Nobleſſe auroit cru ſouillée ſi elle eût été poſſédée par un Citoyen du ſecond Ordre. Il engagea ceux des Patriciens les plus illuſtres & les plus agréables au peuple à briguer cette Dignité. La préſence ſeule de ces grands perſonnages leur gagna tous les ſuffrages ; & aucun Plébéien n'eut part à l'élection. Le Tribunat de cette année-ci, n'eſt marqué par aucun trait mémorable.

AN. M. 3603. AV. J. C. 401. AN. R. 348.

L'année ſuivante eſt diſtinguée par de grandes avantages que les troupes Romaines remportèrent ſur les Volſques. Les terres de ces ennemis irréconciliables furent ravagées & pillées. La ville d'Auxur, depuis Terracine, fut priſe & livrée en proie aux ſoldats. Le butin de cette ville, qui étoit fort riche, abandonné à propos à l'avidité du ſoldat, fit un plaiſir extrême au peuple. Ce fut comme le premier pas de la reconciliation des deux Ordres. Un Arrêt du Sénat, qui n'avoit été

AN. M. 3604. AV. J. C. 400. AN. R. 349. Exploits des Romains contre les Volſques.

ni ſollicité par le peuple, ni extorqué par les demandes ſéditieuſes des Tribuns, acheva cette réunion du peuple avec la Nobleſſe. Ce Décret portoit, que les ſoldats ſeroient déſormais payés des déniers publics, & que pour ſubvenir à cette nouvelle dépenſe de l'Etat, on feroit une impoſition ſur les Citoyens, dont aucun ne ſeroit exempt. La nouvelle de ce *Senatus-Conſulte* s'étant répandue dans la ville, remplit le peuple d'une joie extraordinaire. Il accourut en foule aux portes du Sénat, & donna aux Sénateurs toutes les marques d'une juſte reconnoiſſance. Les uns leur baiſoient les mains, d'autres les appelloient les pères du peuple & de la Patrie, & tous proteſtoient hautement qu'ils étoient prêts de donner juſqu'à la dernière goute de leur ſang pour une Patrie ſi libérale & ſi bienfaiſante envers ſes enfans. La liberté de cet Arrêt qui n'avoit été ni mandié, ni arraché au Sénat, relevoit beaucoup aux yeux de ce peuple généreux le prix de cette largeſſe.

Décret du Sénat pour la paie de l'Infanterie.

Il n'y eut que les Tribuns du peuple, qui ne prirent point de part à la joie commune, & à la réunion des

deux Ordres. Ils firent même connoître la peine que leur cauſoit cette réconciliation. Cela n'eſt point étonnant. Comme leur autorité ne prévaloit & qu'ils ne ſe rendoient eux-mêmes importans & recommandables, que dans les temps des troubles domeſtiques, ils étoient fâchés de la bonne harmonie, que les procédés généreux de la Nobleſſe venoient d'établir entre les membres de la République. Ils entreprirent même de faire rejetter cette gratification du Sénat, en publiant qu'elle ſeroit au peuple, par la taxe que chaque particulier ſeroit obligé de payer, plus odieuſe & plus onéreuſe qu'elle ne lui ſeroit avantageuſe. Ils promirent même de ſoûtenir de leur autorité tous ceux, qui refuſeroient de payer la taxe, qu'on leur auroit impoſée. Le peuple ne prit pas le change. Il s'apperçut, que c'étoit envie & mauvaiſe humeur de la part de ſes Magiſtrats; & lorſqu'il vit les Sénateurs apporter au thréſor public les groſſes ſommes, auxquelles ils étoient taxés proportionnément à leurs grands biens, perſonne ne fit plus difficulté de payer ſa taxe: chacun au contraire s'empreſſoit de s'exé-

cuter, & de partager avec eux la gloire de contribuer à l'entretien de ceux qui exposoient tous les jours leur vie pour le salut de la Patrie en général, & de chacun en particulier.

Vûes différentes de ce Corps dans cet établissement.

Dans la largesse que le Sénat venoit de faire au peuple, cet auguste Corps avoit plus d'une vûe. Sa première intention étoit à la vérité de soulager ceux qui porteroient les armes pour le service de la République. Mais il avoit encore en vûe d'établir un fonds pour être en état de porter la guerre au loin, & de la faire durer aussi long-temps, qu'il le jugeroit nécessaire & utile au bien de l'Etat. Avant cet établissement, les soldats, faute de paye de la part de la République, & de quoi subsister de leur part, ne pouvoient répondre à ces idées de conquête & d'aggrandissement, dont le Sénat semble jetter aujourd'hui les premiers fondemens.

AN. M. 3605. AV. J. C. 399. AN. R. 350. Siége des Véies.

Il y avoit long-temps, que Rome voyoit avec un vrai déplaisir dans le sein de l'Italie une place, qui ne lui cédoit ni pour le courage, & le nombre de ses habitans; ni pour les richesses & pour la force; c'étoit la ville de

Véies *, qui servoit comme de boulevard à toute la Toscane. L'attaquer, la détruire & réunir son territoire à celui de la République, eut été une chose fort du gout de Rome. Mais elle n'avoit pu jusqu'ici exécuter une si grande entreprise, faute d'un corps de troupes, qui put tenir long-temps la campagne. Aujourd'hui que la République paye ses troupes, elle ne désespère plus de faire cette importante & avantageuse conquête. Et suivant son plan, elle en commença le siége, que l'histoire met en parallelle, pour sa difficulté & pour sa durée, avec le fameux siége de Troye.

AN. M. 3606 AV. J. C. 398. AN. R. 351.

D'abord l'attaque se fit avec assez de lenteur à cause que les Généraux, qui avoient commencé le siége furent

* Véies étoit une place de l'Etrurie. C'étoit une grande & belle ville, très-forte par son assiéte sur le penchant d'une colline, & par ses ouvrages. Son territoire étoit arrosé par le Tibre, qui rouloit ses eaux au pied de la colline sur laquelle elle étoit située. Elle étoit distante de Rome d'environ cent stades, ou cinq lieues. La ruine de cette ville a été si entière, qu'on a bien de la peine à en montrer quelque vestige.

bientôt relevés par des Succeſſeurs. Sous la conduite de ceux-ci, il ne fut pas pouſſé avec plus de vigueur. Les Généraux Romains, forcés de diviſer leurs troupes pour faire face aux Volſques, qui venoient au ſecours de la place, ne laiſsèrent qu'un petit corps d'armée devant Véies, pour continuer de l'inveſtir; & ils tournèrent la plus grande & la meilleure partie de leurs forces contre ces nouveaux ennemis. Deux victoires qu'ils remportèrent conſécutivement ſur ces peuples, & la conquête de la ville d'Arténe, qu'ils prirent & qu'ils rasèrent, les mit en état de réunir leurs armées, de revenir devant Véies avec toutes leurs forces, & d'en preſſer le ſiége avec ardeur.

AN. M. 3607
AV. J. C. 397.
AN. R. 353.

La vivacité avec laquelle les Romains preſſoient la Place, & le courage avec lequel les aſſiégés la défendoient, fit juger dèſlors que la guerre ne finiroit que par la ruine de Rome ou de Véies. La ſituation avantageuſe de cette ville, bâtie ſur la pointe d'un roc eſcarpé, pourvûe abondamment de vivres, d'armes & d'hommes pour ſoutenir un long ſiége, rabattit un peu l'impétuoſité des Romains. Leurs Gé-

Tit. Liv. Lib. 5. Cap. 1-55.

néraux commencèrent à déſeſpérer de pouvoir la prendre d'aſſaut. Ils ſe déterminèrent à changer le ſiége en blocus, eſpérant que le temps & la famine feroient ce que la valeur de leurs armes ne pouvoient exécuter.

Blocus de Véies.

L'ouvrage étoit long & pénible, mais il ne fut pas capable d'effrayer le courage des Romains. Pour mettre les ſoldats à couvert des injures de l'air & des rigueurs du froid, on fit conſtruire des barraques pour les loger. Il falloit de plus ſonger à ſe mettre en ſûreté contre les ſorties des aſſiégés, auſſi bien que contre l'attaque des ennemis du dehors, qui pourroient venir au ſecours de la Place. C'eſt à quoi leur ſervirent les lignes de circonvallation & de contrevallation. C'eſt le premier veſtige que l'on trouve de ces lignes dont on a fait tant d'uſage depuis.

Plaintes ſéditieuſes des Tribuns.

Comme cette manière de faire la guerre étoit une choſe nouvelle, & inouie juſqu'alors, les Tribuns du peuple ſaiſirent avec avidité cette occaſion pour ſe déchaîner contre le Sénat. Ennuyés d'être ſi long-temps ſans figurer dans la République, ils entreprirent de déſunir les deux Ordres, & de ſortir par ce moyen du mépris

&

& de l'obſcurité où ils étoient réduits depuis que la bonne intelligence régnoit entre la Nobleſſe & le peuple. Ils diſoient dans leurs aſſemblées [qu'ils s'étoient toujours doutés, que cette nouvelle ſolde cachoit un poiſon ſecret, que cette largeſſe du Sénat étoit le prix de la liberté, des priviléges & de la vie même des Citoyens : qu'on n'avoit jamais vû rien de ſemblable dans la République, ni ſous le Gouvernement deſpotique des Rois, ni ſous le commandement impérieux des fiers Conſuls, ni ſous l'autorité terrible des Dictateurs, ni enfin ſous celle des cruels Décemvirs : que les Tribuns militaires étoient les ſeuls & les premiers, qui avoient oſé tenter d'impoſer un ſi triſte joug aux armées Romaines, & exercer ſur elles un pouvoir tyrannique.]

Ces diſcours ſéditieux des Tribuns du peuple ne reſtèrent pas ſans réponſe. Appius-Claudius, un des Tribuns militaires, l'ennemi le plus rédoutable du Tribunat, & que ſes Collégues, à leur départ pour la guerre, avoient laiſſé à Rome pour s'oppoſer aux entrepriſes de ces Magiſtrats Plébéiens, y répondit d'une manière digne d'un

Appius leur répond.

grand Magiſtrat. Après avoir reproché avec force & vigueur aux Tribuns d'être les auteurs de toutes les diviſions domeſtiques, de rompre l'union qui étoit entre les deux Ordres de l'Etat, & d'être plus ennemis de Rome que les Véiens mêmes ; il ajouta [qu'il ne leur reſtoit plus que de ſe tranſporter dans le camp pour y ſouffler cet eſprit de révolte, y corrompre les armées, & apprendre aux ſoldats à ſe ſouſtraire à l'obéiſſance de leurs Généraux : puiſqu'enfin, maintenant à Rome on fait conſiſter la liberté à ne reſpecter ni le Sénat, ni les Magiſtrats, ni les loix, ni les coutumes de nos Ancêtres, ni aucune des régles établies ſi ſagement pour maintenir le bon ordre & la diſcipline militaire dans ſa vigueur.] » Il fallut (continua-» t-il) ne point entreprendre ce ſiége, » ou il faut le ſoutenir d'une maniere, » qui faſſe honneur au peuple Romain, » & le terminer le plutôt qu'il ſera » poſſible. Le moyen de le terminer, » c'eſt de preſſer vivement les aſſiégés, » & de ne point quitter le ſiége, que » nous n'ayons pris la ville.

Un diſcours ſi ſenſé, plein d'une

éloquence mâle & fondée en raiſon mettoit Appius de pair avec les Tribuns, & empêchoit ceux-ci de prendre l'aſcendant ſur le peuple. Bientôt un échec conſidérable qu'eſſuyeront les Romains au ſiége de Véies, la rendra ſupérieure, & achevera ce que n'avoient pu faire les meilleures raiſons. En effet la nouvelle de cette perte étant arrivée à Rome, elle produiſit un effet tout contraire à celui que craignoit le Sénat, & que les Tribuns en attendoient. Elle réunit tous les Corps de l'Etat, & inſpira à tous les Citoyens une nouvelle ardeur pour continuer le ſiége, & le preſſer avec plus de vigueur que jamais. Les Chevaliers, à qui la République devoit fournir des chevaux à ſes dépens, vinrent offrir au Sénat de ſe monter eux-mêmes, & de ſervir à leurs frais. Cet exemple de généroſité fut ſuivi par les Plébéiens, qui, piqués d'une noble jalouſie, vinrent auſſi offrir leurs ſervices pour remplacer les ſoldats qui étoient péris devant Véies. Ils s'obligèrent même par ſerment de ne point partir du camp qu'après la réduction de cette Place. Le Sénat accepta leurs offres, témoigna aux uns & aux autres ſa ju-

ſte reconnoiſſance, & donna à leur zèle pour la Patrie les louanges qu'ils méritoient Il rendit enſuite un Décret pour aſſigner à tous les volontaires la même ſolde, qu'aux autres ſoldats. Il établit auſſi la paye pour les Cavaliers *. C'eſt la première fois que la Cavalerie reçoit une ſolde des déniers publics, comme c'eſt auſſi la première fois que les Cavaliers ſe fourniſſent de chevaux.

Etabliſſement de la ſolde pour la Cavalerie.

Cette nouvelle armée de Volontaires, mit les troupes qui faiſoient le ſiége de Véies en état de rétablir les ouvrages, que les aſſiégés avoient ruinés dans une ſortie, & d'en conſtruire de nouveaux. Le Sénat fut plus attentif que jamais à faire porter au camp des vivres en abondance, afin qu'une armée ſi pleine d'ardeur & de bonne volonté fût pourvûe de tout & ne manquât de rien. Les Tribuns du peuple étoient les ſeuls, qui ne prirent aucune part à cette joie univerſelle. Inquiets & jaloux de la bonne

* La Solde des Cavaliers étoit triple de celle des Fantaſſins, & montoit par conſéquent à ſix oboles par jour. Ce qui faiſoit environ dix ſols.

harmonie qui régnoit entre les Patriciens & les Plébéiens, ils dévoroient en ſecret le chagrin & le dépit, dont ils étoient pénétrés. Un nouvel échec vint les tirer de leur ſombre & noir ſilence, & fournit à leur envie une ample matière d'invectiver contre la Nobleſſe.

AN. M. 3608. AV. J. C. 396. AN. R. 355. Méſintelligence des Généraux Romains.

La jalouſie ſi ordinaire dans une autorité égale avoit brouillé les deux Tribuns militaires (Sergius & Virginius) qui commandoient au ſiége. Ils avoient chacun un corps de troupes à leurs ordres, & dans deux camps différens. Sergius commandoit les Légions deſtinées à l'attaque, & Virginius étoit à la tête de l'armée d'obſervation. Pendant que les Généraux Romains étoient occupés à donner leurs ordres dans leurs camps, les Capénates & les Faliſques armèrent ſecrettement, réunirent leurs forces, & vinrent fondre ſubitement ſur le camp de Sergius. Comme l'attaque étoit imprévûe, & que d'ailleurs les Romains avoient à ſe battre & contre ces nouveaux ennemis, & contre ceux de Véies, qui de concert avec leurs alliés firent une ſortie, & attaquèrent le côté du camp, qui leur étoit oppoſé, elle jetta l'épouvante

parmi les ſoldats. D'abord ils ſe défendent foiblement, s'ébranlent & bientôt ils prennent ouvertement la fuite. Il reſtoit à Sergius une reſſource dans l'armée d'obſervation que commandoit ſon Collégue, mais l'animoſité qui ſubſiſtoit entre les deux Généraux, fit que Sergius aima mieux ſe laiſſer vaincre, & périr s'il le falloit, que de demander à Virginius un ſecours, qui auroit ſauvé ſon armée, & qui l'auroit mis en état de repouſſer l'ennemi avec avantage. Virginius de ſon côté ſe tint prêt à voler au ſecours de ſon Collégue, au cas qu'il lui en fit faire la propoſition. Mais comme l'orgueil de celui-là l'empêchoit d'avoir recours à ſon ennemi, la fierté de celui-ci le retint dans ſon camp; & il ne fit aucun mouvement. En vain lui arrivoit-il coup ſur coup des avis du péril où étoit l'armée de ſon Collégue, il ne ſe laiſſa point ébranler. Cependant les ennemis firent dans les lignes un furieux carnage des Romains. Ceux qui échappèrent au tranchant du fer, ſe refugièrent dans le grand camp; & les autres en plus grand nombre, ayant leur Général à leur tête, prirent la route de

Nouvel échec devant Véies.

Rome, qui n'étoit éloignée que de six lieues.

Sergius, qui s'étoit rendu à Rome moins pour justifier sa conduite, que pour faire condamner celle de son Collégue, convoque le Sénat, & accuse Virginius. Il rejette sur lui la cause de sa défaite & le dépeint comme un traître à la Patrie. Plus le cas étoit grave, plus le Sénat le trouva digne de toute son attention. La présence de Virginius parut nécessaire, & on lui ordonna de se rendre promptement à Rome, & de laisser à ses Lieutenans-Généraux le commandement de son armée. Quand les deux Tribuns furent vis-à-vis l'un de l'autre sous les yeux du Sénat, ils songèrent moins à se défendre qu'à se charger mutuellement, & à se répandre en invectives réciproques, peu séantes à leur dignité, & tout-à-fait inutiles au fond de l'affaire. Le Sénat les trouvant également coupables, ordonna qu'on nommeroit sans différer de nouveaux Tribuns militaires. Il n'y eut aucun de leurs Collégues, qui ne déférât à une décision si juste & si raisonnable. Les deux coupables seuls se défendirent pendant quelque temps d'obéir à une

Ordonnance, qu'ils devoient regarder comme une punition très-légère & bien peu proportionnée à la grandeur de leur faute.

Les Tribuns du peuple, toujours attentifs à profiter des occaſions, qui ſe préſentoient pour ſe tirer de l'obſcurité où l'union des deux Ordres les tenoit malgré eux, ſaiſirent avec avidité, celle que leur offroit la réſiſtance de Sergius & de Virginius aux Ordres du Sénat. Ils menacèrent les deux Tribuns de les faire conduire en priſon s'ils perſiſtoient dans leur oppoſition. Mais Ahala un des Tribuns militaires ſçut bien reprimer l'inſolence & la fierté de ces Magiſtrats Plébéiens. » Il ne vous appartient point (leur dit-» il) de menacer ceux qui ſont vos ſu-» périeurs en Dignité. Mes Collégues » n'ignorent pas l'obéiſſance, que nous » devons tous aux Décrets du Sénat; & » s'ils ſont réfractaires à ſes Ordonnan-» ces, je nommerai un Dictateur, qui par » ſon autorité abſolue ſçaura bien ſans » votre intervention, les obliger à ſe dé-» mettre de leurs Charges ». Les deux Tribuns militaires, vaincus par le conſentement unanime de tout le Corps du Sénat, ſe déſiſtèrent de leur oppo-

ſition, ſe démirent de leur Dignité, & l'on procéda à une nouvelle élection.

Rome fut extrêmement occupée cette année-ci au-dedans & au-dehors. Elle eut à ſoutenir en même temps les efforts des Véiens, des Capénates, des Faléries & des Volſques, qui avoient repris ſur les Romains la ville d'Anxur, & qui vouloient s'y maintenir. Les nouveaux Tribuns militaires, pour faire tête, & attaquer même avec ſuccès tant d'ennemis, ſe virent dans la triſte néceſſité de faire de nouvelles levées; & le Sénat dans celle d'établir de nouvelles impoſitions pour payer la ſolde à de ſi nombreuſes troupes. Ce nouveau tribut ne manqua pas d'exciter quelques plaintes parmi le peuple, qui étoit animé par les harangues ſéditieuſes de ſes Tribuns. Ces Magiſtrats Plébéiens, qui mettoient toute leur habileté à ſoulever le peuple contre le Sénat, ne ceſſoient de lui repréſenter que les largeſſes de ce premier Corps ne tendoient qu'à accabler les Plébéiens, les uns par la néceſſité de porter les armes, & les autres par des impoſitions exorbitantes: que la guerre, qui duroit

AN. M. 3609. AV. J. C. 395. AN. R. 354. Murmures du peuple & des Tribuns.

depuis cinq ans, ne traînoit ainſi en longueur, que par la mauvaiſe volonté des Généraux, qui réuſſiſſoient mal de deſſein prémidité pour la faire durer plus long-temps. Ces diſcours n'eurent pas de peine à trouver entrée dans le cœur d'un peuple déja irrité par lui-même.

Les Tribuns s'appercevant de ces diſpoſitions du peuple contre la Nobleſſe, ſaiſirent ce moment pour citer devant ſon Tribunal Sergius & Virginius, Tribuns militaires de l'année dernière, & dont la déſunion avoit été ſi fatale à la République. Ces Magiſtrats Plébéiens firent uſage de tout ce qu'ils avoient d'adreſſe & d'habileté pour aigrir de plus en plus les eſprits de la multitude contre les deux accuſés, & contre le Corps entier des Patriciens. Ils eurent la ſatisfaction qu'ils déſiroient. Le peuple encouragé par leurs diſcours condamna les deux coupables à une groſſe amende pécuniaire. En vain Sergius voulut-il rejetter ſon malheur ſur le ſort ordinaire des armes, & ſur l'infidélité de ſon Collégue, qui ne l'avoit pas ſecouru: celui-ci allégua auſſi inutilement l'injuſtice qu'il y avoit de le punir du

Condamnation de Sergius & de Virginius.

malheur, ou des fautes de ſon Collégue. Il faut convenir que ces deux Généraux avoient bien mauvaiſe grace de ſe plaindre d'un traitement ſi doux & d'une peine ſi légère. Leur faute n'étoit rien moins qu'une trahiſon de l'Etat, qui auroit demandé une punition capitale, pour arrêter par cette ſévérité exemplaire les ſuites funeſtes des piques des Généraux qui ſervent enſemble. On eſt étonné de la légèreté de la punition pour un attentat auſſi horrible. Mais c'étoit une maxime de la politique Romaine d'impoſer des peines toujours au-deſſous de la grandeur du crime. La République, comme une bonne mère tendre & compatiſſante, ſe trouvoit ſatisfaite par les plus légères punitions qu'elle impoſoit à ſes enfans pour de grandes fautes.

Modération du peuple Romain dans la punition des coupables.

Dans les différentes expéditions de cette année le ſuccès répondit aſſez aux vœux du public. On reprit le camp qu'on avoit perdu devant Véies, on rétablit les travaux, que les ennemis avoient brûlés, & on en ajouta de nouveaux. Chez les Faliſques & les Capénates, qui s'étoient retirés aux approches de l'armée Romaine, on

Succès des Romains.

ravagea la campagne, on brûla les fermes & les fruits, & on y fit un butin immenſe. Les Volſques ne furent pas mieux traités. Tout leur pays fut ravagé. On tenta même d'emporter d'aſſaut la ville d'Anxur; mais comme on s'apperçut, que tous les efforts devenoient inutiles contre l'heureuſe ſituation d'une place poſée ſur une éminence, on ſe réduiſit à en faire le ſiége, & à l'inveſtir de tous côtés.

AN. M. 3610. AV. J. C. 394. AN. R. 355. Le peuple obtient une place parmi les Tribuns militaires.

Les Tribuns du peuple, fiers de la victoire, qu'ils venoient de remporter ſur les Patriciens par la condamnation de Sergius & de Virginius, voulurent tirer avantage de l'animoſité du peuple contre la Nobleſſe. Ils ſe donnèrent beaucoup de mouvement pour fomenter & aigrir les diſputes. La Loi Agraire fut remiſe ſur le bureau; & la levée des Tributs eſt arrêtée par leur ordre. Ils crient, que c'en eſt fait de la liberté du peuple; que le temps eſt venu de ſecouer le joug du Sénat, de s'affranchir de la tyrannie des Patriciens & de leur ôter l'autorité ſouveraine pour en revêtir des Plébéiens, dignes de ces emplois honorables. Tout ce bruit & tout ce fracas aboutit enfin à donner entrée aux Plébéiens dans

le Tribunat militaire. Il y avoit longtemps, que le peuple ambitionnoit cet honneur. Celui des Plébéiens, qui le premier fut élevé à cette ſuprême Dignité de la République, s'appelloit P. Licinius-Calvus. Ce fut l'an de Rome 355 qu'arriva cet événement.

AN. M. 3611. AV. J. C. 393. AN. R. 356.

Cette nouvelle révolution dans l'Etat ne fut pas ſi favorable à la République, qu'elle cauſa de joie parmi les Plébéiens, qui ſe croyoient au comble de leur bonheur de ſe voir preſque de pair avec les Patriciens. Les ennemis de Rome, remportèrent divers avantages cette année-ci, & de plus grands encore l'année ſuivante ſur les armées Romaines commandées par des Plébéiens, qu'on avoit élevés à la Dignité de Tribuns militaires. A ces diſgraces ſuccéda un mal contagieux, qui ſe fit également ſentir & aux hommes & aux bêtes. Rome généralement conſternée eut recours à une nouvelle cérémonie de Religion appellée *Lectiſternium* *(Lectiſterne) qui ſe pratiqua dans la ſuite à Rome, ou dans les grands dangers, ou dans les gran-

Nouveaux échecs des Romains.

Cérémonie du Lectiſterne.

* Ce mot vient de *Lectos ſternere* dreſſer des lits.

des proſpérités. Cette cérémonie duroit huit jours, pendant laquelle on ordonnoit des repas ſolemnels aux Dieux & aux Déeſſes. On deſcendoit leurs ſtatues de leurs niches, & on les plaçoit ſur des lits qu'on avoit dreſſés autour des tables ſervies magnifiquement. Les Officiers, qui préſidoient à cette cérémonie s'appelloient *Epulones*. Ils n'étoient d'abord que deux, *duum viri Epulones*. Dans la ſuite le nombre en fut porté juſqu'à ſept, *ſeptem viri Epulones*. Les Citoyens imitèrent, chacun ſelon ſes facultés, la cérémonie publique. Ce n'étoit que fêtes & repas publics. On y admettoit indifféremment les premiers venus, connus & inconnus, amis & ennemis, & ſur tout les étrangers. Les priſonniers qu'on détenoit dans les cachots, ne furent pas exclus de ces fêtes. On briſa leurs chaînes, & on ouvrit les portes des priſons, afin de leur procurer la conſolation de prendre part à la joie publique; & dans la ſuite on ſe fit un ſcrupule de remettre ſous les fers, ceux que les Dieux avoient mis en liberté.

Les Patriciens, inquiets ſur les Comices dont le temps étoit proche, ſon-

gèrent à profiter des diſpoſitions ſuperſtitieuſes, où étoit le peuple pour rentrer ſeuls dans le Tribunat militaire. Ils tournèrent en myſtère de Religion les malheurs de la République. Ils publioient, que l'innovation que l'on avoit introduite dans l'élection des Tribuns militaires, où l'on n'avoit eu aucun égard aux familles nobles, qui ſeules avoient l'intendance des Sacrifices & des auſpices, étoit la véritable cauſe de la colère des Dieux contre la République. Ce ſtratagême, tout groſſier qu'il eſt, fit ſur les eſprits prévenus de Religion plus d'impreſſion, que les raiſons les plus fortes. Auſſi dans la prochaine élection, la multitude donna-t-elle tous ſes ſuffrages à la Nobleſſe, & il n'y eut que des Patriciens, tous d'un grand nom & d'un rare mérite, qui furent élevés à cette ſouveraine Magiſtrature.

AN. M. 3612. AV. J.C. 392. AN. R. 157.

Malgré la Nobleſſe & le mérite des Généraux en place, la ville de Véies ſe ſoutenoit contre tous leurs efforts. Le ſiége avançoit peu, ou plutôt point du tout. Les aſſiégés faiſoient des fréquentes ſorties, & ordinairement avec ſuccès. Tout l'avantage des Romains ſe réduiſit à faire le dégat dans les

campagnes des Faliſques. Camille ſe diſtingua ſur tous les autres Généraux Romains dans ce genre de guerre. Il porta le ravage & l'incendie dans tout le territoire des Capénates. La gloire de ce jeune Héros fit concevoir pour l'avenir des eſpérances, dont on ne tardera pas de recueillir les fruits. L'année ſuivante ſe paſſa ſans aucun avantage ou déſavantage marqué. Sur la réponſe d'un oracle, les Tribuns militaires, qui étoient en place, ſe démirent de leur Dignité, ſous prétexte de quelque défaut dans les Auſpices. Par l'abdication volontaire de ces Magiſtrats, la République tomba dans un interrégne. Trois Entre-Rois la gouvernèrent chacun à leur tour pendant la vacance des premières Magiſtratures. Cependant les deux Ordres ſe donnèrent beaucoup de mouvement pour s'exclure mutuellement du Tribunat militaire. Les Tribuns du peuple troublèrent ſouvent les Comices, & ils ne laiſsèrent la liberté de l'élection, que lorſqu'ils furent aſsûrés qu'on tireroit du Corps des Plébéiens le plus grand nombre des Tribuns militaires. On leur tint parole, & plus même qu'on ne leur avoit promis. Le peuple n'éle-

AN. M. 3613.
AV. J. C. 391
AN. R. 358.

va à cette Dignité que des Plébéiens ſans y admettre aucun Patricien, ce qui n'étoit point arrivé juſqu'à préſent. La République ne s'en trouva pas mieux. Deux de ces nouveaux Chefs, qui n'avoient ni l'habileté, ni l'expérience dans la conduite des armées, allèrent donner imprudemment dans un embuſcade que les Faliſques leur avoit tendue. Génutius ſe trouvant inveſti de toutes parts, ſe défendit avec beaucoup de courage, & périt les armes à la main. Attinius ſon Collégue ſe retira ſur une hauteur avec les débris de ſon armée. Là il les range en bataille, moins apparemment dans le deſſein d'en venir aux mains avec des troupes victorieuſes, que pour leur faire perdre l'envie par ſa bonne contenance de venir l'attaquer lui-même. L'expédient réuſſit.

AN. M. 3614. AV. J. C. 390. AN. R. 359. Tribuns militaires, tous Plébéiens. Défaite de l'armée Romaine.

L'ignominie, remarque l'Hiſtorien Latin, étoit plus grande que la perte que l'on avoit faite. Mais la renommée, qui ſe plaît à groſſir les objets, enfla le malheur de cet événement-ci. Cette fâcheuſe nouvelle fit une telle impreſſion de crainte dans le camp devant Véies, que l'on fut ſur le point d'abandonner l'entrepriſe, & de lever hon-

teuſement le ſiége. A Rome l'allarme ne fut pas moins chaude : tout y étoit dans le trouble & dans une confuſion peu différente d'une ville priſe d'aſſaut.

Camille Dictateur.

Dans cette extrêmité on eut recours à un Dictateur, qui étoit le reméde ordinaire qu'on employoit dans ces ſortes de malheurs. Le choix pour remplir cette ſuprême Dignité de l'Etat, tomba ſur M. Furius-Camille, qui avoit déja été deux fois Tribun militaire. L'événement confirmera qu'on avoit auguré juſte de ſon habileté & de ſa bravoure. Il choiſit Cornélius-Scipion pour Maître de la Cavalerie. Ce changement de Général changea tout-à-coup la face des affaires. Sous ſon Gouvernement, les Romains parurent de nouveaux hommes. On vit renaître leur eſpérance, leur courage & leur fortune. Un des premiers ſoins du ſage Dictateur fut de rétablir dans le camp la diſcipline militaire, & de punir ſévèrement les réfractaires. Sa préſence y rétablit tout, raſſûra le ſoldat effrayé, & lui redonna la confiance de vaincre ſous les ordres d'un ſi grand Général. De retour à Rome, il y fit de nouvelles levées, &

bien loin que perſonne refusât le ſervice, tout le monde couroit en foule s'enrôler ſous les enſeignes d'un Général, que la victoire avoit toujours couronné.

Ses ſuccès.

Le Dictateur, après ces ſages précautions, marche contre les Faliſques & contre les Capénates, qui tenoient la campagne. Il leur livra bataille. Le ſuccès répondit à ſa ſageſſe & à ſon courage. Les ennemis furent battus, & leur camp pris & pillé. Débarraſſé de ces ennemis, il conduiſit a Véies ſon armée victorieuſe. Camille s'appercevant, qu'il lui ſeroit impoſſible de prendre d'aſſaut une ville ſi forte, ſi bien munie d'hommes, d'armes & de vivres, s'aviſa d'un ſtratagéme, qui lui épargna beaucoup de dangers, ſauva une infinité de monde, & lui aſsûra la priſe de la place. Il eut recours à la ſappe & aux mines. Et à force de travail & de peines, il s'ouvrit une route ſecrette, qui le conduiſit juſques dans le château.

Lorſque Camille ſe crut aſsûré de la priſe de la ville de Véies, il écrivit au Sénat pour l'en informer, & pour le prier de lui marquer l'uſage qu'il devoit faire du butin. Le Sénat ſe trouva

partagé ; les uns vouloient que le produit en fût remis dans le thréſor public, déja épuiſé par une ſi longue guerre : quelques autres Sénateurs, plus populaires, furent d'avis de l'abandonner au peuple. Ce dernier avis l'emporta comme le plus propre à reconcilier le peuple avec le Sénat. On fit publier un Edit, qui portoit que tous ceux qui voudroient prendre part au butin de la ville de Véies n'avoient qu'à ſe tranſporter au camp. On ſe perſuade aiſément combien fut grande la multitude des mains avides, qui allèrent ſaiſir un butin auquel ils n'avoient d'autre droit, que celui que leur donnoit l'Arrêt du Sénat ; & en dépouiller des ſoldats, qui l'avoient acheté cent fois au péril de leur vie.

Il ſe rend Maitre de Véies.

Le Général, inſtruit de l'uſage que le Sénat vouloit faire du butin, donne un aſſaut à la Place, & la fait attaquer de tous côtés pour attirer les Véiens à la défenſe de leurs murs, & détourner leur attention du lieu où étoit le ſeul véritable danger. En effet un bon corps de troupes perce en même temps par le ſouterrein juſques dans le château ; & de-là ſe répand dans toute la ville. Les uns courent

aux portes & en tuent la garde ; d'autres tombent par derrière ſur les Véiens occupés à défendre leurs murailles : quelques-uns mettent le feu en différens endroits, & en un moment toute la ville fut dans une confuſion horrible : les portes ſont briſées & ouvertes à l'ennemi : & le malheureux Véien éprouva toute la fureur du victorieux irrité, & également avide de ſon ſang, & de ſes biens. Tout fut mis à feu & à ſang ſans épargner ni âge, ni ſexe, ni condition. Ce ne fut que par les ordres de Camille que l'on ſauva dans la ſuite ceux, qu'on trouva déſarmés. Le ſoldat, plus avare que cruel, obéit promptement à cet ordre pour courir au pillage, que le Général, conformément aux ordres du Sénat, lui avoit livré.

La longueur du ſiége, qui avoit duré dix ans, les périls qu'on y avoit courus, les différens échecs, qu'on y avoit reçus, & l'incertitude du ſuccès firent recevoir à Rome avec des tranſports d'une joie incroyable la nouvelle de la priſe de cette Place. On ordonna quatre jours de prières pupliques en actions de graces de la nouvelle conquête ; ce qu'on n'avoit jamais

pratiqué juſqu'alors. Camille voulant auſſi relever la pompe de ſon Triomphe, ſe fit traîner ſur un Char magnifique, tiré par quatre chevaux de poil blanc. Cette ſingularité, ſi éloignée de l'ancienne ſimplicité, déplut extrêmement au peuple. On lui en fit un crime de Religion, & on le ſoupçonna même d'affecter les honneurs Royaux. Ce pompeux étalage de magnificence, qui dans la vérité étoit très-inutile pour relever la gloire de ſon Triomphe, fut comme le fondement & la ſémence de ſa diſgrace future.

Triomphe de Camille.

Après la cérémonie du Triomphe le Dictateur ſe demit de ſa Dignité. La haine publique ne tarda pas d'éclater contre lui à l'occaſion de ce que nous allons dire. Sur la repréſentation que Camille fit au Sénat d'avoir voué à Apollon la dixiéme partie du butin de la ville de Véies, cette auguſte Compagnie ordonna que tous ceux, qui avoient eu part au pillage de Véies, rapporteroient au thréſor public la valeur de la dixiéme partie du butin que chacun avoit fait. Cette contribution, qui paroiſſoit au peuple fort à contre-temps, irrita extrêmement les eſprits contre Camille; l'intérêt ayant pour l'ordi-

maire quelque choſe de plus piquant & de plus vif que le culte des Dieux.

Il auroit été d'une ſaine politique de ruiner les fortifications de la ville de Véies & de la démenteler. Mais la prudence humaine eſt toujours courte, & ne s'étend jamais à tout. Camille, ni le Sénat n'auroient jamais imaginé, que cette conquête demeurant ſur pied fût devenue une pomme de diſcorde entre le Sénat & le peuple. Les Tribuns demandèrent avec hauteur, qu'on envoyât à Véies une Colonie Romaine, ou plutôt qu'on ne fît de Véies & de Rome qu'une ſeule ville & une ſeule République par le tranſport de la moitié du Sénat, de la Nobleſſe & du peuple. Une propoſition auſſi extraordinaire, qu'elle étoit inattendue, révolta tous les Patriciens. Mais aucun d'eux ne marqua ſon oppoſition avec plus de force & de vivacité, que le fit le vainqueur de Véies. Auſſi ſa fermeté acheva-t-elle de le rendre odieux à la multitude.

AN. M. 3615. AV. J.C. 389. AN R. 360. Diviſions domeſtiques.

Malgré cette haine que le peuple portoit à Camille. Il ne laiſſa pas de l'élever pour la troiſiéme fois à la Dignité de Tribun militaire. La véné-

tion qu'il avoit pour sa vertu & pour son mèrite étoit encore plus grande que son ressentiment. Il est vrai que la vengeance qu'il avoit dessein de tirer des Falisques, eut peut-être autant de part à son élévation, que le respect pour son mérite personnel. C'étoient de tous les peuples voisins de Rome ceux, qui avoient le plus inquiété & incommodé les Romains pendant le siége de Véies. Ils furent aussi les premiers contre qui le peuple Romain tourna ses armes victorieuses, dès qu'il se vit en état de le faire avec succès. Camille fut chargé de cette guerre. Les Tribuns du peuple, auxquels il étoit aussi formidable qu'aux ennemis, le virent partir avec plaisir, dans l'espérance de recommencer à semer, à leur aise & sans contradiction, la discorde entre le peuple & le Sénat. Ils n'eurent pas la satisfaction qu'ils désiroient. La guerre du dehors suspendit pour cette année la guerre domestique. Camille ne tarda pas à donner de nouvelles preuves de son habileté. Il bat les ennemis en rase campagne, prend leur camp, & les force de se renfermer dans leur ville. Après la victoire

An. M. 3616. Av. J. C. 388. An. R. 361. Guerre contre les Falisques.

Camille est chargé de cette guerre.

Il bat les ennemis.

victoire il s'approche de Faléries *, & en forme le siége.

Comme il n'avoit point dessein de la presser vivement, & qu'il vouloit le traîner en longueur pour donner de l'occupation à la populace séditieuse, il se contenta d'investir la place & de la tenir bloquée. » Une maxime de sa poli- »tique étoit (disoit-il) d'attirer au-dehors »les humeurs peccantes du dedans ». Ainsi par les dispositions du Général Romain, qui ne vouloit agir que foiblement, & par la force de la place, très-bien munie de tout, le siége de Faléries paroissoit devoir durer aussi long-temps que celui de Véies. Mais le bonheur du Général & sa grande capacité en accélérèrent la fin, à la satisfaction & pour la prospérité des deux villes ennemies. Voici comment cela arriva : Siége de Faléries.

C'étoit l'usage à Faléries de confier à un seul maître l'éducation de tous les jeunes gens des plus illustres maisons de la ville. Ce Maître les condui-

* Faléries, ancienne ville d'Italie dans la Toscane. Elle étoit assez près du Tibre, dont les eaux arrosent le territoire. Cette ville est entièrement ruinée, & il n'en reste aucun vestige.

ſoit à la promenade, & aux exercices convenables à leur âge, & à leur condition. La guerre, ni le ſiége de la ville, que le Général Romain laiſſoit languir à deſſein, n'interrompit point les promenades de la penſion. Le Maître, qui vouloit ſe faire un mérite auprès de Camille, dont il eſpéroit une récompenſe proportionnée à la grandeur du ſervice qu'il méditoit de rendre à Rome, lui amene un jour toute cette illuſtre jeuneſſe, que Falé-ries avoit confiée à ſes ſoins. Ce perfide conducteur oſa accompagner cette trahiſon d'un diſcours auſſi criminel, que ſon action étoit noire. » Je vous » livre (lui dit-il) la ville de Falériès, » remettant en votre puiſſance cette » jeune Nobleſſe, dont les pères tien-» nent le premier rang dans la ville, » & ſont à la tête du Gouvernement ». Tout autre Général, en déteſtant la trahiſon, auroit mis à profit cette perfidie. Mais Camille, qui ne connoiſſoit que les voies de l'honneur pour vaincre ſes ennemis, en conçut une horreur extrême. Après avoir reproché à ce perfide ſon indigne & criminelle conduite, il le renvoye nud, les mains liées derrière le dos; & arme de fouets & de verges cette jeuneſſe, qui ne

Trahiſon d'un Maître d'Ecole.

Sa punition.

ceſſa de le frapper, depuis le camp des Romains juſqu'à la ville.

Un ſi rare exemple de juſtice, de généroſité & de vertu fit une telle impreſſion ſur le cœur des habitans de Faléries, qu'ils changèrent dans le moment de diſpoſition envers les Romains. Ceux-là-mêmes, qui un inſtant auparavant auroient préféré le triſte ſort des Véiens à la paix que les Capénates avoient obtenue de Rome, envoyèrent ſur le champ, & d'un commun conſentement, des Députés à Camille pour lui demander ſon amitié & celle du peuple Romain. Camille les renvoya au Sénat. Mais cette auguſte Compagnie, qui connoiſſoit le mérite du Général, s'en remit à ſa prudence, & lui laiſſa la liberté d'accorder la paix, aux conditions qu'il jugeroit convenables. Camille fit un traité d'alliance avec les Faliſques, & n'exigea d'eux que les frais de la campagne courante. Faléries ſe rend aux Romains.

Tel fut le ſuccès de l'expédition de Camille contre les Faliſques. Les deux peuples, ſatisfaits de ſa victoire, lui en firent à l'envi de grands remercimens. Il rentra dans Rome plus glorieux, qu'au retour de Véies. Ici il n'emprunte point

l'éclat d'un cortége faſtueux & brillant pour relever la pompe de ſa victoire. L'éclat de ſa vertu & de ſa bonne foi lui tient lieu d'un Triomphe dont la gloire ne put être effacée, ni par le laps du temps, ni par les vapeurs de la noire envie.

Le Sénat envoye une coupe d'or à Delphes.

Le Sénat, ſe voyant débarraſſé & libre de toute guerre, fit partir ſur une Galère magnifiquement équipée, trois Sénateurs pour aller offrir à Apollon, dans le Temple de Delphes, un vaſe d'or, que la République avoit fait travailler à ce deſſein, du prix de la dixme du butin de Véies. Ce vaiſſeau par un accident aſſez ordinaire, fut pris par des Pirates de l'iſle de Lipari, & conduit chez eux pour en partager les effets ſelon leur coutume. Heureuſement pour les Députés de Rome, que les habitans de Lipari avoient cette année-là à la tête du Gouvernement un certain Timoſithée, homme de probité & dont les inclinations étoient vraiment Romaines. Ce Magiſtrat, pénétré de reſpect pour la Religion & pour le caractère d'Ambaſſadeurs, dont ces Romains étoient revêtus, inſpira ces mêmes ſentimens au peuple de Lipari, traita magnifiquement les Députés, les eſcorta lui-même à

Delphes ; & voulut les reconduire à Rome. Les Romains, qui ne ſçavoient alors ſe laiſſer vaincre en généroſité, reçurent ce premier Magiſtrat de Lipari très-honorablement, lui donnèrent droit d'Hoſpitalité & le renvoyèrent chargé de beaux & magnifiques préſens. Cette année fut terminée par un avantage que Poſthumius remporta ſur les Eques.

Pendant que les armes de Rome proſpéroient partout au-dehors, les Tribuns du peuple entretenoient au-dedans une guerre plus dangereuſe, & dont les ſuites pouvoient être plus funeſtes à la République, que les guerres étrangères les plus meurtrières. Sicinius, l'auteur de la Loi de la Tranſmigration à Véies, recommença ſes menées pour faire paſſer ſa loi. Il trouva dans les Conſuls beaucoup plus de fermeté & de réſiſtance, qu'il ne s'attendoit. Mais rien n'égaloit le zèle du généreux & intrépide Camille, perſuadé, que c'étoit un crime de conduire le peuple Romain dans une terre captive, & de préférer le pays vaincu à la Patrie victorieuſe, il ne ceſſoit de déclamer contre une entrepriſe auſſi odieuſe. » C'eſt (ajoutoit-t-il)

AN. M. 3617. AV. J. C. 387. AN. R. 362.

Loi de la Tranſmigration à Véies rejettée.

» pécher contre les régles de la bonne
» politique : deux puiſſantes villes peu-
» vent-elles demeurer long-temps en
» paix, vivre ſous les mêmes loix, &
» ne former qu'une ſeule & même Ré-
» publique. C'eſt jetter les fondemens
» & la ſémence d'une diſcorde, qui ne
» finira que par la ruine de l'une des
» deux, ſi toutefois elles ne deviennent
» auparavant la proie de l'ennemi com-
» mun.

Des exhortations auſſi preſſantes ne pouvoient manquer de faire impreſſion ſur des eſprits, déja tout diſpoſés d'eux-mêmes à ſe déterminer pour le parti qu'on leur inſpiroit. Tous les Patriciens, jeunes & vieux, touchés de ces remontrances du premier Citoyen de la République, declarèrent qu'ils mourroient plutôt, que de quitter leur Patrie. On en étoit en ces termes, lorſque le Tribun Sicinius aſſembla les Tribus pour leur faire le rapport de ſa loi. Les Patriciens s'étant mêlés parmi la foule, les uns d'un côté, les autres d'un autre, exhortent, conjurent avec inſtance le peuple de ne point abandonner une ville, dont les deſtinées étoient ſi heureuſes & ſi glorieuſes. Mais les motifs de Religion, qu'ils em-

ployèrent à propos, achevérent de déterminer ce peuple ébranlé par les exhortations & les larmes des Patriciens. *Aurez-vous le courage Romains*, leur disoient ces vénérables Sénateurs, tout baignés de leurs larmes, *d'abandonner le Capitole, la demeure du grand Jupiter, de Vesta, de Romulus, & de tous les autres Dieux protecteurs de Rome?* Le peuple ne put tenir contre de si discours aussi pathétiques. Il se laissa vaincre à cette douce violence. La loi fut annullée; mais ce ne fut qu'à la pluralité d'une seule Tribu.

Le Sénat fut si charmé de cette victoire, & si content de la déférence du peuple à ses vûes, que le lendemain parut un Décret, qui adjugeoit à chaque père de famille, & à chaque enfant mâle qui étoit dans sa maison, sept arpens de terre dans le territoire de Véies. Cette libéralité du Sénat causa au peuple une joie des plus sensibles. Elle fit renaître la concorde & l'union entre les deux Ordres de l'Etat. Les Tribuns, qui regardoient cette bonne intelligence du peuple avec la Noblesse comme l'extinction de leur autorité, & comme l'ouvrage de la sagesse

& de la politique de Camille, s'aigrirent de plus en plus contre lui, & résolurent sa perte.

AN. M. 3619. AV. J.C. 385. AN. R. 364. Camille accusé.

Il n'étoit pas aisé d'attaquer un homme, qui seul étoit plus redoutable que tout le Sénat. En effet comment trouver prise sur un personnage généralement révéré de ses Concitoyens, respecté du Sénat & de toute la Noblesse, adoré des troupes; d'une intégrité & d'un amour pour la Patrie, qui avoient peu d'exemples. Toutes ces considérations ne furent pas capables d'arrêter l'animosité des Magistrats Plébéiens. Ils lui firent signifier un ajournement personnel, & l'accusèrent d'avoir détourné à son avantage une partie du butin de la ville de Véies. L'accusation n'avoit ni fondement, ni vraisemblance. Cependant elle trouva croyance dans l'esprit d'un peuple déja aigri contre lui à cause de son opposition inflexible à ses injustes volontés; & parce qu'il s'étoit déclaré contre lui en faveur des Patriciens. Camille, qui prévit sa condamnation, crut devoir la prévenir par un exil volontaire. Il sortit de la ville & alla chez les Rutules chercher un asyle. Les habitans d'Ardée se firent un honneur & un

Il s'exile lui-même.

plaisir d'exercer l'hospitalité envers un si grand homme.

On remarque que Camille, arrivé aux portes de Rome, d'où il s'exiloit, fit cette prière aux Dieux : *Que s'il étoit innocent, ils réduisissent bientôt ses Concitoyens ingrats à la nécessité de le rappeller.* La prière que fit Aristide au sortir d'Athènes allant à son exil a quelque chose de bien plus grand, & de plus noble. *Fassent les Dieux, que jamais il n'arrive aux Athéniens aucun malheur, qui force le peuple de se souvenir d'Aristide, & d'avoir besoin de ses services.* Voilà qui est penser & parler noblement & d'une manière bien élevée. La retraite de Camille ne fit pas désister ses ennemis de l'action qu'ils avoit intentée contre lui. Le jour du jugement arrivé il fut condamné à une amende de quinze mille *As*, somme qui peut revenir à cent cinquante écus de notre monnoye.

Plut. in Aristid. pag. 322.

La guerre sanglante, que les Gaulois firent aux Romains suivit de si près les imprécations & l'exil de l'illustre Camille, que le peuple, toujours superstitieux, ne manqua pas d'attribuer l'invasion de Rome par ces Barbares à la vengeance des Dieux irrités

Guerre des Gaulois.

du mauvais traitement qu'on avoit fait à ce grand homme. Mais ce qu'il y a de vrai, & qui fait un honneur infini aux Romains, c'eſt qu'il n'y eut jamais de temps, où ce peuple montra plus de vertu, plus de courage & de grandeur d'ame. Ses malheurs ſembloient le rendre plus vertueux; & ſes pertes plus généreux & plus conſtant.

Flor. lib. 1. Cap. 13.

Quelque impraticables qu'ayent paru aux Anciens les Alpes, elles n'ont pas été un obſtacle inſurmontable aux Gaulois. Il y avoit déja long-temps que ces peuples, ſous la conduite de Bellovéſe, leur Chef, avoient franchi cette barrière que la nature avoit miſe entre les Gaules & l'Italie. Ils s'étoient établis dans cette belle & délicieuſe contrée, que nous appellons aujourd'hui le Piémont, le Milanez, & autres pays arroſés par le Pô. Les Romains donnèrent à ce pays le nom de Gaule-Ciſalpine, du nom des nouveaux habitans. Ces peuples contens de leurs établiſſemens étoient reſtés en paix ſans penſer à reculer les limites de leur Domaine, & à faire de nouvelles conquêtes. Leurs deſcendans, ſoit qu'ils ſe trouvaſſent trop à l'étroit,

ſoit eſprit de conquête ou de domination, ſortirent de chez eux & allèrent faire le ſiége de la ville de Cluſium dans l'Etrurie.

Les Cluſiens, effrayés de ſe voir expoſés à la fureur d'un peuple également redoutable par la grandeur de leurs corps & de leur courage, eurent recours dans cette extrêmité aux Romains leurs alliés. Ceux-ci, ſoit qu'ils fuſſent occupés à d'autres guerres plus intéreſſantes pour eux, ſoit qu'ils ne vouluſſent point ſe déclarer contre une nation, dont ils n'avoient reçu aucune offenſe, ne donnèrent pour le moment préſent d'autres ſecours aux Cluſiens, que celui de leur médiation auprès des Gaulois. Ils députèrent à Brennus leur Roi trois jeunes Patriciens, tous trois frères & fils de Fabius-Ambuſtus. Ces jeunes Ambaſſadeurs étoient chargés du Sénat de menager un accommodement entre les deux nations. Ayant été introduits au Conſeil du Roi Gaulois, ils lui repréſentèrent, conformément à leurs inſtructions, de laiſſer en paix les Cluſiens leurs amis, & le prièrent d'accepter la médiation des Romains, qui

Ambaſſade des Romains aux Gaulois.

désiroient vivre en bonne intelligence avec les Gaulois.

Jusques-là les Ambassadeurs Romains n'avoient rien dit, & rien fait d'indigne de leur ministère, & qui ne convint à la dignité de leur caractère; mais, dans la suite de l'entretien, ayant demandé à Brennus d'un ton fier & élevé par quel droit, & sous quel prétexte de justice les Gaulois prétendoient envahir le territoire des Clusiens, & quel tort ils en avoient reçu? *Nous portons*, répondit le Gaulois, *notre droit dans nos armes: au surplus* ajouta-t-il, *c'est le même que vous autres Romains, avez eu pour conquérir les Nations voisines de Rome.* Une réponse si fière, & dont la force retomboit sur les Romains, irrita les Ambassadeurs, qui n'avoient ni le sens froid, ni l'expérience que demande un emploi si difficile à remplir dignement. Ils dissimulèrent néanmoins leur ressentiment, & se retirèrent dans Clusium. Mais à peine furent-ils entrés dans la ville, que changeant de personnage, & oubliant celui de Médiateurs de la paix dont ils étoient revêtus, ils firent celui d'aggresseurs con-

Conduite injuste des Ambassadeurs.

tre les Gaulois. Ce fut par leur conſeil & à leur ſollicitation, que les Cluſiens ſe déterminèrent à ſe défendre vigoureuſement, & qu'ils osèrent faire une ſortie ayant à leur tête ces trois jeunes étourdis. L'un d'eux, monté ſur ſon cheval, tua de ſa propre main un des principaux des Gaulois. Il fut reconnu pendant qu'il ramaſſoit les dépouilles de celui qu'il venoit d'immoler à ſon reſſentiment.

Brennus fait ſonner ſur le champ la retraite, & léve le ſiége de Cluſium pour aller faire celui de Rome. Cependant pour mettre la juſtice de ſon côté & les Romains dans leur tort, il envoya des Ambaſſadeurs à Rome porter ſes juſtes plaintes au Sénat contre la conduite des Députés Romains, & pour demander qu'on lui livrât des Miniſtres, qui avoient ſi ouvertement violé le Droit des gens. Cette conduite n'eſt ni barbare, ni imprudente. Le Sénat ſentit la juſtice des plaintes & de la demande du Gaulois; mais ne pouvant ſe réſoudre à lui livrer des jeunes gens d'une ſi grande naiſſance, & ne voulant pas non plus ſe rendre reſponſable des ſuites fâcheuſes, que pourroit avoir la guerre

Ambaſſade des Gaulois aux Romains.

contre cette nation, il renvoya à l'aſſemblée du peuple la déciſion de cette importante affaire. Loin de punir les Ambaſſadeurs & de donner aux Gaulois la juſte ſatisfaction qu'ils demandoient, la multitude, gagnée par les brigues & les ſollicitations de Fabius-Ambuſtus, père des trois Ambaſſadeurs, renvoya les Députés de Brennus ſans aucune réponſe. Et ajoutant l'inſulte & le mépris à l'injuſtice, elle nomma ces trois injuſtes aggreſſeurs des Gaulois, Tribuns militaires pour l'année ſuivante.

Brennus marche contre Rome.

Brennus, au retour de ſes Ambaſſadeurs, inſtruit de tout ce qui venoit de ſe paſſer à Rome, du déni formel de juſtice qu'on lui faiſoit, & de l'élévation aux premières Charges de l'Etat de ceux, dont il demandoit une punition exemplaire, tourna ſa colère contre les Romains, & marche droit à Rome. Le nombre des Gaulois, leur appareil, leur force prodigieuſe & la fureur qui paroiſſoit ſur leur viſage, jettoit d'avance l'effroi par tout. Mais leur préſence diſſipa cette crainte. Ils faiſoient leur route ſans inſulter, ni faire tort à perſonne : déclarant qu'ils n'en vouloient qu'aux Romains, &

qu'ils étoient amis de tous les autres peuples.

Les Tribuns militaires, ſur la nouvelle qui leur vint de tous côtés de la marche des Gaulois vers Rome, ſe mirent en campagne à la tête d'une armée de quarante mille hommes. Ils allèrent au-devant des ennemis, qu'ils rencontrèrent auprès de la riviére d'Allia, qui devint célébre par leur défaite. L'armée des Gaulois étoit infiniment ſupérieure à celle des Romains, non-ſeulement par le nombre, mais par le courage & la bonne diſcipline, qui y régnoit, & par la capacité du Chef qui la commandoit. Les Généraux Romains, qui auroient dû ſentir cette ſupériorité des ennemis ſur eux, pleins d'une téméraire confiance dans leur courage, comme des gens qui courent à leur perte, ne prennent aucune de ces précautions, qui peuvent ou aſsûrer le ſuccès, ou ſervir de reſſource en cas d'échec contre la mauvaiſe fortune. Le Gaulois, en habile Général, ne manqua en rien de tout ce qui pouvoit lui procurer la victoire; & mit outre cela à profit les fautes des ennemis. Quand les armées furent en préſence, Brennus commença

AN. M. 3620. AV. J. C. 384. AN. R. 365. Défaite des Romains ſur l'Allia.

le choc par l'aîle gauche des Romains. Ce corps, comme le plus foible, fut attaqué le premier, & le premier renverſé. La crainte & la fuite ſe communiquèrent de l'aîle gauche à l'aîle droite, & à toute l'armée, qui preſque ſans combattre ſe trouva diſſipée & défaite. Le carnage fut moins conſidérable dans l'action que dans la fuite. L'aîle gauche, qui ſe retira du côté du Tibre périt preſque en entier ou dans le fleuve, où par le fer des ennemis qui les pourſuivoient. Ce qui échappa au carnage ou aux flots, ſe ſauva à Véies; le reſte de l'armée tomba ſous le fer du vainqueur. Quelques-uns de ceux qui échappèrent à ſa fureur, ſe rendirent à Rome, où ils portèrent l'alarme & la conſternation. Ce jour mémorable fut pour les Romains une époque infortunée, & mis au nombre de jours malheureux & prohibés. Ce fut l'an de Rome 365 qu'arriva cette ſanglante défaite.

De tous les malheurs que Rome avoit eſſuyés depuis ſa fondation, elle n'avoit encore éprouvé rien de ſemblable. C'étoit fait de Rome, la République étoit perdue, & le nom Romain éteint pour toujours, ſi après la

victoire d'*Allia*, les Gaulois avoient marché droit à Rome. Mais ils s'amusèrent pendant trois jours à recueillir le butin & à jouir d'une victoire si complette. Ce court délai sauva Rome. Les Romains firent passer leurs femmes & leurs enfans chez leurs voisins, & se retirèrent dans le Capitole avec l'élite des Sénateurs, & tous ceux qui étoient capables de porter les armes. On y fit entrer tout ce qu'il y avoit d'or & d'argent dans la ville, de vivres & d'armes, bien déterminés à vaincre ou à mourir.

Retraite des Romains au Capitole.

Brennus arriva devant Rome trois jours après sa victoire. Surpris de trouver les portes ouvertes, les murailles sans défense, & tout aussi tranquille qu'en une profonde paix, il soupçonna quelque artifice, ne pouvant s'imaginer qu'une ville aussi peuplée que Rome, fût dans la vérité aussi déserte & aussi abandonnée qu'elle le paroissoit. Mais comme ce barbare, qui n'en avoit que le nom, sçavoit son métier, il commença par s'assûrer de sa conquête en placant de bons Corps-de-garde dans tous les lieux qu'il crut nécessaires. Après ces sages précautions il s'avance dans la ville & jusqu'à

la place publique. Là ſe préſente à ſes yeux un ſpectacle, qui attire & ſon attention & ſon admiration. De vénérables vieillards, au nombre de quatre-vingts, tous hommes Conſulaires ou Pontifes, & tous illuſtres par de célébres victoires & par de glorieux Triomphes, revêtus de leurs habits de cérémonie, aſſis ſur leurs chaiſes Curules, & ayant en main le bâton de commandement, attendoient dans ce pompeux équipage la conſommation de leur ſacrifice. Ces reſpectables perſonnages n'avoient pû ſe réſoudre ni à quitter leur Patrie, ni à ſe renfermer dans le Capitole. Ils ſe devouèrent aux Dieux Infernaux, dans la perſuaſion (car telle étoit la crédulité de l'antiquité Payenne) que ce ſacrifice volontaire de leur vie, appaiſeroit les Dieux irrités. Brennus frappé de la majeſté, de l'air noble & ſerein de ces vénérables perſonnages, de la magnificence de leur parure, & plus encore de leur contenance aſſûrée, & du profond ſilence qu'ils gardoient, les reſpecta comme autant de divinités dont il n'oſoit approcher.

Quatre-vingts Sénateurs ſe dévouent aux Dieux Infernaux.

Un de ſes ſoldats, moins touché que lui de cet auguſte ſpectacle, s'ap-

Ils ſont maſſacrés.

proche de M. Papirius, & lui paſſe doucement ſa main le long de ſa barbe blanche, qui étoit fort longue. Ce vénérable vieillard ne s'accommodant pas de cette familiarité, frappe rudement de ſon bâton l'indiſcret Gaulois, & le bleſſe à la tête. Le ſoldat irrité, tue ſur le champ celui qu'il avoit regardé comme une eſpéce de divinité. Ce fut là comme le ſignal du carnage & du pillage de la ville. Ces vénérables vieillards furent, comme ils le déſiroient, les premières victimes de la vengeance des ennemis. Dès ce moment les Gaulois ne mirent plus de borne à leur fureur. Ils tuèrent & paſsèrent au fil de l'épée tout ce qui ſe trouva d'habitans dans Rome, qui n'avoient pû ou voulu s'enfuir, ſans aucune diſtinction d'âge, de ſexe, de condition. Après que le ſoldat eut aſſouvi ſa brutalité & ſon avarice, Brennus inveſtit le Capitole, & fit ſommer par un Héraut ceux qui le défendoient de ſe rendre. Pour les trouver plus traitables & moins opiniâtres à ſa propoſition, il fit mettre d'abord le feu à quelques maiſons dans la vûe de les toucher par ce triſte ſpectacle : car il paroît que le deſſein de ce barbare

n'étoit pas de conſumer Rome. Il vouloit attendrir les défenſeurs du Capitole par la vûe de leurs maiſons fumantes, & les engager par cet artifice à ſe rendre à diſcrétion. Mais rien ne fut capable de fléchir cette troupe de gens opiniâtrement déterminés à défendre, au prix de leur ſang, cette Colline, le ſeul aſyle & le ſeul eſpoir du nom Romain.

Brennus donne un aſſaut au Capitole.

Le Roi Gaulois, voyant que ſa ruſe n'avoit pas eu le ſuccès qu'il s'en étoit promis, ſe hâte d'achever la ruine de la ville, pour tourner toutes ſes forces du côté du Capitole. Il tente d'emporter le fort par eſcalade. Cette attaque ne lui réuſſit pas. Il fut même repouſſé avec beaucoup de perte de ſes troupes. Le mauvais ſuccès de cette entrepriſe fit perdre à Brennus l'eſpérance de pouvoir jamais emporter la Citadelle de vive force. Il ſe détermine à changer le ſiége de la place en blocus, dans la confiance que le temps & la famine le rendroient maître d'un poſte, qu'il n'avoit pû enlever par la force de ſes armes. Comme ſon armée commencoit à manquer de vivres, il en envoya une partie fourager la campagne, & les villages des environs, afin

d'en tirer des grains pour faire subsister les troupes qui tenoient le Capitole bloqué. Ce camp volant, qui croyoit n'avoir d'autres ennemis que ceux qui étoient renfermés dans l'enceinte du Capitole, ne garda aucun ordre ni aucune discipline. Les Officiers comme les soldats se débandoient, s'écartoient pour piller, & campoient avec beaucoup de désordre & de negligence. Et voilà ce qui fut le commencement du malheur des Gaulois, & celui du retour de la bonne fortune des Romains.

L'envie de mettre à contribution toutes les villes voisines de Rome, conduisit un gros corps de troupes Gauloises vers la ville d'Ardée, où Camille, comme nous l'avons dit, s'étoit retiré depuis son exil. Ce grand homme, plus affligé des malheurs de sa Patrie que des siens propres, forme le noble & généreux dessein de la secourir dans cette extrêmité. Il n'eut pas beaucoup de peine à persuader à ses nouveaux Concitoyens, qui étoient menacés du même malheur que Rome, de lui confier un corps de brave jeunesse pour aller fondre sur ces coureurs, qui portoient la désolation par-tout. Avec cette troupe de volontaires, qui se

croyoient invincibles ayant à leur tête un Général, que la victoire avoit toujours accompagné, Camille sort de la ville sur le tard, bien informé du lieu & du désordre des Gaulois. Il les surprend ivres & campés avec toute la confiance que donne un ennemi consterné & abattu. Il en fait un horrible massacre : ceux qui essayèrent de se sauver par la fuite, périrent tous par le fer des ennemis qui les poursuivoient, ou furent assommés par les payſans, qui les mirent tous en piéces sans qu'il en restât un seul.

Camille défait un corps des Gaulois. *Plut. in Camil.*

La nouvelle de la défaite des Gaulois par Camille se répandit bien vîte dans tous les pays des environs. Cette victoire releva le courage des Romains, abattus & dispersés depuis la fatale journée d'Allia. Un grand nombre qui s'étoient refugiés à Véies, & dans les autres villes voisines se rassemblèrent en un corps & formèrent une espèce d'armée assez nombreuse. Ils ne manquoient que d'un Général habile & expérimenté pour les conduire. Ils jettent les yeux sur Camille, & lui envoyent une Députation pour le prier d'accepter le commandement de leur armée. Cet illustre exilé ne re-

Il est élu Général par l'armée Romaine.

fusa pas la Dignité de Général qu'on lui offroit, mais il répondit qu'étant banni & exilé, il ne pouvoit accepter aucun commandement sans la permission & l'ordre de la République, représentée par ceux qui étoient enfermés dans le Capitole.

Cette sage retenue de Camille, & sa noble déférence aux coutumes de l'Etat, piqua de nouveau le désir de ces Romains de l'avoir pour Général. Cependant il n'y avoit aucune apparence d'y réussir, attendu qu'il n'étoit pas moins difficile de vaincre sa généreuse resistance que de faire parvenir au Capitole des lettres pour apprendre au Sénat, ce qui se passoit dans leur camp. Un jeune homme résolu & déterminé, & aussi avide de gloire que passionné de servir sa Patrie, vint les tirer d'embarras. Il s'offre d'aller au Capitole y faire agréer & ratifier leur choix par le Sénat. Il descend le Tibre à la nage, & arrive heureusement au pied du Capitole. Il grimpe sur le rocher, & parvient à la sentinelle, qui l'introduit & le mene aux Magistrats. Dès qu'il leur eut fait part de sa commission, le Sénat s'assemble, casse le Décret d'exil de Camille, & le nom-

Le Sénat confirme le choix de l'armée, & nomme Camille Dictateur.

me Dictateur. Pontius-Cominius (c'étoit le nom du jeune homme) repart ſur le champ chargé du Décret du Sénat, & revient à Véies avec le même bonheur, qui l'avoit accompagné allant au Capitole. Sur le champ l'armée donne avis à Camille de ſa nomination à la Charge de Dictateur, & le prie de venir prendre le commandement. C'eſt ainſi que cet illuſtre Romain paſſa de l'exil à la première Dignité de l'Etat.

Pendant que notre Dictateur armoit & ſe diſpoſoit à aller faire lever le blocus de la Citadelle, les Gaulois donnèrent une chaude & vive alarme à ceux qui y étoient enfermés. Brennus, ſur le rapport que lui firent quelques ſoldats Gaulois, qu'ils avoient appercus des traces d'homme du côté que le rocher paroiſſoit le plus eſcarpé & le moins praticable, forme auſſitôt le deſſein de ſurprendre la place par la même route qu'avoit tenu Cominius. Par ſes ordres quelques ſoldats Montagnards, qui dès leur enfance étoient accoutumés à gravir les rochers & les montagnes, grimpent, à la faveur des ténébres, de rocher en rocher, & arrivent enfin avec beaucoup de peine & un

Alarme dans le Capitole.

péril

péril encore plus grand, au pied de la muraille qui de ce côté-là étoit fort peu élevée, parce qu'on la croyoit hors de toute insulte.

Ce qu'il y eut de surprenant dans cette tentative, c'est que les Gaulois parvinrent aux pieds des remparts avec un tel silence, qu'ils surprirent & la vigilance de la sentinelle & celle des chiens mêmes que le moindre bruit éveille. Les oyes, animal apparemment plus inquiet que le chien, s'éveillèrent au bruit des Gaulois & se mirent à crier. Le cri & le battement des aîles de ces animaux éveillèrent M. Manlius, Patricien & personnage Consulaire. Ce fut le salut de la République. Ce brave Romain sonne aussi-tôt l'allarme, court & se présente le premier au danger. Il repousse un Gaulois qui étoit déja sur la muraille, le renverse & le culbute dans le précipice. La chûte de ce Gaulois causa celle de bien d'autres qu'il entraîna avec lui. Toute la garnison se porte de ce côté-là. On pousse, on presse cette poignée d'ennemis, & enfin on les renverse les uns sur les autres dans ces affreux précipices, de sorte qu'il y en eut très-peu qui purent se

Les ennemis sont repoussés avec perte.

ſauver, & regagner le camp pour rendre compte de leur expédition.

L'ennemi repouſſé, & le tumulte appaiſé, on attendit le jour avec aſſez d'inquiétude. Dès qu'il parut, on condamna la ſentinelle qu'on avoit trouvé endormie, à être précipitée du haut du roc Tarpéien : ce qui fut exécuté ſur le champ. Mais, comme Rome n'étoit pas moins attentive à récompenſer les bons ſervices, qu'à punir les fautes, on donna à Manlius les juſtes louanges que méritoient ſa vigilance & ſon courage. Tous, tant Officiers que ſoldats, ſe crurent ſes redevables; & pour lui en témoigner leur reconnoiſſance, chacun lui donna une demi-livre de froment, & un poiſſon de vin qu'il ſe retrancha ſur ſon néceſſaire : recompenſe modique en elle-même, mais que la circonſtance de la famine rendoit très-conſidérable & très-agréable à celui qui la reçut.

Capitulation des Romains avec les Gaulois.

La même diſette ſe faiſoit également ſentir dans le camp des Gaulois, ſurtout depuis que Camille, en habile Général, occupoit tous les paſſages, & leur coupoit abſolument les vivres. Cette commune misère rendit les deux par-

tis moins éloignés d'un accommodement, de ſorte qu'on ne tarda pas à entrer en négociation. Le Sénat chargea Sulpicius, Tribun Militaire, d'une entrevûe avec Brennus. De côté, ni d'autre, on ne ſe montra point difficile. Brennus demanda mille livres, peſant, d'or, & promit avec ſerment de lever le ſiége & de ſe retirer des terres de la République, dès qu'on lui auroit livré la ſomme qu'il exigeoit. La condition toute humiliante qu'elle fût pour Rome, fut acceptée. Au jour marqué Sulpicius apporte l'or, & ſe met en devoir de le peſer. On reproche aux Gaulois d'avoir uſé de faux poids au détriment des vaincus. Le Magiſtrat Romain s'en plaignit fortement, & ſans fruit. Le Roi mit ſon épée dans le plat de la balance où étoient les poids pour la ſurcharger. Sulpicius demande raiſon d'un procédé ſi violent; & il n'entend pour toute réponſe que cette parole amère & barbare : *Malheur aux vaincus.*

Tandis que l'on conteſtoit, ſurvient Camille accompagné d'une bonne eſcorte. Sa préſence change entièrement la face des choſes. Les Romains reprennent courage; & les Gaulois ra- Oppoſition de Camille.

battent beaucoup de leur fierté : *Remportez*, dit-il aux Romains, *cet or dans le Capitole ; & vous Gaulois, retirez-vous avec vos poids & vos balances. C'eſt avec le fer que Rome doit être rachetée.* Ce généreux Dictateur croyoit la honte trop grande pour la future Maîtreſſe du monde, de tenir ſon ſalut d'une modique ſomme d'argent. Brennus, frémiſſant de rage, ſe plaint à ſon tour de l'infraction d'un traité juré par les deux peuples. Camille lui répond qu'il eſt nul, ayant été fait ſans ſa participation : *Par l'autorité ſouveraine dont je ſuis revêtu*, ajouta-t-il, *je l'infirme, & je le caſſe.* La diſpute s'échauffe, & il fallut la décider par la voie des armes. Camille qui l'avoit prévû fit avancer ſon armée qu'il avoit laiſſée aux portes de Rome, & la range en bataille ſur les ruines & les décombres des maiſons, dans un terrein fort inégal. De leur côté, les Gaulois prennent les armes, & fondent ſur les Romains avec cette furie qui leur étoit naturelle, & que le reſſentiment augmentoit. Les Romains, qui avoient à leur tête un Général digne de les commander, ſoutiennent leur choc ſans s'ébranler. Ils font des efforts étonnans de courage

Il bat les Gaulois & les taille en piéces.

courage, pouſſent les Gaulois & les forcent enfin de plier & de prendre la fuite. Brennus, en habile Capitaine, ralie ſes troupes, léve le ſiége & va camper à quelques milles de Rome. Camille ſans lui donner le temps de ſe reconnoître, le pourſuit, l'attaque de nouveau & le défait ſi pleinement, qu'il s'échappa très-peu de Gaulois du maſſacre général qu'en firent les Romains.

Son triomphe.

C'eſt ainſi que Rome, qui, contre toute apparence, avoit été priſe, fut ſauvée par un exilé d'une manière encore plus ſurprenante, après avoir été au pouvoir des barbares ſept mois entiers. Camille rentra dans Rome avec tous les honneurs du Triomphe, à travers mille cris de joye, & les ſentimens de reconnoiſſance que tous, à l'envi les uns des autres, s'empreſſoient de lui marquer. On lui donnoit le nom de ſecond *Romulus*, & le titre *de Libérateur de la Patrie*. Il étoit ſuivi dans cette auguſte & glorieuſe cérémonie de tous les Romains fugitifs, des Prêtres, des Miniſtres ſacrés & des Vierges Veſtales qui marchoient en bon ordre, & qui rapportoient en leur entier les choſes ſaintes. Ce grand évenement, qui eſt un des plus célébres de l'hiſtoire Ro-

maine fournit au Lecteur un vaſte champ à de grandes & utiles réflexions. Ici paroit avec éclat la main d'un Etre ſuprême, qui éléve & qui abbaiſſe, qui mortifie & qui vivifie; qui donne la prudence & le courage aux hommes, quand il lui plaît, & qui les leur ôte avec la même facilité. C'eſt lui qui fait les hommes tout ce qu'ils ſont; & ils ne ſont rien, dès qu'il le veut.

Fin du Tome Premier.

ERRATA du Premier Tome.

PAge 19. fait de celle, *liſ.* fait celle. *p.* 24. *lig.* 29. imprudence, *liſ.* impudence. *p.* 42. *l.* 22. & non reſtrainte, *liſ.* & reſtrainte. *p.* 48. *l.* 5. colorées, *liſ.* colorés. *p.* 49. *l.* 3. l'avis, *liſ.* la vie. *p.* 50. *l.* 25. tout *liſ.* toute. *p.* 62. *l.* 9. ſervoit, *liſ.* ſervit. *p.* 66. à la marge Douceur du Gouverneur, *liſ.* Douceur du Gouvernement. *p.* 94. *l.* 25. qu'il établit, *liſ.* qu'il l'établit. *p.* 100. *l.* 22. d'un vile peuple, *liſ.* d'une vile populace. *p.* 120. *l.* 27. larmes, *liſ.* armes. *p.* 189. *l.* 10. fait de celui, *liſ.* fait celui. *p.* 286. *l.* 2. répit, *liſ.* répi. *p.* 348. *l.* 11. d'un malheur, *liſ.* du malheur. *p.* 371. *l.* 29. jalouſe, *liſ.* jaloux. *p.* 450. *l.* 7. decerna, *liſ.* decerne. *p.* 503. *l.* 15. ſupprimez le mot cuſée. *p.* 530. *l.* 20. il fallut, *liſ.* il faloit. *p.* 531. *l.* 6. la rendra ſupérieure, *liſ.* le rendra ſupérieur. *p.* 553 *l.* 3. de la, *liſ.* de le.

610293

Biblioteca Nazionale NAPOLI